LIBRARY OF PRINCETON
3.8.50
THEOLOGICAL SEMINARY

BX 9459 .M75 L3
Lalot, J. A.
Essai historique sur la
confaerence tenue 'a

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/essaihistoriques00lalo

CONFÉRENCE

TENUE A FONTAINEBLEAU ENTRE

DUPLESSIS-MORNAY ET DUPERRON

LIBRARY
MAR 8 1950
THEOLOGICAL SEMIN

J.-A. LALOT

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA

CONFÉRENCE

TENUE A FONTAINEBLEAU ENTRE

DUPLESSIS-MORNAY ET DUPERRON

LE 4 MAI 1600

PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE

LIBRAIRIE GRASSART
2, RUE DE LA PAIX

1889

Tous droits réservés

PRÉFACE

En compulsant les documents relatifs à l'histoire religieuse de la France, à la fin du seizième siècle, pour la composition d'une biographie de Duplessis-Mornay que nous nous proposons de publier prochainement, nous avons été frappé de l'influence considérable que la conférence de Fontainebleau exerça sur la seconde partie de la carrière politique de ce célèbre huguenot.

A partir de l'année 1600, les rapports de Duplessis-Mornay avec Henri IV n'eurent plus, en effet, ce caractère de confiance réciproque qui avait marqué la période précédente. L'auteur du *Traité de l'Eucharistie* vécut, depuis lors, dans une sorte de disgrâce vis-à-vis de la cour, au milieu de laquelle il ne fit plus que de rares apparitions, suivant qu'il y était appelé par les nécessités de son gouvernement de Saumur, ou les besoins des Eglises réformées, dont il resta néanmoins le défenseur le plus autorisé

Nous avons pensé qu'il y aurait quelque intérêt à détacher de cette biographie, pour le publier à part, le chapitre concernant la conférence de Fontainebleau. Mais, à mesure que nous avancions dans notre travail, la question s'élargissait et prenait des proportions auxquelles nous ne nous étions pas attendu. Nous avons été conduit ainsi, peu à peu, à donner l'étendue d'un volume à ce qui ne devait pas, à l'origine, dépasser les limites d'une brochure.

La plupart des contemporains de Mornay qui ont écrit sur cette conférence, se sont placés à un point de vue trop exclusif; et presque tous ont ajouté, en forme de conclusion, que le représentant du protestantisme avait été battu par son savant et fougueux adversaire. Nous ne sau-

rions, pour notre part, souscrire à ce jugement. La victoire du champion catholique fut plus imaginaire que réelle. Et il nous paraît que les protestants eux-mêmes se hâtèrent trop de passer condamnation sur les accusations formulées contre Mornay; ils acceptèrent avec trop de complaisance la version catholique, qui côtoie de si près la légende.

Que Duplessis-Mornay se soit mal défendu, cela n'est contesté par personne — nous verrons pourquoi cela était inévitable; — que, sur la plupart des questions, les commissaires aient prononcé en faveur de son adversaire, il serait également impossible de le nier. Mais de là à conclure que les citations de l'auteur huguenot étaient tronquées, faussement alléguées ou détournées de leur sens logique et naturel, il y a une distance que la vérité ne permet pas de franchir sans iniquité ou sans violence.

Il est vrai que deux des principaux coreligionnaires de Mornay, d'Aubigné et Sully, n'échappèrent pas à l'influence de la version catholique. Le dernier, qui n'aimait par Duplessis-Mornay — peut-être parce qu'il était huguenot trop rigide ou chrétien trop zélé, — le raille lourdement sur l'attitude pitoyable qu'il aurait eue dans la discussion. D'Aubigné, de son côté, fait, dans son autobiographie, une légère allusion à la conférence; mais on dirait qu'elle ne lui sert que comme de transition pour arriver à nous faire savoir que, lui aussi, il se mesura avec le terrible jouteur catholique, et l'embarrassa si bien dans les mailles serrées de sa dialectique qu'il le contraignit à quitter la partie.

Il n'y eut pourtant pas unanimité dans les jugements portés sur la conférence. L'Estoile, comme nous le verrons dans la suite, se borne à enregistrer les décisions du jury, sans les accompagner d'aucune réflexion. Ce silence peut être considéré comme une tacite expression de sympathie à l'égard de Mornay, si on le compare au jugement de Sully, de P. Cayet, de Pierre Matthieu et d'autres écrivains catholiques. — Le pasteur Constant composa tout exprès une petite bro-

chure pour montrer que la victoire du champion catholique était illusoire.

Cette divergence dans les appréciations était comme une sorte d'avertissement. Nous nous sommes demandé, en effet, si la passion et le parti pris n'auraient pas faussé le jugement des contemporains, et donné lieu à quelque malentendu. Nous avons voulu réviser avec soin le procès, en appeler d'un jugement qui nous paraissait trop partial, à un jugement plus indépendant et mieux éclairé. Il nous paraissait, *a priori*, étant donnés les hommes et les circonstances, que les erreurs et les faussetés relevées pendant la discussion devaient avoir leur principal fondement dans l'imagination trop fertile de l'évêque d'Evreux, ou dans la complaisance intéressée des commissaires de la conférence. Le lecteur verra que les résultats auxquels nous sommes arrivé diffèrent singulièrement de l'idée généralement admise parmi les écrivains catholiques.

Les vaincus de Fontainebleau furent Henri IV et du Perron tout autant, et peut-être même davantage, que Duplessis-Mornay; ou plutôt ce fut la messe, puisqu'on employa pour la faire triompher, mais sans y parvenir, d'ailleurs, l'intimidation et la violence morale, et que, de propos délibéré, on écarta du débat toute discussion dogmatique sur la nature et l'idée même de l'Eucharistie (1). Ce qui subit les plus graves atteintes dans la comédie de Fontainebleau, ce ne fut donc pas le protestantisme, ni l'honneur de Duplessis-Mornay, mais l'équité du roi et la prétendue loyauté de l'évêque d'Evreux.

Parmi les documents que nous avions à consulter, quatre ouvrages, à des degrés divers, s'imposaient à notre attention, par une autorité toute particulière, étant dus à la plume des deux champions de la conférence.

(1) Cependant si les accusations de l'évêque étaient fondées, le dogme de la messe en recevait naturellement une confirmation et un éclat tout nouveaux. Mais la réciproque n'était pas moins vraie.

Le premier de ces documents, par rang de date, est un court récit des préliminaires et des actes de la conférence de Fontainebleau (1). Il ne saurait avoir la prétention d'en reproduire la physionomie complète, ni d'en retracer avec soin les détails circonstanciés. Il fut composé quelques jours après cette célèbre « dispute ». par Duplessis-Mornay, aidé de Desbordes-Mercier et de quelques-uns de ses amis, qui avaient assisté aux débats. Ce travail offre certainement plus de garanties de fidélité que l'ouvrage de du Perron, écrit longtemps après la conférence, alors que les souvenirs, chez l'évêque, devaient avoir perdu beaucoup de leur fraîcheur et de leur exactitude. L'opuscule de Mornay avait pour but de rétablir dans leur intégrité les faits travestis par la rumeur publique, et par la lettre du roi de France au duc d'Epernon.

Le second de ces documents a pour titre : *Actes de la Conférence tenue entre le sieur Evesque d'Evreux et le sieur du Plessis, en présence du Roy à Fontainebleau le 4 de mai 1600* (2). A la suite de cet ouvrage, et compris dans le même volume, du Perron avait ajouté une *Réfutation du faux discours de la Conférence*. Ces deux ouvrages sont écrits avec beaucoup de verve, malgré leur appareil d'érudition. L'auteur manie avec habileté le sarcasme et l'ironie. Il s'efforce d'accabler Mornay sous le poids de son dédain ou de l'étouffer dans les étreintes de sa dialectique. Malheureusement ces qualités sont contrebalancées par trop de subtilités scolastiques, d'assertions présomptueuses, et par un pédantisme insupportable. A leur lecture, on reste comme étourdi par la faconde et la verve intarissable de l'auteur. Un lecteur superficiel se laisserait facilement gagner à ses conclusions. Suivant du Perron, la conférence n'aurait été pour lui qu'une suite ininterrompue de triomphes éclatants. Sa vanité s'y étale avec une complai-

(1) *Discours véritable de la Conférence de Fontainebleau* (Montpellier, 1600, in-8°).

(2) Evreux 1601, un vol. in-8, reproduit dans *Diverses œuvres*.

sance dont rien ne trouble la sérénité. Il se décerne hardiment les palmes de la douceur et de l'équité, s'étant « appliqué » dit-il, « à reproduire avec une fidélité aussi scrupuleuse que « désintéressée, les arguments qui furent développés de part « et d'autre. » Ce qui ne l'empêche pas de crier bien haut « que, dans le récit de Mornay, tout y est au fond si perverti, « si corrompeu, qu'il ne se peut faire autre jugement, sinon « qu'il a voulu relever sa cause par les mêmes moyens par « lesquels il l'avoit establie. » (1)

A l'en croire, d'ailleurs, les conditions de la lutte lui auraient été beaucoup moins favorables qu'à son adversaire (!) (2). Et si Mornay ne sut pas en profiter, c'est parce qu'il « s'estoit jeté dans l'océan, dans l'abime de la théologie « sans avoir fait provision des études nécessaires pour une « science si ample et si profonde, témoin les puériles et ri- « dicules ignorances qu'il y commet à tout propos. »

Nous avons dû faire d'importantes réserves au sujet des assertions de l'auteur. Nous ne pouvions accepter ses affirmations les plus bruyantes que sous bénéfice d'inventaire. Quand il s'est trouvé en contradiction absolue avec Duplessis-Mornay, et que nous n'avions aucun moyen d'établir directement la vérité, nous avons fait pencher la balance en faveur de celui-ci, non parce qu'il était protestant, mais parce que son caractère inspire la confiance et « qu'un tel homme », dit l'Estoile « est exempt d'imposer, voire de suspicion. »

Le troisième document, le plus important comme étendue, comme science, et peut-être comme puissance de dialectique, est une réponse au livre de du Perron (3). Après avoir fait justice des fanfaronnades de son adversaire, Mornay reprend l'un après l'autre les neuf passages qui furent examinés par les

(1) *Réfutation du faux discours*, page 109.

(2) Ibidem page 289.

(3) *Responce au livre publié par le sieur Evesque d'Evreux sur la conférence tenue à Fontainebleau, en 1600.* La Rochelle, 1602. C'est un gros volume in-4°.

commissaires. Dans une discussion toujours grave et serrée, il établit d'une façon vraiment magistrale, et par une foule d'arguments et d'exemples, la légitimité de ses citations. Il fait crouler tout l'échafaudage des arguties entassées par l'Évêque. Et, comme le dit Mme de Mornay, on put voir que ce « n'estoit qu'illusion toute pure ».

Enfin le quatrième ouvrage auquel nous avons fait allusion, ce sont les *Mémoires de Mornay* (1) si riches en documents pour l'histoire religieuse et politique de notre pays, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle. Nous n'avons pas ici, d'ailleurs, une succession de faits ou d'événements racontés avec plus ou moins de détails, mais la minute des projets, des relations, des lettres, des notes diplomatiques, des dépêches, des pamphlets politiques, des écrits, etc., composés par Mornay..., jusqu'à un traité sur l'éducation d'un jeune prince. Dans ces mémoires sont renfermés ceux de Mme de Mornay, qui racontent la vie de son mari, depuis sa naissance jusqu'à la mort de leur fils unique.

Les autres ouvrages que nous avons consultés sont de valeur très diverse. Nous les citerons à peu près par rang d'importance.

Les Ephémérides d'Isaac Casaubon (Oxford, 1852, 2 vol. in-8°). Ce document aurait pu, dans la partie concernant la discussion, être d'une importance exceptionnelle, émanant du plus savant des commissaires. Malheureusement l'auteur a borné ses réflexions, ou plutôt ses confidences, aux deux premiers des neuf passages qui furent examinés. Peut-être éprouvait-il quelque scrupule à la pensée du rôle étrange qu'il avait joué à Fontainebleau ? Nous sommes ainsi privé, pour le reste de la conférence, d'un témoignage d'une valeur inappréciable.

Advertissement touchant la vaine Vanterie de ceux de

(1) Leyde, Elzévir, 1624, 5 vol in-4° — On a aussi l'édition publiée par Auguis, 1825, 12 vol. in-8°, édition fort incomplète, d'ailleurs.

l'Eglise romaine sur ce qui s'est passé à Fontainebleau (1600).

L'auteur présumé de cet opuscule d'une vingtaine de pages est Constant, pasteur à Marens. Voici ce que nous lisons dans une lettre de ce ministre à Mornay, quelques jours après la conférence de Fontainebleau. « Vostre « lacquais m'a trouvé parmi les livres où je prends grand « plaisir à justifier ces sept pauvres condamnez. Il ne me « reste que le dernier, etc (1). »

Discours véritable de l'Ordre et Forme qui a esté gardée en l'Assemblée de Fontainebleau, etc., etc., (le titre contient une demi-page) par P. M. N. R. S. D. P. P. — (2).

L'auteur fut témoin des faits et des incidents qu'il raconte, d'abord pour lui-même, pour sa propre édification. Mais comme il voyait que personne ne publiait rien sur cette conférence — du moins qui fût suffisant, — il crut de son devoir « comme fidelle subject du roy de rédiger le tout « en forme de discours, bien ample, non seulement pour son « privé contentement, mais aussy pour la consolation de « beaucoup de gens de bien qui le pourront voir. » Cette brochure renferme certains détails circonstanciés qui ne peuvent émaner que d'un témoin oculaire.

Histoire de la Vie de Messire Philippes de Mornay. (Elzévir), sans nom d'auteur. Mais on sait que la 1re partie est due à la plume de David de Licques ; la seconde fut composée par deux secrétaires de Mornay. Bien que cet ouvrage ait peut-être trop la forme et le caractère d'un panégyrique, on peut le consulter en toute sécurité, ses auteurs étaient sincères, bien informés, ayant vécu dans l'intimité de leur héros.

Magni Crusii Singularia Plessica (Hambourg 1724). Ce livre ne nous apprend rien qui ne soit contenu dans les Mémoires de Mme de Mornay et de David de Licques.

Les Ambassades et les Diverses Œuvres, du cardinal du

(1) *Mémoires de Mornay*, tome IX, page 372.

(2) Anvers, chez Hiérome Verdussen, 1600.

Perron. Ce dernier ouvrage, in-fol. (Paris 1623) reproduit, in extenso, *Les actes de la Conférence et la Réfutation du faux Discours*, ainsi que d'autres relations de controverse, des poésies, quelques discours, etc., etc.

Journal du règne de Henri IV, par Pierre de l'Estoile (1). Ces chroniques présentent un très grand intérêt. La qualité de l'auteur (il était grand audiencier de la chancellerie de Paris), le mettait à même d'être bien informé sur les faits qu'il raconte. Il écrivait au jour le jour, sans ordre ni plan autre que la succession des événements qui s'accomplissaient sous ses yeux, ou qu'il connaissait par le témoignage d'autrui. Il entremêle tout : « les affaires de l'Etat avec celles de sa famille, les morts, les naissances, les maladies, les deuils, le prix des denrées, les faits tragiques ou comiques, » en un mot tout ce qui peut faire le sujet des conversations ordinaires. Ses récits abondent en traits piquants et satiriques, en anecdotes, en bons mots. Son style, simple et naturel, exhale un grand parfum d'honnêteté et de candeur. L'Estoile sut conserver au milieu des partis son indépendance de jugement. Son impartialité à l'égard des protestants est digne d'être notée. Malheureusement on ne saurait dire la même chose des remarques historiques et politiques du chevalier C. B. A. qui accompagnent ces chroniques.

De Corpore et Sanguine Jesu-Christi, par Lanfranc, (Brunswick, 1770.)

De Sacramento Eucharistiæ, par Bellarmin. Ouvrage capital pour toutes les questions dogmatiques controversées entre les catholiques et les protestants. On sait que Bellarmin est le plus complet, le plus savant des controversistes romains. Son *corps de controverses* ne renferme pas moins de 4 volumes in-folio.

Les Fuites de M. du Plessis en son discours et adver-

(1) La Haye 1741, 4 vol. petit in-8.

tissement sur le jugement donné à Fontainebleau contre ses faussetez, (Rouen, chez Jean Osmont, (1601), par Viamoret, docteur en théologie. C'est un curieux pamphlet, d'une violence extrême, trop passionné pour être véridique et impartial.

Brevis narratio eorum quae religionis causâ gesta sunt apud Fontem-Bellacum, etc. Aucthore Carolo Burgesio, Jureconsulto, theologio, etc. (Paris, 1602). C'est aussi un pamphlet violent et grossier.

Histoire Universelle, par Agrippa d'Aubigné (3 volumes in-folio, 2e édition, à la Haye, chez les héritiers Commelin).

Chronologie Septennaire de Palma Cayet. Ouvrage intéressant, mais d'une impartialité douteuse dans les questions qui touchent au protestantisme.

Histoire de France, sous Henri IV, par Pierre Mathieu, écrivain sans grâce, affichant à tout propos des prétentions à une érudition pédantesque et de mauvais goût. Il a été le témoin de quelques-uns des faits qu'il raconte.

Mémoires de Sully. Cet ouvrage, dont la forme est plus que singulière, est dû à la plume de ses quatre secrétaires qui lui « ramentoyent » ses propres actions, ses projets, ses expéditions, tout en le comblant d'éloges. Il n'en renferme pas moins une foule de renseignements très utiles.

Histoire de l'Edit de Nantes, par Elie Benoit, (Delft, 1693 et 1695) 5 vol. in 4°. Malgré ses virulentes attaques contre les auteurs de la Révocation, cet ouvrage magistral mérite toute confiance. C'est en général un guide sûr pour la partie historique dont l'exactitude a été confirmée par la publication ultérieure d'une foule de documents sur les matières traitées par l'auteur.

Histoire Universelle, par A. de Thou. Cet auteur d'ordinaire si libéral, si large dans ses vues, n'avait pas toute l'indépendance désirable pour parler avec impartialité de la conférence de Fontainebleau.

Joachim Ambert, Duplessis-Mornay. (Paris 1847). Ouvrage fort intéressant, composé sans méthode, pas toujours sûr, sauf pour les questions militaires qui sont traitées avec compétence. L'auteur était chef d'escadron.

L'Evesque de Burigny et *l'abbé Féret*, les deux biographes de Du Perron. Le premier est plus impartial que le second. L'abbé Féret rappelle trop, par ses idées ecclésiastiques, l'ultramontanisme professé par le cardinal-archevêque, après la mort de Henri IV.

The history of I. Casaubon's papers, par Mark Pattison, London, 1875, 1 vol. in-8°.

Dissertation d'un auteur romain sur la Transsubstantiation. (London 1756, in-12) attribué à l'abbé de Longuerue.

On peut ajouter au volume qui précède : *Longueruana*, recueil de quelques idées du même auteur.

La France Protestante, vrai travail de Bénédictin, si bien renseignée, et *l'Encyclopédie des sciences religieuses*, publiée sous la direction de M. le doyen Lichtenberger. Inutile d'insister sur la grande valeur de ces deux ouvrages.

Histoire des Protestants de France, par G. de Félice, ouvrage devenu classique dans les Eglises protestantes de notre pays.

Le Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français.

Lettere del signor cardinal Ubaldini, nella sua nuntiatura di Francia. Recueil manuscrit, de la bibliothèque nationale.

Discours au roy sur la Conférence de Fontainebleau, par le poète Berthaut.

Vie des Hommes illustres et grands Capitaines français et étrangers, par Brantôme. Ouvrage plein de détails intéressants et circonstanciés sur les héros dont il écrit l'histoire avec impartialité.

Les Dictionnaires de Moreri, Bayle et de Chauffepié.

Le Trésor des Merveilles de la Maison royale de Fontainebleau (Paris, 1642), par le père Dan, supérieur du couvent de l'ordre de la Sainte Trinité. 1 vol. in-fol.

Description historique des château, bourg et forêt de Fontainebleau 2 vol. in-12, (Paris 1731) par l'abbé Guilbert.

Le Palais de Fontainebleau, par Champollion-Figeac. Paris, 1859, 1 vol. grand in-fol., avec un volume de planches.

Dictionnaire des Conciles, par Peltier, 2 volumes in-8°, (collection Migne).

L'Eglise et l'Etat en France, sous Henri IV, par Perrens, 2 vol. in-8.

Histoire de la liberté religieuse en France et de ses fondateurs, par J.-M. Dargaud. (Paris 1859, 4 vol. in-12).

Etudes littéraires sur les Ecrivains de la Réformation, par P. A Sayous.

Les ouvrages suivants offrent un intérêt beaucoup moindre. Il en est même quelques-uns que nous ne mentionnons que par acquit de conscience.

Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, par Jean-Pierre Nicéron.

Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, par Perrault 2 vol. in-folio.

Eloge de Duplessis-Mornay, par *H. Duval*, Paris 1809.

Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, (Amsterdam 1700-1711, 20 volumes in 12).

Eugène Poitou. Revue de l'Anjou.

Garisson. Revue des Deux-Mondes, (février 1848).

Les Historiettes, par Tallemand des Réaux.

Enfin les Histoires générales qui traitent avec détails des événements et des personnages importants du XVIe siècle (1).

(1) Cette préface était imprimée quand nous avons eu la bonne fortune de recevoir communication du procès-verbal de la conférence. Nous reproduisons ce document, pages 294 à 299.

INTRODUCTION

Dans les controverses religieuses du seizième siècle, l'Eucharistie, on ne l'ignore pas, fut le point sur lequel la Réforme française se sépara le plus radicalement du catholicisme, et autour duquel devaient s'engager les plus ardentes polémiques. Il ne faut pas s'en étonner. La messe résumait, en quelque sorte, pour les protestants, l'ensemble des altérations et des travestissements que l'Eglise romaine avait, dans la suite des siècles, fait subir au christianisme primitif. De la même source d'où était sortie cette dangereuse superstition, et à mesure que les conceptions judéo-païennes s'introduisaient et se généralisaient dans l'Eglise, devait aussi dériver successivement la corruption plus ou moins radicale de toutes les institutions religieuses et ecclésiastiques. A la cérémonie

simple et touchante de la Sainte-Cène, telle qu'elle fut célébrée par Jésus-Christ et par les apôtres, s'étaient substitués non seulement un sacrement d'un caractère tout différent, mais encore les somptuosités et la mise en scène d'un sacrifice. De là ces images, ces statues, cette richesse et ce luxe dans les édifices religieux, dans les ornements sacerdotaux, etc... De là aussi, chose non moins grave, l'altération profonde du caractère et du rôle du ministère évangélique. De témoin de la vérité, de prédicateur de l'Evangile qu'il était à l'origine, le pasteur ou évêque se trouva transformé en un personnage mystique, en une sorte de canal magique et obligé des grâces divines.

Et combien d'autres erreurs, de pratiques étranges devaient sortir de cette conception du sacrement eucharistique, qui était comme le centre, l'âme du culte chrétien ! Le service des morts — si la messe est un sacrifice, elle peut être offerte au bénéfice d'autrui, et par procuration — le purgatoire, le célibat des prêtres, conséquence forcée de la situation tout à fait exceptionnelle que leur créaient ce rôle de sacrificateur et l'espèce de divinisation qui en faisait des êtres supérieurs au reste de la société religieuse. Tout cela encore dérive plus ou moins directement de la doctrine de la messe.

Il était donc naturel que les théologiens protestants du XVIe siècle dirigeassent leurs efforts contre une institution, qu'ils considéraient à bon droit comme la

principale forteresse du catholicisme (1). On ne s'étonnera donc pas que Duplessy-Mornay ait songé, lui aussi, à livrer bataille aux adversaires de sa foi sur ce terrain, après les avoir déjà si vigoureusement combattus dans son traité de l'Eglise (2).

En 1598 (3) il publia un ouvrage considérable sous

(1) On connaît les pages éloquentes que Calvin à consacrées à ce sujet dans son *Institution Chrétienne* et dans ses commentaires sur le Nouveau Testament; les travaux de Viret et de Th. de Bèze pour la France et la Suisse française. On sait également que l'Eucharistie fut la plus importante des questions débattues au colloque de Poissy, et par laquelle les Guises espéraient brouiller les protestants de France et d'Allemagne.

(2) Cet ouvrage parut en 1577. La paix de Bergerac avait laissé à Mornay des loisirs qu'il employa à lire les Pères de l'Eglise. Le résultat de cette lecture fut la composition du *Traité de l'Eglise*. Ce livre, remarquable autant par le fond que par la forme, est sans contredit un des meilleurs ouvrages de Mornay. Le chapitre qui traite de la primauté de Pierre, en particulier, est écrit avec une verve, un bon sens admirables; il se lit comme le roman le plus attachant et le plus passionné. La publication de ce livre donna lieu à un incident fort curieux et peu connu, croyons-nous. Il ne sera peut-être pas déplacé ici. Le baron de Menneville, un parent de l'auteur, ardent catholique, entreprit une réfutation de l'ouvrage. Il se fit aider par un moine de Rouen du nom de Corneille (est-ce un parent de notre grand tragique? cela n'est pas impossible). Mais celui-ci en y travaillant « receut la cognoissance de la vérité par iceluy; en y contredisant quitta le froc, et s'en alla à Genève, où il fut reçu ministre ». (Mémoires de Mme de Mornay) page 119.

(3) Au mois de juillet, dès l'année 1596, Mornay avait presque achevé son ouvrage. Il demanda au Synode général réuni à Saumur de vouloir bien le faire examiner avant qu'il fût imprimé. Le Synode nomma à cet effet une commission composée de Merlin, Macefer et Vincent. Ces deux derniers étaient pasteurs de l'église de Saumur.

ce titre: *De l'institution, usage et doctrine du Saint-Sacrement de l'Eucharistie en l'Église ancienne.* Ce livre (précédé d'une préface à MM. de l'Eglise romaine) d'un caractère grave et élevé, et dans lequel la messe, ainsi que les doctrines et pratiques qui s'y rattachent, était battue en brèche avec une rare vigueur de dialectique, et à l'aide d'une érudition prodigieuse, produisit une profonde impression sur les théologiens et les hommes lettrés des deux partis.

Cette publication paraissait à son heure.

Après la promulgation de l'Edit de Nantes qui accordait, ou à peu près, la liberté religieuse aux protestants, les Églises réformées furent tout entières à la joie de pouvoir servir Dieu en paix et sans entraves. Elles ne songèrent qu'à panser les plaies du passé, à se réorganiser, et à jouir de cette conquête qu'elles avaient achetée au prix de tant de luttes, de souffrances et de sang versé sur les champs de bataille. Elles pouvaient être tentées de délaisser la polémique avec Rome, de renoncer désormais à faire des conquêtes sur le catholicisme. Elles risquaient d'oublier que les minorités qui se bornent au rôle purement négatif de la *défense*, ou qui se cantonnent sur le terrain trop étroit de la *conservation*, sont, tôt ou tard, fatalement entamées par les efforts d'une majorité puissante et active. Les protestants n'étaient pas encore arrivés, il est vrai, à cet état voisin de l'indifférence religieuse qui marquera, pour un grand nombre

d'entre eux, le commencement du règne de Louis XIII, où l'on verra les fils des ligueurs fraterniser, dans les salons qui commençaient alors à se former, avec les petits-fils de ceux qui avaient échappé ou succombé aux massacres de la Saint-Barthélemy.

Le catholicisme comprenait sa mission tout autrement. L'abjuration du roi lui avait fait la partie trop belle, pour qu'il n'en profitât pas, en essayant de glaner quelques conversions dans les rangs de la noblesse et de la haute bourgeoisie protestantes. Le fanatisme de la Ligue avait fait place à une politique plus calculée, plus hypocrite, et partant plus dangereuse pour la Réforme. La réaction, étendant partout son influence, avait rendu plus populaires et plus puissants que jamais, les divers représentants de l'Eglise catholique. Quelques années plus tard (1603), la grande affaire du gouvernement sera de rappeler officiellement les Jésuites. Les membres de cette trop célèbre société, toujours fidèles à son principe d'envahissement et d'absorption, se sont déjà glissés furtivement, se faisant humbles, s'avançant pas à pas dans l'ombre. Déjà même l'un d'eux (1) a osé combattre les thèses de Duplessis-Mornay, tandis que d'autres ont demandé la condamnation de son livre au Parlement de Bordeaux. L'exclusion à l'égard des protestants est devenue le mot d'ordre de cette vaste réaction. L'Edit

(1) Le Jésuite Richeome

de Nantes, à peine signé, est déjà considéré, dans bien des cas, presque comme une lettre morte, du moins pour ce qui a trait aux charges, aux offices et aux emplois publics.

La faiblesse ou la duplicité de Henri IV n'y prêtent que trop ouvertement. L'ancien protecteur des Eglises réformées n'a que des complaisances pour la cour de Rome, et des caresses pour les seigneurs huguenots qu'il sait accessibles à l'appât des honneurs et de l'intérêt. Quiconque, parmi eux, a besoin de faire sa fortune, n'a qu'une voie ouverte devant lui : l'abjuration.

La période qui s'étend de la conversion de Henri IV jusque vers le milieu du règne de Louis XIII, fut témoin des plus honteuses palinodies. On vit les défections se multiplier dans une proportion tout à fait alarmante. Beaucoup de seigneurs huguenots, selon l'expression de M. de Félice, s'abaissèrent jusqu'à passer par l'Eglise romaine pour arriver dans les antichambres de la Cour.

Ces abjurations, disons-le à l'honneur du corps pastoral, n'eurent guère de prise sur lui, bien que le clergé catholique eût constitué un fonds annuel assez considérable, pour fournir des pensions aux pasteurs et aux professeurs de théologie qui voudraient abandonner le protestantisme. Bien peu eurent l'indigne faiblesse d'aller puiser dans ce trésor, à de telles conditions.

Le livre du courageux et loyal huguenot était à la

fois un cri d'alarme et une vigoureuse attaque contre l'ennemi commun. Il rappelait aux Eglises qu'il ne fallait pas désarmer, mais lutter sans cesse ; qu'alors, comme auparavant, elles étaient séparées de Rome, non par des nuances plus ou moins accentuées, mais par une question de principe.

Comme cette œuvre de haute polémique dut éclairer d'une terrible lumière les réticences et les hypocrisies de ces faux frères, de ces tièdes huguenots, trop enclins à abaisser les barrières ecclésiastiques au gré de leur ambition ! Peut-être en arrêta-t-elle quelques-uns sur la pente fatale où ils s'étaient engagés.

Pour battre en brèche le catholicisme, Duplessis-Mornay ne se bornait pas, comme on l'avait généralement fait jusqu'alors, à circonscrire la discussion sur le terrain des Ecritures. Il voulait poursuivre ses adversaires jusque dans leurs derniers retranchements, pénétrer au cœur même de la place, attaquer corps à corps ce dogme de la messe, si important dans le système liturgique de ses adversaires, arracher aux mains des défenseurs de Rome, les armes qu'ils avaient jusque là considérées comme invincibles, savoir : *la tradition et le témoignage* des Pères. Il voulait enfin faire évanouir ce fantôme de la prétendue ancienneté de la messe, et montrer que les Réformateurs, en rétablissant la Sainte-Cène telle qu'on la célébrait au siècle apostolique, loin d'être d'imprudents novateurs, étaient au contraire les authentiques repré-

sentants du christianisme primitif et renouaient la vraie tradition évangélique.

Et quant aux autres traditions sur lesquelles s'appuient les défenseurs de Rome : « Elles s'étaient insi-
« nuées et accrues avec le temps, nous dit Mornay, par
« la culture des hommes jusques à estouffer les vraies
« plantes du champ du Christ : de traditions que nous
« avions en la lecture de l'antiquité, premièrement en
« semence, puis germer, croistre, monter en tuiau,
« venir en graine, et surmonter enfin le bled, cou-
« vrir la terre, arrousées de la vanité et curiosité des
« hommes, fumées et fomentées de l'ignorance des
« plus ténébreux siècles. De traditions desquelles
« nous ne voions en l'Ecriture sainte, ni la primitive
« Eglise, pour la plus part aucune trace, mais que de
« siècle en siècle nous voions naître de quelque mot
« dit à la traverse, ou de quelque action inopinée,
« comme herbes à l'avanture, sans qu'on y prenne
« garde : venir de privations ou négative, en une pro-
« position douteuse; d'icelle passer en une affirma-
« tion mal asseurée, et puis, en une conclusion toute
« absolue, dont on tire à quelque temps de là, et à
« divers siècles, des corollaires si estranges, des con-
« séquences si esloignées des premiers errements,
« que les premiers qui en ont jetté les semences
« sans y penser, comme les oiseaux qui laissent
« cheoir une noix ou un gland, ne les advoueroient

« jamais, s'ils revenoient, les eussent étouffées, s'ils « les eussent préveues. »

Les lignes qui précèdent indiquent clairement le but que s'est proposé l'auteur, et l'esprit qui a présidé à la composition de son livre.

L'ouvrage se divise en quatres parties.

La première traite de *l'origine et des progrès de la messe.*

La deuxième de ses *circonstances et dépendances,* c'est-à-dire ce qui concerne à proprement parler son histoire externe.

La troisième *traite de la messe en qualité de sacrifice.*

Enfin, dans la quatrième partie, l'auteur examine l'idée *de la messe comme sacrement,* au point de vue du dogme de l'Eucharistie.

Dans la première partie, Mornay s'attache à démontrer, et démontre en effet péremptoirement, par le témoignage des écrits apostoliques, par le caractère et l'institution même de la Sainte-Cène, aussi bien que par la manière dont elle était célébrée à l'origine, que ce sacrement ne renferme aucun des éléments constitutifs de la messe catholique. « Qu'a de commun,» dit l'auteur, « qu'a de semblable la messe d'aujourd'hui, « avec la Sainte-Cène en laquelle nous voyons que nos- « tre Seigneur, le Seigneur du Sabbath, le Seigneur « de toutes les cérémonies, le Seigneur de la loi mes- « me ne desdaigne point d'observer exactement toutes « les circonstances de la solennité ordonnée en la loi,

« le jour, l'heure, la forme, la rapportant seulement à « son vray usage, à son unique fin; ascavoir à lui, « désigné et préfiguré en icelle. Au lieu que ceux de « l'Eglise romaine, hommes et pécheurs, comme toute « l'espèce, n'ont point eu honte de se dispenser de son « institution en ce saint Sacrement, d'y tailler, chan- « ger, remuer tout à leur fantasie. Nostre Seigneur « distribua le pain et la coupe à ses Apostres; le père « de famille à ses enfants. Où est une seule trace de « cette communion, de cette communication en la « messe ? Il veut que ce saint Sacrement soit une « commémoration de sa mort et passion jusques à ce « qu'il vienne; que nous nous consolions et fortifions « en cette foi, nous estreignions en mutuelle charité, « attendant que nous participions à sa gloire, que « nous accomplissions son corps ès cieux. Où est « cette commémoration en la messe ? où tout se dit « en langage incognu, où tout se fait par signes et « par murmures, non expliquez, non entendus, dont « les interprétations mesmes sont si ridicules, si bi- « zarres, si controversées entre leurs docteurs ? Et de « fait, qui jamais ayant veu la célébration de la Sainte- « Cène en ces premiers siècles, se pourrait adviser « de la retrouver en la messe ? Qui est-ce, l'oiant, bien « qu'attentivement, peut avoir l'esprit assez pénétrant « pour la recognoistre, pour avoir leu ès Evangiles, « la vraie institution de la Sainte-Cène (1). »

(1) *De l'Institution, usage et doctrine etc.*, pages 7 et 8.

Rien de plus simple au contraire que l'Eucharistie telle qu'on la célébrait au commencement. Quand les fidèles étaient rassemblés dans un même lieu pour prier ou adorer Dieu, un pasteur ou un ancien commentait les passages de l'Ecriture qui avaient été lus, et adressait à la congrégation quelques paroles d'exhortation et d'édification. Ensuite le pain et le vin, déposés précédemment sur une table préparée à cet effet, étaient bénis par le président de l'assemblée. Alors tous les assistants échangeaient le baiser de paix et de fraternité, comme témoignage de leur union en Christ; après quoi la Cène était distribuée aux fidèles. Ce qui restait, était porté aux membres de l'Eglise que l'âge, la maladie ou les infirmités tenaient éloignés de la table du Seigneur. La cérémonie terminée, toute l'assemblée rendait à Dieu de solennelles actions de grâce, et le Président la congédiait par une bénédiction, dont la formule était empruntée à quelque passage de l'Ancien Testament. Chants, lecture, commentaire de la parole de Dieu, prières et actions de grâce, tout, d'ailleurs, se faisait en langue vulgaire et était compris par chaque membre de la congrégation.

Dans la célébration de la messe, au contraire, l'assemblée est muette et passive, le rôle du prêtre, le seul officiant, et qui absorbe tout, consiste à faire des gestes, des génuflexions, à prendre des attitudes diverses, à prononcer des paroles dans une langue

étrangère et barbare pour l'Eglise. Ce sont donc choses toutes différentes. C'est ce que Duplessis-Mornay fait ressortir avec une grande clarté dans les premiers chapitres de son livre. Le reste de la première partie est consacré à tracer un tableau des altérations toujours plus profondes, plus radicales que subirent le culte et la Sainte-Cène, dans la période qui s'étend de Grégoire-le-Grand à Charlemagne. Cette partie du livre est d'un haut et puissant intérêt.

Nous mentionnerons surtout comme un modèle de concision et d'éloquente sobriété, les pages où l'auteur esquisse en traits rapides, le tableau de l'Eglise chrétienne, à partir de la conversion de Constantin, et nous la montre envahie peu à peu par les superstitions et les pratiques du paganisme.

« Maintenant, dit-il, sous l'empire de Constantin, « nous voions passer l'Eglise chrestienne de la persé- » cution à la paix, de la servitude en la domination, « des déserts aux villes, des cavernes aux palais; « nous voions s'y faire recevoir à la foule, avec les « empereurs, les plus notables de l'empire romain, les « nations entières, l'orgueil et le luxe du monde. Ne « trouvons estrange si en cette grande mutation nous « la voions changer tout à coup; Si l'Eglise recevant « le monde en son giron, s'en trouve enflée en un mo- « ment, si le *monde* entre en l'Eglise avec le *Monde*, « introduit en elle par son entrée: je dis les vanitez, « les superfluitez, les affections, les imperfections, les

« infections mesme du monde. L'Eglise avoit esté « nourrie ès montagnes et ès déserts, elle en sortoit « vestue de poils de chameau; toute sobriété, toute « simplicité, toute innocence. Les évesques pour la « pluspart la produisans au monde, avoient honte « de la présenter telle aux gentils, à ceux qui frais- « chement sortoient ou mesme vouloient sortir du pa- « ganisme. Ces bons empereurs de mesme, désireux « de la faire recevoir à leurs peuples, plus curieux de « l'extérieur que de l'intérieur, de l'apparence que de « la vérité, de la cérémonie que de la substance. Ils ne « font donc point conscience de l'habiller à la paienne, « de la parer des ornements des gentils, d'accommo- « der, en tant que sans préjudice de la foi, ils pensoient « le pouvoir faire, les services et les cérémonies chres- « tiennes aux paiennes. Et cette procédure s'appelloit « entre eux zèle et prudence, que Tertullian, sévère « observateur de cette première pureté eust appelé sa- « crilège etc. (1) »

Nous sommes obligé de nous borner dans nos citations. Nous ne saurions toutefois résister au désir de reproduire la fin de la conclusion de la première partie.

L'auteur condensant ses réflexions antérieures établit de nouveau, comme dans une vaste antithèse, une opposition entre la célébration de la Cène, au temps

(1) *De l'Institution, usage et doctrine du Saint-Sacrement de l'Eucharistie en l'Eglise ancienne*, page 49 et 50.

apostolique, et celle de la messe, au XVIe siècle. « En « la Sainte-Cène, en somme, l'homme estoit enseigné, « comme il debvoit sa création à un seul Dieu, qu'il « n'estoit aussi tenu de sa régénération, de sa justifi- « cation, de sa sanctification, de son salut, qu'à un seul « Christ, fils Eternel de Dieu, principe, milieu et fin « de nostre vie spirituelle : en tant que celui seul qui « nous régénère au Baptesme, nous nourrit en la « Sainte-Cène, nous est fait viande lui-mesme, en tant « que celui qui nous lave de nos péchez nous veit de « sa justice. En la messe que dirons-nous ? Où de la « saincte Table du Seigneur, on nous a fait un autel « de toutes sortes de saincts, où au lieu de son sang, « seule propitiation de nos péchez, on nous prétend « distribuer leurs intercessions et leurs mérites ; où « pour tout dire, en un mot, on prétend sacrifier en « l'honneur des saincts, celui pour le nom duquel se « sont sacrifiez, se doibvent sacrifier tous les saincts. « Brief, représentons-nous d'une part, une assemblée « de fidèles prians Dieu, chantans ses louanges, et « oians sa parole, attentifs à l'explication d'icelle ; un « serviteur de Dieu en toute simplicité, leur faisant « sentir leurs péchez par sa parole, leur annonçant « la rémission d'iceux, et la mort et passion du Sei- « gneur, leur distribuant autour de la saincte Table « son corps et son sang, ès sacrement du pain et du « vin qu'il a instituez. Les excitant à lui rendre grâ- « ces, et solennelles et perpétuelles de ce grand béné-

« fice (bienfait). C'est la Sainte-Cène des anciens, c'est « la nostre. Mais mettez-vous de l'autre costé, devant « vos yeux, un prestre, avec un habillement estrange, « le visage vers un autel, avec un clerc derrière, mur- « murant un langage incognu, entrecoupé de si- « gnes, levant une oublie avec cérémonie, la faisant « adorer, la trempant en son vin, la mangeant tout « seul, sans interprétation ni exhortation, sans en « donner autre instruction au peuple, voulant néant- « moins qu'il soit persuadé par ce seul acte que « moiennant quelque carolus qu'il donnera, il ait sa- « crifié nostre Seigneur pour lui; lui aura mis en un « besoin, son père en paradis, tiré de purgatoire, etc. « C'est la messe romaine, celle dont nous contestons, « celle dont on fait tant de bruit; combien différente en « manière et en effect (j'atteste ici leurs âmes) du « service des Pères? Combien donc de l'Institution « de Christ, combien de ses disciples? (1)

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'examen des « circonstances et dépendances » de la messe. Il s'agit ici des temples ou édifices consacrés au culte, des images, de la croix, des éléments de la Sainte-Cène, (le pain et le vin) du langage employé dans la célébration de ce sacrement, de l'onction des prêtres, du célibat auquel ils furent astreints dans la suite, etc... Toute cette partie semble au premier abord une

(1) *De l'Institution, usage et doctrine du Saint-Sacrement de l'Eucharistie*, etc., pages 185, 186.

sorte de hors-d'œuvre, ne se rattachant que très indirectement au sujet qui fait le fond de l'ouvrage. Duplessis-Mornay y a consacré toutefois de longs développements, et nous estimons que ce n'est pas sans raison.

Tout se tient en effet dans le culte catholique.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, c'est manifestement de la messe que dérivent les altérations que le catholicisme a fait subir au culte de l'Eglise primitive, et les superstitions sous lesquelles il l'a comme étouffé et enseveli. C'est en mettant en lumière tous les abus, toutes les nouveautés étranges, pour ne pas dire scandaleuses, que la messe a entraînées avec elle dans ses « diverses dépendances et circonstances », que l'auteur fait voir d'une façon particulièrement saisissante, à quel point cette invention romaine est contradictoire, opposée à l'institution de la Sainte-Cène, et destructive du culte « en esprit et en vérité. »

Duplessis-Mornay établit que dans toute l'Eglise primitive, les édifices religieux ne renfermaient aucun des ornements que l'esprit païen et sacerdotal à introduits dans la suite. Les chrétiens, d'ailleurs, condamnés tout d'abord à adorer Dieu en des lieux fort divers, maisons particulières, asiles souterrains (catacombes) etc., ne songèrent point, même quand ils purent s'assembler ouvertement, à abriter leur culte dans de riches édifices, remplis d'ornements somptueux. Ils tenaient les images pour objets d'idolâtrie.

L'auteur consacre deux chapitres à cette question des images. Il montre comment elles se sont introduites dans l'Eglise, grâce à la « nonchalance » des successeurs des premiers pasteurs et évêques, « sous « la réception d'icelles; lesquelles Sathan faisoit glisser « doucement des maisons privées, aux publiques; de « l'usage profane et historique, à l'abus de vénération, « d'adoration, de dévotion toute entière..... (1)

« Or, les images ne furent guères receues ès tem- « ples, que les peuples qui sortoient nouvellement du « paganisme, pensans avoir retrouvé en celles des « apôtres et des saincts ce qu'ils avoient perdeu en « celles de leurs Dieux, ne commençassent à leur vou- « loir rendre les mesmes honneurs. Et cet abus se ré- « pandit en divers lieux diversement, selon l'igno- « rance ou la capacité, la nonchalance ou la dili- « gence des évesques; mais gaigna évidemment un « grand païs sous la Barbarie, qui inonda tout « l'empire Romain par le desbordement de tant de « nations farouches et barbares : Tellement que les « images une fois receues, n'y eut plus moien de les « chasser des temples; la plus part des évesques « pensans avoir fait beaucoup d'empescher qu'elles « fussent adorées (2)

Les premiers chrétiens n'avaient pas d'autel, ne connaissant pas cet étrange sacrifice de la messe,

(1) *De l'institution, usage et doctrine, etc.*, page 224.
(2) *Ibidem*, page 225.

qui devait, dans des temps d'ignorance et de corruption religieuse, se substituer au sacrement de la Sainte-Cène. Ils n'avaient, dans leur temple, qu'une table mobile, sur laquelle étaient déposés, comme nous l'avons vu, les éléments qui devaient servir à la Sainte-Cène. Ils ne connaissaient pas davantage les vases d'or ou d'argent, que la vanité devait introduire plus tard; encore moins seraient-ils tombés dans cette idolâtrie que leur reproche avec tant de raison Mornay, d'en faire l'objet d'une vénération religieuse, et même d une adoration. L'auteur entre, à ce sujet, dans des détails bien curieux, empruntés aux décisions des conciles de Reims et de Cologne (1).

Quant au costume du clergé, les ministres ou anciens portaient des vêtements simples et ordinaires, que l'orgueil sacerdotal n'avait pas encore pensé à modifier, et dont il devait faire plus tard une nécessité lithurgique. Enfin le culte lui-même se célébrait en une langue vulgaire, commune aux pasteurs et aux fidèles. Et cela se pratiquait ainsi dans toutes les Eglises de la chrétienté. On ne pensait point, n'ayant pas encore cet amour exagéré de l'unité, ou plutôt de l'uniformité, — signe certain de formalisme et de décadence religieuse, — à considérer comme sacrée une seule langue à l'exclusion de toutes les autres. Sous l'Ancien « Testament, nous dit l'auteur, le service de Dieu a

(1) On sait aujourd'hui que les actes de ce dernier concile ne sont pas authentiques.

« esté fait en langue entendue du peuple : sous le « Nouveau, qui croira autrement? Que la lumière soit « moins claire que l'ombre? La pleine science plus « rude que les rudiments? Certes, nostre Seigneur « est venu pour desvelopper les mystères cachez « devant tous les siècles, pour les desploier aux juifs « et aux gentils, à toutes nations, à toutes langues. Et « devant lui, dit l'apostre, il n'y a distinction du Juif « au Grec, ni du Grec au Barbare. Pensons donc que « tout ce qui a servi à l'esclaircissement des saints « mystères, à l'instruction des chrestiens, lui aura esté « agréable. Ne pensons point que ce qui en pourroit « obscurcir la clarté ait peu procéder de son exemple, « moins encore de son commandement. Il institue sa « Saincte-Cène entre ses disciples : Qui doute que tou- « tes les paroles d'icelle n'aient esté par lui pronon- « cées en la mesme langue dont il avoit accoustumé « d'user avec eux? Il veut qu'à son exemple, elle soit « célébrée en son Église, qu'en icelle nous annon- « cions sa mort jusqu'à ce qu'il vienne. Quelle façon « d'annoncer, prononcer un langage que le peuple « n'entend point? » (1)

Enfin les prêtres se mariaient, ils n'avaient pas encore imaginé de s'astreindre au célibat, contrairement à l'ordre de Dieu, et à la pratique des apôtres. A cette question importante, Duplessy-Mornay consacre de

(1) *De l'institution, usage et doctrine, etc.*, pages 262 et 263.

longs développements, trois chapitres entiers. Et ce ne sont ni les moins intéressants, ni les moins vigoureux du livre.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans son argumentation toujours sûre d'elle-même, et qui ne s'égare jamais en dehors des faits; nous ne pouvons pas davantage reproduire ici quelques-uns de ces raisonnements qui sont comme des coups droits portés en pleine poitrine à ses adversaires. (1)

Il y a dans ces chapitres une foule de renseignements aussi curieux qu'instructifs. L'auteur nous donne un vrai traité sur la matière, prenant la question dans l'Ancien Testament, et la conduisant à travers le siècle apostolique et les méandres de l'histoire, jusqu'au seizième siècle. Nous nous bornerons à transcrire ici quelques lignes du résumé de la seconde partie. « Enfin, pour les faire croire plus hypocrites « que saints, dit Mornay, de mariez qu'ils estoient (les « prêtres) ils sont en célibat. Et par quelz degrez ? « Certes, nous avons loué et la virginité, et la chas- « teté en mariage comme dons insignes de Dieu, l'un « et l'autre recommandables en l'Église. Puis au lieu « de les disposer ensemble, comme l'apostre, nous les « avons opposés l'un à l'autre, comme si la louange « de l'un n'estoit poinct suffisante, sans le blasme de

(1) « Ceux qui déclarent les Sacrements obligatoires pour tous, renoncent, selon leur doctrine, eux-mêmes à un sacrement ! »

Voilà ce que nous appelons un coup droit, et il y en a beaucoup de ce genre dans le livre de Mornay.

« l'aultre. Dont est adevenu que les évesques et les « ecclésiastiques, qui premièrement estoient mariez, « ont commencé à estimer plus de sainteté à ne « l'estre poinct. (1) Et ainsi de liberté et indifférence « on est venu à y mettre et différence et préférence. « De là à exhorter les ecclésiastiques au célibat, puis « à les y obliger par douces paroles, puis à les y as- « treindre par la loi, à les y contraindre par dures « peines, et enfin par privation de leurs offices et bé- « néfices, par dégradations ignominieuses. Dont s'est « ensuivi tant d'ordures que le monde en put, que « le nom d'ecclésiastique est blasonné par toute la « terre. (2)

Mais si toutes ces dépravations du culte chrétien, dans sa forme et ses circonstances, sont graves et pernicieuses, que dirons-nous des erreurs doctrinales dont elles découlent, de la conception fausse par laquelle le catholicisme en est arrivé à considérer la Sainte-Cène à la fois comme un *sacrement* et un *sacrifice*. Or, en réalité, dans la messe, on ne trouve les éléments constitutifs ni de l'un ni de l'autre.

C'est ce que Duplessis-Mornay s'attache à démontrer dans le reste de son livre, la partie de beaucoup

(1) Voici un curieux détail rapporté par Mornay : Jésus-Christ assistait aux noces de Cana, les catholiques ne peuvent le nier. Ils ne sont pas embarrassé, pour si peu ; Jésus-Christ venait à ces noces, parce que c'étaient celles de saint Jean l'évangéliste, et pour l'empêcher de se marier : « Si tu n'étais mien, lui dit notre Seigneur, je te permettrais de te marier. »

(2) *De l'institution, usage et doctrine*, etc., pages 347 ef 348.

la plus étendue; elle renferme près de 400 pages. Il part de la distinction profonde, radicale qu'il faut établir entre le *sacrifice* et le *sacrement*. Les « cé-« rémonies qui sont de l'homme à Dieu, dit-il, ont « proprement le nom de sacrifice; celles qui sont de « Dieu à l'homme, celui de sacrement. »

La Sainte-Cène, dit-il ailleurs, n'a point été instituée pour sacrifice, mais pour sacrement; elle ne peut être nommée sacrifice, sinon en tant que c'est une action sacrée, ou une commémoration du sacrifice de Notre Seigneur, une fois faite en « l'arbre de la croix », pour nos péchés, ou une action de grâce pour les « bénéfices reçus par lui ». La messe ne peut être appelée proprement sacrifice, et encore moins sacrifice propitiatoire. Les sacrifices de l'ancienne Alliance, figuratifs de celui qui devait s'accomplir dans l'économie évangélique, étaient renouvelés sans cesse, parce qu'ils étaient incomplets et ne possédaient pas par eux-mêmes la puissance de rédemption. Mais le sacrifice de la croix, qui a réalisé l'idée de tous les sacrifices de l'ancienne Alliance et accompli l'acte de rédemption qu'ils ne faisaient que figurer, a eu lieu une fois pour toutes. Etant parfait en lui-même, et ayant opéré la délivrance éternelle de l'homme, dans tous les temps et dans tous les lieux, ce sacrifice ne saurait être répété; et de fait il ne l'est point, les Ecritures l'attestent.

Duple ssis-Mornay consacre une très savante dis-

sertation à établir cette vérité doctrinale. La démonstration qu'il tire des textes de l'Ancien Testament, aussi bien que des passages revendiqués par les partisans de la messe, que de ceux qu'il invoque pour sa propre thèse, est fort lumineuse. Faisant ensuite l'historique de cette conception, ou plutôt de la substitution du sacrifice de la messe au sacrement de l'Eucharistie, l'auteur montre que cette grossière erreur est née de la transsubstantiation, et de toutes les inventions audacieuses inconnues dans le Nouveau Testament : notamment le *purgatoire* et *l'invocation des saints*, etc... Il consacre la fin de cette partie de son livre à réfuter la doctrine du *mérite* des œuvres, et à rétablir sur ce point capital la pure doctrine de l'évangile. Nous voulons citer quelques lignes de la conclusion de ce troisième livre. Elles nous paraissent intéressantes à plus d'un titre. C'est un morceau d'une rare clarté.

« Or, de cette déduction, dit Mornay, nous recueil-
« lons : Que cette doctrine de la gratuite justification
« au sang de Christ, par la foi, a esté longtemps conser-
« vée en l'Eglise en sa pureté, bien que vivement as-
« saillie par Sathan, et en diverses instances comme le
« siége de nostre salut. Que néantmoins elle a reçu de
« grandes altérations par la nature orgueilleuse de
« l'homme, par la doctrine des philosophes, par la
« subtilité des scholastiques, par l'humeur pharisaï-
« que des moines, tant que nonobstant la courageuse

« défense de plusieurs grands personnages, tenant
« jusques en l'an 1200 et plus, pour la grâce
« de Dieu contre l'ingratitude de l'homme; la doc-
« trine pharisaïque gaigna le dessus, et non telle-
« ment toutesfois qu'en mesme temps, elle ne fust
« encore contredite presque parmi toutes les nations
« de la chrestienté, par plusieurs gens de bien,
« jusqu'à souffrir la mort pour sa confession; con-
« tredite mesme par les plus solides maximes de
« ceux desquels la subtilité l'avoit establie; qu'en
« icelle nous est proprement advenu, comme es ré-
« gions les plus septentionales, où la clarté des crépus-
« cules se rencontre de si près, que le jour n'est pas
« si tost mort d'un côté, qu'il ne renaisse de l'autre.
« N'aiant esté cet article si tost offusqué des ténèbres
« qui avoient occupé l'Église que nous ne l'aïons veu
« si tost après plus éclairci que jamais. En quoi nous
« avons à remarquer la singulière bonté de Dieu
« envers son Église. Car d'autant que la justification
« est le point de la doctrine chrestienne qui joint
« l'homme à Christ, qui fait la différence propre de
« l'Église à toute autre assemblée; du chrestien, à tout
« autre homme; sans lequel nul ne peut estre chres-
« tien; avec lequel seul bien entendu, nous en rete-
« nons et le nom et l'effet; brief qui se peut appeler, à
« bon droict, la vie du chrestien, l'âme de l'Église, le
« lien du mariage de Christ et de son Église. Il
« estoit certes du tout nécessaire, puisque Dieu selon

« sa promesse ne pouvoit perdre son Église, que cet « article fust conservé en icelle, que son éclipse fût « briève, qu'il revinst bientost à sa première splendeur « et lumière. Brief, comme les médecins disent que « le cœur est le premier vivant et le dernier mourant « en l'homme; que ce cœur aussi de l'Église par lequel « elle a commencé à vivre, bien que le premier atta- « qué du venin de Sathan, en fust le dernier atteint au « vif, et le premier délivré; comme certes il est ad- « venu en nos jours où Dieu faisant comme renoistre « son Évangile après tant de ténèbres, a voulu, par sa « singulière grâce, que ce point ait esté le premier « remis en son entier, par ceux qu'il avoit suscitez « pour la restauration de son Église. (1)

Or la messe, envisagée comme sacrifice au sens catholique, est le renversement de la doctrine de la justification par la foi; elle atteint l'Evangile dans sa source, dans son essence même. En le renouvelant, elle ôte au sacrifice du Calvaire toute sa signification et sa portée, et elle est en contradiction absolue avec l'enseignement des Ecritures.

Duplessis-Mornay ne devait pas s'étendre aussi longuement sur la messe considérée comme sacrement, par la raison que ce côté de la question avait déjà été particulièrement élucidé par plusieurs de nos polémistes protestants. C'est le motif qu'il invoque lui-même. « Matière, dit-il, traitée si exactement

(1) *De l'institution, usage et doctrine*, etc., pages 709 et 710.

« par plusieurs grands personnages en ce temps, qu'a-
« près eux ce seroit témérité d'y entrer, sinon pour y
« suivre leurs pas. » Il ne laisse pas toutefois d'y consacrer encore plus de cent cinquante pages. Après avoir défini le sacrement : « une manifestation de la grâce de Dieu sous des signes ou symboles matériels », l'auteur montre que la messe est destructive des fondements mêmes de la foi chrétienne, de la nature de Christ, et des sacrements qu'il a institués dans l'Eglise. Il établit que la transsubstantiation et la présence réelle, n'ont aucun fondement dans les Ecritures, et qu'elles furent à peu près inconnues dans l'Eglise jusqu'au concile de Latran; qu'avant cette époque la plupart des docteurs et écrivains ecclésiastiques avaient entendu la Cène au sens symbolique, et conformément à son institution; que cette profonde modification, pour ne pas dire corruption radicale, bien qu'adoptée par le concile de Latran, ne devint article de foi même qu'à partir du concile de Trente; que c'était donc la plus *nouvelle* des *nouveautés*.

Nous aimons à citer l'auteur dans la conclusion des chapitres, car c'est là qu'il donne plus volontiers carrière à sa verve, et où il condense davantage sa pensée. « Or, avons donc achevé ce qui est de l'his-
« toire et de la doctrine de la transsubstantiation en
« l'Eglise romaine; combien esloignée de l'ancienne
« simplicité de l'Eglise chrestienne; et combien de
« l'institution que nostre Seigneur fit de la Sainte-

« Cène. La somme en revient là, qu'en la Sainte-Cène,
« nous sommes sérieusement admonestez de nostre
« obligation envers nostre Seigneur, et de nostre de-
« voir envers nostre prochain; pareillement entrete-
« nus et fortifiez en la conjonction de nous avec Christ,
« nostre chef dont dépend nostre vraie vie, laquelle se
« vérifie et fait cognoistre, comme l'âme par ses mou-
« vemens, par nostre zèle envers Dieu, par nos dépor-
« temens envers nostre prochain.

« Nous y recognoissons nostre obligation quand
« nous commémorons, selon son commandement, la
« mort et passion du Seigneur: que nous estions
« donc morts en nos péchez, puis qu'il a fallu que le
« Fils éternel de Dieu se soit exposé à la mort, et à la
« mort de la croix, pour nous rachetter de cette mort,
« mort donc éternelle. Et de là s'ensuit une action de
« grâces solennelle en cette action (la communion), et
« perpétuelle en nos âmes, si nous sommes vraiement
« fidèles; car qui croit à bon escient ce grand et
« inénarrable bénéfice, comment le peut-il oublier?
« Comment est-il possible qu'il ne s'espande en
« continuelles actions de grâces..... C'est pourquoi ce
« sacrement est appellé et commémoration et Eucha-
« ristie, ou action de grâces; car de la commémoration
« de ce bénéfice, de ce don de salut, (et par cet ineffa-
« ble moien) s'ensuit en tout cœur chrestien, une
« sérieuse Eucharistie. Et ce fruit défaut nommeément
« en la messe papistique, car cette commémoration ne

« s'y fait point, la mort du Seigneur n'y est point « annoncée au peuple. C'est pour tout, un amas de « paroles, une diversité de gestes, aussi peu entendus « l'un que l'autre. Nous sommes pareillement admo- « nestez en la S. Cène de nostre devoir envers nos pro- « chains; car nous ne sommes pas seulement créez « d'une mesme masse; mais recréez, mais rachetez « d'un mesme sang, mais membres d'un mesme « corps, mais végétez d'un mesme esprit, mais « vivans, mourans, et sentans d'un mesme chef, un « avec lui par la grâce de son bon plaisir; un donc « aussi entre nous, et par son commandement, et « par naturel devoir. Et si le chef, le Fils éternel de « Dieu a donné sa vie pour nous, pour nous faire, « dis-je, ses membres, que doivent, ou que ne doi- « vent ces membres les uns pour les autres?.....

« Ce sont donc les fins principales pour lesquelles « nostre Seigneur avoit institué la Sainte-Cène, des- « quelles nous avons esté destituez en l'Eglise romai- « ne; laquelle, au lieu de cette viande sacrée que nous « soulions manger à la table de nostre Père, nous a « repeus de siliques, de singeries, de mommeries, en- « tretenant, pour tout, à l'antique romaine, le pau- « vre peuple, de vaines pompes et cérémonies et « pourtant affamez de la grâce divine. De ce païs « lointain, où nos phantasies humaines nous avoient « transportez, nous nous sommes ressouvenus de la « table de nostre Père, nous sommes résolus de revenir

« à lui. (1) C'est pourquoi, ajoute plus loin l'auteur :
« Renonçans à la nouveauté et embrassans l'antiquité,
« nous renonçons à la messe de l'Eglise romaine,
« nous embrassons la communion de l'Eglise réfor-
« mée. Ce qui est de plus en la substance, nous le
« pouvons dire en bonne conscience, ou il est de la
« vanité de l'homme, ou il est de la perversité du
« malin.

« Et Dieu veuille donc par sa saincte miséricorde,
« nous ouvrir à tous les yeux pour cognoistre ses
« voies, ains principalement nous mouvoir les cœurs,
« nous addresser les pieds pour y cheminer, pour y
« faire progrez. (2)

Nous avons terminé ce résumé analytique. Il nous reste un regret, c'est de n'avoir pu donner qu'une très imparfaite idée de cette œuvre magistrale. Un livre de ce genre se prête d'ailleurs fort peu à l'analyse : tout y est citations, textes et discussions serrées et lumineuses. Duplessis-Mornay est connu comme écrivain et comme polémiste. La gravité de la pensée, la ferme sobriété de la forme, l'habileté dans le choix et l'ordonnance des arguments, et par dessus tout une élévation de sentiments, une haute inspiration du chrétien qui n'écrit point pour le plaisir d'écrire, d'entrer dans de vaines discussions, et d'y faire étalage de dialectique ou d'érudition, mais pour remplir un

(1) De *l'institution, usage et doctrine,* etc., pages 881 et suiv.
(2) *Ibidem,* page 887.

devoir et servir la cause de l'Évangile ; telles sont les qualités éminentes qui se retrouvent dans tous les écrits de Mornay, et qui éclatent à un rare degré dans le livre dont nous nous occupons.

Mais ce qu'il faut admirer surtout chez l'auteur huguenot, c'est la préoccupation souveraine qui a présidé à la composition de cet ouvrage de haute polémique, et qu'on y sent circuler à chaque page, à chaque ligne, savoir : ramener à la vérité et au salut les âmes égarées par les erreurs et les superstitions de l'Église romaine. Mornay n'a pas d'autre mobile. Mais c'est là précisément ce qui devait attirer sur lui les foudres réunies de Rome et de la cour de Henri IV. Aussi l'auteur devait-il payer des plus amères épreuves, des plus douloureuses humiliations l'austère mission qu'il avait si courageusement assumée.

Il ne se faisait sans doute aucune illusion à ce sujet. Les lignes suivantes semblent du moins l'indiquer : « Oserai-je ici, Messieurs, dit-il, s'adressant aux « catholiques, vous le dire, je désire vostre salut de « grande affection. Je le souhaite au péril de ceste vie ; « je dirai, en bonne conscience, comme l'apostre à « Agrippa : que pleust à Dieu que vous fussiez tels que « je suis, hors ces liens, hors les afflictions auxquelles « ceste proffession est subjette..... Et ailleurs, parlant « de l'Antechrist qui est logé sur les sept montagnes, « campe au temple de Dieu, s'eslevant dessus Dieu,

« s'eslevant contre Dieu, besongnant en toute efficace « de Sathan, en toute puissance et miracle de men- « songe, enyvrant de sa coupe les rois et princes de « la terre, ouvrant la bouche en blasphèmes contre « le souverain, contre son Christ et sous le nom de « Christ ,» il adjure ses lecteurs catholiques d'abandonner l'Église romaine, et d'embrasser les doctrines de l'Évangile; car lorsque le « Fils de perdition fera « une grande révolte, ou il faudra estre avec le révolté « ou protester contre sa révolte. Ains vous en sçaurez « gré à qui vous aura adverti; de la peste, en vostre « ville; du loup, en vostre bergerie; du feu, en vostre « grange. Vous sonnerez vous mesmes le tocsein afin « qu'on y accoure, qu'on vous secoure (1). »

Cependant tout n'est pas à admirer dans le livre de Mornay. Il renferme 888 pages in 4°. L'auteur aurait peut-être pu le réduire dans une certaine proportion. Il y aurait gagné en force et en clarté. Cela lui aurait permis d'éliminer les témoignages empruntés à des écrivains d'une importance trop secondaire. La multiplicité des citations laisse parfois quelque confusion dans l'esprit, et rend la lecture du livre un peu laborieuse.

Ces réserves faites, on peut accepter dans toute sa teneur le jugement de Scaliger : « *Opus prætantissi* « *mum*, et meilleur qu'aucun de ceux composés par « des théologiens de profession, à l'exception de ceux

(1) *Préface à Messieurs de l'Église romaine.*

« de Calvin et de Th. de Béze. Il a fait plus (Mornay) « en son livre de la Messe, qu'aucun calviniste ni « papiste ne pourrait faire, ni que Bellarmin lui-même « entre les papistes.(1) »

Casaubon de son côté dit que ce livre contient une doctrine pieuse et sainte.

L'ouvrage de Mornay constitue un riche arsenal où l'on peut puiser à pleines mains des armes contre le catholicisme romain. Il mérite à tous égards d'être lu et médité avec soin par quiconque veut s'occuper de controverse religieuse.

(1) *Scaligerana*, page 461.

PREMIERE PARTIE

HOSTILITÉS QUI ACCUEILLIRENT LA PUBLICATION DU TRAITÉ DE L'EUCHARISTIE

CIRCONSTANCES QUI PROVOQUÈRENT LA RÉUNION D'UNE CONFÉRENCE ENTRE DUPLESSIS-MORNAY ET DU PERRON

PRÉLIMINAIRES DE LA CONFÉRENCE

CHAPITRE Ier

ATTAQUES DONT LE TRAITÉ DE L'EUCHARISTIE FUT L'OBJET DÈS SON APPARITION. — HABILETÉ DES ADVERSAIRES DE MORNAY POUR LE CONTRAINDRE A DEMANDER UNE CONFÉRENCE.

A son apparition le *Traité de l'Eucharistie* produisit une profonde sensation. Il souleva une tempête de critiques et d'injures parmi les divers ordres de moines, et chez plusieurs membres du clergé séculier. Les chaires de Paris, en particulier, retentirent de diatribes à l'adresse de l'auteur huguenot. Plusieurs prédicateurs l'attaquèrent avec violence. Le Portugais Jacques Suarez fit de l'ouvrage protestant le thème de ses prédications pendant tout un carême. La Sorbonne prononça la censure et l'anathème contre l'auteur d'un si pernicieux écrit. Il n'y avait si petit « escholier en théologie qui n'y remarquast quelque endroit pour l'attaquer. » Ce fut comme une chouette, dit Jean de Serres, à laquelle chaque oiseau voulut donner son coup de bec. » L'irritation des catholiques fut telle, prétend Elie Benoît, que pendant plusieurs jours les amis de l'auteur, craignant pour sa vie, s'opposèrent à ce qu'il parût en public. La sœur du roi lui offrit un asile dans son hôtel. (1)

(1) Elie Benoît fait sans doute allusion au voyage que Duplessis-Mornay aurait fait à Paris, quelques mois après l'apparition de son ouvrage,

L'émoi causé parmi les catholiques tenait à plusieurs raisons : l'honorabilité et le talent de l'écrivain, sa haute situation politique et religieuse, et surtout la méthode qu'il avait employée pour combattre l'Eglise romaine, — méthode nouvelle, à laquelle jusque là on n'avait pas habitué les représentants du catholicisme. Mais tout le bruit qui se faisait autour du livre ne servait qu'à le signaler à l'attention publique et à le faire lire. Au surplus, les attaques dont il fut l'objet, faibles et mal conduites à l'origine, ne méritaient qu'une médiocre attention. Aussi n'émurent-elles pas outre mesure l'auteur huguenot, bien que l'on prétendît « qu'il s'estoit garni d'une mauvaise et faible « caution et avoit engagé légèrement son honneur,

pendant le carême de 1599. Nous trouvons en effet trace d'un séjour de Mornay à la cour, et remontant à cette époque (*Mémoires de Mme de Mornay*, page 342); Voir l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, tome I, page 262.

Divers auteurs avaient déjà publié des réfutations de la préface du Traité de l'Eucharistie, et Mornay lui-même avait répondu à l'un de ces libelles. Un certain temps s'était donc écoulé depuis la date de la publication de cet ouvrage. L'irritation des catholiques avait probablement été excitée par les diatribes des prédicateurs du carême de 1599. Voici ce que nous lisons dans David de Licques : « A la ville et à la cour, ce « livre se faisait faire place. Bulenger (Alias Boulenger), ausmônier du « roy, attaqua le premier la préface, et avec non moins d'imprudence « que d'impudence accusa les passages de fausseté. En six jours il luy « fait la response telle que Bulenger fut aigrement tancé de sa témérité « par l'archevesque de Bourges, grand ausmônier. Sortirent après, pen- « dant son séjour en court les Escritz de mesme nature, de l'Evesque « de Basaz et des Jésuites de Bordeaux, Carabins, disoyent-ilz, qui de « leurs escarmouches faisoyent attendre la bataille. » David de Licques, *Vie de Mornay*, page 252.

« faisant esclater ce livre avec un haut et superbe « apparast, duquel il avoit rempli ou pour mieux dire « infecté toute la France et les autres contrées circon- « voisines. (1) »

Parmi tous ces libelles publiés contre Mornay, bien peu, en effet, méritent d'être tirés du profond oubli où ils dorment depuis trois siècles. L'auteur du traité de l'Eucharistie ne leur attribuait donc qu'une médiocre portée, comme le prouvent les paroles suivantes : « Nul, dit-il dans la préface de sa réponse au livre de « du Perron — *Les actes de la conférence* —, ne l'avait « entrepris (son livre), ni en corps ni en pied pour en « disputer les conséquences ou détruire les maximes. « Mais bien par une nouvelle procédeure, on s'advisa, « pour esblouir et estourdir le monde, de publier « que ce n'estoient que fausses allégations, vous « laissant par là à juger, car ce fut tout ce qu'ils eu- « rent à dire : que si elles se trouvoient véritables, leur « cause s'en allait perdeue..... Je les remercie de cette « confession.

« Ils n'assaillirent le livre que sous bénéfice d'in- « ventaire, ici un passage, là un aultre, ici une cotte, « et là une date, bien loin d'y faire brèche, puisqu'ils « ne tiroient qu'à coups perdeus; d'en raser les fon- « dements ou renverser le pied de la muraille, puis- « qu'ils ne poinctoient qu'aux girouettes; et de faict,

(1) *Discours véritable* de *l'ordre et forme qui a* esté gardée en l'Assemblée de Fontainebiau. P. M. N. R. S. D. P. P. Anvers 1600.

« ils disoient que ce n'estoient que stradiotes armés « à la légère, mais que l'armée suivoit..... Et quant « au livre du jésuite Richeome, « livre inexpugnable, « dressé à loisir, attendu en longueur, mais devant « lequel aussi rien ne pouvoit tenir, tout acier, tout « foudre..... Qu'avez-vous vu de plus froid et de plus « frèle, peut-il tant soit peu tenir sous le marteau, « s'est-il pas tout évanoui en bruit, en brouée...?

« En quoi donc cest homme plus que les préce- « dents, que de masse et de front ? plus grossier, « qu'ils n'ont esté légers? plus imprudents en toutes « sortes qu'ils n'estoient impudents. Mais laissons « les injures pour eux, car après jésuite, et père jé- « suite, que peut-on enchérir, sinon par père de men- « songes (1). » Outre les jésuites Richeome et Fronton du Duc, les principaux adversaires de Duplessis-Mornay, comme nous l'avons vu, furent Béranger, docteur en Sorbonne, l'évêque de Basaz et son chantre, Jacques Suarez, déjà mentionné, Bulenger, docteur en théologie, et prédicateur ordinaire du roi. Tous ces théologiens voulurent rompre une lance en faveur du dogme de la messe. On publia des listes *des quiproquo et des etc... de Monsieur Duplessis.*

Les critiques se résumaient dans les trois points suivants : Omission de passages essentiels, falsification de textes, et interprétation erronée de plusieurs paroles

(1) *Avertissement à MM. de l'Eglise romaine etc.*

des Pères; en d'autres termes, Mornay aurait corrompu et tronqué le texte des auteurs qu'il citait, pour les faire parler en faveur de sa thèse. (1)

C'était un moyen commode et infaillible de ternir la réputation de l'écrivain huguenot, et en même temps d'éblouir le commun des lecteurs qui n'y entendaient pas malice. Elie Benoît fait à ce propos une remarque fort judicieuse. « Comme ces accusations, « dit-il, sont difficiles à expliquer avec ceux qui ne « sont pas capables d'examiner à fond les matières et « les auteurs, on s'en servait comme de l'unique argu- « ment propre pour la séduction de ceux qu'on voulait « engager à changer de religion. C'est ainsi qu'on « mène le peuple dans les affaires qui sont au-dessus « de sa compétence, et on lui persuade quelquefois « qu'il est impossible de les résoudre parce qu'il n'en « a pas la capacité. Cette fraude a régné en France « dans la conduite des controversistes depuis le com- « mencement jusqu'à la fin. (2) »

Les catholiques ne purent obtenir cependant que l'ouvrage fût condamné par les parlements. — La réponse de M. Dassiz, premier Président à Bordeaux,

(1) L'auteur du *Discours véritable* P. M. N. R. S. D. P. P. emploie des expressions encore plus fortes. « Les passages (du livre de Mornay) « sont : les uns tronquez, les aultres du tout faulx et inventez à plai- « sir, les aultres pris tout au contraire du sens évident des autheurs, les « aultres si abusivement citez qu'il a pris l'objection faicte par l'auteur « pour la résolution. »

(2) Histoire de l'Edit de Nantes. Tome I, page 342.

aux solliciteurs (les Jésuites) (1), qui demandaient que le livre fût brûlé par la main du bourreau, mérite d'être citée, en raison de son esprit d'équité et de haute tolérance religieuse. Il dit que : « Ces chemings « n'estoientplus tenables, mais qu'ilz advisassent, « puisque l'auteur tenait à garant les Pères d'y bien « respondre. »

CHAPITRE II

SENTIMENTS ET DISPOSITIONS DE HENRI IV A L'ÉGARD DE DUPLESSIS-MORNAY

Le Pape voulut faire réfuter le livre huguenot par Bellarmin, son théologien officiel; mais le célèbre controversiste déclina ce périlleux honneur. Clément VIII se tourne alors vers le roi Henri IV, et cherche à piquer son amour-propre, insinuant qu'un prince vraiment digne du nom de fils aîné de l'Eglise, et plus soucieux de la gloire du Siège apostolique, n'aurait pas souffert un pareil scan-

(1) Le clergé était fort mécontent, au milieu de toutes les faveurs dont la cour le comblait, de n'avoir pas encore recouvré le pouvoir de fermer, comme autrefois, la bouche aux hérétiques par la prison et les bûchers. Il se trouva même un parlement de province assez peu respectueux des clauses de l'Edit de Nantes pour condamner le livre de Mornay, et le faire brûler par la main du bourreau.

Mornay voulut en appeler de ce jugement à la chambre de l'Edit et non au Conseil privé dont il n'avait à attendre aucun acte de réparation et qui eût étouffé l'affaire, ou tout au moins l'eût fait traîner en longueur.

dale. Il déclare, en même temps, que les bons catholiques pourraient élever des doutes sur la sincérité de sa conversion. Ce dernier argument était de nature à impressionner vivement l'esprit du roi. Ce qui, d'ailleurs, paraissait donner quelque apparence de raison aux insinuations du pape, c'étaient les paroles que l'on mettait dans la bouche de Bongars, ambassadeur français auprès des princes protestants d'Allemagne. Ce personnage assurait, disait-on, dans ses entretiens privés, à qui voulait l'entendre, que le roi n'avait pas réellement abjuré le protestantisme, et que la cérémonie de Saint-Denis n'avait été qu'une accommodation religieuse aux exigences de la politique. Ces bruits, qui avaient peut-être pris naissance à Rome même, furent rapportés à Henri IV par le cardinal d'Ossat, son représentant auprès du St-Siège (1) Le roi avait le plus grand intérêt à ne pas les laisser s'accréditer en France, où ils auraient pu ranimer l'opposition des anciens ligueurs.

Si Henri IV avait été complètement indépendant

(1) Si l'on en croit le cardinal lui-même, ces bruits auraient eu une autre origine. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Aussi fait-on « dire icy que le Roy tient un Gentil-homme en Allemagne près les » princes Protestants, appelé Bongars, lequel dit ausdits Princes Pro- « testans et à ceux de leur secte, que le Roy pour sa conversion n'a « point changé d'opinion en son cœur, mais que pour jouir paisible- « ment de son Royaume, il a fasçonné son extérieur, s'accommodant « au temps, et à ce que son profit requéroit. Je ne peux croire que le- « dit Bongars tienne ce langage si contraire à la vérité et à la bonne

vis-à-vis de la papauté, il n'aurait probablement pas été fâché, au fond, de la vigoureuse attaque de Mornay contre la messe. Car il nous paraît bien difficile d'admettre que ce prince, après sa conversion, ait fort goûté un dogme contre lequel protestaient et son bon sens inné, et le scepticisme qui était le fond même de son esprit ; dogme que l'éducation de toute sa jeunesse, aussi bien que les massacres de la St-Barthélemy, lui avait appris à détester comme une abominable idolâtrie. Cependant nous voyons s'accuser, peu à peu, chez lui, à l'égard des protestants, une hostilité sourde sinon déclarée, sous la pression du légat et du clergé de son entourage. Il en viendra bientôt à épouser entièrement les inimitiés du pape à l'égard de Duplessis-Mornay. Celui qui avait, quelques années auparavant, fait afficher sur les murs mêmes du Vatican une protestation si audacieuse contre l'excommunication de l'irritable Sixte-Quint, se soumettra aux injonctions de Clément VIII avec une docilité singulièrement opposée à ses instincts d'absolutisme.

Duplessis-Mornay avait un autre tort aux yeux du

« foy dont le Roy doit estre recommandé, non seulement envers les « catholiques, mais aussi envers les protestans mesmes, qui autre- « ment ne s'y pourroient fier, et ne voudroient s'employer pour luy ; « mais je tiens que c'est une invention savoyarde et espagnolle. J'ay eu « cet advis de M. Gauchery, qui est icy depuis un mois, et m'a dit « qu'un Allemand appelé Schoppius le luy avoit dit, lequel en avoit « receu lettres d'Allemagne d'un habitant d'Ausbourg appelé Mayer. » *Lettres du cardinal d'Ossat* livre VI page 862. Paris, 1672

roi, celui de s'être opposé énergiquement à la publication du concile de Trente dans le royaume. Un jour, dans le Conseil privé, il avait déduit avec une grande force de logique les dangers que pourraient faire courir à la tranquillité de l'Etat les décisions de la célèbre assemblée. Henri IV, impatienté, s'écria brusquement, et d'un ton de mauvaise humeur : S'y faut-il que nous soyons tous chrestiens ! (1)

Quelque temps après l'apparition du *Traité de l'Eucharistie*, le roi avait fait témoigner à Duplessis-Mornay, par M. de la Force, le vif déplaisir qu'il avait éprouvé en voyant se rouvrir, par la publication de ce livre, l'ère des controverses religieuses qu'il croyait à jamais fermée.

Aux reproches du roi, l'écrivain huguenot répondit, avec une noble indépendance, qu'il « n'avoit pas eu ce « dessein emporté de témérité, ou qu'il n'eust bien « préveu ce qu'il en arriveroit; que le Roy luy « estoit tesmoin qu'en toute sa vie il avoit départi ses « services par ordre, à Dieu, à son Roy et à ses amys ; « qu'il ne pouvoit en bonne conscience changer ceste « méthode, n'ignorant pas aussi que cela le reculeroit « des honneurs du monde; mais qu'il ne les estimoit « point tant que d'en servir moins à Dieu. Qu'il au- « roit à la vérité regret de luy en rendre moins de « service; mais qu'il en auroit trop plus de luy estre en

(1) David de Licques raconte le fait autrement, mais l'idée est la même au fond. Voir les *Mémoires de Mme de Mornay*, page 360.

« de service. En tout cas; que Dieu estoit fidèle, qui « honore ceux qui l'honorent; que ce qu'il y avoit « mis son nom ne luy avoit procédé de vanité ; elle « luy eust esté trop griefve ; mais afin que la vérité, « suspecte et desgoustante en la bouche de personnes « d'autre qualité, en fust mieux goustée; qu'autrefois le « Roy luy avoit fait cest honneur, de luy dire que si « Dieu luy donnoit d'estre paisible en son Estat, il « réformeroit les abuz de l'Eglise ; que le temps donc « en estoit venu; ce livre aussi tout à propos pour « faire voir qu'elle estoit l'ancienne forme; pour labou- « rer et fasçonner le cœur de son peuple, afin qu'il se « rendist capable d'une telle semence. » (1)

Cette réponse ne pouvait qu'accroître l'irritation du roi. Elle condamnait trop directement l'attitude qu'il avait prise depuis quelque temps vis-à-vis des protestants. Il s'agissait bien, en effet, pour Henri IV, de travailler à la réformation de la religion catholique, lui qui était devenu un fils si humble et si soumis de l'Eglise! Au contraire, il déployait tout le zèle et toute l'ardeur d'un néophyte pour ramener sous l'autorité du pape les huguenots qu'ils croyaient susceptibles d'apostasier. Il leur donnait clairement à entendre qu'il ne pourrait rien faire pour eux, aussi longtemps qu'ils persévéreraient dans l'hérésie. (2) Et

(1) David de Licques, *vie de Mornay*, page 252 à 253.

(2) *Mémoires* de Madame de Mornay, page 362 — La conduite de Henri IV paraissait devoir justifier toutes les espérances de la réaction

pour les détacher plus sûrement du protestantisme, il leur disait — se faisant le porte voix des calomnies répandues sur Mornay — que ses livres « n'estoient « que faussetés, qu'on les lui avoit monstrées au doigt, « et que l'auteur en debvroit mourir de honte. »

Enfin le roi était poussé dans la voie de l'injustice par la duchesse de Beaufort, la trop célèbre Gabrielle d'Estrées. Femme ambitieuse, ardente catholique selon les circonstances, la duchesse savait allier la religion à la galanterie, et faire marcher de pair les intérêts du ciel avec ceux de sa politique. Elle espérait que le pape, après avoir prononcé le divorce du roi avec Marguerite de Valois, ne s'opposerait pas à son mariage, à elle, avec Henri IV. C'était le rêve dont elle poursuivait la réalisation avec une âpreté extraordinaire. Elle devait donc insister tout particulièrement sur la nécessité de sacrifier au ressentiment du pape cet inflexible et austère huguenot, qui n'avait jamais voulu s'incliner devant elle, et dont elle avait toujours craint l'influence sur l'esprit du roi (1).

Cependant Mornay avait répondu par écrit aux attaques de Bulenger et de Richeome; il avait même

catholique. N'avait-il pas arraché le jeune prince de Condé à l'influence protestante pour le faire élever dans l'Eglise romaine? — Ne venait-il pas de rétablir le catholicisme dans le Béarn, contrairement aux vœux du pays, et en dépouillant les huguenots béarnais ? Enfin n'avait-il pas contraint sa sœur Catherine à épouser le duc de Bar, un prince d'une intelligence médiocre, catholique bigot et fanatique, qui la rendit malheureuse.

(1) Voir d'Aubigné, *Histoire Naturelle*, tome III, page 419.

offert aux « prescheurs et docteurs de Paris de vérifier les passages argués de faux s'ils vouloient lui en bailler la liste signée de leur main ». Et comme ils n'avaient pas répondu à sa proposition, Mornay avait pris le parti de garder le silence. Il lui répugnait d'entretenir une polémique avec des adversaires pour qui tous les moyens paraissaient légitimes. Il fût sans doute demeuré dans cette réserve, sans une circonstance que nous allons raconter brièvement.

Gabrielle d'Estrées n'avait pas toujours professé cette antipathie pour les huguenots. Au contraire. Dans les commencements de sa liaison avec Henri IV, elle avait une telle estime pour eux qu'elle ne se « confioit en serviteurs ni servantes qui ne fissent la Cène et profession de Réformez. Elle preschait sans cesse la fidélité de ces gens-là, etc. »

On sait que le roi avait l'intention d'épouser sa maîtresse dès qu'il aurait divorcé d'avec Marguerite de Valois. Quelque temps auparavant il l'avait créée duchesse de Beaufort, en attendant qu'elle fût reine de France. Marguerite ne s'opposait pas à un divorce qui n'aurait été d'ailleurs que la reconnaissance officielle d'une convention établie entre les deux époux. Mais elle ne voulait pas céder la place à une femme d'une si basse extraction que l'était Gabrielle d'Estrées. Celle-ci mourut subitement pendant les fêtes de Pâques de l'année 1599. Le divorce n'en eut pas moins lieu peu de temps après, dans le cours de la même année.

CHAPITRE III

Sainte Marie Dumont, le porte parole de du Perron et la princesse d'Orange

Au commencement de l'année 1600, Duplessis-Mornay vint à Paris pour y recevoir les excuses de St-Phal (1), en présence de toute la cour, et pour régler divers emprunts qu'il avait contractés pour le service de l'Etat. « Mesdames la princesse d'Orange et de « Chastillon, rencontrant M. Duplessis à Ablon, (2)

(1) Le 28 octobre 1597 Duplessis-Mornay avait été brutalement assailli dans les rues d'Angers, sans provocation, par un jeune seigneur du nom de Saint-Phal. L'agresseur était accompagné d'une douzaine d'estafiers armés jusqu'aux dents. Mornay n'avait comme suite que son écuyer, son maître d'hôtel, un secrétaire et un page. Il était tombé sans connaissance sous les coups de son ennemi.

A la nouvelle de cet attentat qui atteignait le roi lui-même, puisque Mornay agissait comme son représentant pour négocier avec le duc de Mercœur la pacification de la Bretagne, Henri IV se déclara l'offensé et prêt à poursuivre et à punir l'agresseur. Il adressa à Duplessis-Mornay une de ces lettres comme il savait en écrire, toute pleine de verve gasconne et des sentiments les plus chevaleresques. L'affaire, cependant, traîna en longueur. Elle ne fut réglée définitivement qu'en l'année 1600. A l'occasion de cette agression, Mornay avait reçu de personnages illustres, parmi lesquels on comptait des têtes couronnées, les marques de sympathie les plus honorables (voir Mme de Mornay, David de Licques et Ambert).

(2) Les protestants n'obtinrent que plus tard (27 octobre 1606) l'au-

« au presche, le pryèrent de se trouver le lendemain « à disner chez Madame la princesse d'Orange, où ilz « feirent trouver Saincte Marie. (1)

Sainte Marie du Mont, dit Elie Benoit, était de ceux à « qui une littérature au-dessous de la médiocre donne « beaucoup de présomption». Il était secrètement gagné à l'Eglise romaine, et n'attendait qu'une occasion plus ou moins honorable pour abjurer. Depuis quelque temps il avait de fréquents entretiens avec du Perron et d'autres membres du clergé catholique, préparant ainsi peu à peu son abjuration. Sainte-Marie, convaincu par les arguments de ses interlocuteurs, ne leur fit plus mystère de sa volonté d'abandonner la Réforme. (2) Au surplus, si l'on en croit David de Licques, Sainte-Marie en se convertissant au catholicisme, ne faisait que prévenir l'acte d'excommunication que les Églises réformées allaient décréter contre lui, pour cause d'immoralité et de scandale. (3)

torisation de se réunir à Charenton. On connaît la réponse de Henri IV à ceux de ses conseillers qui lui rappelaient la clause particulière de l'Édit de Nantes, interdissant aux Huguenots de célébrer leur culte dans un rayon hors de Paris de moins de 4 lieues. Eh! bien, dit le roi, nous compterons désormais 4 lieues de Paris à Charenton.

« Le dimanche 27 de ce mois » (août) dit l'Estoile (*Journal de Henri IV*, Tom III, page 378) « on commença de prescher à Saint-Maurice « près le pont de Charenton; et ainsi fut l'exercice de la Religion trans- « féré d'Ablon, et approché de deux lieues, dont le peuple murmura « au commencement. »

(1) *Mémoires* de Madame de Mornay, pages 362.

(2) *Le cardinal du Perron*, par l'abbé Féret. (Paris 1877) page 150 et 151.

(3) David de Licques, page 262.

La princesse d'Orange ne devait ignorer aucune de ces circonstances. Elle voulut sans doute raffermir Sainte-Marie dans ses convictions protestantes ébranlées, en fournissant à Duplessis-Mornay l'occasion d'éclairer ses doutes sur les points controversés du Traité de l'Eucharistie. Ou bien aurait-elle trempé dans l'intrigue qui s'ourdissait autour de Mornay? Cette dernière supposition est trop injurieuse pour le caractère de la noble fille de Coligny. Nous ne saurions nous y arrêter.

Mark Pattison nous paraît donner la note juste quand il dit qu'on employa la princesse comme « picadore ». En sa qualité de grande dame, la princesse, influente dans les cercles catholiques et protestants, offrait un moyen « convenable de communication entre les deux partis ».

Convaincu cependant que l'entrevue aurait lieu en pure perte, Duplessis-Mornay s'y refusa d'abord, objectant que Sainte-Marie était un homme « tout perdeu » qui ne recherchait qu'un prétexte pour abjurer, et qu'il en résulterait un scandale au détriment de la vérité et de l'Evangile. Il finit pourtant par céder aux instances de la princesse.

Le lendemain a donc lieu l'entrevue projetée. Sainte-Marie se présente comme une âme troublée par le doute, et désireuse d'être raffermie dans la foi protestante. Après avoir rappelé à Mornay tout le bruit qui s'est fait autour de son livre, toutes les attaques dont

il a été l'objet, il insinue habilement que sa réputation de loyauté est compromise par les propos malveillants qui courent sur son compte. On l'accuse notamment d'avoir falsifié les citations qu'il a empruntées aux Pères de l'Eglise. (1) Comme il devait y avoir en tout cela quelque erreur ou malentendu, il le priait de l'éclairer sur les points obscurs ou *douteux* de son livre. On ne comprenait pas qu'il gardât ce dédaigneux silence à l'égard de ses adversaires. (2)

Duplessis-Mornay répliqua qu'il ne lui convenait pas de discuter avec des moines, des jésuites, ou autres « gentz perdeus et révoltez. » Mais Sainte-Marie lui fit observer qu'il y avait parmi ses contradicteurs un homme dont il ne pouvait nier la *compétence* ni la *qualité*. C'était le sieur du Perron, évêque d'Évreux. Or ce prélat accusait Mornay d'avoir commis, dans le traité de l'Eucharistie, *cinq cents faussetés énormes « de conte faict et sans hyperbole.* »

Mornay repoussa avec vivacité cette accusation, qui visait à la fois son honneur d'écrivain et de gentilhomme; il protesta énergiquement de sa loyauté et de sa bonne foi. « Je seray tousjours prêt, disait-il, « à quelque péril que ce soit, d'en maintenir la vérité, « et le Roy ne me peut plus obliger que de nous

1) Le mot de falsificateur ou de faussaire était certainement de nature à blesser l'âme loyale de Mornay et à provoquer chez lui d'énergiques protestations.

(2) Ceci n'est pas tout à fait exact; Mornay avait répondu à Bulenger et au jésuite Richeome.

« bailler commissaires, par devant lesquelz j'aye à « vérifier de bout à autre de mon livre les passages « par moy alleguez, et par impressions (éditions) ap- « prouvées des adversaires, et à cela je m'oblige « toutes fois et quante. » Pour ne pas lui laisser le temps de revenir sur cette déclaration, Sainte-Marie fit apporter de l'encre et du papier. Duplessis-Mornay écrivit donc, séance tenante, la lettre ou plutôt le défi suivant, que Sainte-Marie porta aussitôt à Jean Davy du Perron qui, à son tour, le fit parvenir à son frère, l'évêque d'Évreux, par un courrier exprès. (1)

(1) L'auteur du *Discours véritable* P. M. N., etc., avoue naïvement que « Ste-Marie pressa Duplessis-Mornay de mettre la main à la plume, « et « pensant (Mornay) faire une lettre audit sieur évesque d'Evreux luy « fit un cartel de deffy .... et au lieu d'une charitable conférence et « familière instruction qu'il pouvoit prendre dudit sieur évesque, Dieu « permit qu'il s'engagea si fort imprudemment dans ce deffy, et ainsi « s'est enferré et embarrassé trop soudainement en un lacqs duquel « oncques puis il n'a sceu se depestrer par la permission de Dieu, qui « l'a insensiblement laissé entrer dans ce labyrinthe pour opérer sa « gloire et le salut des siens. » L'aveu est au moins dénué d'artifice. L'auteur ne craint pas de louer du Perron d'avoir su habilement tromper son adversaire, — tout comme Davila exalte l'habileté de Catherine de Médicis et de la cour de France, pour avoir si bien préparé le guet-apens de la St-Barthelmy. —

En faisant croire à Mornay que son honneur personnel était impliqué dans cette affaire, on l'amenait infailliblement à rompre le silence qu'il avait gardé à l'égard des dernières publications qui attaquaient son livre.

CHAPITRE IV

Défi de Duplessis-Mornay adressé a l'évêque d'Evreux, et réponse de celui-ci

Voici en quels termes Mornay provoqua du Perron à un débat d'où il devait retirer tant d'humiliations et de déboires : « Le sieur Duplessis requiert que Mon-« sieur d'Evreux et ceulx qui le blasment d'avoir « allégué faulx en ses livres, se joignent avec luy, et « sous-signent en une requeste très-humble qu'ilz « présenteront au roy, le supplians très humblement « de leur vouloir ordonner commissaires tels qu'il « plaira à sa Majesté, personnages de doctrine et « probité requise, par devant lesquels ledict sieur « ayt à vérifier de *page en page et de ligne en ligne*, tous « les passages par luy alléguez en ses livres, et « ce par livres et exemplaires imprimez en lieux et « universitez non suspectes à ceux de l'Eglise romaine. « En foy de ce, j'ay signé la présente, à Paris, ce ving-« tième mars, mil six cents. » du Plessis.

L'évêque releva le défi, et, cinq jours après, il publia le document ci-dessous, en réponse à la lettre de Mornay.

« Ayant receu ceste sommation, dit-il, dont le bruit « et les coppies volent déjà partout, escritte et signée « de la main du sieur du Plessis, et voyant que ce n'est

« point une semonce d'un particulier à un particulier,
« mais d'un party à un party, j'ai pensé que l'intérest de
« la cause de l'Eglise ne me permettoit, n'y de la lais-
« ser courir sans response, n'y d'y respondre secret-
« tement. Car, comme le but de son offre est en cas de
« refus, de tirer de la fuitte ou du silence des catholi-
« ques, une justification publique de ses écrits; aussi
« est-il raisonnable que ma response soit publique, et
« que les adversaires de l'Eglise n'ayent pas l'avantage
« de pouvoir publier l'un et dissimuler l'autre; et
« affin donc que le ciel et la terre voyent de quelle
« manière j'y procède, je déclare par cest écrit à
« lui et à tous ceux qui le liront, que j'accepte son
« appel, et le somme réciproquement de le faire réus-
« sir en effet, et non en simples parolles. Pour ce à
« quoy oster toutes sortes d'obstacles, je proteste dès
« ceste heure que je désire venir du premier coup au
« poinct, et sans m'obliger à ceste ennuyeuse méthode
« d'examiner son livre page après page, et ligne après
« ligne, qui seroit un spécieux prétexte pour rendre
« son offre égale à un refus.....; je me soumets de lui
« monstrer en tel lieu pourveu de livres et en telle com-
« pagnie de personnes capables qu'il plaira au roi
« d'ordonner, voire en présence de sa Majesté mesme,
« si elle désire avoir le contentement d'en voir une
« partie, *cinq cents énormes faussetez de conte faict*
« *et sans hyperbole* (1) dans son livre contre la messe.

(1) C'est nous qui soulignons.

« Lesquelles je choisiray d'entre un beaucoup plus « grand nombre, pour éviter une trop excessive lon- « gueur, et les choisiray si expresses et si manifestes « qu'il ne faudra autre dispute pour les convaincre « que la seule ouverture des livres qu'il allègue. Que « si au partir de cest essay, il se veut mettre à son « tour sur l'offensive et élire d'entre tous les pas- « sages de son livre, ou de ses livres, puis qu'il parle « en général, ceux qu'il estimera les plus forts et « advantageux : je m'oblige pour le dernier acte, de « réfuter lors toute l'élite qu'il en aura faicte, et luy « monstrer que ny dans son livre contre la messe, ny « dans son *Traité de l'Église*, ny dans sa réplique sur « les traditions il n'y a un seul lieu qui ne soit, ou *faus-* « *sement*, ou *impertinemment*, ou *inutilement* cité (1) : et « cela par les propres exemplaires grecs et latins des im- « pressions de Genève, de Basle, de Heideberg et autres « villes protestantes. Ce qui se doit faire néantmoins « sans attenter à l'honneur particulier du sieur du Ples- « sis : lequel hors l'intérest de la religion, j'estime selon « ses qualitez et mérites; et ne le prétens taxer, sinon « de trop de crédulité aux faux mémoires, et à la mau- « vaise foy de ceux qui abusent de l'industrie de sa « plume. Et quant à l'instance qu'il me fait, d'entrer « avec luy en la requeste qu'il désire présenter au « Roy : Je déclare de rechef, par ce mesme escrit,

(1) C'est nous qui soulignons.

« que je luy donne tout consentement et adjonction,
« et m'y tiens dès à présent pour signé, voire de mon
« propre sang me réjouyssant infiniment de ce
« qu'après tant d'admirables victoires que sa Majesté
« a obtenues et par sa valeur sur ses ennemis et par sa
« clémence sur soy mesme, le bon ange de la France
« lui ouvre encore maintenant le cheming d'en obte-
« nir une non moins glorieuse que les aultres, et après
« avoir comme ce grand Constantin, restitué la paix
« et le repos à son Estat, rendre la paix et la tranquil-
« lité à l'Estat de Dieu, qui est son Eglise. Car ce n'est
« poinct en ceste dispute comme aux précédentes, où
« il s'agissoit de questions de droict, et d'interpréta-
« tions d'écritures, en l'examen desquelles les fuites,
« subtilitez et déguisemens des parties pouvoient
« rendre la vérité incertaine aux assistans. Toutes
« les questions qui s'agitent icy sont questions de
« fait, et où il ne faut apporter que des yeux pour
« voir si les passages que nous accusons sont dans
« les autheurs comme il les couche dans son livre. Et
« néantmoins, de la ruine de tant de faussetez ramas-
« sées ensemble dépend le déshonneur et la ruine de
« la cause qui se deffend par telles armes. Au moyen
« de quoy, nous avons une grande obligation à la Pro-
« vidence de Dieu, de ce qu'elle a permis qu'en ce
« dernier effort, les ministres ayent mis toutes les
« testes de leurs impostures sur un seul corps, afin
« qu'elles puissent estre coupées toutes à la fois, et

« que les pauvres peuples abusez, voyans l'infidélité « de ceux en la foy desquels ils croyoient découverte, « les abandonnent, et reviennent à celle qui est la « colonne et le firmament de vérité. Afin donc que « cest heureux succès réussisse sans retardement, « non seulement je sous-signe avec le sieur du Plessis « en la présentation de sa requeste; mais encore luy « promets outre cela d'apporter en l'exécution toute « douceur, modestie et bienveillance envers sa per- « sonne: estimant chose raisonnable, que les combats « qui procèdent de charité, s'exécutent avec charité. « Et que comme les anciens, aux sacrifices qui s'of- « froient pour la paix et concorde conjugale, ostoient « le fiel des hosties, ainsi aux disputes qui s'entre- « prennent pour la paix et concorde de l'espouse de « Dieu, c'est-à-dire de son Eglise, on oste le fiel et « l'amertume des contentions. « Au château de « Condé, maison de l'évesché d'Evreux, le vingt « cinquième de mars, l'an mil six cents. » (1) Jacques, évesque d'Evreux.

Ce document, que Mornay qualifie « d'insolent », nous l'avons cité en entier à cause des précieux renseignements qu'il renferme sur le système d'attaque que voulait employer l'évêque d'Evreux. Il fut imprimé et répandu à un très grand nombre d'exemplaires, contrairement à la proposition de Duplessis-Mornay, qui

(1) *Acte de la conférence de Fontainbeleau*, page 2 à 5. et *Diverses œuvres*, pages 86 à 88.

voulait conserver à la conférence son caractère de débat privé. En invoquant le haut patronage du souverain, en l'invitant en quelque sorte à présider à la discussion, l'évêque donnait à celle-ci un caractère général et officiel, où se trouveraient fatalement impliquées les deux communions religieuses. Du Perron se ménageait par ce moyen le concours précieux d'un auxiliaire tout puissant. Le roi, comme nous le verrons dans la suite, intervint, en effet, d'une façon directe et violente dans les préliminaires de la conférence, aussi bien que dans la discussion elle-même.

Six jours plus tard, à la date du 1er avril, Mornay réplique à du Perron, en rétablissant les faits qu'il avait sensiblement dénaturés. « Sur ce qu'il me « feust dict que le sieur Evesque d'Evreux publioit « que les passages des Pères par moy employez à « mes livres estoient faux, je baillay escrite et signée « de ma main, en date du vingtième de mars mil six « cents, une certaine sommation (que depuis le dit « sieur d'Evreux a fait imprimer) (1) pour luy « estre privément envoyée, et par l'addresse de son « propre frère.

« Sur laquelle néantmoins a ledit sieur d'Evreux, « fait imprimer un advertissement aux lecteurs, en

(1) Nous ne relevons pas ce qu'il y a d'étrange dans le procédé de du Perron. Non seulement il répond à la lettre manuscrite de Mornay par un écrit public, mais encore il fait imprimer la lettre elle-même sans l'assentiment de l'auteur.

« date du vingt cinquième mars, qui se crie par la « ville, au lieu de m'envoyer sa réponse par mesme « voye. Juge le lecteur si ceste fasçon en matière d'ap- « pel (car ainsi appelle il ma sommation) est rece- « vable, si au contraire elle n'est point sujette à « interprétation sinistre. L'évènement toutesfois fera « mieux juger de son intention, auquel volontiers je « me réserve.

« Aussi de ceste mesme semonce privée de particu- « lier à particulier, de moy à lui, il a fait d'entrée un « deffi de party à party, comme ceux qui font cry de « nation en une armée sur querelle privée: juge « encore le lecteur de ceste procédeure en ceste con- « férence de relligion, qui doit tendre à réunir les « âmes, et non à partir les courages.

« Conséquemment il refuit l'examen auquel je soub- « mets mes livres pardevant les commissaires, de « page en page et de ligne en ligne, et fait mine de « craindre la peine des commissaires ; juge ici encore « le lecteur, s'il se peut plus convenablement faire « sans supercherie. Or je luy répons que nous y tien- « drons une si facile et briève méthode, que je me « vante que ceste peine leur sera convertie en un « plaisir très agréable.

« Mais son grief est, et il l'a peu dissimulé, qu'il « crainct, dit-il, que des faussetez moins évidentes, « je prenne acte au presjudice de l'Eglise, c'est-à-dire « que de la suitte des véritez très claires je face pré-

« jugé contre les cavillations et calomnies ; car puis-
« que ce différent se peut terminer par bien lire, quel
« moyen à moy en tel examen, de tromper le juge-
« ment, ains plus tost la veue de nos commissaires.

« Il s'escarmouche enfin qu'il me monstrera cinq
« cents faussetez de conte faict; et ceux ne le croy-
« ront pas aisément, qui sçavent que tels propos,
« sans aucun effet, continuent depuis vingt ans et
« plus. (1) A cela je n'ay à leur respondre qu'un mot :
« Nous verrons alors ce qu'il saura faire.

« Pour donq ne m'arrester point à la multitude
« des paroles, qui ne sert le plus souvent qu'à esga-
« rer les choses, j'ay voulu nonsbstenant tout cela,
« tenir mon offre pour accepté.

« Et de ce pas ay supplié Monsieur le Mareschal de
« Bouillon, s'en allant prendre congé du roy au bois
« de Vincennes, de luy présenter ma très humble
« requeste, par laquelle sa Majesté est suppliée de
« vouloir ordonner des commissaires, aux fins que
« dessus. Aiguillon, s'il plaist à Dieu le bénir, à un
« plus grand dessein, digne de la magnanimité de nos-
« tre roy : à une saincte réformation de l'Eglise en ce
« royaume, etc., etc.

Les griefs de Mornay n'étaient pas tous dénués de

(1) Mornay fait ici allusion aux critiques formulées par du Perron contre *le Traité de l'Eglise*. Il est vrai que ces critiques consistaient en accusations générales de faussetés et d'erreurs dans l'allégation des Pères. Mais l'évêque ne les avaient jamais formulés par écrit, bien qu'il en menaçât Mornay depuis fort longtemps.

fondement. Nous verrons ailleurs l'importance qu'il convenait de leur attribuer.

En envoyant au roi la sommation de Mornay, avec la réponse qu'il y faisait, du Perron les accompagna des lignes suivantes :

« Sire j'envoye à vostre Majesté un cartel que « Monsieur Duplessis m'a adressé sur l'examen des « allégations de son livre avec la réponse que j'y ay « faitte. Je serais indigne de servir un courage si « noble que celuy de vostre Majesté, si je refusais son « appel, et principalement en une querelle qui se « doit terminer sans sang, et qui n'a autre but que « l'honneur de Dieu et le salut du vaincu. Et pour- « tant je me promets que vostre Majesté aura « agréable la façon dont je m'y comporte. S'il lui « plaist accorder audit sieur Duplessis la requeste « qu'il monstre luy vouloir présenter à ceste fin, « comme de ma part je l'en supplie très-humblement, « elle verra que les effectz de ma réponse surmon- « teront les paroles. (1) »

Henri IV ne manqua pas de flatteurs pour lui conseiller d'accorder cette conférence, qui rehausserait l'éclat de sa couronne et la gloire de l'Eglise romaine. Ce rôle de nouveau Constantin protecteur de la religion souriait à son zèle de néophyte; et son ambition lui montrait, dans l'avenir, la reconnaissance des peuples catholiques soumis à son sceptre. D'au-

(1) Actes de la conférence page 5.

tres, — et c'étaient les tièdes parmi les huguenots qui inclinaient vers le scepticisme ecclésiastique, ou qui aimaient à se bercer d'illusions et de chimères, — prétendaient que cette conférence pourrait amener un acheminement à la réforme générale de l'Eglise de France. Il fallait avoir une forte dose d'optimisme, ou bien mal connaître l'état des esprits, pour croire à une telle réforme, surtout après l'acte de soumission envers le saint Siège accompli par le roi avec si peu de dignité. (1) La réaction catholique, toute-puissante alors, ne permettait pas de nourrir à cet égard la moindre illusion. Henri IV savait à quoi s'en tenir sur ce point. Il est fort douteux même que l'idée d'une réforme de l'Eglise eût jamais trouvé place dans ses préoccupations. Le temps n'était plus d'ailleurs où la France eût été capable de secouer le joug de Rome, et de constituer une Eglise nationale.

Au début de la Réforme, une conférence entre catholiques et protestants pouvait devenir un essai d'entente pour les deux communions. Tel aurait été le colloque de Poissy, si l'on se fût inspiré de la haute

(1) On sait que le pape infligea aux représentants du roi, le cardinal d'Ossat et du Perron, les plus grandes humiliations. Pendant qu'on chantait le miserere, le pape, à chaque verset, « verberabat et percutiebat humeros procuratorum cum virgâ quam in manibus habebat » *Vie du cardinal du Perron*, par Lévesque de Burigny, page 120. Aussi veut-il dans toute la France, dit l'abbé de Longuerue, comme une explosion d'indignation quand on apprit ces indignités.

pensée des l'Hospital et des Coligny. Mais plus tard, lorsque le catholicisme, un moment ébranlé par les rapides succès de la Réforme en France, eut repris son ancienne influence dans les conseils de la couronne, et surtout après les guerres religieuses et la Saint-Barthélemy, l'entente n'était plus possible. Il y avait entre les deux partis comme un fleuve de sang. Dès lors les discussions publiques — dans lesquelles chaque adversaire s'attribue d'ordinaire la victoire — ne pouvaient plus être, comme le dit Mark Pattison, qu'un pur et vain prétexte « merely blind », sous le couvert duquel les protestants qui désiraient apostasier pouvaient le faire sans trop de déshonneur. Après la conférence de Mantes (1593), qui ne fut qu'une *duperie,* il est étrange que les huguenots aient pu conserver encore quelque illusion sur ce point.

Or ce que l'on voulait obtenir par la conférence, c'était de rendre le pape, qui tenait à la disgrâce de Mornay, l'obligé de Henri IV. Pour atteindre ce but, il suffisait de choisir des commissaires dévoués à la politique de la cour et du clergé, de conduire la discussion avec art et prudence, tout en conservant les apparences d'une rigoureuse impartialité. Le roi saisit donc avec empressement une occasion qui lui permettait de donner des garanties de son zèle pour la personne du pape et le bien de l'Eglise. Il accorda la conférence, le 2 avril, et confia la conduite de toute l'affaire au chancelier Bellièvre.

Les docteurs de Sorbonne cependant n'étaient pas entièrement rassurés sur l'issue de la conférence, « con- « naissant en leur conscience, » dit Mme de Mornay, « que le deu examen du livre ne se pouvoit faire à leur « advantage. » Ils députèrent quelques-uns des principaux d'entre eux auprès du nonce apostolique, pour le prier d'empêcher que la discussion n'eût lieu publiquement. Celui-ci, qui partageait sans doute les craintes des sorbonnistes, alla trouver le roi, et lui représenta qu'au pape seul, il appartenait d'ordonner une conférence sur des questions religieuses. Henri IV lui répondit qu'il pouvait s'en remettre à sa prudence, étant « résoleu, » ajoutait-il, à donner satisfaction au souverain pontife, et à conduire l'affaire avec tel « art et advan- « tage que le démenti en demeureroit aux Héréti- « ques. » Au surplus les commissaires n'auraient point à se prononcer sur le dogme de la messe ; ils serviraient uniquement comme témoins et garants de la sincérité de la discussion, ainsi que de la saine interprétation des passages allégués dans le livre de Mornay.

La question semblait donc ramenée à sa plus grande simplicité : les citations de l'auteur protestant étaient-elles conformes ou non aux textes d'où elles étaient tirées, et fallait-il leur donner le sens et la portée qu'il leur attribuait? Ce n'était plus qu'une question de philologie et d'exégèse. Le représentant du pape se déclara satisfait.

Du côté des protestants, on n'était pas non plus

sans quelque appréhension sur l'issue du débat. Les dispositions hostiles du roi à l'égard de Mornay, et sa politique de concessions et d'abaissement envers la cour de Rome étaient des indices peu rassurants. On connaissait, d'autre part, la souplesse du talent de du Perron; on le savait peu scrupuleux sur le choix des moyens. Il était habile à masquer sous les fleurs d'une rhétorique ampoulée la faiblesse de ses raisonnements, et à prendre ensuite des airs de triomphateur qui imposaient aux esprits non prévenus. Il ne respectait souvent les droits de la vérité que dans la mesure où ils pouvaient servir les intérêts de son ambition. Voici une aventure burlesque dont il fut le héros, et qui nous fait lire au fond de cette âme pétrie de vanité :

Un jour qu'il prêchait à St Merry, à Paris, il fit apporter dans la chaire un grand nombre de livres huguenots, et se mit à les réfuter au grand « esbahissement » du peuple assemblé. C'était la réponse au défi que lui avait porté Tilénus, qui fut plus tard professeur de théologie à Sedan. L'orateur catholique avait prétendu que Tilénus était trop obscur pour entrer en discussion avec lui. Mais il promettait de réfuter ultérieurement tous les docteurs protestants à la fois. (1)

(1) Journal de Henri III. Tom I page 411. — Plus tard du Perron publia une réfutation de l'ouvrage que Tilénus avait écrit touchant les idées de notre évêque sur les *Traditions apostoliques*. *Diverses œuvres*, pages 369 à 519. Paris, 1622, in-fol.

D'Aubigné raconte aussi la comédie de St-Merry, et raille spirituellement sur le prétendu succès de ces prédications et conférences. « Le frère de Duperron « et quelques autres de ses apostres avoient un banc, « chargé de beaux livres devant sa chaire. Ils les ou- « vroient à la citation des passages, ils les refermoient « le plus fort qu'ils pouvaient pour réveiller l'assis- « tance. Mais tant est douce la polylogie de ce per- « sonnage que la plupart y dorment comme à la « prescherie, et y gagnent force rhumes. » (1)

CHAPITRE V

Jacques Davy du Perron (2)

Du Perron naquit en 1556, à Berne, selon les uns; à St-Malo, selon d'autres, de parents huguenots qui

(1) Tilénus parle avec non moins de dédain du prédicateur catholique. « Il s'en retournait, dit-il, couronné de vent avec des trophées de fumée. »

(2) Nous adoptons la particule. Cependant on lui a contesté ses titres de noblesse. D'après une version, rapportée par Lévesque de Burygny, il aurait dû son nom de du Perron à ce fait qu'il serait né à Genève, dans une rue appelée du Perron. Ce qui est certain, dit ce biographe, c'est que notre prélat, qui avait tant de suffisance, parlait avec modestie de sa naissance. Son père était médecin, selon quelques écrivains; pasteur, selon Tallemand des Réaux et J. de Serres. — Voir aussi Scaligerana, page 498.

Enfin d'Aubigné dit positivement qu'il était ministre et médecin. Voici les propres paroles de l'auteur de l'*Histoire universelle* : Il était « fils d'un ministre et médecin, Normand, natif de Genève, demeurant « en la rue du Perron, dont il prenait le nom. » (*Histoire universelle*, tome III, page 405.)

émigrèrent en Suisse pour échapper à la persécution. Il montra de bonne heure un esprit délié, une intelligence vive et une fertile imagination. Sa mémoire était prodigieuse. Il pouvait, dit Lévesque de Burigny, apprendre par cœur cent vers de Virgile, en une heure. Son père fut son premier instituteur. Il lui enseigna le latin et les mathématiques. Dès l'âge de 10 ans, le jeune du Perron ne voulut plus avoir de maître, et travailla seul. Il apprit ainsi le grec, la philosophie et l'hébreu qu'il parvint à lire sans points-voyelles.

Pendant la minorité de Charles IX, ses parents retournèrent en Normandie, leur pays d'origine. Le jeune du Perron avait à peine terminé ses humanités, qu'il vint chercher fortune à Paris. Il y vécut d'abord d'expédients. Il était réduit au dénûment quand il eut le bonheur de rencontrer Desportes. Le poëte-abbé qui était fort bien en cour, — il faut dire à sa louange qu'il usait largement de son crédit et de sa fortune au profit des hommes de lettres — conseilla à du Perron d'entrer dans le giron de l'Eglise romaine, et d'embrasser l'état ecclésiastique. (1) C'était alors le plus sûr moyen de parvenir à la richesse et aux honneurs. Du Perron suivit ce conseil. Sa con-

(1) On a prétendu que cette conversion n'avait pas été tout à fait désintéressée. Lévesque de Burigny affirme positivement que Desportes aurait déclaré à du Perron qu'il ne pouvait rien faire pour lui, s'il ne se convertissait pas au catholicisme (*Vie du cardinal du Perron*, p. 15 et 16). — L'abbé Féret, il est vrai, soutient le contraire; mais les preuves qu'il avance nous paraissent bien faibles.

version lui valut le titre de lecteur du roi, avec une pension de 1200 livres. (1)

M. l'abbé Féret raconte qu'il eut, en présence du roi, des discussions avec plusieurs savants qu'il réduisit si bien au silence, que personne n'osait plus se mesurer avec lui. Il fit afficher dans la ville les propositions qu'il avait soutenues à la cour, et il monta dans les chaires publiques pour les défendre. Nouveau Pic de la Mirandole, il se présentait pour discuter *de omni re scibili.*

Ce personnage savait, comme l'hôte du satyre de la fable, souffler d'une même bouche le chaud et le froid. En voici un exemple cité par l'Étoile; nous laissons la parole au chroniqueur : « Le vendredi, 25 « novembre, au dîner du roy, du Perron, grand dis- « coureur, que sa Majesté oyait volontiers, fit un brave « discours contre les athéistes, et comme il y avait un « Dieu, il le prouva par plusieurs belles raisons; à « quoi le roy le loua, et monstra avoir du plaisir. Du « Perron s'oubliant va dire au roi : Sire, j'ai prouvé « aujourd'hui par bonnes raisons qu'il y avoit un « Dieu : demain, sire, s'il plaist à vostre Majesté me « donner audience, je prouveray par raisons aussi « bonnes, et vous montreray qu'il n'y a pas du tout « de Dieu. Sur quoy, le roi entrant en colère chassa le- « dit du Perron, l'appela méchant, et lui défendit de

(1) La cour était à Blois, quand du Perron fut présenté à Henri III.

« se plus trouver devant lui. » (1) Le ressentiment de Henri III fut de courte durée, puisqu'on retrouve quelque temps après le même personnage à la cour.

On voit ainsi, dès le début, se manifester chez Du Perron cette vanité, cet amour du bruit et de la gloire qui seront ses principaux mobiles. — Il était d'un caractère violent et vindicatif ; il ne supportait pas la moindre contradiction, et le plus léger obstacle le mettait en colère. Un jour, il se prit de querelle avec un homme, — peut-être un de ses créanciers — dans un cabaret. Quelque temps après, il rencontra ce malheureux, et pendant que trois ou quatre gredins, ses acolytes, le tenaient, il lui plongea un poignard dans le cœur. Grâce à l'intervention de Desportes, qui désintéressa les parents de la victime par un don de 2000 écus, le meurtrier fut remis en liberté. (2)

Ce crime ne retarda guère la fortune du futur cardinal, car dès l'année 1585 il prêcha devant le roi, au monastère de Vincennes, un sermon sur l'amour de Dieu. En 1585 il prononça l'oraison funèbre de Ronsard. Ces deux discours, d'une déclamation ampoulée,

(1) Journal de Henri III par l'Étoile, tome Ier, page 411.

(2) L'incident de l'assassinat est raconté par Tallement des Réaux, dans *Les Historiettes*, tome Ier, page 103, édition Monmerqué et Taschereau (Paris, 1883 à 1835). Philippe Lebas, dans son *Dictionnaire encyclopédique de la France*, rapporte le même fait, mais d'après Tallement. Quelque monstrueux que nous paraisse ce crime, il n'a pourtant rien d'invraisemblable, étant données les mœurs violentes de l'époque. Nous reconnaîtrons, sans peine, que l'auteur auquel nous l'avons emprunté n'est pas considéré d'ordinaire comme une autorité. Cependant

pleins des artifices d'une vaine rhétorique et émaillés de subtilités scolastiques, obtinrent un grand succès. On aimait ce genre d'éloquence à la cour de France. — Au surplus, c'étaient les débuts d'un jeune orateur de 29 ans.

Jamais prédicateur ne sut pousser plus loin la flatterie à l'égard des puissants du jour. Dans le sermon sur l'amour de Dieu, il osa décocher en plein visage, au roi, qui les reçut sans sourciller, les louanges les plus outrées et les plus dithyrambiques. A l'entendre, l'homme du Louvre qui menait la vie que l'on sait, entouré de ses mignons, était un chef pouvant « servir « de règle de dévotion et de piété, le prince le plus « valeureux, le plus saint, le plus religieux qui eût « jamais porté une couronne (1). » Quant à la vanité

si Tallement des Réaux « médit avec délices et à cœur joie », dit Sainte-Beuve, « il ne *ment pas* ». M. l'abbé Féret ne mentionne pas le fait. Il se contente de dire que Tallement des Réaux ne citant pas ses sources, son témoignage ne saurait être invoqué.

Il y a sans doute une allusion à ce crime dans les vers suivants :

De fait si le pape Clément
Eût eu bon avertissement,
Il n'eût donné la pénitence
Au fils d'un ministre de France,
Assassin de ses créanciers.
Au jeu de paume les papiers
De lui et de son jeune frère,
Sont encore chez maître Pierre.
Le tiers parti et ce péché
Lui ont donné son évesché ;
Et des rois la miséricorde,
Au lieu de l'ordre d'une corde.

Lévesque de Burigny, *Vie du cardinal du Perron*, page 160.

(1) On retrouve les mêmes louanges outrées, dans une poésie qu'il

de du Perron, il serait difficile de s'en faire une juste idée. On sait qu'il s'attribuait à peu près tout le mérite de la conversion de Henri IV. Hélas, celui-ci aurait abjuré sans les discours insinuants de du Perron (1). Mais voici un trait peu connu, croyons-nous. L'abbé de Marolles assure que quelqu'un ayant loué les poésies latines de du Perron, en disant qu'il égalait Virgile par la diction, notre futur prélat trouva la louange froide, convaincu qu'il était d'avoir dépassé de beaucoup le poëte de Mantoue. (2)

Après l'assassinat de Saint-Cloud, du Perron se jeta dans le parti du cardinal de Bourbon, moins par conviction politique que par le besoin d'intrigues. C'était un moyen de se donner de l'importance et de

composa sur la mort du duc de Joyeuse, tué à la bataille de Coutras. M. l'abbé Féret trouve bien que ces louanges dépassent la mesure.

Voici un autre exemple de la manière dont il savait flatter. C'est l'épitaphe qu'il composa, en vers, pour Catherine de Médicis :

Celle qui fut sur la terre,
De nos arts l'ornement, des futurs la merveille,
Tout l'honneur de notre âge, et tout ce que l'histoire
Des vieux siècles passés, consacre à la mémoire
De grand, de généreux, de louable, de beau,
Repose dans l'enclos de cet étroit tombeau.

Diverses œuvres, les poésies.

Voir aussi : *Vie du cardinal du Perron*, par Lévesque de Burigny, page 41.

(1) Il eut pour collaborateurs, dans cette triste besogne, les deux ministres Morlas et Rothan (*D'Aubigné*, Histoire universelle, tome III, page 405).

(2) L'évesque de Burigny, *Vie du cardinal du Perron*, page 44.
Voir aussi l'abbé Féret : Le *Cardinal du Perron*, page 31.

se faire acheter plus cher. (1) Ses complaisances pour Gabrielle d'Estrée achevèrent de lui gagner les bonnes grâces du roi, qui lui donna l'évêché d'Évreux.

Il comprit, l'un des premiers, que Henri IV n'attendait qu'un prétexte pour abjurer ; il comprit surtout que si lui, du Perron, pouvait s'attribuer l'honneur de la conversion du prince, son ambition ne connaîtrait plus d'obstacles. Aussi le voit-on, dès lors, papillonner constamment autour du roi. Il accapare sa personne, il s'insinue dans son esprit, il multiplie les conférences, les instructions politico-religieuses avec son royal catéchumène.

Du Perron ne manqua pas sans doute d'emprunter des arguments à l'arsenal de la politique. Il n'eut pas de peine à convaincre le madré Béarnais que le seul moyen de mettre un terme aux troubles du royaume et d'affermir la couronne sur sa tête, c'était sa conversion. Il lui montra ses compétiteurs embrassant la France, leur proie, d'un regard plein de convoitise. D'un côté les Guises, toujours fidèles à la politique ambitieuse du vainqueur de Dreux, n'abandonnant rien des droits imaginaires que leur conférait leur prétendue descendance de Charlemagne. D'un autre côté Philippe II achetant les Seize, fanatisant le

(1) Une conspiration avait été ourdie pour donner la couronne au vieux cardinal de Bourbon ; du Perron livra le secret à Henri IV. Ce fait est attesté par Lévesque de Burigny, page 66 de l'ouvrage mentionné plus haut.

peuple de Paris avec ses doublons, le clergé avec des promesses. Il lui rappela également que le pape, dont la puissance spirituelle était encore si redoutable, maintenait toujours l'excommunication prononcée contre lui quelques années auparavant par Sixte-Quint. Enfin, quant aux huguenots, ses anciens compagnons d'armes, ils étaient fatigués de la guerre; qu'on leur promît la liberté de conscience, — sauf à la leur refuser après coup — ils finiraient, tout en murmurant, par accepter le fait accompli; ils continueraient à servir le roi avec fidélité et dévouement. De ceux-là, il n'aurait jamais rien à craindre.

Du Perron figura naturellement au premier rang, et avec toute la gloire d'un triomphateur, à la cérémonie de l'abbaye de St-Denis.

La conversion du roi ne fit qu'augmenter son zèle. On sait les défections qu'il amena chez les protestants de son diocèse, et parmi quelques membres de la noblesse huguenote. Son ardeur n'a plus de bornes, son génie de convertisseur ne connaît plus d'obstacles. Déjà, lors de l'assemblée de Mantes (1593), qui fut comme le triste prélude de la conférence de Fontainebleau, il avait rompu une lance avec les ministres Rothan, Bérault et Beaulieu. Mais la discussion s'était passée en « subtilités et espines » inutiles à l'Eglise, dit Mme de Mornay, et du Perron avait tâché d'éluder, par « des punctilles de grammaire et des distinctions scolastiques, » le témoignage écrasant de

l'Ecriture. — Quelques jours après la conférence de Fontainebleau, il aurait été moins heureux, dans une discussion publique qu'il eut avec d'Aubigné. L'auteur des *Tragiques* l'enferma si bien dans les mailles serrées de sa vigoureuse dialectique, que le pauvre du Perron ne savait où donner de la tête, et que de grosses gouttes de sueur tombaient de son front sur un Chrysostôme manuscrit qu'il tenait ouvert devant lui. Il n'eut pas plus de succès dans sa tentative de convertir au catholicisme Catherine de Navarre. Il aurait aussi essayé, mais inutilement, la conversion de l'un des commissaires de la Conférence de Fontainebleau, Casaubon, dont les Huguenots plus d'une fois suspectèrent, à tort ou à raison, la ferveur protestante.

En 1604, il reçut enfin le chapeau de cardinal, objet constant de son ambition. Pendant un second séjour qu'il fit à Rome, en qualité de chargé d'affaires pour le roi, il y défendit avec énergie les intérêts français, et parvint à faire nommer un pape favorable à notre pays. Il avait acquis une telle influence sur l'entourage du St-Père, que Paul V disait, quand il y avait quelque décision importante à prendre : « Prions Dieu qu'il inspire du Perron, car il nous persuadera tout ce qu'il voudra. » A son retour de Rome, il fut élevé au siège archiépiscopal de Sens, et, bientôt après, Henri IV le nomma grand aumônier de France. — Après l'assassinat de

Henri IV, du Perron ne fit plus mystère de ses sentiments ultramontains. L'infaillibilité du pape devint une sorte de dogme pour le fougueux prélat. Il plaçait au-dessus de tout l'autorité du Saint-Siège. « Les rois de la terre, disait-il, doivent s'incliner devant elle et lécher la poudre des pieds de l'Eglise. » (1)

On ne peut disconvenir, dit Philippe Lebas, auquel nous avons emprunté quelques-uns des traits qui précèdent, qu'il ne fût un homme d'un mérite peu commun. Mais il n'était pas aussi savant qu'il voulait qu'on le crût, l'ambition et la vanité étaient ses seuls mobiles.

Voici en quels termes un écrivain résume ses appréciations sur le caractère et la personne de du Perron « L'intrigue, l'audace, les calculs, lui firent jouer « un rôle considérable dans l'État et dans l'Église; « s'il mérita quelquefois d'être loué, on eut souvent « aussi des reproches à lui faire. »

« Du Perron, » dit l'abbé de Longuerue, « voulait « faire fortune à quelque prix que ce fût, il n'avait que « cela en vue et à cœur. Il avait plus de fanfaronnade « que de savoir; il était plus courtisan que théologien. « Il n'était estimé ni parmi les huguenots, ni parmi « les catholiques sur le sujet de la vertu et de la reli- « gion. » (2)

(1) *Encyclopédie des sciences religieuses*, tome IV, article *du Perron*.
(2) Longueruana, 2e partie, page 140.

Si l'on s'en tenait uniquement aux jugements qui précèdent, on se ferait une assez triste idée du caractère de du Perron. Ces critiques, il est vrai, sont tempérées ou même plus que compensées par les louanges dithyrambiques de quelques-uns de ses admirateurs, parmi lesquels vient se placer en première ligne l'auteur de la notice biographique qui se trouve au commencement des *Diverses Œuvres* du cardinal. C'est un panégyrique outré qui prodigue la louange à jet continu.

Citons aussi la *Harangue funèbre* de B. de Provanchères, qui est dans la même note, et où l'on trouve des paroles comme celles-ci : « C'est mainte-« nant, ô France, et toy ville de Sens, que tu es dé-« pouillée de ta gloire et splendeur et privée de ton « bonheur. » — Du Vair écrivait : « C'est l'homme « de ce siècle que j'admire par dessus tous les autres. » Enfin Ellies Dupin, dans la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle*, dit : « Le cardi-« nal du Perron a été un des plus grands génies de « son temps. »

Il est certain qu'un homme qui a pu provoquer des critiques si acerbes et exciter de tels enthousiasmes n'était pas un homme ordinaire.

Terminons ce résumé biographique par le portrait que Dargaud trace de notre prélat. Cet écrivain excelle à donner la vie aux personnages qu'il met en scène, à faire saillir les principaux traits de leur caractère,

à éclairer leur physionomie par quelques-uns de ces rayons qui jaillissent brusquement des profondeurs de l'âme.

« Du Perron avait les mâchoires fortes pour mordre « et pour blesser, la poitrine bombée comme une « cuirasse pour résister, la bouche grande non « pour l'égayer, mais pour parler et pour tonner du « haut d'une chaire. Son front imposait par l'audace. « Ses yeux lançaient des flammes. Son nez fin, re- « courbé en bec de faucon, semblait plus aigu par le « sarcasme de la lèvre. Toujours flottant entre la « passion et l'esprit, du Perron avait une physionomie « douteuse, cynique, impérieuse, fausse, impudente « avec distinction. Il visait à l'effet, et se jouait de ses « auditeurs; son attitude était théâtrale, son geste « tantôt emphatique, tantôt burlesque.

« Son éloquence, bien plus profane que religieuse, « n'était qu'une rhétorique. De l'érudition, du pédan- « tisme, une imperturbable assurance, de l'ironie « assaisonnée d'outrages, des saillies par moments, « jamais un cri de l'âme; des cupidités personnelles, « une ambition aveugle, jamais l'amour de la vérité, « jamais l'enthousiasme des idées divines qui re- « muent les masses parce qu'elles sont générales, dé- « sintéressées, et qu'elles élèvent l'humanité au-des- « sus d'elle-même; des combinaisons d'intelligence « et d'imagination, jamais d'inspiration sincère; des « calculs, jamais des convictions: Tel est du Perron. »

Faisant allusion à l'incident que nous avons raconté page 67, Dargaud ajoute : « Voilà le sophiste « pris sur le fait; ce qui lui a toujours manqué, c'est « la chose la plus rare, la plus sainte, la seule néces- « saire, car elle donne tout le reste par surcroît, cette « chose, c'est une foi. Sous les apparences de l'ortho- « doxie, il cache un ardent égoïsme. En sondant ce « présomptueux docteur, on est surpris du peu que « recouvrent ses jactances. Il a tous les artifices du « comédien, toute la désinvolture du courtisan, toutes « les ressources du prédicateur, toutes les souplesses « de l'avocat, mais a-t-il un cœur? Il y a un rôle dans « ce fier prélat, cent rôles, il n'y a pas un homme (1). Tel était l'adversaire avec lequel Duplessis-Mornay allait bientôt se mesurer.

Après avoir essayé de faire revivre la figure du cardinal du Perron, nous allons présenter à nos lecteurs la loyale et austère personnalité de Mornay.

(1) Histoire de la liberté religieuse en France et de ses fondateurs, par Dargaud, tome IV, pages 337 à 339.

CHAPITRE VI

Duplessis-Mornay

Mornay (Philippe de) seigneur du Plessis-Marly, plus connu sous le nom de Duplessis-Mornay, naquit le 5 novembre 1544, au château de Buhy, dans le Vexin français. Ses parents appartenaient à l'ancienne noblesse du pays. De bonne heure le jeune Mornay montra un goût marqué pour l'étude, une vive intelligence, un esprit sérieux et appliqué. Son premier précepteur, qui était *luthérien*, l'initia aux doctrines de la Réforme à un âge où, d'habitude, la pensée commence à peine à s'éveiller. Pour le soustraire à l'influence religieuse du précepteur, son père le plaça dans un collège, à Paris. L'enfant revint quelque temps après à Buhy pour assister aux funérailles de son père qui était mort dans la foi protestante, bien qu'il eût, toute sa vie, fait profession publique de catholicisme. Dans ce voyage de Paris aumanoir paternel, le jeune garçon était accompagné par un prêtre: Celui-ci se mit à « prescher et admonester l'ênfant « d'estre tousjours bon catholique, et vivre comme on

« lui avoit « apprins, sans se guaster aux idées luthé-
« riennes de sa mère. » Philippe de Mornay répondit :
« Qu'il estoit résoleu à demeurer ferme en ce qu'il
« avoit apprins du service de Dieu, et que si l'on
« faisoit naistre quelques doutes dans son esprit, il
« liroit soingneusement les Evangiles et les apostres,
« et se conformeroit à leurs déclarations. » Le prêtre, effrayé, exprima son horreur pour cette indépendance d'esprit, qui ne pouvait être qu'une suggestion de Satan.

On voit se manifester ici, dès l'origine, chez Mornay, ces deux traits qui seront le caractère distinctif de son christianisme : une piété pratique et une fidélité inviolable à ses convictions religieuses.

Au commencement de la première guerre civile, Mornay dut quitter de nouveau Paris, où il était revenu pour continuer ses études. Sa vie n'y était plus en sûreté. Quelques-uns de ses condisciples protestants eurent même à choisir entre l'abjuration ou la mort. Le jeune Mornay n'échappa que par miracle aux persécuteurs. A la porte Saint-Honoré, pendant qu'on examine les passeports, un prêtre vient à passer, portant le viatique à un mourant. Tous mettent genou en terre pour adorer le Saint-Sacrement; mais Philippe de Mornay pique des deux et disparaît. L'auteur de cet acte d'audace n'avait pas treize ans!

Mornay revint une troisième fois à Paris, avec un nouveau précepteur, Lazare Ramigny, « homme reli-

gieux et docte. » Il se remit à l'étude avec une nouvelle ardeur. Il travaillait quatorze heures par jour, et ne prenait aucune récréation avec ses camarades. Cet amour de l'étude, Mornay le conservera toute sa vie. C'est là qu'il faudra chercher le secret de cette grande activité littéraire et théologique, à côté de ses immenses travaux, comme homme d'Etat, guerrier ou diplomate.

Son oncle, évêque de Nantes, depuis archevêque de Reims, vint tout exprès à Paris pour essayer de l'arracher à l'influence de la Réforme. Il s'entretint longuement avec lui, déroula devant ses yeux les brillantes perspectives qu'offrait alors la carrière ecclésiastique, et lui promit, pour un prochain avenir, sa succession à l'évêché de Nantes. Il lui représenta, d'autre part, toutes les humiliations qui étaient réservées aux protestants : abandon et pauvreté, opprobre et luttes incessantes, persécutions ou sourdes ou déclarées, emprisonnement ou exil, etc..... Promesses ni menaces ne purent ébranler la constance du jeune Mornay. Son oncle l'embrassa et lui dit, en guise de consolation, que ses idées changeraient avec l'âge. « Je m'en remets à Dieu pour ce qu'il me faut » répondit l'écolier. « Nobles paroles, » dit un historien, « et qui seront comme la devise de toute de toute sa vie. »

Après la seconde guerre civile qui se termina par le Traité de Longjumeau, et à laquelle il ne put

prendre part, malgré l'ardent désir qu'il avait de combattre pour sa foi, (1) Mornay entreprit de longs voyages en compagnie de son précepteur Lazare Ramigny. Il voulait compléter son éducation en visitant les principales contrées de l'Europe. A l'étude des livres il désirait joindre celle des hommes, des gouvernements, des institutions sociales, politiques et religieuses. Il alla d'abord à Genève, où il séjourna peu, à cause de la peste qui désolait cette ville. De là il se rend en Allemagne, il en apprend la langue comme en se jouant, visite les principaux centres littéraires et scientifiques de ce pays, s'assied sur les bancs des Universités, étudie l'hébreu, la théologie, le droit civil et le droit canon, soutient des discussions avec plusieurs savants qu'il étonne par l'étendue de ses connaissances et la sûreté de son jugement. D'Allemagne Mornay se rendit en Italie. La patrie de Dante et de Savonarole exerçait sur lui une attraction irrésistible. Il fréquenta l'université de Padoue, si célèbre alors. Après avoir séjourné quelque temps à Venise, il alla à Rome, où il pensa devenir la proie de

(1) Il était âgé de dix-huit ans. Etant parti pour rejoindre ses oncles de Bourry et de Wardes (ce dernier mestre de camp de la cavalerie légère dans l'armé protestante, à la bataille de Saint-Denis), un cheval turc qu'il montait tomba sur lui, presque au sortir de la maison, et lui brisa deux os de la jambe gauche. Force lui fut de renoncer à ses desseins belliqueux. Pour se dédommager, il employa sa convalescence à écrire en vers latins une « Desploration de la guerre civile ». Cet ouvrage resté manuscrit fut perdu dans le sac du château de Presles, qui appartenait au cardinal de Châtillon.

l'Inquisition. Il revint en Allemagne, qu'il traversa du Midi au Nord, visita les Flandres, la Hollande, l'Angleterre, et rentra en France après cinq années d'absence. Il accourut à Paris, offrir ses services à Coligny, qui l'accueillit avec la plus grande faveur. Mornay présenta au chef des protestants un mémoire remarquable sur l'utilité et la possibilité d'une guerre contre l'Espagne, dans les Pays-Bas. Ce document, examiné et discuté dans le conseil du roi, fut malheureusement combattu par la majorité des conseillers, inféodée à la politique espagnole. Les conclusions en furent repoussées.

Duplessis-Mornay échappa comme par miracle aux massacres de la St-Barthélemy, s'enfuit en Angleterre, et y séjourna jusqu'en 1574. A la prière de ses amis, il revint en France et prit une part active à l'échauffourée de St-Germain, connue sous le nom de *Tentative des jours gras,* qui échoua si piteusement. Il se retira ensuite à Sedan.

C'est là qu'il fit la connaissance de la jeune Charlotte Arbaleste, veuve du sieur de Feuquère, qui avait échappé comme lui, à travers mille périls, aux assassins du 24 août. Il l'épousa l'année suivante. Les épreuves et les luttes de la vie avaient mûri le caractère et fortifié la foi de celle qui fut Mme de Mornay. Femme d'une haute intelligence, énergique et courageuse, autant que modeste, elle sera pour Mornay le génie du foyer domestique et sa consolation dans les

mauvais jours. Elle sera cette femme forte dont parle le sage hébreu, capable de subordonner et de sacrifier les joies de la famille aux obligations de sa foi, et aux dures nécessités des temps.

Nous n'écrivons pas une biographie de Mornay, nous voulons simplement mettre en relief quelques traits de cette personnalité si riche, d'un génie si étendu et si varié. En 1575, Mornay passa au service du roi de Navarre, qui représentait pour lui l'avenir et la fortune de la Réforme française. C'était l'homme suscité de Dieu pour le triomphe de l'Evangile. On connaît la noble parole par laquelle le Béarnais l'accueillit. « Ce sera au plus vivant des deux, » lui dit le roi de Navarre. L'austérité de Mornay, la supériorité de son intelligence, la fermeté de son caractère et l'ardeur de sa foi lui donnèrent bientôt un grand ascendant moral sur l'inconstant Béarnais. Il fut pour lui comme une sorte de mentor, malheureusement pas toujours écouté.

A quelque point de vue que l'on se place, il faut reconnaître que Duplessis-Mornay mit au service de son maître les qualités les plus éminentes et les plus variées. Il se montra constamment à la hauteur des délicates et multiples fonctions qu'il eut à remplir. Il fut tour à tour, ou simultanément, soldat, ingénieur, diplomate, homme d'Etat, pamphlétaire, littérateur, théologien, controversiste, financier, etc...

Comme soldat, il se couvrit de gloire aux journées

de Coutras et d'Ivry, et dans vingt autres combats sanglants, où il montra le sang-froid du capitaine et l'intrépidité du héros. Comme ingénieur, c'est lui qui inventa les chemins couverts, qui jouèrent depuis un si grand rôle dans les sièges des places fortes. Il mit la ville de Montauban dans un état de défense si formidable, que l'armée de Louis XIII, un demi-siècle plus tard, vint s'y briser. Il fortifia nombre d'autres places, notamment le château de Saumur, dont ce même Louis XIII le dépouilla par la trahison.

Au milieu de provinces épuisées par la guerre civile, Mornay sut, à force d'intelligence, d'activité et d'économie, fournir constamment aux besoins du roi de Navarre, tenir les places fortes en état de défense, et sur pied une petite armée toujours prête à marcher au premier signal. Ses capacités comme financier égalèrent, si elles ne les dépassaient, celles que déploya plus tard Sully, son émule, et quelquefois son adversaire.

Les services que Mornay rendit comme diplomate sont considérables. Il est toujours prêt quand il s'agit d'une mission difficile et délicate à remplir, soit auprès de la protestante Elisabeth, pour solliciter des secours en hommes et en argent ; auprès de Henri III, dans l'affaire du renvoi de Marguerite de Valois, sa sœur, ou dans les négociations qui amenèrent l'entrevue de Plessis-les-Tours ; auprès du duc de Mercœur pour la pacification de la Bretagne, etc., etc... Dans toutes

ces négociations, il réussit à la satisfaction du roi de Navarre, et pour le plus grand bien de la France.

Mornay n'est pas moins supérieur comme pamphlétaire. C'est sur lui que repose à peu près tout le soin de soutenir, par la plume, le parti du roi en face des insolentes provocations des ligueurs et des Guise. Son style alerte (1), vigoureux, souvent acéré va droit au but, et dédaigne la périphrase ou les subtilités tortueuses de ses adversaires. Ses pamphlets sont nombreux, beaucoup sont remarquables par le bon sens politique, par une juste appréciation des hommes et des choses, par une ampleur de pensée et de style que n'ont pas dépassée nos meilleurs écrivains du dix-septième siècle ; l'auteur y atteint parfois à la plus haute éloquence (2).

Comme homme d'Etat, Mornay exerça dans les conseils du roi de Navarre une influence souvent prépondérante. On le voit toujours auprès du Béarnais, quand il ne parcourt pas la France ou l'Europe comme ambassadeur de son maître. Raconter la vie de Mornay, c'est faire l'histoire des principaux évènements de notre pays, pendant le dernier quart du seizième siècle.

Cependant ce huguenot, dont le calme et la modéra-

(1) Comme pamphlétaire, Mornay se montre l'égal des plus spirituels et des plus éloquents.

(2) *Voir* en particullier *l'Avertissement sur l'Intention de la maison de Guise. Tome II, pages* 431, 464. Nous regrettons vivement de ne pouvoir en citer quelques pages.

tion étaient en quelque sorte proverbiales, fut toujours pour le parti de l'action énergique et prompte, contre les atermoiements et les demi-mesures. Ce fut lui qui, en 1586, contrairement à l'avis des principaux conseillers du roi, s'opposa absolument au départ du Béarnais pour l'Angleterre. Quitter la France, dans les circonstances difficiles, presque désespérées où se trouvait le roi, disait Mornay, c'était comme une lâche abdication, c'était s'en fermer les portes à jamais. Dans le conseil de guerre tenu la veille de la bataille de Coutras, Mornay fut encore pour l'attaque immédiate et rapide. Il conseilla de s'emparer des hauteurs qui dominaient le village de Coutras, où l'ennemi n'avait que quelques postes sans importance. Et comme il insistait avec force, le Béarnais impatienté lui dit brusquement : « Et où logera l'armée » ? — « Au piquet, devant l'ennemi, » répond Mornay. Cet acte d'énergie eut une influence décisive sur l'issue de la bataille.

Au milieu de ses occupations multiples, Mornayne perdait pas de vue les intérêts de ses coreligionnaires. Il servit souvent d'intermédiaire entre eux et leur protecteur ; et plus d'une fois, comme dans l'assemblée politique de la Rochelle (1587), il conjura des froissements qui auraient pu dégénérer en hostilité, et entraîner les conséquences les plus désastreuses. Nous ne parlons pas ici de la part considérable, peut-être prépondérante, qu'il prit dans les pourparlers si longs

et si douloureux qui amenèrent la signature de l'Edit de Nantes. Enfin, Mornay avait trouvé le temps, au milieu de ses innombrables travaux, de composer de nombreux ouvrages qui auraient suffi à l'activité d'un autre. Citons parmi les principaux : *Le Traité de l'Eglise* (1577). *Le Traité de la vérité de la religion chrétienne* (1581). *Le Traité de l'Eucharistie* (1598). *Le mystère d'Iniquité, etc., etc...*

Nous n'avons pas à apprécier Mornay comme théologien, cela ne rentre pas dans la cadre trop étroit de cette esquisse biographique. Nous ne parlerons pas davantage du rôle qu'il joua au sein des Eglises protestantes, dans les troubles qui marquèrent les premières années de la régence de Marie de Médicis, rôle essentiellement modérateur, et qui contribua puissamment à maintenir les protestants dans la soumission vis-à-vis de la cour ; ses efforts pour empêcher plus tard la prise d'armes du duc de Rohan ; l'injustice et l'ingratitude de Louis XIII qui le dépouilla par trahison de son gouvernement de Saumur ; de cette vieillesse si digne, si noble, si respectée de tous, amis et ennemis ; de cette mort si chrétienne, dans son château de La Forêt-sur-Sèvres... Tout cela trouvera place dans une étude complète sur Duplessis-Mornay.

Reproduisons, pour terminer, le portrait que Dargaud trace de notre héros.

« Mornay, dit cet auteur, était l'un des serviteurs les

« plus dévoués de Henri de Bourbon, et l'un des plus « grands citoyens de la France au XVIe siècle. Il fut « bien plus qu'un talent, il fut un caractère sous un « roi gascon et dans une cour essentiellement diplo- « matique et hypocrite..... C'était une âme trempée « et retrempée aux guerres religieuses. Il ne désirait « rien au-delà du devoir, et ne craignait que Dieu. « Une disgrâce n'eût été qu'un attrait pour son cou- « rage. Il était soldat et dialecticien. Il s'aidait de la « Bible aussi bien que de l'épée. C'était un stoïcien, « un sage, et un docteur de la réforme. Il représentait « parmi les protestants la science et la conscience. « Les apostasies lui navraient le cœur, et les contro- « verses attristeront sa vieillesse; il se retirera de la « cour blessé mais fidèle, aussi simplement grand « dans l'adversité que dans la bonne fortune. Ce lutteur « tant secoué, jamais abattu, ce lion de la dispute, ce « héros austère de l'idée nouvelle avait une de ces « têtes puissantes, dont les cheveux ressemblaient à « une crinière, son visage ravagé par les discordes « était comme ces sols bouleversés après un tremble- « ment de terre, ses joues étaient labourées de sillons « et de rides.

« Son front de métal refroidi paraissait à l'épreuve « des arguments et des balles, les sourcils tracés irré- « gulièrement couraient en lignes aiguës et brisées « autour de ses yeux intrépides. Toute sa physiono- « mie eût été terrible sans l'honnêteté de cette bouche

« qui, pendant un demi-siècle, ne proféra pas un « mensonge, pas une flatterie.

« Mornay fut un théologien gentilhomme, vêtu de « fer au lieu de bure, un combattant obstiné des « guerres de religion, dont la figure offre un chaos « sur lequel flotte et reluit toujours l'Esprit saint. Le « portrait de cet illustre compagnon du Béarnais nous « a été heureusement conservé. Il défie également « catholiques, protestants et philosophes, soit de le « dédaigner, soit de l'oublier. » (1)

Nous n'avons rien à changer à ce portrait sculpté dans du granit. Nous nevoudrions pas en diminuer le vigoureux relief, ni en amollir les contours. Nous ajouterons seulement une sorte de parallèle établi par Duplessis-Mornay entre lui-même et du Perron. Cet homme, modeste et humble parmi les humbles, avait pourtant le sentiment de sa haute valeur morale et intellectuelle, et la conscience très nette des immenses services rendus par lui à son pays, au roi Henri IV et à la cause du protestantisme :

« Vous dirai-je encore ce mot, Messieurs, je ne « crois poinct que vos modestes âmes puissent sup- « porter, encore moins approuver ceste insolence, « quand sous ombre qu'il me voit esloigné de la cour, « il espend en vacarmes, indignes certes d'un chres- « tien, d'un homme de lettres, d'un homme? Que

(1) Histoire de la liberté religieuse en France et de ses fondateurs, par Dargaud. Tome IV, pages 230 et 231.

« direz-vous d'un théologien et d'un Evesque? Certes « jay servi vingt et cinq ans un grand roy, et non peti- « tement, puisque c'estoit en grandes charges et en si « grandes affaires. Si bien ou mal, sa Majesté en soit « creue, je n'en veux ny puis avoir ny un autre ny « meilleur juge, ai porté l'espaule à ses *adversaires,* et « cet homme (du Perron) en a adoré la prospérité, j'ay « poussé à la roue de ses victoires, et il a le plus tard « qu'il a peu suivi le char de son triomphe. »

« J'oserai dire ici, sans vanité, que quand j'aurois « à mourir en la mémoire de tous les hommes, je ne « puis que je ne vive en la sienne. Cependant sous « ombre que quelque éclipse est entrevenue dessous « mon cours, il croit que c'est ma nuit, et ainsi les Bar- « bares. Moi certes qui par la grâce de Dieu connois « le cours du monde, qu'elle ne s'estend qu'en cer- « tains poincts, certaines heures, la regarde sans « m'estonner, la voi passer en patience. Tandis que « vient ceste heureuse nuict que ce gran Roy ne « pouvant s'endormir, se fera lire sa chronique, re- « verra ses Mémoires, y retrouvera la *trahyson de ses* « *Eunuques*, la fidélité de Mardochée, et lors Aman se « garde! Cependant juge entre nous la chrestienté de « nos escrits, la France de nos mérites, la postérité « en tous cas les examinera sans animosité, en jugera, « comme j'espère, un jour sans haine et sans envie. (1)

(1) Préface de la réponse de Mornay à l'écrit de du Perron sur la conférence de Fontainebleau.

Ces fières paroles sont d'un honnête homme et d'un grand citoyen. La postérité, au jugement de laquelle Mornay en appelle hardiment, a, depuis longtemps, assigné sa place respective à chacun des deux adversaires. Elle a mis l'un au premier rang, parmi cette phalange des grands caractères, des serviteurs dévoués et intrépides de la vérité; elle a fait descendre l'autre des hauteurs où l'avait placé une faveur imméritée dans la tourbe des sophistes et des ambitieux qui servent avant tout leur intérêt et leurs passions.

CHAPITRE VII

Continuation des préliminaires de la Conférence. Nomination des Commissaires.

Reprenons la suite de notre récit.

Nous passerons sous silence les divers incidents qui marquèrent l'arrivée de du Perron à la cour, ses allées et ses venues chez le chancelier, le nonce apostolique et chez le roi à « l'oreille duquel il estoit « tousjours pendu pour luy suggérer tous les artifices « qu'il pouvoit imaginer en vue du succès de ceste « entreprise. » Tout le monde l'entoure, on lui fait fête; il est l'objet de la curiosité du peuple et de la sympathie des courtisans. Nouveau Pierre l'Hermite, il ne se contente pas de prêcher la croisade contre les infi-

dèles. Il va partir en guerre contre eux ; il va frapper au cœur l'hérésie, ce monstre si souvent vaincu, et jamais anéanti. Du Perron jouit avec délices de tous ses triomphes anticipés. Sa lutte avec Mornay ne peut être que l'éclatante victoire de la vérité sur l'erreur. Aussi le voit-on promener de l'un à l'autre son importance et sa vanité. Le roi le flatte et le déclare invincible, le chancelier l'assure de son dévouement absolu, le nonce lui promet une magnifique récompense, et Rosny lui adresse un sourire de sympathie et d'encouragement.

Cependant Duplessis-Mornay cherchait vainement à entretenir le roi sur l'ordre et les conditions de la conférence. « De tels proëmes prévoyant bien M. Duplessis « qu'elle pouvoit estre le catastrophe, taschoit d'ab- « boucher le roy, mais il le fuyoit (1). Ainsi, autant du Perron était entouré, applaudi, autant Mornay était délaissé par Henri IV, et tenu à l'écart par le chancelier. Celui-ci prenait à peine le soin de déguiser ses sentiments d'hostilité à son endroit. En convoquant l'évêque et les commissaires pour la réunion de Fontainebleau, n'avait-il pas oublié — involontairement sans doute! — de prévenir Mornay, qui n'arriva que le lendemain. Du Perron ne manqua pas d'en vouloir prendre avantage contre ce dernier, insinuant qu'il avait probablement de trop bonnes rai-

(1) David de Licques, *Vie de Duplessis-Mornay*, page 264.

sons pour ne pas se hâter au rendez-vous. Quand Mornay se plaignit de ce manque de procédé, le chancelier répondit qu'il avait mal compris l'ordre du roi. (1)

A son arrivée à Fontainebleau, Mornay trouva que tout était réglé pour la conférence : les commissaires nommés depuis longtemps, l'ordre et la date de la discussion publique fixés, et tout cela en dehors, sinon à l'insu du principal intéressé. Il ne restait plus à celui-ci qu'à accepter le fait accompli ou à protester. C'est à ce dernier parti qu'il s'arrêta. Nous parlerons plus loin de cette protestation et de ses résultats. Pour le moment, nous avons hâte d'arriver à la partie la plus importante des préliminaires de la conférence, la nomination des commissaires, ce que Mark Pattison appelle le *masterly seroke* de toute l'intrigue de Fontainebleau.

Ces divers personnages méritent de nous arrêter quelques instants.

Du côté des catholiques, les commissaires furent l'historien *A. de Thou, François Pithou et Jean Martin.* Ce dernier remplaça Lefèvre, précepteur du prince de Condé, désigné tout d'abord, et qui fut retenu à Paris par une maladie. Les commissaires protestants étaient *Canaye*, sieur *du Fresne* et *Isaac Casaubon.*

(1) Une aussi grossière erreur involontaire était-elle possible ? Ne voit-on pas là, au contraire, un indice de cette hostilité latente du chancelier à l'égard de Mornay. Les sentiments ultramontains de Bellièvre n'étaient, d'ailleurs, un secret pour personne.

AUGUSTE DE THOU.

A. de Thou était fils du président de ce nom, si célèbre par son intolérance à l'égard des protestants. Après avoir fait ses humanités au collège de Bourgogne, le jeune de Thou alla étudier le droit à Orléans, puis à Bourges et à Valence. Il eut pour professeurs deux jurisconsultes célèbres, Hotman et Cujas. Il revint à Paris, quelque temps avant la St-Barthélemy. Il fut témoin des massacres du 24 août et des profanations que l'on fit subir au corps de l'amiral Coligny. Ce spectacle impressionna vivement son esprit, et contribua sans doute à développer en lui cette tolérance religieuse et cette largeur d'idées dont il donna souvent des preuves. — Dans un voyage qu'il fit en Italie, il visita les principales villes de ce pays, et commença dès lors à rassembler des documents pour la grande histoire qu'il projetait d'écrire plus tard.

Dans les différentes missions qui lui furent confiées ultérieurement, il fit preuve de prudence et d'habileté. En 1576, il fut nommé conseiller-clerc au parlement de Paris. Quelques années plus tard, il fut pourvu d'une survivance de président à mortier. Dans diverses négociations dont il fut chargé auprès des Huguenots, il eut l'occasion d'apprécier les brillantes qualités du Béarnais. Il se sentit dès lors attiré par

une secrète sympathie envers ce prince, qu'il servira plus tard avec fidélité et dévouement. Il joua un rôle important dans les conférences qui amenèrent la réconciliation des deux rois et l'entrevue de Plessis-les-Tours. Il fut un des premiers à conseiller à Henri III de se rapprocher de son beau-frère, afin de résister plus efficacement aux efforts de la Ligue. Il fut nommé conseiller d'Etat, en récompense de ses nombreux services. Il resta fidèle à la politique du tiers-parti, et résista aux suggestions du duc de Guise qui s'efforçait de l'attirer à lui. Après l'assassinat de St-Cloud, il s'attacha à la fortune de Henri IV, et le suivit dans toutes ses campagnes contre les ligueurs. Comme magistrat, il prit une part importante à la préparation de l'édit de Nantes, et se montra équitable envers les protestants. Il fut parmi les membres du parlement qui s'opposèrent le plus énergiquement à la réception du concile de Trente dans le royaume. Il est trop connu comme historien pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici. Il occupe, à ce titre, une place à part, au seizième siècle, ne s'étant inféodé à aucun parti. On convient généralement qu'il a écrit l'histoire avec impartialité, « sans faveur et sans haine. » La meilleure preuve de son équité comme historien, ce sont les violentes attaques que lui prodigua de son vivant la partie fanatique du clergé français. Son histoire fut mise à l'index par la cour de Rome.

De Thou était un citoyen sage et vertueux, un

magistrat digne et intègre, ami de la vérité et de la liberté de conscience. Il paraissait donc offrir toutes les garanties de lumière, d'impartialité et d'indépendance. Malheureusement il avait à se faire pardonner les sympathies qu'il avait naguère exprimées trop ouvertement en faveur des protestants. — Quand on vint lui proposer le rôle de commissaire, il voulut décliner cet honneur. Mais on lui fit comprendre qu'un refus de sa part augmenterait encore les soupçons d'hérésie qui planaient sur lui, et lui aliénerait à jamais la bienveillance royale. « C'est pourquoi, dit David de Licques, » il accepta cette corvée avec beaucoup de chagrin dans l'esprit (1).

FRANÇOIS PITHOU

F. Pithou appartenait à une ancienne famille de Normandie, qui avait donné à la France d'éminents jurisconsultes. Il avait, comme son frère Pierre, l'un des principaux auteurs de la Satire Ménippée, embrassé la Réforme. Mais, après la St-Barthélemy, il rentra dans le giron de l'Eglise romaine. Il se rattachait à ce parti des politiques, patriotes avant tout, assez indifférents aux questions confessionnelles pour suivre Charles IX dans son évolution vers la Réforme

(1) *Vie de Philippe de Mornay*, page 264.

si Genève l'eût emporté sur Rome, dans le cœur de ce prince, et qui acceptèrent le fait accompli, tout en le maudissant du fond de l'âme, quand le roi eut revendiqué la responsabilité des massacres du 24 août.

F. Pithou naquit à Troyes, en 1543. Il fit ses premières études de droit sous la direction de son père. Il fut plus tard élève de Cujas. En 1580 il était reçu avocat. Après une mission dans le Nord, pour la délimitation des frontières entre la France et les Pays-Bas, mission dont il s'était acquitté à la pleine satisfaction du roi, il fut nommé procureur général près la chambre pour la répression de la maltôte. — Il joua un rôle politique beaucoup moins éclatant que son frère; car il était avant tout homme de cabinet. La jurisprudence, le droit ecclésiastique et la littérature ancienne étaient ses études favorites. C'était un caractère digne, et d'une extrême modestie. Dans la préface qu'il avait placée en tête du *Commentaire de la coutume de Troyes*, par Pierre Pithou, et dont il surveillait l'impression, il rendait à la supériorité de ce frère un hommage non équivoque. « Mon intention ne fut oncques « d'entreprendre sur Pierre Pithou, mon frère, duquel je ne « me suis jamais reconnu digne de baiser les pas. » — Les deux frères vivaient dans une étroite amitié et travaillaient souvent ensemble.

François Pithou fut-il un adversaire violent du protestantisme? Le caractère même de ses ouvrages, et son opposition irréconciliable contre les Jésuites,

qu'il considérait comme les pires ennemis de la France et du genre humain, nous permettent de pencher pour la négative, bien que d'habitude les partis religieux n'aient pas d'adversaires plus intraitables que les renégats qui les ont abandonnés.

Néanmoins nous ne pensons pas que F. Pithou réunît tous les éléments de science théologique et d'indépendance morale que devait posséder un commissaire. Son titre d'ancien protestant, d'ailleurs, devait le faire écarter.

PHILIPPE CANAYE, SIEUR DE FRESNE

Il naquit à Paris, en 1557. Après une jeunesse consacrée à l'étude et à des voyages, il embrassa la carrière du barreau, qu'il suivit quelque temps avec succès. Son père, homme intègre et zélé protestant, était avocat au parlement de Paris. Il donna à son fils l'exemple de la fidélité à la foi protestante.

Nommé par Henri III membre du Grand-Conseil, ce ne fut pas sans peine que Philippe Canaye parvint à vaincre les « répugnances catholiques, et à s'y faire recevoir. » Il se montra, dans cette circonstance, un homme de conviction et de courage. La même année, il passa au service du roi de Navarre. Ce prince le nomma conseiller d'Etat, et l'envoya en Angleterre négocier un emprunt auprès de la reine Elisabeth.

Après l'assassinat de St-Cloud, il fut envoyé de nouveau en Angleterre et auprès des cours protestantes d'Allemagne. En 1595, Henri IV le nomma président de la chambre mi-partie qui venait d'être créée au parlement de Castres.

Après l'abjuration de St-Denis, Canaye estima que le plus sûr moyen de fixer sur lui les regards de la fortune, c'était de suivre l'exemple de son maître. Cependant il attendit quelques années encore, puisque son abjuration n'eut lieu qu'en 1601. Il pensait à l'exécution de ce dessein, cherchant ou attendant un prétexte honorable, quand eut lieu la conférence de Fontainebleau. Depuis longtemps, il est vrai, il « avait donné sa parole au roi de changer de religion. » Son voyage à la cour n'aurait pas eu, paraît-il, d'autre objet. Il y arriva la veille de la conférence, et remplaça Callignon, d'abord désigné comme l'un des commissaires protestants. Mais, au dernier moment, Henri IV avait changé de sentiment, parce que, dit Mme de Mornay, il « redoutait la rondeur de l'ancien chancelier de Navarre » qui ne se serait certainement pas prêté à la triste comédie du lendemain (1).

Canaye feignit d'avoir été convaincu par les arguments que l'évêque développa au cours de la conférence. Le moins que puisse alléguer quiconque veut

(1) A cette époque de honteuses apostasies, Callignon resta inébranlable dans sa foi, dit *la France protestante*. Henri IV essaya vainement de le séduire par la perspective de la simarre de chancelier de France.

changer de religion, c'est d'être persuadé de la vérité de celle qu'il embrasse. Il se fit instruire par le père Passevin, et se convertit quelques mois après. Pour prix de son abjuration il n'eut que l'ambassade de Venise, bien que le roi lui eût fait les plus brillantes promesses. Il prit si fort à cœur ce manque de parole de la part du monarque, qu'il en mourut de chagrin et d'ennui (1). Quelle impartialité pouvait-on attendre de cette âme aussi ambitieuse que vénale ?

JEAN MARTIN

C'était le troisième commissaire catholique. Nous ne savons rien sur sa personne, sinon qu'il était médecin, et fut attaché, en cette qualité, à Marguerite de Navarre. C'était, au dire de David de Licques et

(1) Voir pour la biographie de Canaye, *la France protestante*, tome III, p. 684 à 686. Elie Benoit est très sévère pour ledit personnage. Il ne se borne pas à affirmer que sa conversion fut intéressée. Il prétend que de Fresne Canaye donna au roi le conseil de ruiner la Réforme, en France, en achetant toute la noblesse du parti. — Il jugeait les autres d'après lui-même ! — Il était prêt à se charger de cette triste besogne, pourvu que l'on mît entre ses mains une somme suffisante. C'était, comme l'on voit, un digne ancêtre de Pellisson ! Henri IV eut assez de pudeur, ou peut être de bon sens politique, pour ne vouloir pas même que la chose fût essayée. Il répondit à l'imprudent convertisseur que s'il n'y avait pas de noblesse parmi les Réformés, il en faudrait envoyer, parce qu'il s'était toujours bien trouvé du service de leurs gentilshommes. (*Histoire de l'Edit de Nantes*, tome Ier, page 349).

de Mme de Mornay, un homme violent et qui, « en l'action mesme, ne pouvoit modérer sa rage (1). » Il avait été choisi par l'évêque d'Evreux, « et recommandé de connaissance de plusieurs choses. » Il était difficile de choisir un homme moins impartial, et par conséquent moins bien qualifié comme juge dans une controverse religieuse.

ISAAC CASAUBON

Casaubon, sans contredit le plus savant des commissaires, et l'un des hommes les plus érudits du seizième siècle, appartenait à une famille protestante de la Gascogne, qui avait émigré à Genève, pour échapper à la persécution. Le père d'Isaac, Arnaud Casaubon, homme d'un grand savoir, embrassa la carrière pastorale, pendant son séjour dans la cité de Calvin. Il fut bientôt après appelé à la direction spirituelle de l'Eglise de Crest. Il se chargea lui-même de l'éducation de son fils, auquel il fit faire de rapides progrès, surtout dans les langues classiques. A l'âge de neuf ans,

(1) Mémoires de Mme de Mornay, page 263.

(1) Voir, pour Casaubon, l'ouvrage de Mark Pattison, déjà mentionné, livre d'un très grand intérêt et renfermant beaucoup de faits inédits. Il est à peine besoin de mentionner l'article Casaubon, dans la *France protestante*; c'est une biographie faite avec une sûreté et une science éprouvées. On peut consulter aussi Ameloven : *Lettres de Casaubon*, précédées d'un abrégé de sa vie; *les Ephémérides*, etc., etc.

le jeune Casaubon parlait le latin avec une remarquable facilité. Cette éducation fut plusieurs fois interrompue par les guerres religieuses.

A l'âge de dix-neuf ans, Casaubon fut envoyé à l'université de Genève. Il y étudia la jurisprudence, la théologie, les langues orientales et surtout le grec, dont il acquit une connaissance si approfondie, qu'il fut bientôt considéré comme le premier helléniste de son temps. En 1583, il remplaça son maître, F. Portier, dans la chaire de grec à cette même université. Mais comme la modicité de son traitement ne lui permettait pas de subvenir aux besoins croissants de sa famille, il accepta les brillantes propositions que lui fit la municipalité de Montpellier, qui désirait posséder un savant dont la réputation était déjà presque universelle.

Le 23 septembre 1596, il arrive à Montpellier. Il est accueilli avec un véritable enthousiasme. On va au devant de lui à un mille de la ville; on le ramène en triomphe. Mais bientôt les déboires et les injustices lui furent prodigués de la part de ceux-là même qui l'avaient appelé. On ne lui fournit pas le logement promis ; l'indemnité stipulée pour son déménagement fut diminuée d'un tiers, et son traitement, payé d'abord irrégulièrement, finit par être supprimé tout à fait. Casaubon pensait à quitter Montpellier, lorsque Henri IV, qui voulait réorganiser l'université de Paris, lui fit transmettre les offres les plus séduisantes.

Il lui réservait, disait-il, une chaire au collège de France.

Comment résister à cet appel ? Une place de professeur à Paris, c'était l'aisance pour la famille de Casaubon, la gloire et le bonheur pour lui. Il se trouvait transporté sur un théâtre digne de sa science, et au milieu des livres, ses meilleurs amis. Cependant il s'écoula encore dix-huit mois avant qu'il pût venir se fixer dans ce centre des lumières et de la science.

Il arriva dans la capitale le 6 mars 1600, et y attendit vainement, pendant deux mois, l'effet des promesses royales, se morfondant dans l'inactivité et la misère, et regrettant déjà d'avoir ajouté si légèrement foi à la parole de Henri IV, lorsque celui-ci le manda soudainement à Fontainebleau : « Monsieur « Casaubon, je désire vous voir et vous communi- « quer ung affaire que j'ay fort à cueur, c'est « pourquoy vous ne fauldrez incontinent la pré- « sente receue, de vous acheminer en ce lieu, et « vous y rendre pour le plus tard dimanche au soir, « et m'asseurant que vous n'y manquerez, je ne feray « celle-ci plus longue que pour prier Dieu qu'il vous « ait en sa sainte garde. Ce 28 avril 1600. »

Quand il arrive à Fontainebleau, le pauvre Casaubon commence à comprendre pourquoi le roi l'a laissé sans occupation et luttant contre la pauvreté, depuis qu'il est à Paris. Et ce qui n'était d'abord qu'une impression un peu vague devient bientôt une cruelle

certitude. Il avait cru qu'il s'agissait d'être témoin dans une discussion loyale entre deux savants adversaires. Mais lorsqu'il comprit le but que se proposait Henri IV, Casaubon tomba dans une grande perplexité. Il ne sait à quel parti s'arrêter. C'est maintenant une affaire préparée à l'avance. Il ira cependant s'asseoir au milieu « de ceux qui se préparent à condamner un livre qui renferme une doctrine pieuse et sainte. » Et ce qui augmente encore son angoisse, c'est que l'Église Réformée de Paris a député auprès de lui le jeune ministre Pierre du Moulin, pour le détourner de prendre part à la Conférence (1). Hélas ! il fallait donner du pain à sa nombreuse famille ! Désobéir au roi, c'était la misère, c'était la faim. Et Casaubon n'était pas de ceux dont on fait des martyrs.

Nous avons emprunté quelques-uns des détails qui précèdent à ses *Ephémérides*. Dans ce livre d'une lecture si intéressante, du moins les pages qui concernent la conférence de Fontainebleau, les seules dont nous avions à prendre connaissance, Casaubon ra-

(1) Hic mihi incredibile sollicitudine animus exæstuat anceps quid facere debeat, ut neque Deum offendat, nec sine gravi causa regi parere noluisse possimus videri. Quid enim? Ego igitur sedebo inter eos qui librum damnare parant, quo pia et sancta doctrina contineatur? Adde quod Parisiensis ecclesia Molinæum ad me ad id unum misit, ut ne vellem eo venire, sed quos vis cruciatus potius paterer. Quid igitur faciam? Domine Deus, libera me hoc æestu. Nam amici fere omnes vetant huic interdicto parere (*Ephémérides*, Tome Ier, page 150.).

conte ses impressions, ses tribulations, avec une candeur, une honnêteté et une bonne foi qui inspirent pour sa personne une profonde sympathie. C'est une sorte de confession que l'auteur fait à Dieu, dans un sentiment de profonde et touchante piété. Mais ce qui ressort en même temps de cette lecture, c'est que la volonté et l'énergie n'étaient pas, chez Casaubon, à la hauteur de l'intelligence. On est en présence d'un caractère d'une droiture incontestable, mais faible, vacillant, inquiet, trop occupé de sa personne et de ses intérêts matériels. — Le jugement que porte sur lui Mme de Mornay, quoique un peu excessif dans la forme, est juste au fond. « Casaubon, dit-elle, estoit ung per-« sonnage à la verité rare ès lettres humaines, nul-« lement théologien et de qualité (noble), pour y por-« ter n'y la splendeur de la court n'y la parolle d'ung « roy qui aussitôt l'esblouyrent et estonnèrent. »

Que Henri IV ait eu l'intention de se servir de Casaubon pour donner quelque lustre à l'Université de sa « bonne Ville de Paris, » qu'il ait été flatté même à l'idée de posséder le premier helléniste du monde, nous n'y contredisons point. Mais ce qui nous paraît non moins évident, c'est qu'il s'empressa de s'en faire un docile instrument pour aider à la condamnation de Mornay. Quel éclat devait rejaillir, en effet, sur la cause défendue par du Perron, si un homme d'une science aussi incontestable se prononçait contre celui que l'on appelait le pape des protestants !

Est-ce dans ce but que le roi avait eu la précaution de ne pas régler sa situation depuis son arrivée à Paris? Nous n'oserions l'affirmer, bien que la chose ait quelque vraisemblance. Le pauvre Casaubon n'avait reçu, en effet, que la somme de 200 livres, à titre d'indemnité de voyage et de premier séjour dans la capitale. Le roi le tenait ainsi à sa discrétion par la famine et le dénuement.

Après la conférence de Fontainebleau, Casaubon reçut les félicitations des catholiques, à cause de l'attitude qu'il avait prise dans la discussion. Ils s'efforcèrent de le gagner à la cause romaine. Le bruit courut avec persistance que Casaubon allait suivre l'exemple de Canaye. Ce qui avait donné lieu à ces dires, c'étaient, d'une part, les « vanteries » de du Perron, qui prétendait avoir reçu de lui la promesse formelle d'abjurer; d'autre part, les idées que Casaubon professait sur la Sainte-Cène et, en général, sur le témoignage de l'antiquité chrétienne. Il était en dissidence avec les protestants sur plusieurs points importants (1).

(1) Dans une lettre à Wittembogard il disait : « Il ne faut point le dis-« simuler, la grande différence que je trouve entre notre foi et celle de « l'ancienne Église me cause beaucoup de troubles ; car, pour ne point « parler des autres questions, Luther s'est éloigné des anciens sur les sa-« crements, Zwingle s'est éloigné de Luther, Calvin a abandonné l'un et « l'autre, et ceux qui ont écrit depuis ont abandonné Calvin. » Les protestants firent de grands efforts pour le retenir dans leur communion, où il serait resté en dépit de tout, bien que l'auteur de la vie de du Perron prétende que Casaubon, en acceptant l'appel du roi d'Angleterre, devait y servir les intérêts catholiques.

Les Réformés, de leur côté, adressèrent d'amers reproches à Casaubon de ce qu'il avait aidé au triomphe de l'évêque d'Evreux. On supposait bien que Mornay pût avoir commis quelques erreurs de citations ou d'interprétation, dans un si grand nombre de passages allégués. Mais, en bon avocat, Casaubon aurait dû l'aider à se tirer d'embarras. En vain répondait-il qu'il avait été « appointé » comme juge d'une querelle littéraire, et non d'une controverse religieuse ; le résultat n'en était pas moins considéré par les catholiques comme une victoire de la vérité sur l'erreur, d'une honnête interprétation sur les falsifications de l'hérésie.

Dans la suite Casaubon regretta vivement le rôle singulier qu'on lui avait fait jouer à Fontainebleau. « Je pourrais pleurer, » écrivait-il à Scaliger, « quand je me rapelle le triomphe théâtral sur la noblesse, sur le talent, sur la vérité. »

CHAPITRE VIII

LES COMMISSAIRES MANQUENT DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA SCIENCE NÉCESSAIRE POUR ÊTRE JUGES IMPARTIAUX ET ÉCLAIRÉS. — PROTESTATION DE MORNAY CONTRE LA COMPOSITION DE CE JURY.

Les renseignements biographiques que nous avons donnés sur les commissaires nous autorisent, croyons-nous, à dire que ces personnages, quelque honorables qu'ils fussent, n'avaient ni l'indépendance de caractère, ni la science nécessaire pour résoudre les questions qui furent soumises à leur jugement.

En ce qui concerne l'indépendance de caractère, aucun d'entre eux n'aurait osé exprimer ou soutenir une opinion contraire aux vœux de Henri IV. Il aurait fallu, en effet, un courage presque héroïque pour prendre le parti de la vérité quand même, sous les yeux de l'un des monarques les plus absolus qui aient régné sur la France. On ne saurait demander à des hommes plus que ce qu'ils peuvent donner. La situation des commissaires était vraiment difficile et périlleuse. Tiraillés entre les exigences de leur conscience et le désir de plaire à un maître tout puissant, ils n'avaient pas même la possibilité de se soustraire au dangereux honneur auquel ils étaient appelés. C'est une circonstance dont il faut tenir compte, pour apprécier équitablement leur attitude et leurs actes.

Quant à ce qui regarde la science des commissaires, nous n'oserions nous prononcer, si Scaliger ne nous avait ôté, par anticipation, tout scrupule à cet égard, en disant que Casaubon « erat asinus inter simios, doctus inter imperitos ». C'était l'âne parmi les singes, le seul savant parmi des ignorants (1). Il nous sera bien permis de nous abriter derrière le nom de ce grand humaniste, pour révoquer en doute la compétence théologique d'un Martin et même d'un Pithou. S'il se fût agi de l'interprétation d'une page de Sophocle ou d'Euripide, une connaissance générale de la langue grecque et du milieu politique, social, religieux où vécurent ces grands génies littéraires, serait amplement suffisante. Mais dans la question qui nous occupe, les commisaires avaient à fixer le sens de citations empruntées à des auteurs religieux fort subtils, souvent obscurs, chez lesquels la pensée flotte sans contours bien arrêtés, et dont l'arbitraire n'est parfois égalé que par la fantaisie. Il est donc permis de douter qu'ils eussent les connaissances théologiques suffisantes pour résoudre, à première lecture, des questions aussi difficiles. Ne voit-on pas tous les jours des hommes fort instruits, d'une grande cul-

(1) Scaliger est sévère pour les commissaires. On sait qu'il ne péchait pas en général par excès de bienveillance pour quiconque n'était pas de son avis. — Il est vrai que l'on pourrait traduire plus justement peut-être : *imperitos* par *inhabiles*. Car on ne saurait prétendre que A. de Thou, en particulier, fût un ignorant. — Cette remarque est de Mark Pattison.

ture philosophique et littéraire, commettre les plus grossières erreurs, dès qu'ils s'aventurent sur le terrain de la théologie, ou même simplement de la religion ?

Quand on prétendait qu'il ne s'agissait que de savoir si l'auteur protestant avait compris et interprété fidèlement tel passage de Théodoret ou de Chrysostôme, la question n'était nullement aussi simple qu'on voulait bien le dire.

Duplessis-Mornay protesta contre la composition de cet aréopage théologique, dans lequel la part des protestants était de beaucoup inférieure à celle des catholiques. Mais on passa outre. Il eut le grand tort de ne pas maintenir avec une inflexible énergie les droits du protestantisme à une représentation égale à celle des catholiques. Il devait se refuser à prêter la main à tout projet de conférence, aussi longtemps que sur ce point justice lui serait refusée.

Il devait en outre exiger que chaque adversaire choisît lui-même ses témoins, comme cela se pratique dans toute affaire d'honneur (1). Et il s'agissait bien, en réalité, d'une question analogue. Abandonner ce soin au roi et au chancelier, c'était s'offrir de gaieté de cœur en victime à l'arbitraire et à la mauvaise foi ;

(1) Mornay, il est vrai, avait malheureusement, dans sa lettre de défi à du Perron, exprimé le désir qu'il se joignît à lui pour demander au roi qu'il nommât lui-même des commissaires. Son adversaire ne voulait pas se départir d'une condition si avantageuse pour lui. Mais il n'importe. Mornay aurait dû revenir sur cette proposition dès qu'il s'était aperçu qu'on en abusait indignement.

c'était préparer infailliblement le triomphe de son adversaire. Et à tous ces désavantages pour Mornay venait s'ajouter le rôle du chancelier qui, en sa qualité de modérateur, devait diriger les débats et recueillir les voix. Un président d'un esprit prévenu et passionné, et avec un peu d'habileté, peut, dans de semblables circonstances, modifier sensiblement les résultats d'une discussion. Le nombre des commissaires catholiques se trouvait ainsi porté, en quelque sorte, au double de celui des protestants, sans compter le roi qui, plus d'une fois, jeta dans l'un des plateaux de la balance tout le poids de son autorité. Dès lors la conférence perdait son vrai caractère de débat contradictoire, pour devenir un guet-apens théologique, où le nombre pouvait opprimer le droit et la vérité.

Malheureusement la trop grande confiance qu'avait Mornay dans la justice de sa cause et dans l'équité du roi, le fit tomber dans le piège que lui tendaient ses adversaires. Il dédaigna trop ouvertement l'habileté et la ruse de ceux-ci. « Mais, fort de sa conscience, dit M. Puaux, Mornay alla en avant. » Nous ne saurions nous associer entièrement à ce jugement approbateur ; car si Jésus-Christ a dit : « Soyez simples comme des colombes, » il a aussitôt ajouté : « mais prudents comme des serpents. » La première partie de ce précepte est sans doute applicable à Mornay ; mais nous lui refusons absolument le bénéfice de la seconde.

Sans doute il fut tenté par l'occasion — admirable, unique — qui s'offrait à lui, de rendre témoignage à la vérité devant un auditoire composé de ce que la France comptait de plus illustre. Cela était grand, cela était digne de respect. Ah ! ces huguenots du seizième siècle étaient de superbes et courageux champions de l'Evangile, inaccessibles à la crainte et à ces considérations humaines qui, aujourd'hui, glacent si aisément la parole sur nos lèvres, ou font tomber la plume de nos mains !

Cependant, tout en rendant hommage aux sentiments élevés de Mornay, nous n'hésitons pas à le blâmer d'avoir accepté la lutte sur le terrain circonscrit par ses adversaires, et dans les conditions les moins équitables. Car, plus la conférence avait de retentissement, plus le théâtre en était illustre, plus aussi se trouvait engagé l'honneur du protestantisme. La valeur du *Traité de l'Eucharistie* était fatalement reléguée au second plan. Il s'agissait bien, au fond, et quoi qu'on en eût, de savoir qui l'emporterait, sur un point important, de Rome ou de Genève. On n'avait pas à discuter la messe au point de vue doctrinal, il est vrai ; néanmoins si les citations de Mornay se trouvaient fausses ou erronées, les catholiques s'en prévaudraient pour proclamer à son de trompe que l'hérésie était vaincue.

Duplessis-Mornay avait dû peser toutes ces considérations, d'autant plus que de divers côtés lui vinrent

des avertissements au sujet de la trame qui s'ourdissait autour de sa personne et de son livre. Cependant il n'en tint pas compte, se considérant comme trop engagé pour reculer sans déshonneur. Mais il ne saurait y avoir de honte à refuser un combat avec des adversaires de mauvaise foi, et capables d'employer la trahison pour vous perdre.

Il ne faudrait pas croire que la conférence qui se préparait n'eût aucun retentissement dans le royaume. Ce serait mal connaître l'esprit du temps, et l'importance de la question pour le seizième siècle. Paris, la France étaient agités comme à l'approche d'un évènement de la plus haute gravité. L'Etoile, toujours attentif à noter les incidents, les faits les plus divers, à recueillir les bruits qui circulent parmi le peuple, à la ville comme à la cour, se fait l'écho de l'émotion générale. « Cette dispute, dit-il, fait l'en-
« tretien de tout Paris, dans les chaires, dans les écoles,
« chez les grands et chez les petits, on ne parle que
« de cet appel, les uns qui ont admiré l'éloquence et
« la pureté du style du livre de du Plessis, souhaitent
« que les témoignages des Pères qu'il cite soient fidè-
« les : d'autres assurent qu'un homme de ce caractère
« est exempt d'imposer, voire de suspicion : quelques-
« uns, qu'il n'est pas surprenant que dans un si grand
« nombre de passages citez dans le livre de l'Institu-
« tion de l'Eucharistie, on n'en trouve peut-être quel-
« ques-uns mal citez ou alléguez : cependant on ne

« doit point en conclure que ce livre soit mauvais.
« Plusieurs qui sçavent que les occupations du sieur
« du Plessis ne lui permettent point d'avoir examiné
« par lui-même tous les passages citez dans son livre,
« croyent véritablement qu'il y en a un grand nombre
« de défectueux, et qu'il a tort d'avoir fait le défi
« auparavant de les avoir revus lui-même : et en ce
« cas blâment les ministres et autres qui lui ont
« fourni ces passages ; que la mauvaise foi doit tomber
« sur eux et non sur lui (1). »

Cependant Duplessis-Mornay cherchait vainement à entretenir le roi sur l'ordre et les conditions de la conférence. On aurait dit que Henri IV redoutait le contact avec cette conscience droite et honnête. Ce fut donc à grand'peine qu'il accorda une courte audience à son ancien ministre et ami. L'attitude de Mornay fut aussi ferme et digne que celle du roi fut gênée, pleine de réticences et de faux-fuyants. Dans cette entrevue, Mornay lui rappela ses anciennes promesses de travailler à la réformation de l'Église de Dieu, s'il devenait jamais paisible possesseur du royaume, et l'ordre qu'il lui avait donné d'en « méditer les moyens. » Il n'en « avoit poinct « pensé de plus propre, que de peindre aux yeux « du peuple françois la forme et créance ancienne de « l'Église chrestienne, qui avoit este l'unique but

(1) *Journal de Henri IV*, Tome II, pages 496 et 497.

« de son livre de l'Eucharistie. » Mais malheureusement ses ennemis avaient influencé l'esprit du roi, et lui avaient persuadé que cet ouvrage était plein de faussetés. Il ne pouvait s'empêcher de se plaindre qu'après tant d'années de bons et loyaux services, on eût pu le croire capable d'altérer la vérité. Cette douleur bien légitime était la raison principale qui l'avait porté à demander des commissaires pour examiner son livre, « privément et sans bruit ». Mais comme l'évêque d'Évreux y avait intéressé le nonce du pape, toute l'Église romaine, il voyait bien que le roi se croyait obligé de faire réussir « ceste action » à quelque prix que ce fût, conformément au vœu de ses ennemis. Il se trouvait ainsi avoir « son roy, son maistre et son Estat, non plus arbitre mais pour partie. » Cependant comme il s'agissait de la défense de la vérité et de l'honneur de Dieu, il suppliait Sa Majesté de lui pardonner s'il recherchait « les moyens justes et raisonnables de se défendre (1). »

Le roi répondit, d'un air embarrassé, qu'il ne pouvait lui avoir causé un plus grand déplaisir que d'attaquer le pape, auquel il était plus obligé qu'à son propre père; qu'au surplus, beaucoup de « gens doctes » lui avaient déclaré qu'il était impossible à l'auteur du *traité de l'Eucaristie* d'avoir lu

(1) *Vie de P. de Mornay*, pages 264 et 265.

tous les écrivains qu'il citait; qu'il pouvait donc y avoir des erreurs venant de lui ou de ses collaborateurs; que l'évêque, d'ailleurs, n'était pas tenu à suivre l'ordre du livre, mais devait être libre de l'attaquer par où « bon lui sembleroit, et qu'il « ne le pouvoit tenir pour homme d'honneur s'il « fuyoit ceste lisse ; au reste qu'il ne luy pouvoit pas « nier voirement qu'en ceste cause il ne l'eust pour « partie (1). » Comme on sent dans ce langage l'inspiration de l'évêque, dont le roi n'est pour ainsi dire que le truchement! Cette déclaration aurait dû éclairer Mornay sur les secrètes intentions de son maître, et dissiper ses dernières illusions.

Mornay répliqua qu'il avait attaqué, non la personne du souverain pontife, mais l'institution de la papauté, — ce qui était permis par les édits, et ce qui se pratiquait journellement dans les pays où les deux religions subsistaient à côté l'une de l'autre; enfin que son livre était moins un traité sur la matière, qu'une vaste « enqueste de « plusieurs témoins, desquels la déposition devoit « estre examinée par ordre; des uns plus forte, des « autres plus foible, et dont la plus foible mesme ne « laisse pas de contribuer à la vérité (2).

Là-dessus Mornay voulut remettre au roi sa requête concernant les moyens qu'il proposait pour l'examen

(1) *Vie de Ph. de Mornay*, page 265.
(2) *Ibidem*, pages 265 et 266.

de son livre. Mais Henri IV la renvoya au chancelier, sans vouloir même en prendre connaissance.

« Eh! bien sire, s'écria Mornay plein de tristesse « et d'indignation, puisqu'il plaist ainsi à Dieu, je « voy la partie faite, on vous fera condammer la « Vérité entre quatre murailles, et Dieu me fera la « grâce, si je vis, de la faire retentir aux quatre « coins du monde (1). »

La démande de Mornay se résumait dans les deux points suivants : que son livre fût *examiné en entier, et selon l'ordre des matières.* L'évêque y opposa cependant une fin de non recevoir absolue, sous prétexte que cette voie serait trop longue.

Cette défaite, dit Élie Benoît, que l'on sifflerait au palais dans des causes de moindre importance, fut considérée comme valable (2). Il est vrai que du Perron offrait de discuter le reste du livre, après la clôture de la conférence. Cela ne l'engageait pas sérieusement. Il savait bien que, le roi ne pouvant pas y assister, cet examen perdrait tout son intérêt, et qu'il serait abandonné bientôt après. Il s'en référait donc à sa première proposition (3).

Mornay déclara qu'il ne pouvait pas accepter une manière de procéder qui le laissait complétement à la merci de son adversaire. Si l'on désirait de bonne foi

(1) *Vie de Phil. de Mornay*, page 266.
(2) *Histoire de l'Edit de Nantes*, Tome I, page 346.
(3) Voir la réponse de du Perron au défi de Mornay, pages 54 et 55.

que la vérité fût connue, il fallait suivre le programme qu'il proposait. Et si, dans le nombre des passages allégués, il s'en trouvait dont la valeur fût moindre, ils n'enlevaient absolument rien à la force probante des autres; « mais le poinct estoit, dit-il, « que le lustre perpétuel de la vérité en la vérifica- « tion des lieux eust fait cacher de honte la cavil- « lation et la calomnie. »

Mornay reconnaissait toutefois que cette voie présentait de grandes difficultés et des longueurs. Il y renonça, mais à la condition expresse que les passages qui ne seraient pas examinés dans la conférence, fussent, à priori, considérés comme vérifiés quant à la lettre, « demeurant le sieur d'Evreux en son entier « pour en desbattre le sens. »

Cette demande fut rejetée comme la première, à cause des conséquences désastreuses qu'elle aurait eues pour la cause catholique. « En effet, si, à côté « de quelques passages faux et inexacts, dit M. Puaux, « il fallait admettre ceux qui auraient tous les carac- « tères de la vérité, que deviendrait alors la messe, « si elle était battue en brèche par ces saints pères « que Mornay citait avec profusion? Ne faudrait-il « pas faire l'humiliant aveu que les Augustin, les « Athanase, le Théodoret, les Epiphane, les Irénée, « les Cyprien, tout ce que l'antiquité chrétienne « compte d'hommes instruits et pieux, interprétaient « à la manière de Genève les célèbres paroles :

« Ceci est mon corps, ceci est mon sang (1). »

Enfin, Mornay demanda, en troisième lieu, que la liste des citations incriminées lui fût remise avec les « moyens de faux » afin de pouvoir les examiner à nouveau et se préparer pour la discussion. Du Perron ne pouvait y opposer de sérieuses objections, la copie des cinq cents passages n'étant qu'une affaire de quelques heures, avec les moyens dont il disposait.

L'évêque n'en refusa pas moins de fournir cette liste, sous le fallacieux prétexte que le temps lui manquait pour l'établir. Au surplus, disait-il, la question renfermait deux parties distinctes, nullement solidaires l'une de l'autre. Il s'engageait à établir d'abord la fausseté des cinq cents passages dont il avait la liste entre les mains ; en second lieu, il prouverait qu'il n'y avait aucune citation qui ne fût de ce genre, « impertinemment ou « inutilement alléguée. » Il se promettait d'examiner l'une en qualité d'accusateur, et l'autre « en qualité « de défendeur : L'une en se mettant première- « ment sur l'offensive pour impugner les fausses al- « légations : l'autre en se réduisant puis après sur « la deffensive pour soudre les fausses conséquences ; « et partant, puisque ses offres avoient esté séparées, « le sieur du Plessis ne les pouvoit confondre pour « empescher le cours de l'une par le meslange de

(1) *Histoire de la Réformation française*, par M. Puaux, tome IV, page 182.

« l'autre; mais devoit purger le crime de faux intenté « contre les plus éminents passages de son livre, « devant que d'estre receu à agir en procès civil et « ordinaire pour les autres. » (1)

En faisant porter l'examen sur un choix de passages, il voulait montrer, par cet échantillon, l'importance qu'il fallait accorder au reste du livre. Il se refusait donc absolument à examiner l'ouvrage de « bout en bout » non pour les difficultés que présentait cette méthode, mais à cause de l'ennui qu'elle donnerait au roi et aux commissaires, en les arrêtant sur la « dispute des inutiles. »

Qu'est-ce à dire ? Du Perron choisit cinq cents citations, apparemment parmi les plus faibles, dont il prétend montrer la fausseté, à titre d'échantillon. Ce point résolu entraînera de plein droit la nullité du reste du livre. A quoi bon dès lors en continuer l'examen après la conférence ? Et, d'autre part, si l'ouvrage de Mornay n'est du commencement à la fin qu'un tissu d'erreurs, de faussetés, de citations tronquées ou détournées de leur sens naturel, pourquoi du Perron refuse-t-il de le contrôler dès maintenant dans son entier ? N'était-ce pas une admirable occasion, pour le champion de la messe, de marcher de triomphe en triomphe ? Jamais victoire n'aurait été plus éclatante, jamais anéantissement n'aurait été comparable à celui de l'auteur huguenot.

(1) Actes de la Conférence, page 15.

Du Perron a dressé une liste de cinq cents passages, (est-ce bien sûr ?) sans aucun choix, au hasard, selon qu'ils se présentaient à ses yeux, en feuilletant le livre de Mornay. Ce qu'il a fait, tout lecteur peut le faire comme lui. Il suffit d'ouvrir les yeux, d'apporter à cette lecture la plus légère attention, pour s'apercevoir aussitôt que le *Traité de l'Eucharistie* fourmille d'erreurs, de contre-sens et de faussetés.

Mais comment, dans ce cas, peut-il parler des passages inutiles que contiendrait le reste du livre, et dont l'examen ne vaudrait pas la peine d'être tenté, puisqu'il a dressé sa liste au hasard ? D'où sait-il qu'ils sont inutiles ? Il a donc fait un choix ! Alors de quel terme qualifier son assertion ? Au surplus, s'ils sont tous également faux, ils peuvent tous servir à fortifier sa thèse. Je ne comprends pas, en vérité, que notre prélat se soit dérobé au plaisir indicible de démolir ligne après ligne, page après page, ce monument de mensonge et de perfidie élevé à si grands frais, et représentant une somme extraordinaire de travail et de lecture !

Et que signifie cette distinction établie par du Perron ? Accusateur d'abord, ensuite « défendeur » ? Nous nageons ici en pleine fantaisie scolastique. Et que dire de cette affirmation inouïe, véritablement impertinente, à savoir que dans l'ouvrage de Mornay il n'y a que faussetés, erreurs ou mensonges ? L'insulte devient ici de la maladresse. Qui veut trop prouver ne prouve rien. En effet, ou Mornay est le plus misé-

rable des imposteurs, ou l'écrivain le plus malhabile, le plus ignorant qui se puisse rencontrer. Or, à qui notre évêque fera-t-il croire de telles énormités ?

La preuve, d'ailleurs, que du Perron n'ajoutait qu'une médiocre « créance » à ses exagérations et à ses fanfaronnades, c'est tout le bruit qu'il faisait. La réfutation d'un livre aussi mauvais que le *Traité de l'Eucharistie*, ne méritait ni une telle mise en scène, ni des préparatifs aussi solennels. Mais tout cela n'était qu'une tactique destinée à éblouir le roi, les commissaires et Mornay lui-même. Ce qu'il voulait, c'était éviter une discussion sérieuse, tout en ayant l'air de la désirer ardemment. L'entente, quant au terrain de la discussion, devenait donc de plus en plus difficile.

Du Perron voulut alors se donner la gloire de paraître conciliant. Il offrit, en dernière instance, de déposer entre les mains du roi la liste des cinq cents passages, avec l'indication des livres et des chapitres d'où ils étaient tirés. Chaque jour, on en examinerait cinquante pris au hasard (1).

(1) Nous surprenons encore ici l'évêque en flagrant délit de contradiction. Tout à l'heure il prétendait ne pouvoir remettre la liste entre les mains de Mornay, à cause du temps nécessaire pour l'établir (ou la faire copier). Comment cette difficulté a-t-elle disparu depuis ? En quoi le dépôt des passages entre les mains du roi modifiait il la situation, puisque Mornay ne pouvait recevoir communication des passages qu'au fur et à mesure de leur examen ? L'évêque le tenait donc toujours à sa merci. — Il pouvait, d'ailleurs, choisir parmi les cinq cents passages ceux qui lui paraissaient le plus vulnérables, et créer ainsi une prévention défavorable pour ceux qu'on ne discuterait pas.

Cette proposition parut raisonnable au roi. En conséquence il donna ordre au chancelier de la faire agréer à Mornay, étant bien décidé, disait-il, à ne pas quitter Fontainebleau avant que l'affaire fût complètement terminée, dût-il y consacrer un mois entier ! (1)

Duplessis-Mornay ne pouvait pas souscrire à cette condition, qui le laissait toujours sous l'absolue dépendance de son adversaire. Mais, cependant, pour ne pas paraître déserter un combat qu'il avait lui-même provoqué, il demanda que la liste fût déposée entre les mains de deux des commisaires, de Calignon (2) et A. de Thou, ou seulement de ce dernier. Chaque jour on choisirait cinquante passages — non pas au hasard, mais selon l'ordre du livre, — pour que Mornay pût se préparer au fur et à mesure sur ceux qui viendraient en discussion le lendemain.

Cette combinaison était raisonnable. Elle respectait l'équité, et sauvegardait en même temps la liberté des deux adversaires. Cependant elle déplut fort au roi. Il entra dans une violente colère contre Mornay

(1) Qui n'admirerait, chez le monarque, ce zèle et cette ardeur chrétienne pour l'honneur de la vérité !

(2) M. l'abbé Féret raille Mornay, en disant que c'était une véritable plaisanterie que de proposer Calignon comme dépositaire, puisqu'il ne devait pas assister à la conférence. M. Féret en parle bien à son aise. Du Perron était sans doute édifié sur ce point. Mais Duplessis-Mornay ignorait le changement survenu dans la volonté du roi à l'égard de Calignon. Et la preuve, c'est celui-ci ne fut remplacé par Canaye que la veille de la conférence.

qui témoignait ainsi d'un grand manque de confiance envers lui. Si ses ennemis tenaient sa *parole* pour *gage*, à plus forte raison, disait-il, devait en user de même un sujet, un « domestique » (sic) (1). Il déclara que l'on procéderait sans retard à l'examen des passages argués de faux dans l'ordre suivant : L'évêque d'Evreux, en présence de Henri IV, ouvrirait les livres, à son choix, et Mornay répondrait, au fur et à mesure, aux accusations de son adversaire. Autrement le roi passerait outre et ferait opérer la vérification des passages en l'absence du champion Huguenot (2).

Mornay répondit que si cela se faisait « deuement, « il en auroit tant plus d'honneur; si indeuement, tant « moins de honte, et en seroyent chargez devant Dieu « et devant les hommes l'honneur et la conscience de « ceux qui en auroyent pris la charge (3). »

(1) Le raisonnement de Henri IV est peu concluant. Il est possible que ses ennemis n'eussent jamais eu à se repentir d'avoir compté sur sa parole royale. Sa dignité et son prestige vis-à-vis de l'Europe, à défaut d'autre raison, lui en faisaient un devoir. Mais quant aux protestants, ils étaient payés pour avoir de la « méfiance ». Mornay n'avait donc pas tort de craindre quelque gasconnade de la part de l'inconstant Béarnais. Nous regrettons seulement qu'il n'ait pas porté plus loin cette défiance.

(2) C'est le chancelier qui annonça à Mornay les intentions du roi, en lui disant que sa retraite passerait pour une fuite et serait un sujet de blâme pour lui. Mornay consulta Rosny et Casaubon, qui ne le firent pas changer d'avis. Rosny, qui n'était pas de meilleure foi que les autres, n'était pas fâché qu'il arrivât quelque mortification à Mornay (Voir Elie Benoît, *Histoire de l'Edit de Nantes*, Tome I, pages 347 et 348.).

(3) *Discours de la conférence.* — *Vie de Ph. de Mornay*, page 267

Cette réponse ne fit qu'augmenter l'irritation du roi. Il ordonna de passer outre et de préparer la réunion de la conférence — est-ce bien conférence qu'il faut dire ? — pour l'après-midi du même jour. Le bruit courut que Henri IV allait faire procéder avec la dernière rigueur contre le *Traité de l'Eucharistie* et contre son auteur.

Cette nouvelle se répandit aussitôt par la ville et à la cour. Elle y causa un étonnement mêlé de stupeur. L'évêque lui-même témoigna de son dépit en voyant lui échapper un triomphe qu'il avait préparé avec tant de soin (1). Mornay n'assistant pas à la conférence, aucun huguenot ne voudrait y paraître. Il lui souriait médiocrement de voir se renouveler, sur un autre théâtre, en présence du roi et de toute la cour, la comédie de St-Merry. Les protestants n'auraient pas manqué de crier à la violence, et de se railler de la grande victoire du champion catholique. Si du Perron n'aimait guère une discussion sérieuse, grave, approfondie, qui n'était peut-être pas dans la nature de son esprit, en revanche il excellait dans les escarmouches, comme un soldat de fortune qui, au lieu d'attaquer à fond son ennemi, s'amuserait à exécuter devant lui de brillantes passes d'armes, pour l'éblouir et lui faire perdre son sang-froid. Il n'était donc pas d'humeur à perdre d'un seul coup le bénéfice de dix-huit mois de préparation.

(1) Voir : *Journal de Henri IV*, t. II, 504.

Des amis officieux, conseillés sans doute par du Perron, s'efforcèrent de faire revenir le roi sur sa détermination. Henri IV comprit qu'il serait peu honorable de faire condamner un absent. Il rappela auprès de lui l'évêque d'Evreux. Toute l'après-midi du 3 mai se passa en allées et venues, sans amener aucune entente sur les conditions de la discussion.

En sortant de chez le roi, dans la soirée, du Perron rencontra MM. de Chambret et de Castelneau. Ces deux gentilshommes lui exprimèrent leur étonnement et leur regret de voir la conférence ajournée de nouveau, et peut-être indéfiniment. Ils le supplièrent de remettre au sieur du Plessis la liste de quelques passages, que celui-ci pût revoir pour le lendemain ; on fermerait la bouche aux mécontents, et l'on obligerait l'écrivain huguenot à accepter la lutte. Du Perron leur demanda s'ils avaient la certitude que cette proposition serait acceptée par son adversaire. Sur leur réponse négative, l'évêque répliqua qu'il n'y avait pas lieu de s'y arrêter.

M. Le Grand, qui était présent à cet entretien, en donne connaissance au roi. Celui-ci fait demander à l'évêque d'Evreux s'il consentirait à envoyer, le soir même, une liste de cinquante passages à Mornay. L'évêque prétend d'abord que le temps lui manque pour l'établir. Cependant, comme le bon plaisir de Sa Majesté est que la conférence ait lieu le lendemain, il s'y conformera, dit-il, avec plaisir. Il demandait seulement

que Mornay prit l'engagement de se préparer sur la liste tout entière, et non sur quelques citations prises ici et là, selon sa convenance, pour « rompre puis après sur les autres. » Il demandait en second lieu que lui, du Perron, ne fût pas obligé de suivre l'ordre indiqué dans sa liste, et que le nombre des passages fût porté de cinquante à soixante.

Le roi chargea M. de Castelneau de faire connaître cette dernière proposition à Mornay, qui l'accepta. Le temps était, à la vérité, insuffisant pour vérifier soixante citations empruntées à des auteurs fort divers par la pensée et par la langue. Mais il fallait en finir (1).

Il était dix heures quand M. de Castelneau rapporta au roi la réponse de Mornay. Du Perron dresssa aussitôt une liste de soixante passages, sans indiquer les « moyens de faux » (2). Il était environ une heure du

(1) Castelneau, Chambret, Beaupré et quelques autres, désirant voir aboutir la Conférence, avaient « tourné » Mornay de tant de côtés, qu'ils le firent consentir à des conditions injustes (Elie Benoît).

(2) Parmi ces soixante passages, il y en avait d'empruntés à Petrus Crinitus (de Monestà disciplinâ) a Duns Scot, à Durand, à Saint-Bernard (lettre aux chanoines de Lyon), etc. Quels singuliers pères de l'Eglise ! L'évêque glane quelques noms au moyen âge, et dans les premiers siècles de l'église; mais il se garde bien de toucher aux citations tirées de l'Ecriture-Sainte. Il laisse de côté les deux premiers livres du *Traité de l'Eucharistie*, dans lesquels l'auteur déduit avec une foule de citations à l'appui, les progrès de la messe à travers les âges. Enfin il laisse presque intact le troisième livre qui traite du sacrifice de la messe, du purgatoire, de l'invocation des saints, etc. Il s'arrête surtout au dernier livre où Mornay s'occupe de la transsubstantation et de ses progrès depuis le concile de Latran (1215).

matin quand elle fut envoyée à Mornay (1), avec les livres d'où les citations étaient tirées. C'était peut-être un stratagème, dit Mézeray, pour assoupir la vigueur de M. du Plessis. Les auteurs de la *France Protestante* ajoutent que Mézeray aurait pu supprimer le *peut-être*. Nous sommes de leur avis.

Du Perron fit réclamer entre quatre et cinq heures les livres qu'il avait prêtés à Mornay (2). Celui-ci n'eut donc que *quatre heures* de nuit pour contrôler, et avec une vue très faible, une soixantaine de citations. Aussi ne put-il en revoir que dix-neuf, — travail pour lequel une journée entière eût été à peine suffisante. Elie Benoît et David de Licques prétendent que, pour augmenter encore les embarras de Mornay, on se servit le lendemain d'éditions différentes. Et, pour qu'il ne s'aperçut pas de la supercherie, l'évêque aurait remplacé les premiers feuillets et les titres par d'autres titres enlevés aux éditions de Bâle et de Genève. Ce dernier trait, rapporté sous forme dubitative par Elie Benoît, nous paraît à la fois

(1) Episcopus sub noctis meridiem mittit ad Plessiacum annotatos in sceda locos sexaginta duos de quibus esset tractaturus et cum ipso disputaturus; simul libros mittit quos tamen post quatuor, aut ad summam quinque horas repetit. *Ephémérides*, Tome I, page 251.

(2) David de Licques prétend que la liste fut remise à Mornay à 1 heure du matin et les livres à 2 heures. *Vie de Mornay*, page 268.

(3) Les auteurs catholiques font presque un crime à Mornay de n'avoir pas apporté de livres. L'accusation est plaisante, en vérité. Il lui aurait donc fallu amener avec lui une voiture pleine de volumes, comme le fit du Perron, quoiqu'il ignorât, en venant à Fontainebleau, sur quels passages porterait la discussion.

tellement mesquin et odieux que nous ne le citons également qu'avec réserve (1).

Henri IV n'était pas sans quelque appréhension au sujet de la conférence. Il avait trop de bon sens et d'intelligence pour ne pas faire la part des exagérations de l'évêque, et pour se croire, en conséquence, assuré du triomphe, malgré tous les moyens d'intimidation qu'il possédait. Mme de Mornay se fait l'écho de ces préoccupations. « Il feut remarqué en « Sa Majesté, la veille, telle anxiété qu'il ne pouvoit « mettre son esprit en repos, dont M. de Loménie, « secrétaire du cabinet, ne se peut tenir de luy dire « que la veille de Coutras, d'Arques et d'Ivry, il ne « monstrait pas estre en sy grand pene, ce qu'il « avoua. Tant desiroit Sa Majesté faire réussir « ceste action au contentement du pape (2), » etc.

Le lendemain matin, de bonne heure, Mornay fut mandé chez le roi. Il lui remit la liste en disant qu'il n'avait pu vérifier que dix-neuf passages. Et comme Henri IV répliquait avec quelque véhémence et aigreur qu'il aurait dû revoir les soixante citations, qu'à bon droit on pourra l'accuser d'avoir fait un choix à son avantage, Mornay s'écria avec un accent plein de tristesse et d'amertume : « Sire, Vostre Ma- « jesté me pardonne, ceste rigueur si extraordinaire

(1) Voir : *Histoire de l'Edit de Nantes*, tome I, page 347.
(2) *Mémoires de Mme de Mornay*, page 366.

« envers un bon serviteur n'est point de vostre naturel. »

Le roi donna ordre à du Perron de venir le trouver dans la galerie où il était, entouré du chancelier, de Rosny et des commissaires catholiques. « M. d'Evreux, « dit-il, en l'apercevant, le sieur du Plessis n'a eu « loisir de vérifier que dix-neuf passages des soixante « que je luy ai envoyez. Voici le rolle marqué par le « sieur du Plessis, advisés sur ce que vous aves à faire. » L'évêque répondit que, puisque tel était le bon plaisir de Sa Majesté, il acceptait la discussion sur le terrain circonscrit par son adversaire, mais à la condition que celui-ci se tînt prêt les jours suivants, pour continuer l'examen des autres passages. Il insinua, toutefois, que si Mornay n'avait contrôlé que dix-neuf citations, ce n'était pas faute de temps, mais dans le dessein de faire porter le débat sur des passages triés avec soin, puisqu'il n'avait pas suivi l'ordre indiqué, négligeant à dessein les pères de l'Eglise pour s'en tenir aux scolastiques (1). Cependant il s'assurait « qu'avec l'ayde de Dieu il feroit paroistre que de « ceux-là mesmes que le sieur du Plessis avoit « éleus, il n'y en avoit un seul qui ne feut faux. »

(1) Du Perron savait bien que dans l'espace de quatre heures il était impossible de vérifier 60 citations, c'est-à-dire d'en bien préciser le sens, en établissant le contexte d'où elles étaient tirées. Et quant au reproche concernant le choix des auteurs, il n'avait pas plus de fondement, puisque, parmi les neuf passages qui furent examinés, figurent des pères de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine : Chrysostome (deux citations), Cyrille d'Alexandrie, Théodoret et Saint-Jérôme.

DEUXIÈME PARTIE

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

DISCUSSION DES PASSAGES
NEUF CITATIONS SONT EXAMINÉES
LES COMMISSAIRES JUGENT EN FAVEUR DE L'EVÊQUE
D'ÉVREUX CONTRE DUPLESSIS-MORNAY, ETC.

CHAPITRE Ier

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE
DISCOURS DU CHANCELIER, DE DU PERRON ET DE DUPLESSIS-MORNAY

La conférence s'ouvrit le quatre mai, à une heure de l'après-midi, dans la salle du conseil (1).

Au centre, faisant face à la cheminée, était une table rectangulaire de moyenne grandeur. A l'un des bouts se plaça le roi, ayant à sa droite l'évêque d'Evreux, à sa gauche Duplessis-Mornay (2), les deux adversaires en face l'un de l'autre. A une seconde table étaient assis le chancelier et les commissaires. Une troisième était réservée aux secrétaires de la conférence, Pasquier et Vassaut pour les catholiques, Desbordes - Mercier pour les protestants. — On voyait dans l'assemblée, peu nombreuse du reste — la salle ne pouvant pas contenir plus de deux cents

(1) Mornay (*Discours de la conférence*) dit que ce fut dans la salle du *Baing*; Mme de Witt (nouvelle édition des *Mémoires de Madame de Mornay*) lui donne le nom de la salle du Bourg. M. Féret explique ces divergences en supposant que ladite salle portait plusieurs noms; à moins qu'il n'y ait là de simples fautes de copistes.

(2) Locus est non nimis amplus, ut vix *ducentos* capere queat. Tres ibi mensæ collocatæ. Media fere aula pro foco prima est posita, ad quem Rex sederet in summo, ad latera Episcopus, et Plessiaci Dominus, ille ad ignem, quæ pars honestior censetur; hic ab altero latere. *Ephémérides*, Tome I, page 252.

personnes — les ducs de Nemours, de Mercœur, de Vaudemont, de Mayenne, d'Elbeuf, d'Aiguillon, le prince de Joinville, l'archevêque de Lyon, les évêques de Nevers, de Castres, de Beauvais, les secrétaires d'Etat, les grands officiers de la couronne, une foule d'abbés et de dignitaires ecclésiastiques, etc. Quelques huguenots, en petit nombre, étaient parmi les auditeurs.

Le roi ayant déclaré la séance ouverte, le chancelier prit la parole et exposa en quelques mots l'origine et le but de la conférence, « que Sa Majesté avoit « permise entre deux hommes doctes, non pour « entrer en dispute des points qui concernent la « doctrine et le faict de la Religion, ce que Sa Majesté « ne souffriroit en aucune sorte, sans avoir sur ce la « permission de nostre saint père le Pape : mais seulement à ce quel'on se puisse éclaircir de la vérité litérale ou fausseté desdictes allégations (celles de Mornay). Et comme il n'estoit pas question de traiter en ce « lieu des points controversez en la Religion ; pour le « semblable Sa ditte Majesté leur déclaroit sa résolution très ferme et très certaine, à l'observation de « son Edit de Nantes, faict pour la conservation du « repos et de la paix publique. Vouloit et ordonnoit que « ceste conférence se fist sans contention et avec « toute la modération qui est requise en chose de si « grave importance, en sorte que la bonne union et « intelligence qui estoit si nécessaire pour le bien

« universel de cest estat, et de chacun en particulier, n'en feust en rien altérée, mais plustost accreue par la douceur et modestie dont de part et « d'autre seroit usé, et que l'on sortist de ceste dis- « pute avec une bonne résolution de se comporter « et de vivre paisiblement ensemble comme bons « frères, amys et concitoyens, selon ce que Sa Ma- « jesté ordonnoit par son dict Edit, dont mainte- « nant elle en renouveloit le commandement » (1).

Le roi confirma les déclarations de son chancelier, et donna ensuite la parole à du Perron. Celui-ci, dans un discours plein d'emphase, loue la sage détermination du roi qui veut maintenir la discussion sur le terrain des faits, sans permettre le moindre empiétement sur le dogme, et qui ne « veut point « prendre l'encensoir comme ce roy de Juda qui fut « frappé de la lèpre : c'est-à-dire elle ne veut point « usurper l'authorité sacerdotale, ny se constituer « juge, ny donner des juges aux matières ecclésias- « tiques : mais seulement appeller des témoins « doctes et dignes de foy qui puissent attester la « vérité de ceste conférence, etc. (2). » L'évêque établit ensuite un parallèle entre Henri IV et les empereurs Constantin, Valentinien et Théodose (3) qui laissèrent

(1) Actes de la conférence, page 29 à 30.

(2) Ibidem, page 31.

(3) Du Perron aurait pu mieux choisir ses exemples. Qui ne connaît, en effet, l'intervention violente et despotique de Constantin, dans la querelle entre Arius et Athanase ! Quant à Théodose, voici ce que

l'Eglise décider en pleine liberté les questions de dogme et de discipline. Il termina sa harangue par un compliment à l'adresse de « Monsieur Duplessis, « lequel, disait-il, je respecte et honore pour les « belles parties de son esprit, et ne le prétens « accuser d'aucune des faussetez de son livre, mais « seulement ceux sur la foy et les mémoires desquels « il s'est confié; comme il paroistra par la douceur « et modestie que je promets à Vostre Majesté d'ap- « porter envers sa personne (1) .»

Duplessis-Mornay se leva à son tour et prononça le discours suivant qui respire une grande candeur, mêlée peut-être d'un peu de naïveté :

« Je suis ici, puis qu'ainsi plaist a Vostre Majesté, « Sire, pour respondre de mon livre. L'ambition ne « m'a point porté à l'escrire ; m'en eust au contraire « destourné, pour conserver vostre bonne grâce, mais « le seul zèle de servir en vostre règne à une saincte

nous lisons dans l'*Histoire du Christianisme*, par M. Chastel, tome II, page 510 : « Théodose, élevé dans l'orthodoxie la plus stricte, aussi « bien que dans le respect le plus profond pour l'autorité du clergé, « publia, dès la seconde année de son règne, un décret pour assurer la « possession de toutes les églises à ceux qui seraient en communion de « sentiments religieux avec Pierre, évêque d'Alexandrie et Damase, « évêque de Rome... Il envoya son général, Sapor, pour chasser les « Ariens comme des bêtes féroces de toutes les églises qu'ils occupaient. « Il ôta aux hérétiques, dont les erreurs avait été condamnées par le « concile de Constantinople, le droit de tester et d'hériter. Il avait au « préalable envoyé tous leurs ministres en exil. »

(1) Que ne montra-t-il dès le commencement la même politesse et la même charité! Maintenant qu'il tient son adversaire à sa merci, il

« réformation de l'Église, après laquelle tant de gens « de bien soupirent depuis si longtemps, que vous « mesmes aves souvent tesmoigné désirer, si Dieu « vous rendoit la paix. Si ce livre a ce bonheur d'y « pouvoir servir, j'en loueray mon Dieu de bon cœur, « a quelque mienne perte ou disgrace que ce puisse « estre. Sinon, et qu'il y fust inutile, je ne suis point « si jaloux de mon œuvre, que je ne la brûlasse de « ma main propre. J'espère toutefois quand il sera « examiné équitablement, que ma bonne foy et ma « diligence seront reconneues; encor qu'il ne deust « pas estre trouvé estrange que de cinq ou six mil « passages des Pères, il s'en rencontrast quelques-« uns où mon œil ou ma mémoire, ou mesme mon « jugement eussent vacillé (1); telz toutefois quil « ne pourroyent porter coup contre la vérité par moy « traictée; que fussent tous les livres des docteurs « de l'Eglise Romaine examinez à ceste rigueur!

trouve bon de rendre hommage à sa loyauté. Cette déclaration tardive manquait de spontanéité.

Ce discours figure dans les Actes de la conférence, page 32, et dans *Diverses œuvres*, page 168. Bien qu'il soit identique dans les deux ouvrages, il est probable que ce morceau d'éloquence, écrit après coup, a été remanié. Le discours authentique fut sans doute plus violent, puisque le roi, au témoignage de Mark Pathison, aurait dû rappeler l'évêque au sentiment des convenances et de la charité, en lui disant qu'il eût à s'abstenir d'employer les mots de *fausseté*, de *falsification*, etc. Il est vrai, par contre, qu'en adoucissant les termes, on rendait plus facile la condamnation de Mornay.

(1) « Il est regrettable, dit *La France protestante*, que Mornay n'ait pas tenu plus tôt ce langage. » Nous sommes de cet avis.

« ou s'en trouveroit-il, qui peust tenir à telle espreu-
« ve? Me sera permis au reste, Sire, de protester
« soubs le congé de Vostre Majesté que cest acte est
« particulier et personnel, ne pourra conséquem-
« ment faire préjudice à la vérité de la doctrine des
« Églises Réformées de vostre royaume, laquelle a
« esté devant moy, sera après moy, et par la grâce
« de Dieu à tousjours (1). »

CHAPITRE II

PREMIER PASSAGE

DISCUSSION. — JUGEMENT DES COMMISSAIRES

Le premier passage qui vint en discussion était emprunté à Duns Scot (2). Mornay avait allégué le

(1) *Vie de Ph. de Mornay*, par David de Licques, pages 269 à 270.

(2) Jean Duns Scot naquit à Dunstan, en Ecosse, ou peut-être dans le Northumberland (Angleterre). Il montra de bonne heure une intelligence extraordinaire. Il étudia la philosophie, les mathématiques et le droit à Oxford. Il y enseigna plus tard avec un succès inouï. On prétend que ses leçons attiraient plus de trente mille auditeurs (?). Scot était entré dans l'ordre des Franciscains. Ses supérieurs l'envoyèrent à Paris pour y prendre ses grades de docteur en théologie. Il enseigna aussi dans cette ville, avec non moins de succès, jusqu'à sa mort qui eut lieu en 1308.

Duns Scot fut le plus redoutable adversaire de l' « ange de l'Ecole », le célèbre Thomas d'Aquin. Son enseignement amena une profonde

témoignage de l'auteur scolastique en ces termes : « Jean Duns, dit l'Escot, près de cent ans après le « Concile de Latran, ose bien remettre en question « si le corps de Christ est réellement contenu sous « les espèces; et dispute que non. Et ses fonde- « ments sont que la quantité ne le peut souffrir, « aussi peu la localité et circonscription attachées « à la nature d'un vrai corps tel que celui du « Seigneur; que comme une chose temporelle ne « peut estre ensemble en divers lieux : partant que « l'opinion qui tient que le pain et le vin demeurent « en leur substance lui semble plus soutenable et « non moins vénérable. (1) »

Du Perron accusait Mornay d'avoir, dans cette citation, commis une double erreur. D'abord en ce qu'il imputait à Scot de remettre en question une doctrine de l'Eglise, par le seul fait qu'il la traitait à la façon des scolastiques, — ce qui était un abus

scission parmi les docteurs scolastiques qui se divisèrent en Scotistes et en Thomistes. Duns Scot contribua puissamment à propager le dogme de l'immaculée conception, qui répondait si bien aux idées grossières et superstitieuses de l'époque. On l'appelait le docteur subtil, à cause des innombrables distinctions et divisions dans lesquelles sa pensée aimait à se mouvoir. Ses idées panthéistes — contrebalancées cependant par le sentiment profond qu'il avait de la dignité et de l'indépendance de l'homme — l'on fait considérer, à tort ou à raison, comme un ancêtre intellectuel de Spinoza et de Hégel. Scot écrivit beaucoup, bien qu'il mourût très jeune, à l'âge de 34 ans, dit-on (?). Ses œuvres complètes comprennent 12 volumes in-folio.

(1) *De l'Institution, usage et doctrine du Saint-Sacrement de l'Eucharistie*, etc., pages 869 et 870. Voir, pour l'original des citations de Duns Scot, l'appendice, lettre A.

manifeste. — Tous les scolastiques, disait-il, ont fait usage de cette méthode de discussion, qui consiste à plaider le pour et le contre, avant de formuler une « résolution », c'est-à-dire une conclusion. Si l'on ignore ce procédé, on est exposé, comme l'a fait son contradicteur, à mettre sur le compte des écrivains du Moyen-Age les plus grossières erreurs, et même à leur faire dire tout le contraire de leur pensée.

L'observation de l'évêque, vraie en général, n'était pas fondée en l'espèce. Mornay connaissait probablement aussi bien que lui la méthode des scolastiques. Cette remarque renfermait donc une forte dose de pédantisme. S'il y avait quelque intérêt pour nos lecteurs, nous pourrions relever, dans la suite de la discussion, nombre d'expressions employées par l'évêque d'un caractère tout aussi présomptueux. On croirait, à l'entendre, qu'il a le monopole de la science. Son érudition, dont il fait un trop grand étalage, d'ailleurs, affecte généralement une forme désagréable et parfois insolente. Il abuse de sa prodigieuse mémoire, empruntant à tort et à travers des citations qui ne se rapportent pas toujours directement au sujet.

Quoi qu'il en soit, que Mornay connût ou qu'il ignorât la méthode des scolastiques, là n'était pas la question. Il s'agissait d'établir si Scot avait combattu ou approuvé le dogme de la transsubstantiation. Or, du Perron prétendait que son contradicteur avait

prêté à l'auteur du Moyen-Age les arguments des hérétiques, que celui-ci s'opposait à lui-même, pour les réfuter ensuite. C'était le second grief articulé contre Mornay. L'évêque entra à ce propos dans de longs développements; et il conclut que, bien loin de reproduire la pensée de Scot, Mornay lui faisait dire justement tout le contraire.

Duplessis-Mornay répliqua qu'il n'avait pas entendu attribuer uniquement à Scot d'avoir mis en doute la présence réelle, mais aussi, et principalement la *transsubstantiation*, comme il paraissait par le titre du chapitre dans lequel il traitait du développement de cette doctrine depuis le Concile de Latran (1). Les deux, d'ailleurs, présence réelle et transsubtantiation, semblent mises en doute par Scot. Quant à la présence réelle, les expressions par lesquelles Mornay avait résumé les objections de l'auteur scolastique sont bien moins fortes encore que le texte intégral. Voici les paroles mêmes de Scot « ou « le corps de Christ est sous les espèces comme étant « pourvu de quantité, ou comme en étant dépourvu. « Il ne saurait y être en tant que dépourvu de quan- « tité; car étant au ciel avec quantité, il faudrait « qu'en même temps il eût la quantité, et ne l'eût

(1) Voici, en effet, le titre du chapitre IX du traité de l'Eucharistie d'où est tiré le passage incriminé : « *Quel a esté le progrez de la transsubstantiation, depuis le concile de Latran jusqu'à celui de Trente: et les absurditez et contradictions procédées d'icelle.*

« pas. Il ne peut y être non plus en quantité, car la « quantité ne peut être séparée de la manière quan- « titative (1). »

Il nous paraît difficile de ne pas voir là l'expression de la propre pensée de Scot. C'est un arbitraire manifeste que de prétendre qu'il parle en lieu et place des hérétiques. Il parle au nom de la raison et de la philosophie. C'est pourquoi il dit : « *multa* « *videntur hic impossibilia implicari scilicet sequendo* « *principia philosophorum.* » Et quand on prouverait, au sujet de cette doctrine, que Scot s'est incliné devant l'autorité de Rome, on ne saurait du moins lui faire dire que la présence réelle ait été la doctrine constante de l'Eglise. Il dit tout le contraire : « *Est simpliciter hæresis hodie,* » écrit-il, « *sentire quod non sit ibi realiter verum corpus Christi.* » *Hodie*, aujourd'hui, c'est-à-dire que nous avons ici une doctrine nouvelle, qui n'avait pas été formulée officiellement avant le concile de Latran.

Pour ce qui concerne spécialement la transsubstantiation, on ne saurait prétendre non plus que Scot y soit favorable. Comment en parle-t-il ? « Quant « à ce point, » dit-il, « il ne me semble pas nécessaire « de recourir à la conversion du pain au corps de « Christ, d'autant plus que dès le commencement « de la croyance en cette doctrine du sacrement on « crut toujours que le corps de Christ ne quittait

(1) Appendice, lettre A.

« point le lieu qu'il occupe au ciel pour se trouver « ici (dans le sacrement); et d'ailleurs cette con- « version n'a point été à l'origine si ouvertement « adoptée. »

En interprétant Scot comme il le faisait, Mornay pouvait se prévaloir, à juste titre, de l'opinion d'un écrivain qui, pour les catholiques, fait autorité en ces matières : c'est Bellarmin, le célèbre polémiste romain. Or, au chapitre XXIII du troisième livre *Du Sacrement de l'Eucharistie*, cet auteur reconnait que, d'après Scot, il n'y a, dans l'Ecriture, aucun passage qui soit assez catégorique pour imposer la croyance en la transsubstantiation sans la décision de l'Eglise. Mais il est vrai qu'il taxe d'ignorance l'auteur scolastique, pour avoir contesté que la doctrine de la transsubstantiation fût généralement admise avant le Concile de Latran (1). En quoi il confirme pleinement l'allégation de l'auteur protestant. Au surplus, Scot estime que la doctrine de l'Eucharistie peut s'établir sans la transsubstantiation, et que le pain, avec ses accidents, représente mieux le corps de Christ, par l'analogie de la nourriture corporelle avec la spirituelle.

Du Perron essaya d'échapper à l'argumentation de son adversaire, en prétendant que Scot a certaine-

(1) *De Sacramento Eucharistiæ*, Liber III, cap. XXIII, tome II. des œuvres de Bellarmin, publiées à Cologne, 1619, 2 vol. in-fol. — Voir l'appendice, lettre A.

ment voulu dire que la transsubstantiation avait été admise avant le Concile de Latran, mais pas d'une manière aussi générale et aussi manifeste que depuis 1215 (1). Pour établir sa thèse il invoquait une foule d'auteurs que Scot avait dû connaître (!), et qui ont enseigné ce dogme.

Nous abordons ici avec l'évêque le domaine de la fantaisie et des hypothèses ; il nous est impossible de l'y suivre.

Il fallait que le raisonnement de du Perron parût bien peu concluant, puisque les commissaires s'abstinrent de prononcer sur cette première citation, et décidèrent, d'après l'avis du roi, de la renvoyer à plus tard, pour la soumettre à une nouvelle étude.

Où était donc *la fausseté énorme et évidente* dénoncée par l'évêque ?

Constans fait observer, avec raison, que si l'évêque avait su ce que c'était que la « honte et la vérité, il « auroit dû se taire et s'aller cacher, ayant esté trouvé « calomniateur sur le premier passage, qui estoit le « second des soixante choisis par luy (2). »

Il est à présumer d'ailleurs que du Perron avait mis en avant les passages qu'il estimait les plus vulnérables, afin de frapper l'imagination et l'esprit des

(1) *Réfutation du faux discours*, page 124.

(2) *Advertissement sur la vaine vanterie de ceux de l'Eglise romaine touchant ce qui s'est passé à la conférence de Fontainebleau.* — Nous avons dit les raisons pour lesquelles nous attribuons cet opuscule au pasteur Constans.

commissaires, et d'augmenter ainsi les présomptions en sa faveur. Un premier succès en préparait un second, de même que, dans une campagne, les premières victoires doublent, pour une armée, son ascendant et sa confiance en elle-même, et lui rendent plus faciles de nouveaux triomphes.

Enfin l'abbé de Longuerue écrit au sujet des idées de Scot sur la question en litige : « Scot, au livre des Sentences, dist. II. q. 3, dit au paragraphe *haec duo videnda*, qu'il y avait autrefois trois opinions touchant la conversion du pain au corps de Jésus-Christ, dont la première conservait le pain dans l'Eucharistie. Au paragraphe *Quantum ergo ad istum articulum*, etc., il dit que présentement l'Eglise romaine tient la transsubstantiation..... Et depuis la déclaration du concile de Latran (1215) c'est un article de foi (1). »

La discussion avait duré une heure (2). Et cependant, au dire de l'évêque d'Evreux, il suffisait d'ouvrir le livre de Mornay pour se convaincre que la citation était fausse et que l'auteur protestant avait trompé ses lecteurs. La conférence promettait de durer longtemps, et d'être, pour le champion catholique, un triomphe moins éclatant qu'il ne l'avait espéré. Il est vrai que si on l'en croyait, il aurait fait

(1) *Traité d'un auteur de la communion romaine touchant la transsubstantation*, pages 6 et 7.

(2) *Ephémérides*, tome I, page 257. « Dum haec disputantur, dictantur, scribantur, integra prope hora labitur. »

traîner la discussion en longueur par pitié ou condescendance pour Mornay; car si les commissaires s'abstinrent de prononcer sur ce premier passage, ce n'est point parce que la question ne paraissait pas suffisamment élucidée, mais par crainte que Mornay ne prît prétexte de sa condamnation pour rompre la conférence dès le début (1).

Le témoignage de Casaubon ne concorde pas avec celui de du Perron. Il ne parle nullement de pitié pour Mornay; il dit simplement que la question fut renvoyée à une autre séance pour un supplément d'étude (2).

L'auteur du *Discours véritable* P. N. N. R. etc., confirme les paroles de Casaubon : « Pour le regard du premier article il ne fut rien jugé par lesdits commissaires ny prononcé par mondit sieur Chancelier, et dit le Roy qu'il seroit remis à une autre fois pour en délibérer. » Mais il ajoute que ce fut non par condescendance envers Mornay, comme le prétend du Perron, mais, au contraire, comme appât, afin de « l'enfourner et engager à bon escient en la conférence. »

(1) *Réfutation du Faux discours*, page 136.

(2) Cancellarius sententiis omnium expositis, amplius deliberandum pronuntiat, nondum enim nobis liquere.

Ephem. Tome, I page 257.

Voir aussi le *Discours de la conférence* (par Mornay), et l'opuscule de Constant, *Advertissement touchant la vaine vanterie, etc.*

M. l'abbé Féret conclut dans le même sens que du Perron, tout en abrégeant son raisonnement. Mais il ne mentionne ni l'opinion de Bellarmin, ni celle de Longuerue, ni la *Responce au livre du sieur d'Evreux* (par Mornay). Il commet en outre une erreur, en prétendant que Mornay fut condamné par les commissaires.

CHAPITRE III

EXAMEN DU PASSAGE EMPRUNTÉ A GUILLAUME DURAND (1)

« C'est témérité de dire que le corps de Christ par sa « vertu divine ne puisse être au sacrement en autre ma- « nière que par la conversion du pain en icelui, etc., « car cela est dur et semble déroger à la toute puis- « sance divine (2).» Telle était la première proposition empruntée à Durand.

Elle était si évidente par elle-même que du Perron se garda bien de l'attaquer. Il ne la mentionne même pas dans les *Actes de la conférence*; mais il s'empara de la seconde, libellée de la manière suivante : «Au « contraire, en posant que les substances du pain

(1) Durand (Guillaume) naquit à Saint-Pourçain, en Auvergne. Il était connu sous le nom de « Doctor resolutissimus ». Il appartenait à l'ordre des dominicains. Il fut reçu docteur à Paris, en 1313, et exerça pendant quelque temps les fonctions de maître du sacré palais à Rome. Le pape Jean XII l'avait en très haute estime; il le nomma évêque du Puy, ensuite évêque de Meaux. Il mourut dans cette ville, en 1332 ou 1334. Durand était un adversaire déclaré du réalisme et un fervent disciple de Pierre Lombard. Il a laissé peu d'écrits.

(2) *De l'Institution, usage et doctrine du Saint-Sacrement*, etc., page 870. — Voir, pour le texte latin des citations de Durand, l'appendice lettre B.

« et du vin demeurent, il ne s'en ensuit qu'une dif-
« ficulté : sçavoir, que deux corps sont ensemble, ni
« trop grande, ni indissoluble. Posant le contraire, il
« s'en ensuit plusieurs, sçavoir comment ces accidens
« peuvent nourrir, estre corrompus, comment il s'en
« peut engendrer quelque chose, veu que toutes
« choses se font de la matière présupposée : et pour-
« tant, semble qu'on se devroit plustost tenir au
« premier, etc. (1).

Du Perron ne contestait point que la citation ne fût littéralement exacte; mais il prétendait ici encore que c'étaient des paroles mises dans la bouche des adversaires par l'auteur scolastique, formulant ainsi une objection pour la réfuter ensuite. Mornay affirmait, au contraire, que c'étaient les sentences de Durand. La question ne pouvait être résolue qu'à la condition de lire en entier le chapitre d'où la citation était tirée.

Voici le raisonnement de Mornay : Ce sont des arguments que Durand s'oppose à lui-même et « qui luy tiennent si avant dans la teste » que nulle autre solution ne saurait le contenter. Il n'y a que la décision du concile de Latran qui ait l'autorité nécessaire pour lui imposer silence. La preuve, d'ailleurs, que nous avons bien ici la pensée de Durand, c'est cette parole qui revient sans cesse : « Il ne faut point nier que

(1) *De l'institution, usage et doctrine du Saint-Sacrement*, p. 870.

Dieu ne puisse faire que le corps de Christ soit au sacrement, demeurant néanmoins la substance du pain. » Il fallait que la persuasion de Durand fût bien grande pour oser exprimer une idée si en dehors de la tradition et des idées courantes.

Du Perron, sous forme de réplique, fit une longue dissertation scolastique sur la distinction à établir entre la transsubstantiation et la présence réelle, et sur la question de savoir si la première était nécessaire à la seconde. Tout cela sous prétexte de préciser le point du débat; mais au fond dans le dessein de l'obscurcir et de noyer la vérité sous un flot d'expédients dialectiques. Ce qui nous paraît certain, c'est que Durand proteste au nom de la raison et de l'évidence contre la transsubstantiation, qu'il n'y peut croire personnellement. Tout ce qu'il concède, c'est qu'on est contraint d'y croire, de par l'autorité de Rome qui n'admet pas la moindre divergence d'opinion en matière de dogme. Comme le fait observer justement Mornay, dans sa *Responce au sieur evesque d'Évreux*, c'était déjà très hardi de mettre ouvertement en discussion un dogme comme celui de la messe, à une époque où souvent les moindres négations ou dissidences attiraient sur leurs auteurs les plus rigoureux châtiments. Durand ne pouvait aller plus loin sans courir les plus grands dangers. Mais en dépit des commissaires qui prononcèrent que Mornay avait pris l'objection pour la résolution, il nous paraît que

Mornay avait bel et bien exprimé la pensée de Durand (1).

C'est aussi, parait-il, l'opinion de l'abbé de Longuerue qui, dans son ouvrage sur la transsubstantiation, déclare que les commissaires se hâtèrent trop de condamner Mornay, attendu que Durand combat certainement ce dogme (2).

Enfin Constans déclare que si l'on « n'eust voulu favoriser du Perron sans propos, » les commissaires auraient dû prononcer comme on l'avait fait pour le passage de Scot. Il appuie son opinion sur l'étude qu'il avait faite de la citation de Durand, aussi bien que sur le jugement de Bellarmin qui traitait d'hérétique la proposition de l'auteur scolastique.

La citation était littéralement exacte. La difficulté résidait uniquement dans le sens à lui attribuer. Il n'y avait donc ni fausseté évidente, ni grossière super-

(1) Casaubon fait allusion à ce verdict des commissaires. Il ne se prononce pas ; il se borne à renvoyer ses lecteurs aux acte de la conférence. *Ephemerides*, tome I, page 257.

(2) Durand, dit l'abbé de Longuerue, a enseigné que la matière du pain demeure, mais que la forme du pain est convertie. De son temps il y avait, ajoute-t-il, des docteurs catholiques qui enseignaient que le pain demeure, et qui le prouvaient par la confession que l'on avait imposée à Bérenger de Tours, soutenant que cette opinion n'était pas condamnée.

Dissertation d'un auteur romain sur la transsubstantiation (Londres, 1756, in-12) page 143.

Voir *Longueruana*, page 14 et 15. — Voir aussi de *Sacramento Eucharistiæ*, tome II des œuvres de Bellarmin, p. 575 ; enfin, l'appendice lettre B.

De Longuerue ajoute que Mornay fut condamné légèrement sur d'autres passages.

cherie. On pouvait tout au plus, en supposant fondé le jugement des commissaires — ce qui n'était pas — relever une erreur d'interprétation. De quels termes doit-on qualifier les affirmations de l'évêque, disant qu'il suffisait d'ouvrir les livres pour convaincre son adversaire de fausseté?

Nous devons mentionner, en passant, un acte de violence accompli par le roi, à la demande de du Perron, pour étrangler la discussion et couper court au raisonnement de Mornay — et cela sous prétexte d'épargner le temps : — il ordonna au chancelier de clore la discussion, et de recueillir les avis, bien que la question fût loin d'être suffisamment élucidée (1).

(1) *Actes de la conférence*, page 50.

Du Perron en fait l'aveu avec une certaine naïveté. L'évêque « d'Evreux, dit-il, voyant qu'il (Mornay) voulait tirer cet article en « longueur comme il avait fait le précédent, il prit le parti sur « le champ de rompre la résolution qu'il avait protestée à l'entrée « de la conférence, qui était de ne désirer le jugement des « députés que sur les différends de l'interprétation des paroles, ou de « l'édition des exemplaires; et commença à supplier très instamment « le roi, qu'il lui plût commander qu'ils jugeassent tout à fait sur la « qualité de l'allégation, afin d'abréger et épargner le temps pour « passer à l'examen des autres. Ce que le roi commanda à M. le « Chancelier, etc...»

CHAPITRE IV

EXAMEN DU TROISIÈME PASSAGE

Ce passage était tiré de la première homélie de Chrysostôme (1) sur la première épitre de saint Paul aux Thessaloniciens, et cité par Mornay à la page 537 *du traité de l'Eucharistie.*

« Quand Moïse et Samuel se tiendroient devant « moi, si mon affection n'en seroit pas pour cela ac- « quise à ce peuple-ci. — Dieu, disait Mornay, défend « à Jérémie de le prier pour le peuple parce qu'il « est résolu de le punir, sa meschanceté estant ve- « nuë au comble. »

(1) Chrysostôme (Saint Jean), le plus célèbre orateur de l'Eglise grecque, naquit probablement en l'an 347, à Antioche, et mourut dans le Pont, le 14 septembre 407. Son père, préfet militaire, mourut de bonne heure, laissant une veuve âgée de 20 ans et un fils unique. Le jeune Chrysostôme fut élevé avec un grand soin par sa mère. Le célèbre Libanius l'initia aux beautés de la littérature païenne. Il suivit d'abord, non sans succès, la carrière d'avocat. Mais grâce aux instances des chrétiens qui firent tout pour l'amener à la foi évangélique, Chrysostôme se convertit, se livra à l'étude des livres Saints avec une ardeur extraordinaire, et acquit une grande connaissance du christianisme. Mais la vie monastique l'attirait par ses austérités. Il s'adonna donc bientôt à toutes les sévérités de la vie ascétique. Obligé, pour cause de santé, d'abandonner ce genre d'existence, il revint à Antioche et fut ordonné diacre. Huit ans plus tard, il reçut la prêtrise : il était âgé de 39 ans. En 397, Eutrope, frappé de la puissance de ses talents oratoires, le fit nommer archevêque de Constantinople, où sa charité,

Et de fait, ajoutait-il quelques lignes plus loin, Chrysostôme en tire cette conclusion, à savoir: « Qu'il ne se faut point arrester aux prières des « saints, ainsi plustost acheminer nostre salut avec « crainte et tremblement. »

Du Perron affirma que Mornay avait dénaturé entièrement ce passage en le tronquant, et que Chrysostôme professait une doctrine toute contraire. Pour le prouver, il citait la conclusion de l'archevêque de Constantinople : « Ces choses donc étant ainsi, nous « ne devons pas mépriser les prières des saints, ni « y faire fonds absolument. L'un pour ne pas nous « priver d'un si grand secours, l'autre pour ne point « nous rendre paresseux. Mais demandons-leur de « prier et tendre les mains pour nous; et nous, de « notre côté, soyons vertueux. »

son activité et sa prédication trouvèrent un théâtre digne d'elles. Mais certains défauts de caractère, et surtout son attitude courageuse devant les débordements de la cour et des grands, lui valurent les plus violentes persécutions. Par contre, il était adoré du peuple. Une intrigue dont l'impératrice Eudoxie, Gaïnas, successeur d'Eutrope et Théophile, patriarche d'Alexandrie, furent les promoteurs, le fit condamner et déposer par le concile de Calcédoine. Revenu à Constantinople, à la suite d'un tremblement de terre qui avait effrayé l'impératrice Eudoxie, il en fut de nouveau expulsé. Enlevé de force, il fut traîné de ville en ville jusque dans le Pont, où il mourut bientôt après, des suites des fatigues et des mauvais traitements qu'il avait endurés. Quelques années après, ses cendres furent transportées en grande pompe à Constantinople. — Les écrits de Chrysostôme sont nombreux ; les plus connus sont ses homélies et ses sermons. — Bien qu'il y ait de la déclamation dans ses discours, et de l'arbitraire dans son exégèse, il n'oublia jamais le but élevé de la prédication chrétienne.

L'objection était plus spécieuse que réelle. Car que les saints, au sens où ce mot désigne les fidèles en général, doivent prier les uns pour les autres, c'est ce qu'il serait difficile de contester. Mais s'agit-il ici du culte des saints à la façon catholique, de la prière revêtant les caractères d'un acte religieux et s'adressant à des chrétiens décédés, qui auraient la faculté d'intercéder pour nous auprès de Dieu ? On ne saurait guère l'établir par la citation qui précède. Or, c'est la doctrine catholique que combattait Duplessis-Mornay. Il répliqua donc, à juste titre, qu'il ne s'agissait, dans le passage de Chrysostôme, comme dans l'Ancien-Testament, que des saints vivants, nullement des saints morts, et que, par conséquent, il n'avait point altéré la pensée de l'auteur grec sur cette question. Quand Chrysostôme écrit : « Saint Paul n'a « point dit qu'il n'avait pas besoin des prières des « autres, encore que ceux qui priaient ne fussent « pas dignes de lui, » il parle des vivants et non des morts. Et à propos de Pierre en prison, il s'exprime ainsi : « L'Eglise adressait à Dieu une prière continuelle pour lui ! » Il parle encore ici des saints vivants. Et quant aux arguments que du Perron prétendait trouver dans l'Ancien-Testament, ils ne tenaient pas davantage debout.

Enfin pour le fond qu'il convient de faire sur les prières d'autrui, Mornay avait-il tort de prétendre que Chrysostôme dit qu'il ne faut point s'y arrêter,

c'est-à-dire y mettre son entière confiance? « Que « nul ne s'endorme, dit plus loin l'orateur grec, que « nul ne soit paresseux à la vertu. Ne voyez-vous pas « quand nous dormons, à quel point nos biens sont « peu assurés.... Au contraire, quand nous veillons, « il n'est pas besoin de tant de garde. Et pourquoi « dis-je cela? Parce que si nous veillons, *nous n'avons « pas besoin du secours d'autrui.* Si au contraire nous « dormons, peu nous servira le secours des autres, « mais nous périrons même avec ce secours. » « Si « nous sommes nonchalants, dit-il ailleurs, nous ne « pouvons être sauvés par le secours d'autrui. Au « contraire, si nous sommes vigilants, nous pouvons « effectuer notre salut par nous mêmes beaucoup « mieux que par les autres. »

Ne trouve-t-on pas ici la pensée de Chrysostôme, que Mornay a traduite avec clarté et fidélité? L'auteur protestant, il est vrai, avait résumé le passage de l'orateur grec, au lieu d'en donner le texte intégral. Grave affaire! (1) En quoi cela change-t-il le fond des choses? Il s'agit toujours des saints vivants, « les morts se reposent de leurs œuvres, » comme

(1) Mornay avait employé trois méthodes dans ses citations. Ou il rapportait littéralement les paroles des auteurs, ou il les abrégeait, ou, enfin, il se bornait à en extraire la pensée, comme dans le passage ci-dessus.

Dans les citations littérales la décision ne pouvait porter que sur la question de savoir si Mornay avait invoqué fidèlement l'auteur, et si le passage pouvait servir d'argument en faveur de sa thèse.

Dans les citations abrégées, il y avait à examiner si les mots omis

dit saint Jean, et ne se mêlent plus, selon saint Augustin, des affaires d'ici-bas. En résumé, on ne trouve donc pas la doctrine catholique de l'intercession des saints dans le passage de Chrysostôme, soi-disant mal interprété par l'écrivain protestant. Et si l'orateur grec parle ainsi des saints vivants, Mornay n'était-il pas autorisé à prétendre qu'il recommandait encore moins de compter sur le secours des saints décédés. Le silence de Chrysostôme sur ce point n'est-il pas significatif? S'il eût admis le culte des saints commme l'entendit plus tard l'Eglise romaine, comment s'expliquer qu'il n'en dise rien? Le sujet l'y conviait cependant.

Les commissaires jugèrent, malgré cela, que « le « sieur du Plessis avait obmis en ce passage ce qui « debvoit y estre mis. »

Constans se livre aux réflexions suivantes au sujet de cette décision : « De fait si les paroles de Chrysos- « tôme sont bien examinées, sans passion, avec les « responses du sieur du Plessis à l'évesque, elles « concluent fort bien... et les mots alléguez par le « sieur du Plessis sont trouvez en termes exprez. »

Il n'y avait donc pas encore ici de *fausseté évidente* comme l'avait proclamé l'évêque d'Evreux.

étaient essentiels ou non. Cela pouvait fournir matière à contestation.

Enfin, pour la troisième méthode, la question devenait plus difficile encore, surtout pour les commissaires qui n'étaient pas versés dans la patristique, à l'exception de Casaubon. Et encore n'est-il pas bien prouvé que celui-ci eût fait une étude particulière de ce genre de littérature.

CHAPITRE V

EXAMEN DU 2me PASSAGE DE CHRYSOSTOME

Ce passage avait été mis sur le tapis au cours de la discussion précédente. Quoique la sentence des arbitres ait été encore que Mornay avait fait une *omission essentielle,* il est incontestable, pour nous, qu'il avait très régulièrement et très légitimement allégué l'auteur grec. Il s'agissait d'une citation empruntée à sa cinquième homélie sur Saint-Matthieu. Chrysostôme, disait Mornay, avait pris à tâche de démolir cet abus, tant il est soigneux d'en « sapper les fondements en « toutes occasions. Il voyait que le peuple pensoit « plus a estre aydé des suffrages d'autruy qu'à amen- « der sa vie. » Il combat donc cette tendance. « Ainsi, « dit Chrysostôme, nous sommes bien plus seurs par « nostre propre suffrage que par celui d'autruy, et « Dieu ne donne pas si tost nostre salut aux pryères « d'autruy qu'aux nostres. Car ainsi eut-il pitié de la « Chananéenne, ainsi donna-il foy à la paillarde, « ainsi paradis au brigand, sans estre fléchy par in- « tercession d'advocat ny de médiateur (1). »

(1) *De l'Institution, usage et doctrine de l'Institution,* etc., etc., page 574.

On n'a qu'à lire l'exhortation qui termine cette homélie, exhortation d'une éloquence simple et pratique — quoiqu'elle ne se rapporte guère au sens général du discours, comme c'est souvent le cas chez l'orateur grec — pour voir tout de suite que Mornay avait fidèlement rendu la pensée de ce père. Chrysostôme parle même un langage plus catégorique que celui que Mornay lui attribue par voie de résumé.

Du Perron objecta que l'auteur huguenot avait omis ces mots : « Et nous disons cela non afin que « nous n'adressions point de supplications aux saints, « mais afin que nous ne nous laissions point aller à « la paresse. »

Résumons brièvement cette exhortation. L'orateur grec commence ainsi : « Je vous dis ceci, mes frères, « non seulement afin que vous admiriez ces grands « changements (ceux dont il a parlé plus haut), « mais encore afin que vous imitiez cette constance, « cette fermeté et cette justice, afin que nul ne désespère « de lui-même quelque lâche qu'il ait été jusqu'ici, et « *qu'après la grâce divine*, personne ne mette sa con- « fiance que dans la sainteté de sa vie. S'il n'a servi de « rien aux apôtres d'être unis à Jésus-Christ de pays, « de maison, de parenté, jusqu'à ce qu'ils se soient « rendus recommandables par leurs vertus, comment « serons-nous excusables, nous autres, de nous pré- « valoir de frères et de proches vertueux, sans nous « mettre en peine de les imiter ? »

Chrysostôme veut convaincre ses auditeurs de cette vérité élémentaire, à savoir que le salut est essentiellement et avant tout une affaire personnelle. Il ne sert de rien d'avoir des ascendants ou des frères pieux; ce n'est pas leur foi qui nous sauvera, et ce ne sont pas leurs mérites — si mérites il y a — qui nous tiendront lieu de vertus chrétiennes. « Si vous êtes indifférents, » dit-il à ses auditeurs, « les prières « d'autrui ne vous sauveront pas. »

Pour le prouver, il invoque des exemples empruntés à l'Ancien-Testament (Jérémie, ch. XI, v. 14 et Ezéchiel, ch. XIV, v. 14 à 16.) Voici le texte de ces citations : « Toi donc, » dit Dieu à Jérémie, « ne fais « point de requête pour ce peuple-ci, et ne jette point « de cri, et ne fais point de prière pour eux; car je ne « les exaucerai point au temps qu'ils crieront vers « moi à cause de leur malheur. »

« Fils de l'homme, si un pays pèche contre moi en « commettant quelque infidélité, et que j'étende « ma main contre lui, en lui retranchant le pain « qui soutient, en lui envoyant la famine et en faisant « disparaître hommes et bêtes de son sein, et qu'il s'y « trouvât ces trois hommes Noé, Daniel et Job, ils « sauveraient leur vie par leur justice, dit le Seigneur « l'Eternel! Si je faisais parcourir le pays par des « bêtes nuisibles qui le dépeuplassent et en fissent un « désert, où personne ne passerait plus à cause de ces « bêtes, et qu'il s'y trouvât ces trois hommes-là, je suis

« vivant, dit le Seigneur l'Eternel, ils ne sauveraient « ni fils ni filles; eux seuls seraient sauvés, tandis « que le pays deviendrait un désert. » Voir encore les versets 18, 19 et 20 du même chapitre d'Ezéchiel.

Ici encore, il est question d'hommes pieux, — qui sont représentés non comme morts, mais comme vivants. Quelle est, en effet, la signification des passages cités plus haut? Elle est très claire. Le péché du peuple est tellement grand que même si ces trois hommes, Job, Noé et Daniel revenaient à la vie, et se trouvaient au milieu de cette nation, et priaient pour elle, quelque grande piétié qu'ils aient eue, et quelque agréable qu'ait été à Dieu la sainteté de leur vie, ils ne seraient pourtant pas exaucés ; ils ne sauveraient personne qu'eux-mêmes. S'il s'agissait ici de l'intercession de ces hommes comme saints, vivant auprès de Dieu, le prophète aurait-il pu parler de leur salut? Cela n'aurait aucun sens. — Mais ce raisonnement hypothétique est très naturel. On l'emploie souvent dans les circonstances difficiles où l'on a besoin d'un secours extraordinaire (1).

Au surplus, si le culte des saints tel que l'entendent les catholiques — et c'était là l'idée que combattait Mornay — avait été admis et pratiqué du temps de

(1) Prenons un exemple entre mille. Qui ne se rappelle les réflexions que tout le monde faisait pendant la guerre de 1870? Ah! si nous avions Napoléon Ier à la tête de nos armées, les ennemis n'auraient jamais passé le Rhin! Nous le répétons, ce langage est d'un usage courant dans la conversation.

Chrysostôme, comment expliquer son silence à cet égard? La question en valait la peine, et l'occasion était excellente, sinon pour la traiter expressément, du moins pour y faire allusion en passant.

Est-ce à dire que Chrysostôme nie l'utilité des prières d'autrui? Non, assurément. Et quel est le chrétien qui ne serait heureux de savoir qu'il a des frères, des amis qui, chaque jour, se souviennent de lui auprès de Dieu? Mais cette pensée, loin d'être pour nous un oreiller de paresse, doit au contraire nous porter au zèle et à la vigilance. C'est pourquoi, dit Chrysostôme, ne nous « appuyons point lâche-« ment sur le mérite des autres. Il est vrai que les « prières des saints ont beaucoup de force, mais c'est « lorsque nous y joignons notre pénitence et que nous « changeons de vie... Si donc, » dit-il encore, « nous « sommes lâches et paresseux, les autres ne pourront « nous secourir; mais si nous veillons sur nous, nous « nous secourerons nous-mêmes, et beaucoup mieux « que les autres ne le pourraient faire; car le Sei-« gneur accorde bien plus facilement sa grâce aux « prières que nous lui faisons nous-mêmes, qu'à « celles que lui font les autres pour nous, parce que « l'application même avec laquelle nous nous efforçons « de détourner sa colère fait que nous nous appro-« chons de lui avec plus de confiance, et que nous « réglons notre vie avec plus de soin. C'est ainsi qu'il « fit jadis miséricorde à la Cananéenne, qu'il guérit

« Madeleine, et qu'il fit passer le larron de la croix « dans le paradis, sans aucun médiateur qui priât « pour eux.

« Je vous dis ceci, mes frères, non pas pour vous « détourner de prier les saints, mais de peur que « vous ne vous abandonniez à la négligence, et que, « demeurant vous-mêmes dans un profond sommeil, « vous ne vous contentiez de charger les autres du « soin de votre salut. »

Du Perron prétendait conclure de la prière des saints vivants à celle des saints trépassés. Mornay en tirait la conséquence contraire, à savoir que si l'on ne doit pas, pour son salut, « s'arrester » aux prières des hommes pieux, de leur vivant, à plus forte raison ne doit-on pas compter sur leur secours lorsqu'ils ne sont plus de ce monde.

Mais quand du Perron accusait Mornay, de faire dire à Chrysostôme le contraire de sa pensée, — « car « si c'estoit une grande injustice, ajoutait-il, de tron- « quer les paroles d'un auteur pour en tirer une con- « clusion qu'il n'avoit ny dite ny pensée, encore beau- « coup plus grande estoit celle de les mutiler et « estropier pour en conclure tout l'opposé de ce « qu'il avoit expressément creu et enseigné — (1), »

(1) Actes de conférence, page 63.

Pendant la discussion on donna lecture du passage dans le grec. Un jeune ministre s'approcha des commissaires pour leur faire une observation concernant un mot qui ne s'y trouvait pas. Casaubon lui montra son erreur ; alors il se retira tête baissée. Le roi le voyant tout confus

nous ne pouvons que déplorer chez lui le plus incroyable parti pris.

Que valait donc l'objection de l'évêque d'Evreux, en présence de tout l'ensemble de cette homélie, où la suffisance de l'action personnelle du croyant est enseignée avec une si éloquente persistance ? La restriction invoquée par du Perron ne pouvait s'appliquer, en tous cas, qu'aux saints vivants, c'est-à-dire aux chrétiens en général. On ne saurait donc, en bonne logique, affirmer que Chrysostôme recommande la doctrine de l'intercession des saints au sens catholique, puisqu'il la passe sous silence.

« Voyez, » dit-il encore (parlant de la pécheresse) « la « sagesse de cette femme ! Elle ne prie point Jacques, « elle ne supplie pas Jean, elle n'a pas recours à Pierre, « elle ne se tourne pas vers le chœur des apôtres, elle « ne cherche pas de médiateur. Non, au lieu et place « de tous les apôtres, elle ne prend pour compagne « que sa repentance qui lui tient lieu d'avocat, et ainsi « elle atteint aux sources suprêmes de la miséri- « corde (1). »

Il n'y a point d'arguties qui puissent prévaloir contre un langage aussi clair et aussi décisif. Mornay était donc l'interprète exact, fidèle de la pensée de Chrysostôme. Ce qui n'empêcha pas les commissaires

demanda ce que c'était. Vitry lui répondit que « c'estoit un carabin qui avoit voulu tirer son pistolet et puis faire sa retraite. »

(1) Voir, pour les deux passages de Chrysostôme, l'appendice, lettre C.

de déclarer que le sieur du Plessis « avoit obmis en ce passage ce qui y debvoit estre mis ».

Cependant, les paroles citées par Mornay étaient littéralement exactes. Où était donc la fausseté matérielle signalée par du Perron?

CHAPITRE VI

CINQUIÈME PASSAGE. — MÊME SUJET QU'AU CHAPITRE IV.

Ce passage était emprunté au commentaire de saint Jérôme (1) sur Ezéchiel, chapitre XIV. — « Ce père de

(1) Saint Jérôme naquit vers 346,(?) à Stridonia, en Dalmatie, et mourut à Bethléhem, le 30 septembre 420. Envoyé à Rome, à l'âge de 18 ans, il y étudia sous deux maîtres célèbres, Donat et Victorinus. Pendant ce séjour dans la métropole, Jérôme ne sut pas toujours se garantir contre les entraînements et les passions de la jeunesse. Plus tard, devenu sérieux, il se fit baptiser et entreprit des voyages dans les Gaules. Au retour de ses pérégrinations, il se retira dans un couvent d'Aquilée et y fit vœu d'embrasser la vie monastique. Il entreprit de nouveaux voyages en Orient, et se fixa pendant quelques années dans le désert de Chalcide. Il se mit avec ardeur à l'étude de l'hébreu. — Ordonné prêtre à Antioche, il se rendit à Constantinople, où il séjourna quelque temps et se lia avec Grégoire de Nazianze. Il assista au concile de Rome, tenu en 382. Il occupa ensuite la charge de référendaire aux lettres latines, ce qui lui permettait de correspondre avec les évêques du monde entier. Pendant

« l'Eglise, » disait Mornay, « en ses commentaires,
« hors de cholère et de douleur, escrit : S'il y a con-
« fiance en quelqu'un, confions-nous en un seul Dieu :
« car maudit est l'homme qui se confie en l'homme,
« bien qu'ils soient saints, bien qu'ils soient prophètes.
« Il ne faut point se confier aux principaux des Eglises
« (principibus ecclesiarum), lesquels quand bien ils
« seront justes ne délivreront que leurs âmes, non
« pas celle de leurs fils (1). »

A la suite de ce passage se trouvaient les mots : « s'ils sont négligents », que Mornay avait omis, et que du Perron prétendait être d'une importance capitale pour le sens et la portée générale de l'exhortation de saint Jérôme. L'interprétation donnée par l'évêque aux mots supprimés était certainement abusive, car ils signifient bien que si nous négligeons le

qu'il occupait cette charge, il exerça une grande influence sur plusieurs dames de l'aristocratie romaine. Quelques-unes, sur ses conseils, quittèrent le monde pour le monastère. Il finit par abandonner Rome et se fixa définitivement à Bethléhem. Il y travailla de ses mains pour gagner sa subsistance. C'est là que la mort vint le surprendre, à l'âge de 74 ans, ou peut-être de 89 ans.

Les travaux de saint Jérôme sont nombreux. Les principaux sont la *révision de la Bible faite* tantôt sur le texte grec des Hexaples d'Origine, tantôt sur le texte hébreu ; *des commentaires sur la Bible ;* un de *Viris illustribus seu scriptoribus ecclesiasticis* ; *des ouvrages de controverses,* etc. La 1re édition de ses œuvres, faite par Erasme, renferme 9 vol. in-fol. ; celle de Venise, 1734 à 1742, 11 vol. in-fol.

Saint Jérôme était une âme ardente, passionnée, outrée dans ses idées, surtout en ce qui concerne le célibat ; — il présente souvent des inconséquences dans ses écrits.

(1) *De l'Institution, usage et docrine,* etc., page 583.
Voir Appendice, lettre D.

soin de notre salut, ce ne sont pas les autres qui nous le procureront. Mais c'est là une donnée toute négative; et, d'autre part, on ne saurait inférer de ces mots que si nous nous occupons personnellement de notre salut, nous ayons besoin de recourir à la médiation d'autrui. La vérité, c'est que la phrase prise dans son ensemble, même avec les termes qui tenaient tant au cœur à du Perron, condamne purement et simplement ceux qui se reposent sur autrui du soin de leur salut, — le salut par procuration n'ayant pas encore été inventé par l'Eglise catholique. — Il est bien vrai que l'évêque d'Evreux allégua, au cours des débats, d'autres paroroles de saint Jérôme qui paraissent favorables à l'intercession des saints. Mornay, de son côté, produisit d'autres citations du même auteur qui condamnent formellement le culte des morts, notamment ces paroles empruntées à son commentaire sur l'épître de Saint Paul aux Galates: « Tandis que nous sommes en ce « présent siècle nous pouvons estre aidez des oraisons « et conseils l'un de l'autre. Mais comme nous serons « venus devant le tribunal de Christ, ni Job, ni Daniel, « ni Noé, ne peuvent prier pour personne; mais un « chascun portera son fardeau ». Cela prouve simplement une chose, à savoir que saint Jérôme, de même que la plupart des pères de l'Eglise, présente des inconséquences et des contraditions.

Mais pour ce qui est du passage incriminé par du Perron, on ne saurait lui faire dire autre chose que ce

que Mornay en avait déduit, même en rétablissant intégralement le texte.

Au surplus, voici le raisonnement de Mornay : si saint Jérome recommande à ses lecteurs de ne pas mettre leur confiance dans les chrétiens vivants, quelque pieux qu'ils puissent être, combien, à plus forte raison, doivent-ils s'abstenir de la placer dans les saints décédés. Du Perron objectait en vain qu'il s'agissait des uns et des autres (vivants et morts). Il est impossible de voir dans ce passage autre chose qu'une allusion aux prières des saints vivants.

Les commissaires ne laissèrent pas cependant de prononcer que le passage aurait dû être cité en entier.

Le sens des paroles de saint Jérome est si « exprès » dit Constant, « que c'est merveille qu'à « cause d'un mot allégué par l'évesque on ait conclu « contre une vérité si évidente, mesme tirée d'un « passage si exprès de Jérémie qui dit que maudit « est celuy qui se confie en l'homme, laquelle sen- « tence est si claire que toutes les distinctions du « monde ne sçauroient apaiser la conscience de « celuy qui met sa confiance en autre qu'en Dieu. »

Où était donc encore ici l'énorme fausseté attribuée à l'auteur du Traité de l'Eucharistie ?

CHAPITRE VII

EXAMEN DU SIXIÈME PASSAGE. — DE L'ADORATION DE LA CROIX

Ce passage était emprunté à l'ouvrage de Cyrille d'Alexandrie (1) qui a pour titre : *Adversus Julianum.* Mornay, au dire de l'évêque d'Evreux, attribuait faussement à Cyrille de protester contre le culte ou adoration de la croix. Mornay reconnut tout de suite qu'il n'avait point cité textuellement l'auteur alexandrin;

(1) Cyrille, patriarche d'Alexandrie, naquit vers 376 et mourut en 444. Il succéda à son oncle Théophile sur le siége épiscopal d'Alexandrie. Cyrille était d'une intolérance extrême. Il le montra dans ses procédés à l'égard des Novatiens dont il fit fermer les églises. Il fit expulser les Juifs de leurs propres synagogues. Enfin il combattit et anathématisa Nestorius, et fit confirmer son excommunication par les conciles de Rome et d'Ephèse (430 et 431).

Cyrille est surtout connu comme polémiste religieux. Son style est violent et emporté comme sa pensée. Il n'est pas exempt d'affectation et de déclamation.

Ses ouvrages de polémique sont nombreux.

Voir appendice, lettre E.

mais il affirma qu'il en avait reproduit le sens. Il nous paraît que cette prétention était fondée. Voici le langage que Cyrille mettait dans la bouche de Julien : « Quant à vous, hommes infortunés, disait cet empereur aux chrétiens, vous refusez d'adorer le bouclier qui nous a été envoyé par le grand Jupiter et par notre père Mars, et vous adorez le bois de la croix ! »

Que répond Cyrille ? D'abord s'il eût reconnu que l'imputation de Julien était fondée, il l'eût déclaré sans doute en termes non équivoques, ainsi que le fit observer Mornay. Mais il est bien loin de faire une semblable déclaration. Il commence par dire, au contraire, que l'assertion de Julien vient d'une mauvaise pensée, et qu'elle trahit chez son auteur une extrême ignorance. Puis, en manière de réponse positive, il entre dans une longue exposition de la doctrine de la Rédemption dont la croix n'est qu'un symbole tout extérieur ; et il insiste sur le caractère exclusivement religieux de l'acte rédempteur qui, en délivrant les hommes de l'empire de la chair et du péché, en a fait des adorateurs spirituels. Tandis que Julien l'accuse d'adorer le bois de la croix, Cyrille dit : « Honorandæ crucis lignum, » transportant à la croix comme idée, c'est-à-dire à la Rédemption elle-même dont elle est la représentation, le culte que son adversaire accusait les chrétiens d'adresser au bois, à la croix matérielle.

Cette distinction paraîtra sans doute un peu subtile. Elle pouvait donc fournir une ample matière à discussion. L'évêque ne manqua pas de se livrer à de longues considérations sur la différence qu'il y a entre l'adoration absolue et l'adoration relative, entre le culte de *dulie* et le culte de *latrie*. Il appuya son raisonnement de nombreux exemples empruntés à l'histoire de l'Eglise. Il cita même l'Ecriture — ce qu'il fit très rarement d'ailleurs, et pour cause, dans le cours de la conférence. — Nous ne le suivrons pas dans les méandres enchevêtrés de son argumentation beaucoup plus spécieuse que solide.

Nous ne saurions toutefois résister au désir de montrer par quelques exemples comment l'évêque d'Evreux interprétait l'Ecriture pour justifier l'adoration de la croix. Ainsi, au psaume XCIX v. 5, le roi-prophète s'écrie : « Prosternez-vous devant son marchepied, car il est le Saint. » Du Perron prétendait que David recommandait l'adoration du marchepied de l'Eternel. Cette exégèse nous paraît trop fantaisiste pour qu'on puisse lui accorder la plus légère confiance. De ce qu'un sujet se prosterne devant le trône de son roi, s'ensuit-il qu'il rende hommage au trône lui-même? La conclusion de l'évêque n'était donc pas d'une logique bien rigoureuse.

Le second exemple est emprunté au livre de Josué, chapitre VII, v. 6. L'évêque prétendait qu'il s'agissait encore ici du culte de latrie. Josué et les anciens qui

se prosternèrent pendant tout un jour devant l'arche de l'alliance, à cause de l'échec subi devant la ville d'Haï, adorèrent l'arche, non de l'adoration absolue qui n'est due qu'à Dieu ; « partant il fallait, disait l'évêque, que « ceste adoration fust une adoration relative, c'est-à-« dire qui ne se terminast pas en l'arche comme en « son objet absolu, mais en celuy que l'arche repré-« sentoit. » Que répondre à de semblables sophismes ? On est désarmé devant une telle exégèse et une absence aussi complète de critique. Un enfant de dix ans vous dirait que c'est Dieu, et non l'arche qui était adorée par Josué et par les anciens d'Israël.

Au surplus, quand même du Perron aurait pu trouver dans l'Ancien-Testament une justification de sa thèse — ce qui n'était pas, — il ne s'ensuivrait nullement que l'on fût autorisé à appliquer les mêmes principes au culte chrétien. L'évangile a opéré dans le service de Dieu une transformation trop radicale pour qu'il soit permis de citer, comme faisant loi, les déclarations de Moïse et des prophètes. C'est bien ainsi que Cyrille nous paraît avoir envisagé la question, quand il répondait à Julien que Jésus-Christ était « venu établir le culte en esprit et en vérité, et se faire des adorateurs spirituels. »

Du Perron prétendit, il est vrai, que le mot de *spirituels* ne concernait que les dispositions morales des adorateurs, quels que fussent d'ailleurs les objets de l'adoration. « Ceux là, disait-il, ne laissent pas

« que d'estre adorateurs spirituels, qui adorent cer-
« taines choses corporelles, pourveu qu'ils les adorent
« à cause des spirituelles, c'est à dire en tant qu'elles
« sont ou vrayment unies ou légitimement référées
« aux spirituelles. » Voilà une théorie qui peut mener loin. Et chacun sait où elle a conduit l'Eglise romaine. — Au surplus, la meilleure réfutation des idées de l'évêque d'Evreux se trouve dans l'évangile selon Saint Jean, ch. IV, v. 21 à 24.

Henri IV intervint dans le débat, en disant qu'il fallait bien que Julien eût eu raison d'affirmer la chose; autrement « il se feust faict mocquer de luy. »

Du Perron, reprenant la même thèse, y insista longuement, alléguant que Julien, d'ailleurs, élevé dans le christianisme, était au courant de toutes ces questions et n'aurait pu commettre une erreur matérielle aussi grossière. L'argument était de peu de valeur. Bien des pratiques étranges étaient imputées alors aux chrétiens par des gens vivant à côté ou au milieu d'eux. On les accusait notamment d'adorer la tête d'un âne, de se livrer à l'inceste, de manger un enfant cru à leurs cérémonies.. etc. Faudrait il chercher dans ces allégations des données pour établir les éléments du culte de la primitive Eglise ? Julien, sans doute, ne serait pas allé jusqu'à travestir aussi grossièrement les choses. Mais ce qui est certain, c'est qu'il se laissait entraîner par la passion, par la haine, à calomnier les chrétiens en leur attribuant

des pratiques absurdes. On sait que les renégats sont d'ordinaire les pires calomniateurs de la religion qu'ils ont abandonnée. D'après le même écrit de Cyrille, Julien accuse encore les chrétiens d'adorer un cadavre — *mortuum* — répétant ainsi la calomnie courante, que les chrétiens adressaient leur culte à un criminel mis à mort pour ses forfaits — *pro scelere punitum*. A quoi Cyrille répond : « Il appelle « Christ un mort ; cela n'est pas étonnant ; il divague » en effet, et n'entend rien au saint mystère de l'in- « carnation. »

Ce qui ressort du passage de Cyrille, c'est que ce père proteste incontestablement contre l'imputation d'adorer la croix. Mornay n'avait donc pas dénaturé la pensée de l'évêque Alexandrin. — Les commissaires prononcèrent que les paroles citées par l'écrivain huguenot ne se trouvaient pas dans Cyrille — ce qui n'était contesté par personne. Mais d'ailleurs, d'après Mornay (*Discours de la conférence*), ils donnaient assez à entendre que le sens s'y trouvait.

CHAPITRE VIII

EXAMEN DU PASSAGE DE CRINITUS (1)

Ce passage ne pouvait offrir l'objet d'une discussion importante, et la conclusion du débat ne devait pas en être bien rigoureuse. Mornay avait cité, d'après Petrus Crinitus, (*De honesta disciplina*) un décret des empereurs Théodose et Valens ainsi conçu : « Comme nous n'avons rien en plus grand soin que « le service de Dieu, nous défendons à toutes per- « sonnes de faire le signe de nostre Sauveur Jésus- « Christ, ni en couleur, ni en pierre, ni en autre « matière; de le graver, peindre, ni tailler : ainsi « voulons, en quelque lieu qu'il se trouve, qu'il soit « osté; à peine aux contrevenans d'estre tres-griefve- « ment punis, (2). »

Du Perron objecta qu'après les mots : notre Seigneur Jésus-Christ, il y avait dans le texte du décret le mot *humi*, à terre, que Mornay n'avait pas reproduit ; or cette suppression changeait totalement le sens du décret qui, ajoutait-il, avait été rendu pré-

(1) Crinitus, écrivain italien né à Florence en 1465, a écrit quelques poésies latines, des vies de poètes latins et un traité : *de Honesta disciplina*. Il mourut en 1505. Ses œuvres complètes ont été publiées à Bâle, en 1532. — Voir l'appendice, lettre F.

(2) *De l'Institution, usage* et *doctrine*, etc., page 223.

cisément en l'honneur des images qu'on défendait ainsi de placer sur le sol, afin qu'elles ne fussent pas foulées aux pieds par les passants.

En apparence du Perron avait ici entièrement raison. Mais tout d'abord la bonne foi de Mornay ne pouvait être mise en cause. Il avait cité le décret d'après Crinitus, sans avoir eu d'autre texte sous les yeux; et le mot *humi* n'y figure pas. Si la question avait été réduite à ce point, Mornay n'aurait eu qu'à reconnaître simplement avoir été induit en erreur par Crinitus. Mais on pouvait se demander si l'auteur italien avait commis en effet cette grossière méprise, ou s'il avait été capable d'introduire une telle falsification dans le décret des empereurs.

Mornay soutint qu'il était bien improbable que Crinitus eût retranché le mot *humi* à un document de cette importance. Il était plus simple de supposer qu'il avait emprunté son texte à un autre exemplaire du code de Justinien; qu'autrement on ne s'expliquerait pas non seulement l'omission du mot *humi*, mais encore d'autres différences très notables d'avec le texte laissé, ou peut-être amendé par Tribonien.

A cela l'évêque d'Evreux, rarement à bout d'arguments, répliqua que sans doute Crinitus avait cité le décret de mémoire. Mornay soutenait, au contraire, — et cela n'était pas impossible — que le mot « humi » pouvait bien être une interpolation faite après coup, pour accommoder le décret à la superstition qui s'était

développée depuis Justinien. Ce qui paraîtrait justifier la supposition de Mornay, c'est que bien d'autres altérations analogues avaient été introduites dans les textes, par Tribonien lui-même qui, partout où il rencontrait le mot *crux*, y substituait le mot *furca*. (1)

Cette discussion pouvait difficilement aboutir.

Les commissaires néanmoins s'en tirèrent avec leur partialité ordinaire. Ils proclamèrent que Mornay avait bien exactement cité Crinitus, mais que Crinitus s'était abusé!

La décision des commissaires ne peut être consi-

(1) Mornay fait observer (Réponse au livre de l'évêque d'Evreux sur la conférence) que la loi des empereurs dont il est ici question est en conformité des décisions du concile d'Eliberis ou Elvire, (Eliberitanum seu Illiberitanum) en Espagne, qui défendait d'avoir des peintures dans les églises. Voici les termes du trente-sixième canon : « Nous ne voulons point que l'on mette des peintures dans les églises de peur que l'objet de notre culte et de nos adorations ne soit dépeint sur les murs. » Pellier (*Histoire des conciles, collection Migne*) prétend, il est vrai qu'il s'agit non des images des saints, mais seulement de celles de Dieu. Cette interprétation ne nous paraît pas fondée. Si les pères du concile d'Eliberis avaient voulu désigner Dieu seul, ils l'auraient dit en termes non équivoques. Mornay déduit de cette décision un dilemme assez embarrassant pour son adversaire : « Si la croix ou le crucifix de-« voient estre lors adorés, dit-il, ils ne devoient donc pas estre peints « es églises. Si aussi ils devoient estre peints, ils n'estoient donc point « adorés. »

Du Perron faisait à Duplessis-Mornay une réponse qui mérite d'être citée, ne serait-ce qu'à cause de son originalité ou de sa fantaisie. Il était défendu, disait-il, de faire des peintures sur les murs des temples à cause des profanations auxquelles elles étaient exposées de la part des Barbares qui commençaient dès lors leurs incursions dans les pays chrétiens. Pour obvier à cet inconvénient, on accrochait les peintures aux parois des églises, de sorte qu'on pouvait les enlever et les soustraire à la profanation. Nous donnons cette explication pour ce qu'elle vaut.

dérée comme sérieuse. Malgré toute l'estime que l'on peut avoir pour leur intelligence, il est impossible de ne pas sourire de la candeur avec laquelle ils décident que le texte de Tribonien est le seul authentique. Où avaient-ils donc pris les lumières spéciales pour résoudre une question de critique aussi difficile, aussi délicate? N'est-on pas en droit de suspecter leur impartialité aussi bien que la sûreté de leur science?

Nous demandons encore ici où était la fausseté énorme et évidente commise par Mornay.

CHAPITRE IX

EXAMEN DU HUITIÈME PASSAGE. DES HONNEURS RENDUS A LA VIERGE MARIE.

Ce fut saint Bernard (1) qui fournit la matière du huitième article de la discussion. Mornay avait invoqué contre l'extension abusive du culte de la Vierge les paroles suivantes de l'abbé de Clairvaux : « Saint Bernard escrit de la Vierge mesmes en l'épis- « tre 174 : Elle n'a pas besoin des faux honneurs au

(1) Saint Bernard, orateur et écrivain ecclésiastique, naquit au château de Fontaine, près de Dijon, en 1091, et mourut à Clairvaux, en 1153. Il montra de bonne heure un esprit supérieur et une ardente vocation pour la vie monastique, qu'il embrassa à l'âge de 22 ans. Et telle était l'ardeur de son zèle, qu'il entraîna dans cette carrière cinq frères, un oncle et plusieurs autres personnes. Il était devenu la terreur des familles, en suscitant tous les jours de nouvelles vocations monacales. Il fonda ou renouvela soixante-douze couvents, soit en France, soit en Espagne, en Angleterre et ailleurs. Ces résultats lui donnèrent une immense autorité morale au sein de l'Église. Saint Bernard fut le violent adversaire d'Abeilard dont il fit condamner les doctrines au concile de Sens (1140). Nous n'avons pas à nous prononcer entre les deux adversaires. Qu'il nous suffise de dire que saint Bernard apporta dans la réfutation d'Abeilard la passion et les idées étroites de son siècle.

Saint Bernard mit fin, par son éloquence persuasive, au schisme qu'avait amené l'élection simultanée d'Innocent II et d'Anaclet. — Il prêcha la seconde croisade avec un plein succès.

« comble où elle est des vrais. Ce n'est pas l'honorer, « mais lui oster l'honneur : La feste de la conception « ne fut jamais bien instituée (1). »

Du Perron incriminait encore ici l'auteur huguenot pour une omission, selon lui, de la plus haute importance : « Magnifie l'inventrice de grâce, la médiatrice de « salut, la restauratrice des siècles, » paroles qui, dans saint Bernard, viennent aussitôt après ce qui est dit de l'honneur rendu à la Vierge. Mornay avait commis un autre abus, celui de rapprocher, de souder au passage plus haut mentionné des mots qui ne le suivaient pas immédiatement dans le texte.

La querelle était assez futile. Mornay n'avait pas entendu contester que saint Bernard ne fût lui-même, à un haut degré, partisan du culte de la Vierge, puisqu'il avait écrit, immédiatement après, ces mots significatifs : « Mais si est-ce qu'ailleurs il « aide fort à advancer cest abus, jusques à dire : Tu « as, ô homme, un seur accez à Dieu, ou la Mère est « devant le Fils, le Fils devant le Père, etc. » Tout ce que Mornay prétendait établir, c'est que saint Bernard, inquiet et alarmé au sujet de l'extension que prenait le culte de la Vierge, faisait des efforts pour y mettre un terme.

De quoi s'agit-il, en effet ? Saint Bernard écrit aux chanoines de Lyon, partisans convaincus du culte de Marie, qui se sont avisés de célébrer en grande pompe

(1) *De l'institution, usage et doctrine*, etc., page 604.

la fête de la conception de la mère du Christ, ce qui est une innovation d'autant plus déplacée que déjà les honneurs qu'on lui rend sont exagérés. Voilà bien, si nous ne nous trompons, le sens général de la lettre. Citons d'ailleurs les paroles de saint Bernard : « Nous « nous étonnons assez de ce que quelques-uns d'en- « tre vous se sont avisés, en ce temps, de vouloir « changer l'*excellente couleur* (1), en introduisant une « nouvelle *célébrité* que la coutume de l'Église ignore, « que la raison n'approuve point, que l'ancienne tra- « dition ne recommande point. Sommes-nous plus « sages ou plus dévots que nos pères ? Nous présu- « mons avec péril tout ce qu'en de telles choses leur « prudence a banni. Et certes ce n'est point matière « que leur diligence eût pu omettre, si elle n'eût été « inutile..... » (2)

Duplessis-Mornay était donc fondé à citer saint Bernard dans les termes et dans la mesure où il le faisait ; et il nous paraît avoir exprimé fidèlement la pensée de cet écrivain. Au surplus, le chapitre d'où est tiré le passage que l'on discutait, explique et justifie la citation de l'auteur huguenot. Il a pour titre : *Progrès de la corruption de l'Invocation en l'Eglise, tant Grecque que Latine.*

Voici le début de ce chapitre : « Quand ces grandes « lumières de l'Eglise, saint Hiérôme, saint Augustin,

(1) C'est nous qui soulignons.
(2) *Voir appendice*, lettre G.

« saint Chrysostôme, Epiphanius, et semblables « furent esteintes ; ne faut s'esmerveiller si le prince « de Ténèbres y fit beau mesnage, en peu de temps ; « mesmes sous l'ignorance introduitte en l'Europe « avec les Barbares. En l'Eglise orientale ils avoient « esté imbus des apostrophes de Bazile, Nazianzène, « Ephrem et autres ; mais l'invocation des saincts n'es- « toit point encore entrée en service ; ains seulement « la commémoration, etc. » Et plus loin : « Mais en « l'Eglise occidentale, selon son privilège spécial, en- « core pis. A la rhétorique des déclamateurs s'adjoint « la licence des poëtes. Un Prudentius, poëte élégant, « mais mauvais théologien, accomode aux saints « ce que les prophanes souloient à leurs Dieux..... « Viennent après, les moines à les mettre en prose. « Tout cela néantmoins encor dedans les prières « privées, dont il nous peut encor apparoir par les « plus anciennes collectes, tirées des plus anciens of- « fices, en ces mots : *donne nous d'être enflammez des « exemples de tels et tels saints, comme nous nous ré- « jouissons de leurs vertus ; de prononcer leur foi de « nostre langue ; exprimer leur vie, en nos mœurs ; pro- « fiter en l'exemple de leur constance, etc.* » (1) Quelques lignes plus loin, il établit comment le Pape Grégoire alla, en ce qui concerne la vierge, jusqu'à « l'oraison directe : *Sancta Maria ora pro nobis*, sainte Marie prie pour nous, etc., etc. »

(1) *De l'institution, usage et doctrine, etc.*, pages 595, 597 et 598.

Mais le principal grief de l'évêque d'Evreux contre Mornay était de n'avoir pas tenu compte des expressions par lesquelles saint Bernard exaltait la Vierge Marie, et particulièrement du mot *médiatrice de salut*. Au cours de la discussion, Desbordes-Mercier prit la parole pour faire observer que, par l'expression médiatrice de salut, saint Bernard voulait établir que la Vierge était l'organe dont Dieu s'était servi pour l'incarnation du Christ. Ainsi elle devenait un instrument de salut pour l'humanité. Mais de là à prétendre qu'il fallait l'adorer, il y avait loin. Si l'on prend le mot médiatrice dans le sens de l'Eglise romaine, c'est lui attribuer de faux honneurs, c'est la mettre en lieu et place de son fils, ce qui est une usurpation de dignité en même temps qu'un sacrilége.

Il fallait fermer volontairement les yeux pour ne pas voir que Mornay avait cité saint Bernard, non pas comme étant opposé d'une manière générale et absolue aux honneurs rendus à la Vierge, quoiqu'il les trouvât exagérés, mais à l'extension de ces mêmes honneurs, et particulièrement à l'innovation des chanoines de Lyon. Cependant les commissaires voulurent encore rendre une sentence favorable à l'évêque d'Evreux. Ils déclarèrent donc que Mornay aurait dû « citer séparément les deux passages qu'il avoit joints, ou du moins intercaler entre eux un *et cœtera*. »

La critique que l'on adressait à Mornay était, comme l'on voit, assez légère. Dans tous les cas, du Perron ne pouvait accuser son adversaire de fausse citation, ni même d'erreur involontaire. Il nous sera donc permis de dire que les commissaires jugèrent encore ici avec leur puérilité ordinaire.

CHAPITRE X

EXAMEN DU NEUVIÈME PASSAGE, DES IMAGES ET DES IDOLES.

Le neuvième et dernier passage qui fut examiné était emprunté au commentaire de Théodoret (1) sur le Psaume CXIII. Il avait trait aux images et aux ido-

(1) Théodoret évêque de Cyr, en Syrie, naquit à Antioche vers l'an 387, et mourut vers 438. Il reçut une éducation supérieure. Il étudia la philosophie, les langues et la théologie. Après la mort de ses parents, il distribua tous ses biens aux pauvres, et se retira dans un monastère. Il fut nommé évêque de Cyr, en 423. Théodoret était animé d'un esprit de tolérance fort remarquable pour l'époque. Il voulait que l'on ramenât par la persuasion les égarés et les hérétiques. Il prit parti pour Nestorius contre Cyrille, bien qu'il ne partageât pas les idées du premier. Le successeur de Cyrille le fit déposer au concile d'Ephèse (concile de brigands, selon l'expression des auteurs ecclésiastiques) et exiler dans un couvent d'Apamée. A la mort de Théodose II, le grand exécuteur des décisions du concile de Nicée, il revint à Cyr. Il y passa le reste de sa vie à s'occuper de travaux littéraires. On doit

les. « Dieu fait ce qu'il lui plaist, dit Théodoret, mais « les images sont faites telles qu'il plaist aux hommes. « Elles ont des domiciles des sens, mais elles n'ont point « de sens, en cela moins que les punaises et toute la « vermine. Il est juste que ceux qui les adorent per- « dent et la raison et le sens. » (1)

Du Perron objecta que Mornay avait commis, dans cette citation, et dans l'interprétation qu'il en donnait, une double erreur : d'abord en ce qu'il confondait *idole* et *image*, puis en ce qu'il avait omis ces mots qui terminent le passage : « qui sont adorées « comme dieux. » Il se livra à de longues dissertations pour prouver qu'image et idole n'étaient pas du tout la même chose, qu'il y avait entre les deux la différence du genre à l'espèce; — distinction assez frivole, ainsi que le fit remarquer son contradicteur; distinction qui, en tous cas, si elle était à la rigueur applicable aux peintures, se pourrait difficilement établir quant aux statues, d'après les termes mêmes de la définition donnée par le texte en discussion. Du Perron prétendait en même temps prouver que Théodoret, non seulement admettait les images, mais en glorifiait l'usage. Et il citait un passage de cet auteur sur Simon le Stylite, ainsi conçu : « Ils

à Théodoret un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont une *Histoire ecclésiastique* (continuation d'Eusèbe), une *Histoire des amis de Dieu*, un *Traité de la Providence*, une *Histoire abrégée des Hérésies*, des *Commentaires* sur *l'Ancien Testament*, etc.

(1) *Voir appendice*, lettre H.

« disent même que jusque dans cette grande ville de « Rome, le nom de cet homme est devenu si célèbre « qu'à toutes les devantures des boutiques on place « de ses images, s'acquérant par là sauvegarde et « protection. »

Ce passage était peu décisif; car Théodoret ne fait ici que rapporter un bruit à titre d'historien, sans le contrôler ni s'en porter garant. Quant aux mots de la fin, « s'acquérant par là sauvegarde et protection, » ils ne renferment pas une énonciation de Théodoret lui-même; ils signifient simplement que ceux qui mettaient à l'entrée de leur maison l'image de Simon pensaient en tirer quelque bénédiction religieuse.

Au reste, le point important de la discussion n'était pas là, mais dans le grief relevé contre Mornay, savoir l'omission de ces mots : « qui sont adorées comme dieux. » Mornay soutenait que l'omission ne changeait rien, quant au fond, à la pensée de Théodoret; du Perron affirmait au contraire qu'elle la modifiait entièrement. Cette affirmation ressemble singulièrement à un sophisme. En effet, Théodoret n'introduit pas ici les mots « qui sont adorées comme dieux » pour établir une distinction entre les idoles et les images adorées comme dieux, et celles qui pourraient être adorées ou vénérées à un autre titre. Nous pouvons invoquer un exemple de ce genre de construction de phrase, tiré d'une épître de saint Paul (1 Tim. ch. 4, v. 3.) « défendant de se marier, commandant

de s'abstenir des viandes que Dieu a créées, etc. » L'apôtre ne veut nullement établir une différence entre les viandes que Dieu a créées et d'autres (prétendues) qu'il n'aurait pas créées : autrement on arriverait à un sens absurde,

Les commissaires décidèrent pourtant que ce passage ne devait s'entendre que des idoles des païens et non des images des chrétiens.

Mark Pattison fait à ce sujet une remarque fort judicieuse. Il dit que Mornay avait employé le passage de Théodoret comme une condamnation de ce que les protestants appelaient l'idolâtrie de l'Eglise de Rome. Ils avaient l'habitude de citer les passages des Ecritures qui dénonçaient l'idolâtrie païenne comme une condamnation des images ; et comme le psaume CXIII parle des idoles des païens, il est impossible de supposer que Mornay ait voulu cacher ce fait. L'accusation de l'évêque sur ce point tombait donc d'elle-même; et d'ailleurs il ne pouvait ignorer les habitudes des protestants à cet égard. Qu'ils eussent le tort d'appliquer aux images des chrétiens ce qui est dit, dans ce psaume, des idoles païennes, c'est une question à discuter, parce que nous sommes ici sur le terrain de l'exégèse biblique. Mornay ne pouvait, en bonne justice, être accusé de fausse citation, ce qui était cependant la question soumise aux commissaires. Ceux-ci touchaient donc un point qui n'était pas dans le programme de la discussion. Leur décision

n'en avait pas moins pour résultat de donner malheureusement un corps à cette *prétendue* fausseté énorme commise par Mornay, quand il attribuait à Théodoret une condamnation du culte des images.

CHAPITRE XI

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES SUR LA DISCUSSION

Si maintenant nous cherchons à résumer les impressions qui se dégagent de cette longue discussion, nous sommes obligé de convenir qu'il n'y eut rien de sérieux, ni dans la procédure employée, ni dans les résultats obtenus. Les critiques de du Perron n'atteignirent pas le fond des choses; elles portaient à faux, égratignant plutôt qu'elles ne blessaient; des chicanes de mots, des distinctions scolastiques et oiseuses, dignes du Bas-Empire, dans lesquelles notre évêque était dès longtemps passé maître. Mais cela même constituait une force pour l'évêque et une cause de faiblesse pour Mornay, qui était mieux à sa place dans les austères méditations de la pensée que dans les escarmouches de l'esprit. La guerre qu'on faisait à celui-ci n'avait donc rien de

loyal ni d'élevé. Ce n'était pas une guerre de principes, mais de personne, une vraie guerre au couteau, un de ces duels dans lesquels un coupe-jarret peut faire mordre la poussière à l'homme le plus loyal et le plus habile. Mais alors l'évêque aurait pu se dispenser de faire étalage de sentiments chrétiens, de charité et de zèle pour la gloire de Dieu; car ces choses n'avaient rien à y voir, et surtout rien à y gagner.

Que Mornay eût eu aussi des torts — quoique d'un ordre tout différent — qu'il eût relevé, dès l'origine, avec trop de hauteur les accusations de ses adversaires, qui pourtant visaient son honneur bien plus que son livre; qu'il eût commis l'imprudence de ne pas faire ses réserves quant à l'exactitude absolue de tous les passages fournis par ses collaborateurs anonymes; qu'il se fût obstiné malheureusement dans une lutte qui ne pouvait aboutir qu'à la confusion pour lui, à la déconsidération pour le protestantisme; que les passages examinés dans la conférence — quoique pertinemment allégués pour la plupart — ne fussent pas d'une grande force probante pour sa thèse.... il serait impossible de le nier. Mais s'ensuivait-il que son adversaire, en portant le débat sur les passages vulnérables du traité de l'Eucharistie et en les faisant condamner par les commissaires, eût le droit de conclure contre le reste de l'ouvrage? Il nous serait trop facile de retourner l'argument et de dire : puisque les citations les moins probantes

avaient résisté aux assauts multipliés de du Perron, à combien plus forte raison l'aurait pu l'ouvrage dans son ensemble! En raisonnant ainsi, nous resterions dans la logique des faits, tandis que l'évêque faisait un abominable sophisme. Nous disons abominable... parce qu'il était volontaire. Un sophiste qui pèche par ignorance nous inspire de la pitié; mais que dirons-nous d'un sophiste conscient, de propos délibéré, qui se propose un but défini et intéressé?

Que, dans ces circonstances, et avec de tels procédés, du Perron ait remporté sur l'honnête et confiant Mornay un *succès apparent*, il n'y a pas lieu de nous en étonner. Du Perron avait accusé Mornay d'énormes faussetés dans ses citations, et voilà que, sous prétexte que ces mots constituaient une offense pour la personne et le caractère de Mornay, le roi ordonna qu'ils fussent abandonnés et remplacés par ceux de méprises ou d'erreurs, soit dans la manière de produire les citations, soit dans le sens à leur attribuer. Cela rendait beaucoup plus facile la condamnation de l'auteur protestant.

L'évêque usa largement, pour ne pas dire perfidement, de la permission. Il donna libre carrière à son esprit sarcastique; il tourna son adversaire en ridicule, le faisant passer pour un écrivain léger et inconsidéré, qui s'en rapportait, avec une candide confiance, à des collaborateurs ignorants ou de mauvaise foi. La discussion ne se maintint guère

sur le terrain des faits et des principes; du Perron la faisait constamment glisser sur celui des personnalités, procédant par allusions et par ironies.

Un point à noter, en passant, c'est la manière dont les sentences étaient prononcées. Après la discussion de chaque article, le chancelier et les commissaires se retiraient à part pour délibérer. Cette précaution paraissait sauvegarder l'indépendance et l'équité de leurs jugements. Elle était parfaitement illusoire. Au fond, c'était le roi, du Perron et le chancelier, qui décidaient.

Mornay se défendit mal. Il n'en pouvait être autrement. Il avait passé une nuit à collationner des textes. Le lendemain il était accablé de fatigue, et son esprit avait perdu de sa vigueur et de sa netteté habituelles. Ajoutez qu'il se sentait entouré d'une atmosphère d'hostilité qui paralysait ses moyens. Cependant, malgré ces circonstances si défavorables, il disputa le terrain pied à pied, et tint sans déshonneur le drapeau du protestantisme.

Récapitulons :

Sur le passage de Scot, le premier qui fut examiné, les commissaires ne se prononcèrent pas. C'était reconnaître implicitement que la victoire appartenait à Mornay.

Sur celui de Durand, on jugea que l'auteur huguenot avait pris l'objection des adversaires pour la résolution de l'écrivain scolastique. Mais si l'on accepte

l'opinion de Bellarmin et de l'abbé de Longuerue, Mornay aurait dûment cité Durand.

Les deux passages empruntés à Chrysostôme étaient pertinemment allégués, et la restriction faite par l'évêque n'en modifiait guère le sens général. Qu'ils fussent d'une grande force probante pour la thèse de Mornay, c'est ce que nous n'oserions affirmer. L'auteur protestant raisonnait par analogie. Cependant il était mieux fondé à repousser la prière des morts, sur le silence de Chrysostôme, que du Perron à l'établir.

Sur le cinquième passage, qui était emprunté à saint Jérome, on peut faire à peu près la même réflexion.

Quant au sixième passage, celui de Cyrille, on ne saurait dire que la conclusion de Mornay fût d'une rigueur inattaquable. Il résumait bien plutôt qu'il ne citait textuellement les paroles de l'auteur Alexandrin. De là un certain vague dans son argumentation. A vrai dire, celle de son adversaire n'avait pas plus de précision ni de vigueur dialectique.

La septième citation ne devait donner lieu à aucun débat. Elle était d'une exactitude absolue, et l'on ne pouvait arguer que Mornay l'eût mal interprêtée. Qu'il eût eu le tort d'invoquer le témoignage d'un auteur de second ou même de troisième ordre, c'est une autre question. Mais la décision devait être encore ici favorable à l'écrivain protestant.

Le huitième passage ne pouvait être sérieusement contesté, si l'on avait bien voulu tenir compte des arguments placés en tête du chapitre du livre huguenot, puisqu'il traitait des progrès de la corruption sur le sujet de l'invocation.

Enfin le dernier passage était plus délicat, et la conclusion de Mornay fournissait matière à discussion. Cependant elle pouvait se défendre, et l'on ne pouvait nier qu'il n'eût exactement cité Théodoret. Du Perron épiloguait en vain sur le mot grec εἴδωλον, qu'on ne doit pas traduire, disait-il, par celui d'image. Mornay aurait pu le renvoyer au chapitre XX de livre de l'Exode.

Les juges firent preuve encore ici de ce même arbitraire auquel ils n'avaient que trop obéi dans les décisions précédentes.

TROISIÈME PARTIE

RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE. — JUGEMENTS DIVERS. RESPONSABILITÉS. — SENTIMENTS DE DUPLESSIS-MORNAY DEVANT L'ATTITUDE DE SES ENNEMIS, ETC., ETC.

CHAPITRE I

RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE
JOIE DES CATHOLIQUES. — JUGEMENTS DIVERS.

Cette pompeuse conférence annoncée à si grand fracas, préparée avec tant de soin par du Perron — et qui devait marquer la défaite complète de Duplessis-Mornay — se réduisit, en fin de compte, à une « misérable intrigue de cour. » Ces résultats paraîtront médiocres à quiconque jugera des choses sans prévention ni parti pris. Ils n'en furent pas moins accueillis avec enthousiasme par les catholiques. On chanta des *Te Deum* pour célébrer « l'incomparable victoire » de la vérité sur l'erreur. Il y eut une procession solennelle, le jour de la Fête-Dieu, dans la Sainte-Chapelle, à Paris, « comme signe et recognoissance du triomphe que la vérité du Saint-Sacrement, combattue par les livres de du Plessis, avoit obtenu sur ses faussetés. » Le poêle était porté par six princes et officiers de la couronne. Le roi y assistait en grande pompe, la tête nue, un cierge à la main (1)..

(1) *Les Fuites de M. Duplessis*, etc., page 27.

En sortant de la conférence, du Perron était rayonnant de joie et d'orgueil. Désormais, il n'y aura plus de bornes à son ambition ni à ses espérances. Henri IV et le pape ne sont-ils pas ses obligés, ses débiteurs !

Quelques jours après la conférence, il écrivait au cardinal Aldobrandini pour lui annoncer ses glorieux succès de Fontainebleau (1).

Le 29 du même mois, le pape envoyait un bref de félicitations au défenseur de la foi catholique (2).

Jusqu'à la poésie qui vint, elle aussi, mêler sa voix au concert d'éloges dont l'évêque d'Evreux était l'objet. Berthaut écrivit quelques pages enthousiastes sur la défaite de Duplessis-Mornay, les vertus chrétiennes de Henri IV, l'éloquence et le zèle apostolique de du Perron. Dans ce petit poème (200 vers environ), curieux à plus d'un titre, l'auteur conseille à Henri IV de chasser Agar (l'Église réformée) pour que Sarah (l'Église romaine) demeure seule « dame et maistresse. » — Rendons justice à Berthaut, il souhaite qu'on emploie *la douceur* et *la charité* à l'égard des hérétiques. — On pourrait bien le chicaner sur la contradiction

(1) Nous donnons ce détail d'après M. l'abbé Féret.

(2) « Deo gratias egimus, qui veritas et lux est, et qui mendacium et tenebras nunc etiam profligavit..... Te quoque, frater præclare, ut soles, pro domo Dei adnitente, cui ob insignem hanc actionem gratulamur, et pro nostro erga fraternitatem tuam amore, hanc tibi animi nostri lætitiam per litteras significare voluimus..... ut id fraternitati atque tuæ, ad Dei gloriam, et multarum animarum utilitatem prosperè feliciterque semper eveniat, nos tibi apostolicam benedictionem nostram toto affectu impartimur. » *Ambassades et Négociations,* page 315.

qui existe dans l'expression même de ses vœux. Si Agar ne veut pas se laisser « persuader », que fera-t-on alors ? J'imagine que, à la douceur, devront succéder des arguments plus tangibles, et d'un caractère moins spirituel et moral. Mais passons. Voici un spécimen qui montre clairement dans quel esprit est conçu ce poème, et comment l'auteur envisageait l'affaire de Fontainebleau.

« Or, Sire, qui ne sçait que des chemins si doux
Sont pour la plus grand'part desjà suivis de vous ?
A qui ne parut point l'ardeur de ceste flame
Qu'un zèle tout céleste allumoit en vostre âme,
Quand ce docte prélat, en qui luist le pouvoir
Qu'a l'extrême éloquence et l'extrême savoir,
Combattoit devant vous des armes de l'Eglise,
Pour la foy dont la garde en vos mains s'est commise ?
Vous sembliez du désir combattre avecques luy :
Chaque mot vous combloit ou de joye ou d'ennuy,
L'honneur qu'il s'acquéroit paroissoit vostre gloire,
Et tout autant de fois qu'il gaignoit la victoire,
Soudain le feu de joye en luisoit dans vos yeux,
Estincelans alors comme estoiles des cieux.
Aussi, Sire, avez-vous par la seule conduite
De ce petit combat mis plusieurs camps en fuite :
Gaigné plusieurs lauriers non sanglamment (sic) vainqueurs,
Et conquis tout d'un coup cent millions de cœurs,
Qui maintenant pour vous bruslent d'amour extrême,
Et qui pour vostre vie iroient à la mort mesme. » (1)

L'auteur du *Discours véritable* P. M. N. R..., etc., célèbre également le triomphe du roi et de l'évêque d'Evreux. Il renchérit même sur l'enthousiasme de

(1) Œuvres poétiques de Berthaut (1 vol. in-8°), page 152.

Berthaut. « Pendant tout le cours de la conférence, le « roi faisoit merveille, dit-il, non seulement de bien « dire, mais aussi de bien exactement comprendre « l'état des questions et tout ce qui se disoit de part « et d'autre, prenant la peine de se lever souvent pour « en délibérer et en conférer avec Messieurs les Com- « missaires, et en dire quelquefois son advis. Il n'y « avoit celuy des assistans qui n'en feist ce jugement, « et pour mon regard je pense que le Saint-Esprit « parloit par sa bouche ! (1) »

Quant à du Perron, selon le même auteur, il se montra un grand orateur, un dialecticien incomparable et

(1) Nous devons faire des réserves quant à l'autorité du témoignage de l'auteur anonyme, bien qu'il dise avoir assisté à la conférence ; car s'il faut en croire le père Le Long (*Bibliothèque historique de la France*, tome I, page 405), il ne serait autre que du Perron lui-même. Notre évêque se serait donc caché sous le voile de l'anonyme pour dire tout le bien qu'il pensait de ses talents, sans crainte d'être accusé de vanité ou d'impudeur. Ce discours renferme certains détails que l'on retrouve à peu près identiquement les mêmes dans les *Actes de la Conférence*. Il y a entre les deux écrits des ressemblances, des degrés de parenté qui tendraient à faire supposer qu'ils sont dus à la même plume. L'hypothèse du père Le Long a donc tous les caractères de la vraisemblance. Il serait étrange, d'ailleurs, que du Perron eût gardé, pendant de longs mois, un silence absolu sur un événement où il avait joué un rôle prépondérant, et qui devait avoir pour lui des conséquences si importantes. Nous avons bien de la peine à croire qu'il ne rompit le silence que pour répondre au *Discours de la Conférence* (par Mornay), « dans lequel », dit-il, « la vérité y estoit travestie », et auquel il résolut d'opposer « une relation fidèle, authentique de la conférence, la pure et simple vérité de l'histoire représentée dans les actes, avec son habit blanc et sans aucunes couleurs ni peintures. » Enfin, M. l'abbé Féret paraît confirmer l'opinion du père Le Long, quand il dit : « Bientôt les circonstances allaient forcer du Perron à rompre le silence ou à ne plus *garder l'anonyme*. » Voir : *Le cardinal du Perron*, page 197.

un chrétien plein de zèle pour la vérité, « avec une façon fort gracieuse et modeste, sans apparence d'aucune vanité. »

Palma Cayet (1) et P. Mathieu (2) ne sont pas moins affirmatifs quant à la victoire du champion catholique.

A. de Thou est plus réservé. Il se contente de mentionner les décisions des commissaires sans les faire suivre d'aucun commentaire. On ne saurait néanmoins se méprendre sur ses sentiments. Les sympathies de l'historien catholique vont à l'évêque. Cela n'a pas lieu de nous surprendre (3).

L'Estoile s'abstient, lui aussi, de toute réflexion ; il enregistre purement et simplement les décisions des arbitres. Ce silence est significatif.

Champollion-Figeac cite la conférence sans se prononcer sur les résultats (4).

Mentionnons aussi le curieux libelle intitulé : *Les Fuites du sieur du Plessis en son discours et advertissement, sur le jugement donné à Fontainebleau contre*

(1) « L'évesque d'Evreux reçut une infinité d'honneurs et d'applaudissements par les princes et seigneurs qui y assistèrent, pour le tesmoignage de la victoire » *Chronologie septennaire*, page 141.

(2) « Du Plessis sortit de la conférence avec un visage fort altéré, l'évesque d'Evreux en devoit estre fort altier entre tant d'honneurs et d'applaudissements qui luy furent rendus pour tesmoignage de sa victoire. » *Histoire de France, sous Henri IV*, Tome I, page 559.

(3) *Histoire universelle.* Livre CXXXIII.

(4) *Le Palais de Fontainebleau.* 1 volume, grand in-fol. Voir aussi : *Description historique des château, bourg et forêt de Fontainebleau.* 2 vol. in-12, Paris, 1731. — Voir : Appendice, lettre J.

ses faussetés (1). Le titre de ce factum en indique assez l'inspiration générale. L'auteur parle avec enthousiasme de la journée du 4 mai, qu'il appelle une « journée sainte. » Il est fort sévère pour Mornay qui aurait, prétend-il, manqué envers son « roy de ce respect « auquel un serviteur, un sujet, un obligé (!) est tou- « jours tenu. » Il le raille d'avoir voulu se dérober à la conférence après l'avoir demandée « à grand cri » ; comme si l'on ne savait pas, dit-il, qu'il est tombé dans un piège (2)... « duquel il n'a pu sortir que par une maladie feinte. » Enfin, il lui reproche surtout d'avoir mis en doute la compétence et l'indépendance des commissaires qu'il « avoit nommés luy-mesme au roy, (*sic*) et qu'il avoit acceptés. » Au surplus, les livres de Mornay, loin d'être funestes à l'Église, lui ont fait le plus grand bien en montrant les « hontes de l'hérésie ! »

Le Père Dan ne le cède en rien à l'auteur précédent pour le parti pris et la violence dans les expressions. Mornay est un « faux tesmoin contre l'intégrité de la « chaste Suzanne (l'Eglise romaine ou la messe?), un « écrivain plein d'effronterie et d'un esprit tout noir de « calomnie... Il rendit laschement les armes, et fut no- « toirement convaincu de faux en son livre, reconneu « comme calomniateur et faussaire, estant sorty morne

(1) A Rouen (1601), chez Jean Osmont. L'auteur, A. Viamoret, docteur en théologie, attribue à Mornay l'*Advertissement touchant la vaine vanterie*, etc..., qu'on suppose généralement avoir été écrit par Constant.

(2) Habemus confitentem reum.

« et fort triste de la conférence, ayant bien veu qu'il « n'avoit pas eu du bon... En sorte qu'il est vray de « dire que cette conférence fut une victoire signalée « de la vérité sur le mensonge (1). »

On pourrait citer encore le jugement de Charles Burges, non moins hostile à Mornay (2).

Sully, qui assistait à la conférence, déclare que Mornay fut positivement battu par du Perron. A vrai dire son témoignage ne nous paraît pas suffisant. Si on l'en croyait, le premier n'aurait inspiré qu'une pitié railleuse. Les termes dont il se sert touchant son coreligionnaire frisent l'impertinence. « Il se défen- « dit si foiblement, dit-il, qu'il faisoit rire les uns, « mettoit les autres en colère, et faisoit pitié aux « autres : ce que voyant le roi, il vous vint deman- « der : Eh bien, que vous en semble de vostre pape ? « Il m'en semble, sire, dites-vous, qu'il est plus pape « que vous ne le pensez : car ne voyez-vous pas « qu'il donne un chapeau rouge à M. d'Evreux ? Mais « au fond je ne vis jamais homme si étonné ni qui « se défendît si mal. Si notre religion n'avoit un « meilleur fondement que ses jambes et ses bras en

(1) Le *Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, par le père Pierre Dan, supérieur du couvent de la Sainte-Trinité, etc. 1 volume in-fol., Paris, 1642, pages 255 et 264.

(2) *Brevis narratio eorum quæ religionis causa gesta sunt apud Fontem-Bellacum, mense maio*, 1600. — Authore Carolo Burgesio, jureconsulto, theologo, et in suprêma curiâ advocato. Parisis 1612. — Voir : Appendice, lettre J.

« croix (car il les tenoit ainsi), je la quitterois plu-
« tôt aujourd'hui que demain (1) ».

Casaubon estime également que la victoire appartint à l'évêque d'Evreux.

En regard de ces témoignages presque tous favorables à du Perron, nous transcrirons ici les réflexions que Constant a placées au commencement et à la fin de l'*Advertissement touchant la vaine vanterie de ceux de l'Eglise romaine*, etc. « De quoi peuvent se pré-
« valoir ceux de Rome, dit-il, si en une conférence où
« l'on n'a examiné que neuf passages, les arbitres et
« commissaires qui estoient pour la plupart papistes
« en ont jugé quelques-uns en faveur de l'évesque
« d'Evreux, sans avoir bien entendu la chose dont il
« s'agissoit, et sans prendre le loisir de bien peser les
« répliques dudit sieur du Plessis, se laissant em-
« porter à la sophisterie et au verbiage importun de
« cest évesque..... Et quand ledit sieur du Plessis ou
« par quelque surprise (comme elle y est évidente au
« peu de temps et de moyen qu'on luy a donné pour
« se préparer) ou par quelque juste crainte, ou empes-
« ché de maladie, n'auroit peu si vivement soutenir
« les passages par luy alléguez, y a il de quoy faire

(1) *Mémoires de Sully*, Amsterdam, 1725, tome IV, page 112.

Ce jugement ne nous surprend pas de la part de Sully, qui ne fut jamais qu'un tiède huguenot, et qui professait un singulier dédain pour les différences confessionnelles. Son rôle, dans l'abjuration du Béarnais, fut peut-être d'un habile politique (?) ; mais, certainement il fut d'un mauvais protestant. Voir : Appendice, lettre K.

« triomphe contre tous ceulx de la religion..... Est « certain que ceux qui ont quelque bon sçavoir et « sain jugement, ayant bien examiné ce qui s'est « passé, sont maintenant honteux d'une vanterie si « mal fondée ; et n'y aura celuy qui ne se mocque que « sur chose tant frivole on ait voulu dresser tels tro- « phées..... Y a il maintenant tant subject de crier « victoire et de faire triomphe de telles cavillations? « Mais il est aysé à voir qu'on n'a cherché que « quelque petit prétexte pour condamner le livre du « sieur du Plessis tout entier. Demandez-vous pour- « quoi ? C'est que tous ceux de l'Eglise romaine, « mesme jusqu'au Consistoire du pape, ont esté tel- « lement esmeus et troublez, qu'à la publication de « ce livre ils sont tous accourus comme au feu pour « l'esteindre, voyant très bien qu'un tel escrit non « seulement esbranloit, mais renversoit du tout les « deux principaux fondements de la religion romaine, « savoir est la primauté du pape qui y est ouverte- « ment desclaré estre l'antechrist, l'autre que la messe « n'est qu'une invention humaine ramassée de plu- » sieurs pièces, et qu'elle est un renversement de la « Sainte-Cène que le Seigneur a instituée pour son « Eglise... etc. »

Enfin, E. Benoist nous parait résumer assez exactement l'idée que l'on doit avoir de la conférence : « Je « ne puis refuser à la vérité de dire en général qu'on « donna le change dans cette affaire ; qu'on ne trouva

« rien qu'on pût nommer fausseté énorme, non pas « même fausseté réelle; que la manière de citer en ce « temps-là était beaucoup plus libre qu'elle ne l'a esté « depuis, qu'on se contentoit d'indiquer les passages « sans les copier tout du long; qu'on n'en rapportoit « très ordinairement que quelques paroles qu'on ju- « geoit essentielles; qu'on n'appeloit pas ces sortes de « citations des faussetés, parce qu'elles renvoyoient « à un auteur où on pouvoit trouver le passage plus « au long : que les controversistes s'étant trouvés sou- « vent embarrassés à réfuter à fond les passages, « s'arrêtèrent peu à peu aux circonstances et commen- « cèrent à pointiller sur la manière de citer, de tra- « duire, de copier les passages ; que pour éviter ces « digressions, qui faisoient perdre de vue la princi- « pale dispute, il a fallu charger le corps des livres « de longues citations et les marges du texte original, « et immortaliser les disputes par l'occasion que les « longs passages pouvoient donner à un plus grand « nombre de chicanes (1). »

(1) Histoire de l'Edit de Nantes; tome I, pages 352 à 353.

CHAPITRE II

DES RESPONSABILITÉS DANS L'AVENTURE DE FONTAINEBLEAU.

Si maintenant nous cherchons à établir la part des responsabilités qui appartient à chacun dans la triste comédie de Fontainebleau, le premier nom qui vient se placer sous notre plume est celui de Henri IV. Sans doute, le roi n'en fut pas l'instigateur ostensible. Il était trop fin politique, trop habile pour se compromettre aux yeux des protestants, dont il devait ménager les justes susceptibilités. Cependant son attitude, pendant la conférence, fut rien moins que correcte. Et quant au résultat de la discussion, il en fut très satisfait. Il avait atteint son but : contenter le pape en humiliant Duplessis-Mornay. Il eut le mauvais goût de se glorifier hautement de son triomphe. Le soir même de la conférence il voulait, dit-on, coucher sur le « champ de bataille ». Et comme il félicitait du Perron sur le talent qu'il avait déployé dans la discussion, il ajouta d'un ton goguenard : « dictes vray, Monsieur d'Evreux, bon droict a eu besoin d'ayde. »

Deux jours après, il écrivait au duc d'Epernon la

lettre suivante, dans laquelle l'impudence le dispute au grotesque : « Mon amy, le diocèse d'Evreux a gai-
« gné celuy de Saulmur, et la douleeur dont on y a
« procédé a osté occasion à quelque huguenot que
« ce soit de dire que rien n'y ait eu force que la
« vérité ; ce porteur y estoit qui vous contera comme
« j'y ai faict merveille ; certes c'est un des grants
« coups pour l'Eglize de Dieu qu'il se soit faict
« longtemps il y a. Suyvant ces erres, nous ramè-
« nerons plus de séparez de l'Eglize en ung an que
« par une aultre voye en cinquante. Il a ouï les dis-
« cours d'ung chascung qui seroient trop longz à dis-
« courir par escrit, il vous dira la façon que je suis
« d'avis que mes serviteurs tiennent pour tirer fruict
« de ceste œuvre ; bonsoir, mon amy ; sçachant le plai-
« sir que vous en aurez, vous estes le seul à qui je l'ai
« mandé. Ce 6 may, à Fontainebleau (1). »

(1) Dans les éditions suivantes de cette célèbre lettre, on lit : *Comme il y a este faict merveilles*, au lieu de : *Comme j'y ai faict merveilles*. Le roi avait compris que la première version pourrait difficilement s'accorder avec la prétendue « doulceur et impartialité » dont on y avait procédé. (*Mémoires de Madame de Mornay*, pages 367 à 368.) Cette lettre fut trouvée d'autant plus étrange que la sourde inimitié qui existait entre Henri IV et le duc d'Epernon n'était un secret pour personne. Elle datait de l'assassinat de Saint-Cloud, alors que le duc avait été l'un des premiers à déserter le parti du Béarnais, emmenant avec lui la meilleure partie des troupes de Henri III. Il tenta même un moment de se rendre indépendant, et fit alliance avec Philippe II. On a supposé, sans trop d'invraisemblance, qu'il ne fut pas complétement étranger à l'assassinat de Henri IV, — crime dont les causes n'ont jamais pu être entièrement éclaircies, et au sujet duquel il a été impossible jusqu'ici d'attribuer à chacun la part qui

Cette lettre, que l'évêque d'Evreux qualifie, avec son emphase ordinaire, de célèbre « arrest escrit de l'in-« vincible main d'un grand roy, et qui demeurera « pour marque de sa piété gravée comme un oracle « dedans les volumes et les monuments à venir (!!), » fut imprimée à des centaines de milliers d'exemplaires, et répandue dans tout le royaume, ainsi qu'à l'étranger. Ce procédé fut considéré comme peu généreux et peu délicat par les gens raisonnables, que n'aveuglait pas l'esprit de parti, « d'autant que M. d'Epernon estoit peu de ses amys. » Le jugement du plus grand nombre fut que la religion catholique n'avait rien gagné à de tels procédés.

Le duc d'Epernon s'empressa de faire savoir à Mornay qu'il ne croyait rien de ce qu'on lui imputait, le tenant pour gentilhomme d'honneur, qu'il « estoit « son amy et le nommeroit tel là où il le voudroit « employer. »

Le duc de Mayenne partageait les sentiments du duc d'Epernon, car il dit, en sortant de la conférence, qu'il n'y avait rien vu qu'un ancien et « fort fidèle serviteur très mal payé de tant de services. »

Voilà donc où en était arrivé Henri IV, quelques années seulement après son abjuration. Il ne combat pas ouvertement la Réforme; il ne peut encore renier l'Edit de Nantes, qu'il avait accordé de si mauvaise

lui revient dans les responsabilités. — Il faut lire, dans Saint-Simon, ce qui a trait à l'assassinat de Henri IV. Cette page est d'un intérêt palpitant.

grâce et à son corps défendant (1)... Mais il essaie de miner secrètement le protestantisme, en provoquant les défections chez les seigneurs huguenots, par l'appât des honneurs et des dignités. Toutes les faveurs sont accordées, toutes les demandes reçoivent satisfaction, pourvu que le postulant promette de quitter la Réforme et d'embrasser la religion catholique.

Les conversions individuelles ne suffisant pas à son rôle de néophyte, Henri IV entendait procéder par mesures générales. Il voulait régler, avec l'aide du clergé,

(1) Rappelons ici que Henri IV ne donna pas volontairement l'Edit de Nantes; les Huguenots le lui *arrachèrent*. On sait que pendant tout le temps qui s'écoula entre sa conversion et la date de l'Edit, il y eut des pourparlers à ce sujet. Ce fut une période de réclamations — parfois impérieuses — du côté des protestants, et de fins de non-recevoir de la part du roi. Tantôt c'est le parti catholique et ligueur, hostile à la liberté de conscience, qui s'oppose brutalement, dit-il, à toute concession; tantôt c'est la guerre avec l'Espagne qui ne lui laisse pas le loisir nécessaire pour songer à régler la situation religieuse de plus de *trois millions* de ses sujets! Sans entrer dans l'examen de cette question, ce que nous nous proposons de faire un jour, dans notre biographie de Duplessis-Mornay, nous citerons, comme exemple, un seul fait, que nous empruntons aux délibérations politiques de l'assemblée de Loudun (1596). Quand Lanoue et La Primaudaye, députés auprès du roi, revinrent avec de nouvelles réponses évasives, l'irritation fut au comble. Les exaltés voulaient que l'on se saisit immédiatement de quelques places de sûreté, et que l'on se préparât à la guerre, afin d'obtenir par les armes ce que Henri IV ne voulait pas accorder de bonne grâce. Une nouvelle députation se rendit à la cour, et rapporta, de la part du roi, l'ordre de se dissoudre. C'est alors que, au milieu de l'indignation générale, et sur la proposition de Duplessis-Mornay, l'assemblée décida solennellement et à *l'unanimité*, que l'on renouvellerait le *Serment d'Union*. Les membres présents s'engagèrent par signature à ne pas se séparer avant d'avoir obtenu pleine et entière satisfaction. Les choses traînèrent encore près de deux ans, puisque l'édit de Nantes ne fut rendu qu'en avril 1598.

une constitution annuelle de 10 à 15,000 écus, pour subvenir aux besoins des ministres huguenots qui devenaient catholiques (1). Il allait si loin dans cette voie qu'il ne parlait de rien moins que d'en finir une fois pour toutes avec l'hérésie.

Il ne tarifie pas encore les âmes; cette profanation est réservée à son petit-fils. Mais la fameuse *caisse des conversions*, qui acquit plus tard une si triste gloire à Pellisson, était fondée en principe. Louis XIV aura la triste excuse du fanatisme ou de la frayeur que versait goutte à goutte, dans cette âme timorée, son confesseur, le jésuite Lachaise. Henri IV, lui, n'avait que les tristes raisons d'une politique d'égoïsme et de servilité à l'égard de la cour romaine. Il exécutait dans leur esprit, sinon dans la lettre, les conditions qu'on lui avait imposées à Saint-Denis. Ces conditions, si l'on en croit David de Licques, auraient été vraiment singulières. Le roi devait prendre pour « advocat la « vierge Marie; tous les jours assister à la messe; le

(1) *Lettere del signor cardinale Ubaldini nella sua nunziatura di Francia* (Dépêche du 13 mai 1608), Tome I, fol. 90. — Ce recueil manuscrit comprend les lettres et dépêches des années 1607, 1608, 1609. « Il re mi ha confessato », écrit le cardinal, « di volere adoperare efficacemente col clero di Francia all'occasione della prossima assemblea che si faccia una contribuzione annuale da 10 à 15,000 scudi per ajuto et sostentamento dei ministri eretici che si fanno cattolici. »

Pendant cet entretien le légat exprima l'avis que « la totale dis- « truzione d'ell'eresia sarebbe la restaurazione della pace. — A che « rispose sua maesta che questo è quello che più desiderava di effet- « tuare inanzi la sua morte. »

Voir appendice, lettre L.

« dimanche dire son chapelet ; le mercredi les lita-
« nies ; le samedi le rozaire Nostre-Dame ; publier et
« exécuter le concile de Trente ; retirer dans l'an le
« prince de Condé pour le faire nourrir en l'Eglise
« romaine ; exclure ceux de la religion des dignitez et
« magistratz (sic) ; remettre la religion Romaine en
« Béarn, y remettre les evesques et y fonder un cer-
« tain nombre de monastères ; marier la princesse sa
« sœur à un prince de religion romaine ; faire la
« guerre aux hérétiques de son royaume, et enfin les
« exterminer. » C'était une véritable bastille dans laquelle le roi s'était laissé enfermer (1).

Il n'y a qu'un mot pour caractériser la conduite de Henri IV dans toute l'intrigue de Fontainebleau : elle fut odieuse.

Henri IV est considéré comme l'un des plus grands rois qui ont régné sur la France. Son nom est populaire à l'égal de celui des plus illustres capitaines ; il touche presque à la légende. Le Béarnais exerçait réellement une sorte de fascination sur son entourage. Ses traits de bravoure et de témérité, ses bons mots, ses réparties toutes gasconnes, son indulgence à l'égard de ses ennemis pris les armes à la main, ou dont la soumission avait été spontanée ; tout, jusqu'à ses désordres et à ses vices, lui avait acquis cette

(1) David de Licques, *Vie de Ph. de Mornay*, page 231. Cette nomenclature ne diffère guère de celle que l'on trouve dans les *Ambassades et Négociations*, pages 155 et 156.

popularité retentissante que subissaient même ses adversaires les plus acharnés.

Henri IV avait été à la fin des troubles de la Ligue, pour beaucoup, un homme providentiel; pour le plus grand nombre, le pacificateur et le sauveur d'une société ébranlée par un demi-siècle de guerres civiles. L'heure de Dieu avait sonné; le Béarnais était devenu roi,

Et par droit de conquête et par droit de naissance.

Henri IV avait de brillantes qualités. Poètes et historiens les ont à l'envi célébrées avec enthousiasme. Nous ne serons pas assez téméraire pour nous inscrire en faux contre le sentiment général. Qu'on exalte donc ses vertus politiques et guerrières, la magnanimité de son caractère (?), son amour pour le peuple, (peut-être un peu trop surfait, d'ailleurs), sa simplicité au sein de la famille....., pourvu que ce ne soit pas au détriment de la vérité et de la justice, et que l'on ne jette pas le voile de l'oubli sur ses vices. Et quoi de plus détestable chez un prince que d'élever l'ingratitude à la hauteur d'un principe de politique! Or, le Béarnais fut bassement ingrat envers Mornay et les Huguenots, auxquels il devait sa couronne. Il fut ingrat, non par distraction, non par oubli, mais volontairement, par calcul politique. Cela devait être. Le mal engendre le mal. Henri IV avait vendu sa conscience pour une couronne, il était naturel qu'il foulât aux pieds les devoirs élémentaires de la justice et de la reconnaissance.

« Ce prince sacrifierait tout, » a dit Dargaud « jusqu'à « sa conscience. Et Dieu lui-même ne serait pas le « contre-poids d'un trône dans les plateaux de la « balance. Il avait plus de ruse que de courage ; il « savait caresser pour tromper. » Son immense égoïsme lui faisait perdre toute notion du juste et de l'injuste, dès que sa personne ou ses intérêts étaient en jeu. Son caractère cachait un très grand fonds de lâcheté morale. On l'a bien vu dans ses tergiversations à l'égard des protestants, pendant les années qui précédèrent l'édit de Nantes ; dans sa politique envers les Ligueurs, ses pires ennemis, dont il achetait la soumission avec de l'argent et des faveurs. Sa servilité envers le pape, et les humiliations qu'il en accepta docilement furent une honte pour la France, et une dégradation pour la royauté. Il sacrifiait sans vergogne, par incurie et versatilité, le succès de ses armes à ses plaisirs et à ses amours. Coutras et Ivry en font foi.

Dans cette conspiration ourdie contre Mornay, le vrai, le grand coupable, c'est le roi. Du Perron ne fut poussé dans la lutte que par son insupportable vanité, sa tapageuse suffisance et son insatiable ambition. Le chancelier n'était qu'un ultramontain sans portée intellectuelle et sans valeur morale. Les commissaires étaient vendus à la politique royale, à l'exception de l'historien de Thou, qui était dominé par la peur, et de Casaubon, qui était un naïf. Le roi reste pour ainsi

dire seul en face de la conscience indignée; seul il doit porter devant l'histoire la plus grande part de responsabilité dans l'aventure de Fontainebleau.

Duplessis-Mornay, comme toutes les âmes honnêtes, ne pouvant croire à tant d'hypocrisie, alla donner tête baissée dans le piège qu'on lui avait tendu. Jusqu'à son arrivée à Fontainebleau, on peut dire qu'il n'était que confiant à l'excès. Mais à partir de l'entretien qu'il eut avec le roi, l'avant-veille de la conférence, il ne lui était plus permis de persévérer dans la voie qu'il avait suivie jusque-là. Il devait rompre immédiatement tout rapport avec ses adversaires, se retirer dans son gouvernement de Saumur, et annoncer à tous, amis et ennemis, la cause de cette détermination suprême. S'il l'avait fait avec cette netteté, cette crânerie dont il avait en maintes circonstances donné des preuves, les sympathies du plus grand nombre lui auraient été acquises. On a toujours aimé, chez nous, ceux qui ont su résister à un pouvoir despotique ; et la passion religieuse n'aveuglait pas la masse des Français d'alors, au point de leur faire perdre tout sentiment de justice. En vain le roi aurait éclaté en menaces violentes, Mornay aurait vu se grouper autour de lui le parti protestant tout entier, et nombre de catholiques honnêtes et indépendants.

Malheureusement du Plessis-Mornay ne pouvait arracher de son cœur le souvenir de l'ancienne ami-

tié de Henri IV. Il espérait toujours qu'un de ces bons mouvements d'autrefois, un de ces sentiments généreux qui, chez le roi, l'emportaient souvent sur la passion, se réveillerait tout à coup au fond de son âme. Voilà pourquoi il persévéra dans une voie au bout de laquelle il ne devait recueillir que tristesse et humiliation.

Comment pouvait-il ne pas prévoir ce résultat ? Il ne saurait contrebalancer tous les désavantages de sa situation par cette facilité de parole, cette faconde intarissable qui caractérisait l'éloquence de son adversaire. Homme d'action ou de cabinet, selon les circonstances, écrivain éloquent et habile, savant consciencieux, dialecticien plein de vigueur, Mornay n'était cependant pas de force à triompher, devant un auditoire prévenu, passionné, de l'éloquence fertile et insidieuse de du Perron. Non que celui-ci fût un orateur au sens élevé du mot; c'était plutôt un beau parleur, spirituel, enjoué et brillant. Il lui manquait de ce qui constitue la vraie éloquence : la conviction, le cœur. Il était incapable d'émouvoir, n'étant jamais ému; de s'emparer fortement des âmes et de les troubler, ne sachant pas se donner lui-même. Toujours en lui on sentait comme l'avocat qui plaide d'office une cause à laquelle il ne croit pas. Son éloquence était toute formelle, toute à la surface. Sur des esprits sérieux et indépendants, ses fleurs de rhétorique, ses cliquetis de mots bruyants,

ses subtilités scolastiques ne pouvaient produire qu'une agitation superficielle. Mais vraiment il s'agissait bien d'arguments sérieux, de respect de la vérité, pour quelques-uns des commissaires, pour ces prélats de cour et pour ces grands seigneurs qui composaient l'assemblée de Fontainebleau ! Du Perron avait beau jeu à essayer sur eux le prestige de sa réputation oratoire.

L'auditoire était, d'ailleurs, dans son immense majorité, catholique ultramontain. Les principaux seigneurs protestants, les ducs de Bouillon, de Soubise, de la Trémouille, et d'autres, s'étaient éloignés de la cour, dans la prévision des déboires qu'on allait infliger à leur coreligionnaire. Ne pouvant, ou n'osant prendre parti pour la justice contre le roi, ils avaient jugé prudent de ne pas assister à la conférence. Quelques Huguenots, en petit nombre, accompagnèrent et soutinrent de leur sympathie Duplessis-Mornay jusqu'à la fin. On peut donc dire que la presque totalité de l'assemblée était hostile au protestantisme. Le talent oratoire d'un Théodore de Bèze, ou la dialectique d'un Calvin n'auraient pu triompher des préventions ni du parti pris d'un tel auditoire.

Mornay se laissa intimider par les dispositions hostiles de l'assemblée. C'était pour lui une cause réelle d'insuccès, tandis que son adversaire se sentait porté par les sympathies de presque tous les assistants. Dans un

discours suivi, l'orateur peut emprunter au sentiment de cette hostilité une nouvelle et vigoureuse inspiration. Mais il ne pouvait être question pour Mornay de rien de semblable ; il s'agissait de soutenir une discussion où les subtilités scolastiques, les distinctions futiles et arbitraires constituent, d'ordinaire, la plus importante partie de l'argumentation. Il se trouvait donc dans un état d'infériorité manifeste.

Du Perron, au contraire, a, pendant près de deux ans, lu et relu le traité de l'Eucharistie, en a noté avec soin les points vulnérables ; il a dressé ses batteries, et quand le moment lui paraîtra propice, il dirigera contre eux une furieuse attaque. Il escompte à l'avance ses succès. Ses alliés sont tout-puissants : « Dieu et le roy », selon le témoignage du secrétaire d'Etat de Deneufville (1). L'évêque entrera donc dans la lice armé de toutes pièces, et précédé d'une réputation

(1) En remerciant du Perron qui lui a envoyé un exemplaire de sa réponse au défi de Mornay, Deneufville lui disait : « Certes, vous ne pouviez « adresser à personne qui vous affectionne et respecte plus que je fais, « ni qui favorise de ses vœux plus volontiers vostre entreprise que « moy. Mais *ayant Dieu* et *le roy* pour vous, comme vous avez, toute « autre assurance vous est superflue. »

Plus loin, parlant de la visite que le légat avait faite au roi, dès qu'il avait été question d'une conférence, et de la réponse favorable qu'il avait reçue, il ajoute : « J'estois présent, c'est pourquoi je vous en répons. J'en « ay aussi escrit à Rome, à vostre advantage, par le commandement de « sa majesté, *qui fait sa cause de la vostre, en vérité* » (c'est nous qui soulignons).

Lettre du secrétaire d'Etat Deneufville à Du Perron, 5 avril 1600, dans le recueil des *Ambassades et Négociations.*

de polémiste invincible (1). Mais, auparavant, il lancera comme éclaireur le sieur de Sainte-Marie Dumont. Celui-ci, qui n'avait pas encore abjuré le protestantisme, se présentera à Mornay, non en adversaire, mais en allié, en coreligionnaire soucieux de la gloire de l'écrivain huguenot, autant que de l'honneur de la Réforme.

Au surplus, le secret de l'intrigue fut gardé avec une discrétion digne d'une meilleure cause. Le roi y avait été initié, si même il n'en fut pas l'instigateur, bien qu'il se tînt d'abord à l'écart. Il n'est pas à supposer, en effet, que du Perron, un si habile courtisan, eût provoqué les démarches de Sainte-Marie sans avoir obtenu l'assentiment de Henri IV.

Que dans des circonstances aussi défavorables, Mornay se soit montré fort au-dessous de sa réputation d'écrivain et de polémiste, cela est incontestable. Il avoue lui-même implicitement que la victoire parut appartenir à son adversaire. L'indisposition subite qu'il éprouva au sortir de la conférence était moins le résultat des fatigues de la nuit précédente, que de la profonde tristesse qui remplissait son âme, à la pensée que ses adversaires allaient se targuer de leur prétendu triomphe, pour proclamer à son de trompe la défaite du protestantisme.

(1) Quelques conversions de Huguenots, et surtout celle de Sancy, lui avaient valu cette réputation.

Madame de Mornay confesse également d'une manière indirecte que le sentiment général attribua la victoire au champion catholique (1).

CHAPITRE III

SUITE DE LA CONFÉRENCE. — TÉMOIGNAGES DE SYMPATHIE ADRESSÉS A DU PLESSIS-MORNAY.

Le lendemain de la conférence, la maladie de du Plessis-Mornay parut s'aggraver. Il eut une grande oppression, suivie de vomissements. Le bruit courut qu'on avait voulu l'empoisonner. L'absurdité d'une telle supposition la fait tomber d'elle-même. Cette indisposition s'explique trop naturellement par les émotions et les troubles de la veille. — Il s'écriait, au milieu de ses soupirs, qu'il aurait préféré mille morts plutôt que de voir un travail fait pour l'édification de l'Eglise tourner à « destourbier et à scandale ».

Henri IV le fit visiter (2) par son secrétaire, M. de

(1) *Mémoires de Madame de Mornay*, page 371.

(2) Mornay fut aussi visité par le médecin du roi, le sieur de la Revière.

Selon David de Licques et Mme de Mornay, le roi aurait hésité à lui

Loménie. Celui-ci protesta que le roi serait toujours son maître et son ami. « — De maistre », répondit Mornay, « je m'en suis trop apperceu ; d'amy, il ne « m'appartient pas ; j'en ai veu qui ont entrepris sur « la vie, l'honneur et l'estat du roy ; contre ceux-là « tous ensemble, il n'a jamais monstré tant de « rigueur que contre moy seul qui luy ait faict toute « ma vie service (1). »

Pendant cet entretien, M. de Loménie lui fit l'aveu que l'hostilité du roi avait surtout pour origine la manière *irrévérencieuse* dont il avait parlé du pape, en le traitant d'Antechrist (2). Cependant sa Majesté, disait-il, était disposée à l'employer comme auparavant, pourvu qu'il s'abstînt désormais d'écrire contre le pape. Mornay ne pouvait souscrire à de telles conditions. C'eût été faire amende honorable, renier ses écrits antérieurs, particulièrement le *Traité de l'Eglise*, et promettre implicitement de renoncer à toute controverse, à l'avenir.

envoyer son secrétaire auprès du malade, sous prétexte que sa dignité ne lui permettait pas cet acte de courtoisie. D'après Casaubon, la visite de M. de Loménie n'aurait eu d'autre but que de s'assurer si réellement on pourrrait continuer la conférence le lendemain.

(1) *Mémoires de Mme de Mornay*, page 369.

(2) Du Plessis-Mornay ne croyait sans doute pas si bien prophétiser quand il disait, dans son entretien avec le roi, à Chartres, quelques temps après l'abjuration de Saint-Denis : « Maintenant vous allez, sire, « remettre sous le joug du pape et votre personne et votre royaulme, « et vous serez si tendre catholique que toute offense envers le pape « vous sera mortelle. »

Pendant les premiers jours qui suivirent la conférence, Henri IV, — soit vague désir de conciliation, soit plutôt calcul politique, — disait et répétait, devant les principaux seigneurs de son entourage, qu'il n'avait jamais eu de serviteur plus dévoué que le « sieur du Plessis », l'ayant toujours trouvé fidèle dans les plus grandes adversités; qu'il avait été le principal instrument de sa grandeur; « que par « son seul advis il estoit veneu du fondz des mon- « taignes, au milieu du royaume, et n'avoit pas la « moindre part à ceste grandeur, où il se voyoit, « et plus il en disoit, plus aussy croissoit l'obliga- « tion qu'il acquerroit sur le pape (1). »

Duplessis-Mornay quitta Fontainebleau trois jours après la Conférence. Cette âme, si forte d'ordinaire, qui vingt fois avait bravé la mort sur les champs de bataille, qui n'eût point reculé devant un bûcher, faiblit sous le poids de ses humiliations. Il se fit transporter par eau à Paris (2). Mme de Mornay vint au-devant de lui à Charenton. Cette femme délicate relevait à peine d'une maladie qui avait mis ses jours en danger; mais pleine de cette ardeur que

(1) *Mémoires de Madame de Mornay*, p. 370.

(2) Mornay avait quitté brusquement Fontainebleau, le cœur ulcéré, sans prendre congé du roi. Beaucoup le blâmèrent de n'avoir pas été le saluer avant de partir. Nous ne pouvons que le féliciter hautement, au contraire, de s'être abstenu d'une visite qui, dans ces circonstances, ne pouvait être qu'un acte d'hypocrisie.

donne la foi, elle ranima l'énergie défaillante de son mari. « Courage, dit-elle, Dieu l'a faict, béni soit le « Seigneur, qui nous rend dignes de l'opprobre de son « Christ; il aura luy-mesme soin de sa gloire et de « sa vérité. Composés seulement et retenés vostre « cœur et vostre esprit pour les employer à ce qu il « faut (1). »

A Paris, Duplessis-Mornay fut l'objet d'une respectueuse sympathie de la part des principaux membres de l'Eglise protestante de cette ville. Il leur fit part de son dessein de publier un récit de la conférence. Tous l'approuvèrent.

En attendant la publication de cet opuscule, un très court récit des événements de Fontainebleau avait été « dressé » par les soins de Pierre du Moulin qui assistait à la conférence (2). Cette petite brochure fut répandue par tout le royaume, ainsi qu'a l'étranger, pour parer aux commentaires que ne manquerait pas de provoquer la lettre du roi au duc d'Epernon. Quoique très incomplète, elle raffermit bon nombre de Huguenots, même de ceux qui avaient assisté à la conférence, et que le découragement menaçait d'envahir. Ils reconnurent en voyant les livres, dit Mme de Mornay, que c'était une « illusion toute pure ».

(1) David de Licques. *Vie de Philippe de Mornay*, p. 274. — Voir aussi : *Mémoires de Madame de Mornay*, page 372.

(2) Nous n'avons pu en découvrir le moindre exemplaire.

En arrivant à Saumur, Duplessis-Mornay trouva le peuple « tout altéré et les gentz de bien en alarme » à cause de la lettre du roi, que l'on avait lue à tous les prônes. Il calma leurs inquiétudes. Devant l'assemblée politique des Réformés (1), qui était réunie alors dans cette ville, il fit un récit détaillé des principaux incidents de l'affaire de Fontainebleau. Quelques jours plus tard, il lui communiqua la relation écrite des actes de la conférence. Chaque député en envoya une copie dans sa province, en attendant l'impression de l'ouvrage qui devait avoir lieu d'abord à Paris, par les soins de Mme de Mornay (2).

En apprenant que le *Discours de la conférence* (3) allait être imprimé, le roi entra dans une violente colère. Il eut un moment la pensée de faire condamner, pour crime de lèse-majesté, celui qui osait ainsi braver son autorité. Mais il y renonça dans la crainte d'un soulèvement des protestants. Il se borna, en attendant, à supprimer ses pensions et à lui ôter la surintendance des Mines, dont il était depuis quelque temps le titulaire. Quelques amis, parmi lesquels

(1) Cette assemblée, dont les sessions étaient à peu près permanentes depuis 1594, avait eu son siège à Loudun, à Châtelleraut, et en dernier lieu à Saumur, où elle était sûre de pouvoir délibérer en paix sous la protection de Mornay.

(2) Duplessis-Mornay en publiait, de son côté, une édition à la Rochelle. L'impression commencée à Paris fut interrompue par ordre de l'autorité supérieure. L'imprimeur fut arrêté et mis en prison.

(3) C'est la relation mentionnée plus haut.

le duc de Bouillon surtout, intervinrent officieusement auprès de Mornay. Ils le supplièrent de borner son récit à la simple vérification des passages contestés, sans parler de la procédure que l'on avait employée à son égard. Mornay resta sourd à ces prières, estimant qu'il s'agissait moins de sa personne que des intérêts de la vérité et de l'honneur des Eglises protestantes.

Des marques de sympathie lui arrivèrent de toutes parts, même du côté de catholiques chez qui les sentiments d'équité l'emportaient sur l'esprit de parti.

Théodore de Bèze écrivit au nom de l'Eglise de Genève quelques paroles de profonde sympathie au champion de la Sainte-Cène. (1) Nous transcrivons ici quelques autres témoignages de même nature. Voici ce qu'écrivait Tilénus, professeur de théologie à Sedan : « Monsieur, j'ai esté extresmement affligé « quand j'ai sceu le furieux effort que le père de « mensonge avoit faict pour opprimer la vérité; et « ceste affliction m'a esté d'autant plus sensible « voyant que l'artifice et la violence de cest assault « s'est principalement addressé à vostre personne, « monsieur; mais j'ai esté grandement consolé quand

(1) Nous avons vainement cherché *l'original ou une copie* de cette lettre. *Elle ne se trouve ni dans les papiers manuscrits* ni dans les mémoires imprimées de Mornay, cependant Mme de Mornay la mentionne expressément. *Mémoires de Mme de Mornay*, page 375.

« j'ai veu que le mal qu'avés receu vous a plustôt « encouragé qu'empesché à remédier à celui des « aultres, et que je suis si heureux que d'y pouvoir ap- « porter quelque chose par mon service, en veillant sur « l'impression de ce non moins admirable que néces- « saire escrit qui m'a esté envoyé (1). Il falloit ung « tel glaive pour percer tout d'ung coup les deux « peaux de lion et de renard, que porte ce nouveau « monstre; et quelque illusion et esblouissement qui « trompe le vulgaire, je crois que Dieu, duquel les « voies ne sont pas comme nos voies, a voulleu par « ce dernier coup affermir sa vérité, tant éclaircie par « vostre livre, monsieur; mais Sathan ne seroit plus « Sathan s'il ne s'y opposoit, ne serait plus diable s'il ne « nous imposoit les faussetés qui n'appartiennent qu'à « lui et à ses anges. Sans doubte il monstre avoir « esté fort oultré; car d'où viendroit ceste nouvelle « rage, sinon de nouvelle douleur, de nouvelle perte, « de nouvelle crainte d'en faire de plus grande à « l'advenir? Il ne feut sorti tant de venin de sa queue, « s'il n'eust esté bien pressé et foulé par la teste (2). »

(1) Il s'agit toujours du *Discours de la Conférence*. Voici en quels terme Mme de Mornay parle de cette impression qui se fit à Sedan : « J'envoyai copie de ce discours premièrement à M. de Tilenus, docteur « en Théologie à Sedan, qui fit grande diligence de le faire imprimer « et courir, et puis partout ailleurs dedans et dehors le royaume. »

(2) *Mémoires de Mornay*, Tome IX, page 376.

Cette lettre est intéressante. Elle nous montre avec quelle facilité les protestants transformaient, eux aussi, en une sorte de victoire une lutte indécise. C'est d'ailleurs le propre des partis, dans de semblables discussions, de triompher avec trop de complaisance.

Citons une lettre de Constant, pasteur de l'Eglise de Marens. « Monsieur, j'ai esté très marri, mais « peu estonné quand j'ai sceu ce qui s'est passé, « parce que je l'avois préveu, et ne falloit poinct « d'esprit prophétique pour cela. La chose estoit « sans remède. Dieu en tirera sa gloire. Loué soit son « nom, qui vous a ramené en bonne santé où je vous « souhaitois long temps y a. Ceste supercherie faicte à « l'honneur de Dieu plustost qu'au vostre ne demeurera « poinct impunie. Vostre lacquais m'a trouvé parmi les « livres où je prends grand plaisir à justifier ces « sept pauvres condamnés. (1) Il ne me reste que le der- « nier, qui est de Sainct Bernard. Jusques à cestui là j'ai « admiré mille fois, et l'impudence de l'accusateur, « et l'ignorance et malice des juges. Si j'achève « devant que le vostre soit imprimé, je l'envoyerai à « M. de Bouillon, et possible à M. de Rhosny (2). »

Les attaques contre Duplessis-Mornay n'avaient pas cessé avec la conférence. Du Perron, en particulier, se vantait publiquement, dans ses sermons, du triomphe qu'il avait remporté sur lui. Dans beaucoup d'églises, on avait chanté des *Te Deum* et *sonné les cloches* pour célébrer la défaite du pape des huguenots. (3) L'évêque prétend, il est vrai, avoir gardé

(1) L'auteur considère sans doute les passages de Scot et de Crinitus comme n'ayant pas été condamnés par les commissaires.

(2) *Mémoires de Mornay*, tome IX, page 372.

(3) *Mémoire de Madame de Mornay, page 376.* Voir aussi *Mémoires de Mornay*, Tome IX, page 377, et ce qui a été dit, page 202.

le silence sur l'affaire de Fontainebleau, et même il ajoute que vingt mille témoins pouvaient attester que dans les discours qu'il prononça, à Paris, pendant les jours qui suivirent la conférence, et auxquels « abondoit « une incroyable et prodigieuse affluence de peuple, « il ne luy eschappa jamais de lascher une parole « ny du sieur du Plessis ny de la conférence ».

Nous n'essaierons pas de concilier les assertions de l'évêque d'Évreux et celles de madame de Mornay. Mais on sait que si l'hyperbole fleurissait d'une façon remarquable sous la plume de du Perron, il savait aussi, au besoin, faire plier la vérité à ses intérêts. Son livre, écrit en réponse au *Discours véritable de la Conférence*, est plein de ces « vanteries » et de ces exagérations qui nous obligent à ne pas le prendre toujours au sérieux.

Madame de Mornay n'est pas exempte, non plus, de partialité ni de superstition, quand elle prétend que le Ciel intervint en faveur de son mari, et se fit « ouyr au dessus » des insolences des adversaires. La foudre tomba sur les églises de Notre-Dame et de Saint-Germain l'Auxerrois deux ou trois jours après que du Perron y avait prêché. Les plus contraires, dit-elle « recognoissoient le doigt de Dieu en ces prodiges, et ne voulloit on plus prester d'esglize au sieur d'Evreux pour prescher (1) ».

(1) *Mémoire de Madame de Mornay*, page 377. L'auteur donne même des détails très circonstanciés sur ce point.

Comment un esprit d'ordinaire si ferme, si sage et d'une piété si éclairée peut-il se laisser troubler par la passion, au point de voir dans ces événements naturels et fortuits une manifestation de la Divinité irritée?

CHAPITRE IV

COMMENT DU PLESSIS-MORNAY SUPPORTE SA DISGRACE

Au mauvais vouloir du roi, ainsi qu'aux attaques de ses adversaires, Mornay n'opposa qu'une patience toute chrétienne. Ainsi, à la date du 15 mai, le lendemain de son arrivée à Saumur, il écrit à M. de Loménie la lettre suivante, pour expliquer son brusque départ de Fontainebleau, et pour se plaindre de la manière cruelle dont le roi l'a traité. On n'y surprend pas la moindre expression de colère. « Monsieur, je « me suis retiré par l'advis de mes amis, parce que « la procédure qu'on a teneue envers moi, m'a deu « faire croire qu'on en avoit envie. Si on parle aultre- « ment, vous sçaurés assés, en bon ami, en faire « comprendre la raison. De quel visage prendre « congé du roy après un tel vacarme ? Je passerai « donc ici mon amertume le plus doulcement que je

« pourrai ; et, comme j'espère, ne manquerai poinct
« de consolation contre ceste cheute ; certes, qui ne
« peult estre honteuse pour la deffense de la vérité,
« qu'il est tousjours aisé de relever, et qui se relève
« assés toute seule. Périlleuse aussi peu, estant de-
« meuré si humble en mon naturel, par la grâce de
« Dieu, si bas en ma condition, puisqu'il a pleu au roy
« que je ne puis, au pis aller, estre tombé que de mon
« hault sans estonnement et sans froissure. Mon mal
« est qu'es exemples de tant de grands serviteurs de
« roys qui ont esprouvé semblables défaveurs, je me
« trouve en ung poinct sans exemple ; que ce qui leur
« restoit de bon de leur faveur, leur rendoit leur dé-
« faveur plus supportable..... Vous sçavés qu'au bout
« de vingt-cinq ans, et quels ans pour la pluspart !
« je me retire sans acquisition, sans bastiment, sans
« office ni bénéfice, comme si c'estoit le jubilé de
« mon service. Désespoir à qui n'auroit servi qu'aulx
« hommes ; mais j'ai servi à Dieu, et son loyer ne
« manque poinct. Je ne lairrai toutesfois, et aultre
« chose désormais ne puis je, de souhaiter tousjours
« toute prospérité au roy. Car encores que le soleil
« nous hasle quelquesfois et nous enteste, nous ne
« laissons pas de recognoistre que sa chaleur nous
« est nécessaire ; et ainsi nous est à tous salutaire
« la vie et la prospérité du roy ; en laquelle, avec
« tout le commun, j'aurai à chercher le repos de la
« mienne ; mais certes il me pardonnera si je dis,

« sans présomption, qu'oultre ceste influence géné-
« rale, je pensois avoir mérité quelque aspect parti-
« culier de sa bénignité, non si rigoureux au moins
« de sa colère. Je m'arreste là, car je craindrois d'es-
« mouvoir la mienne ; et ne me reste qu'à vous prier
« que vous continuyés à m'aimer, quelquesfois à me
« départir de vos nouvelles, et faire estat, etc (1). »

On nous saura gré d'avoir cité cette lettre en entier. La piété, la patience du chrétien s'y montrent dans toute leur simplicité. Il n'est pas possible de parler avec plus de dignité et de grandeur d'âme d'une injustice dont on est victime ou d'une disgrâce que l'on n'a pas méritée. L'auteur ne fait point parade d'une fausse modestie; il sait allier l'humilité au sentiment de sa valeur et des immenses services qu'il a rendus à son pays.

Ce qui s'est passé à Fontainebleau, écrit-il au duc de Bouillon, « a esté soubs la providence de Dieu ; il
« fault donc croire qu'il réussira à sa gloire, mesme
« à mon bien propre, encores qu'apparemment je n'y
« voye que mon dommage ; aussi est ce la consola-
« tion de ma douleur qui m'a esté si sensible
« pour le public, qu'au particulier j'en ai esté comme
« stupide..... Mais le principal est qu'il fault servir
« à Dieu, à quoi je me résous plus que jamais ; et
« bien heureux serons nous quand quelque coing de
« son église sera basti de nos ruynes (2). »

(1) *Mémoires de Mornay*, tome IX, pages 370 à 371.
(2) Ibidem, page 373.

Quelques jours plus tard, il écrivait à Madame (1), sœur du roi. « Madame, vostre altesse aura ouï « parler de ce qui s'est passé à Fontainebleau. « Quelques respects m'ont empesché ung temps de vous « en escrire. Mais si on vous a voulleu faire croire que « j'aye esté atterré en ceste lutte (trop dure à la vérité « contre l'intérest d'ung si grand maistre), je me confie « que vous m'en aurés veu vigoureusement résouldre « par la force de la vérité, plus puissante toute nue « au dessus des roys pour relever les siens, que « ne sont les roys au dessus du reste des hommes..... « En somme, Madame, de cinq mille passages allé- « gués en ce livre accusé de faulx, on en a choisi « cinq cens, de cinq cens trié soixante, et de ces « soixante examiné neuf, et cependant (sans vous rien « dire de la forme) tous ces passages se trouvent et « en termes si clairs, si concluans, comme vous « aurés veu, qu'il n'y a que l'illusion volontaire qui « les puisse révoquer en doubte; tellement que puis- « que ce qu'ils prétendoient le plus fort se trouve vain

(1) Catherine de Navarre, sœur de Henri IV, était une princesse d'une grande piété. Elle marchait sur les traces de sa mère, Jeanne d'Albret. Elle entretenait une correspondance suivie avec quelques-uns des principaux représentants du protestantisme français, surtout avec Duplessis-Mornay qu'elle avait en très haute estime. On sait que le roi l'obligea à épouser un prince catholique, Henri de Lorraine, duc de Bar, qui la rendit si malheureuse qu'elle mourut de chagrin. Cette obligation de faire épouser un prince catholique à sa sœur avait été imposée au roi par ses convertisseurs, à la conférence simulée qui précéda son abjuration. Voir page 210, la citation empruntée à David de Licques.

« et foible, que sera le reste du livre, sinon solidité « très esprouvée ? le reste conséquemment de leur « accusation, sinon calomnie toute jugée. Ores, « Madame, je prends, par la grâce de Dieu, cest op- « probe en patience, parce que de la main dont il vient « tout est supportable, parce que principalement « c'est l'opprobre de Christ. Peult estre même n'y ap- « préhendé je pas assés ma condition particulière, « parce que je me confie que Dieu est mon héritage, « que j'ai aussi tousjours estimé que bienheureux est « qui peult édifier quelque coing de sa maison, mesme « de sa ruyne. » (1)

Répondant à quelques observations de M. de Loménie relatives à la publication du *Discours de la conférence*, il écrivait, le vingt-quatre juillet : « Je viens à « ce que m'escrivés de moi mesmes : debvés vous poinct « plus tost avoir admiré ma patience ? avoir veu deux « mois durant courir contre moi toutes sortes d'es- « crits dedans et dehors le royaulme ; estre encores « tous les jours criés, tant que les oreilles en font « mal à tous ceulx qui aiment le repos, sans que j'aye « réparti ; et avés vous peu croire, disons vérité, « ou que je sois si stupide que je n'en sente rien, ou « si ennemi de moi mesmes que je le sente sans « m'en ressentir. Certes la lettre du roy, imprimée « par toute la chrestienté, m'a percé le cœur ; les « discours depuis publiés, les *Te Deum* chantés par

(1) *Mémoires de Mornay*. Tome IX, page 374-375.

« tout le royaulme, ne me l'ont pas guéri..... Vous « dictes, vous ne debviés poinct parler du roy ; que « l'eusse je peu faire ! qu'eusse je peu mesme en- « terrer mon nom pour taire le sien ! Mais comment « rendre compte d'une action toute de roy, sans par- « ler du roy ? au moins me dites vous, sans l'offenser. « Et qu'y a il en conscience qui le doibve offenser, si « ce n'est qu'ou ma douleur, ou mon honneur l'of- « fense ; puisque la lettre qui va partout dict qu'il y a « faict merveilles ; que les discours qui s'en vendent « au palais publient le zèle, l'auctorité, la prudence, « la dextérité, l'ordre qu'il y a apporté pour faire le « tout réussir à la confusion de nostre relligion..... « Ceulx donc de la relligion, informés par moi et aul- « tres y assistans, ont estimé nécessaire pour rabattre « ces vapeurs d'en réduire le discours par escrit es « termes qu'avés peu voir. Trop tard peult estre pour « ma réputation, et je ne le cognois que trop; mais « comme j'espère, toujours assés à temps contre le « scandale public, parce que le temps ne prescrit « point contre la vérité, etc (1). »

Et quelques semaines plus tard, au même Loménie, il écrivait encore. « Il me desplaist de ce que le roy se « plainct de moi : mais je le fais juge si je pouvois « moins, après ce que l'on a publié contre moi. Et « certes encores n'en eusse je rien faict s'il n'y feust « allé de la vérité, laquelle Dieu me fasse la grâce de

(1) *Mémoires de Mornay*, tome IX, pages 377 à 379.

« préférer tousjours à toutes choses. Là dessus je sçais « qu'on prend peine de lui faire mal interpréter mes « actions, mesmes d'en supposer qui ne sont poinct. « Le passé doibt estre garant de l'advenir; et si on m'a « donné subject de passer par dessus le respect hu- « main, la craincte de Dieu m'est une borne qu'avec « son aide, je n'oultrepasserai poinct. (1) »

Dans une lettre à Daniel Chamier (4 janvier 1601), Mornay fait encore allusion à la conférence de Fontainebleau et à ses conséquences. Il lui annonce en même temps qu'il est occupé à refondre son Traité de l'Eucharistie : « Je suis en butte, comme vous sçavés, « aulx desfaveurs du monde et aulx calomnies des « anges de ténèbres; mais résoleu, par la grâce de « Dieu, contre l'ung et l'aultre, en tant que je sçais « que Dieu est mon loyer, auquel je tasche de servir; « mon bouclier aussi contre ces gens, qui ne me sont « ennemis qu'autant qu'ils sont les siens. Vous verrés « ung eschantillon que je vous envoye de mes loisirs, « dont je serai fort aise de sçavoir vostre jugement; « mais vous pouvés penser que je ne puis suffire à « tout, batteu de tant de parts, partie incommodé de « ma santé, et partie rebuté de redites; mais princi- « palement, parce qu'il me fasche d'interrompre la « reveue que j'ai entreprise de mon livre, que je « trempe de telle sorte, que leurs plus acérées « calomnies n'y trouveront plus de prise, et fortifié de

(1) *Mémoires de Mornay*, tome IX, pages 383 à 384.

« nouveau de tant de preuves, qu'il sera aisé de voir « que ce que j'alléguois n'estoit poinct de nostre « nécessité, mais de nostre abondance. (1) »

La blessure faite au cœur de ce loyal huguenot fut, comme l'on voit, longue à se cicatriser. Pendant plus d'une année, le souvenir de la conférence de Fontainebleau revient constamment dans sa correspondance. On sent qu'il lui a fallu toute la charité d'un cœur chrétien pour pardonner l'injustice dont il avait été la victime.

Dire que Duplessis-Mornay fût étranger à toute ambition personnelle, ce serait certainement contraire à la vérité et à la nature humaine. Assurément l'ambition est chose légitime, surtout quand on veut la faire servir à la prospérité de son pays et à la gloire de Dieu. Depuis 1575, il a fidèlement servi le roi de Navarre, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Jamais il n'a épargné ni son temps, ni sa fatigue, ni même sa vie. Mornay a été parmi les premiers à la peine et aux dangers, aussi fidèle à l'étendard du Béarnais lorsqu'il était roi sans couronne, que depuis qu'il occupe le trône de France.

A la mort du marquis d'O, surintendant des finances, sa succession revenait de droit à Mornay, qui avait montré des capacités hors ligne, dans l'administration des deniers de la Navarre. Après la prise de Paris et l'anéantissement de la Ligue, il eût

(1) *Mémoires de Mornay*, tome IX, pages 397-398.

semblé juste, en effet, d'appeler à la direction des affaires quelques-uns de ces Huguenots, qui avaient été les instruments de la fortune du Béarnais. Mornay, comme les autres seigneurs protestants, à l'exception de Rosny, — mais peut-on compter parmi les vrais enfants de la Réforme ce sceptique ambitieux et intéressé? — fut laissé dans une demi-disgrâce ou dans une sorte d'abandon. Nous verrons encore, de temps en temps, le roi s'adresser à Duplessis-Mornay, soit pour quelque mission qui demandait du sang-froid, de la prudence et de l'habileté, telles que les négociations avec le duc de Mercœur; soit dans les circonstances solennelles où la conscience de Henri IV faisait entendre sa voix austère, comme dans l'attentat de Chastel. Mais il n'y aura plus entre eux cette intimité, cette confiance réciproque que vingt années de périls communs avaient cimentée. La vie des camps a fait place à la vie de cour; à l'austérité protestante ont succédé des principes plus élastiques. Le roi a choisi ceux qui ayant beaucoup à se faire pardonner, seront des courtisans d'autant plus dociles et soumis.

On peut facilement se représenter les sentiments qui remplirent le cœur de Duplessis-Mornay, dans la période qui s'étend des années 1594 à 1600. Il a vu Henri IV s'éloigner du protestantisme; ses anciens compagnons d'armes, devenus gênants, ont été mis de côté. Il a, en ce qui le concerne, accepté cette

situation nouvelle. Il consent à ne plus jouer aucun rôle dans la politique générale, pourvu que les Huguenots jouissent de la liberté de conscience, qu'ils ont achetée au prix de tant de souffrances. Il emportera, dans son isolement de Saumur, l'affection de ses coreligionnaires et l'estime de tous les honnêtes gens. Il pourra se livrer désormais à l'édification des Eglises réformées, sous la protection des édits. Le roi a embrassé le catholicisme, il est vrai, mais Duplessis-Mornay espère qu'il sera resté, dans son for intérieur, attaché à ses anciennes croyances religieuses, et même qu'il désire la réforme générale de l'Eglise; c'est ce que Henri IV a, d'ailleurs, souvent déclaré en public et en particulier. Les Huguenots peuvent donc compter sur sa bienveillante équité. Voilà les pensées qui remplissaient sans doute l'esprit de Duplessis-Mornay. Eh bien! toutes ces espérances ont croulé, toutes ces illusions se sont évanouies !...

Les grandes âmes ne peuvent que difficilement supposer l'hypocrisie chez autrui; elles espèrent contre toute espérance. Mais aussi, quand leurs yeux sont contraints de s'ouvrir à la lumière, à l'évidence, elles tombent de toute la hauteur où leur loyauté les avait portées, dans un profond et douloureux abattement. Plus elles sont délicates et nobles, plus elles sentent vivement les blessures de l'injustice et de la violence.

Cet abattement attestait chez Mornay les plus

nobles préoccupations. Il résultait bien moins des humiliations personnelles qu'il avait subies, que du scandale qui en rejaillisait sur les Eglises. Les défections allaient, hélas! se produire parmi ses coreligionnaires; quelques-uns saisiraient avec empressement l'occasion que leur offrait sa prétendue défaite pour abjurer sans trop de scrupule. Il ne pouvait laisser le parti huguenot sous cette impression défavorable, que ses adversaires s'efforçaient de propager tout en l'exagérant. Du Perron lui fournira bientôt lui-même, par la publication des *Actes de la conférence* et de la *Réfutation du faux Discours*, l'occasion de prendre une vigoureuse et éclatante revanche.

La première partie de ce volume est un exposé complet des préliminaires de la conférence, des divers incidents de la discussion, ainsi que des jugements des commissaires. C'est une apologie de la conduite de l'évêque d'Evreux, de celle du roi et des commissaires. Il ne faudrait pas chercher dans ce document la calme impartialité de l'histoire. « Au récit si peu en rapport avec le titre dont le discours véritable se parait, » dit M. l'abbé Féret, « il devenait urgent d'opposer les actes authentiques. » On pourrait croire, d'après ces paroles, que du Perron n'avait rien de plus à cœur que de publier le procès-verbal de la conférence, et d'opposer ainsi aux assertions soi-disant controuvées de Mornay le témoignage d'un document officiel. Il s'en garda bien, par la bonne raison qu'il lui était dif-

ficile d'appuyer ses dissertations sur un texte qui justifiait trop peu son bruyant triomphe.

La rédaction de ce document fut rapidement terminée, puisque, par une lettre du 20 août, du Perron la soumettait à l'approbation du roi et de son conseil. Cette demande ne fut octroyée qu'à la date du 22 décembre, et la publication elle-même eut lieu dans le commencement de l'année 1601. L'évêque d'Evreux justifie ce retard, en disant qu'il fut au nombre des prélats désignés par le roi pour aller saluer le légat Aldobrandini, qui venait proposer la médiation du souverain pontife entre Henri IV et le duc de Savoie, dans l'affaire du marquisat de Saluces.

Les protestants expliquèrent autrement cette impression tardive des *Actes de la conférence*. Duplessis-Mornay nous apprend, en particulier, que la première édition de l'ouvrage fut retirée de chez le libraire et brûlée de la propre main de l'auteur. « Vous n'avez, « Messieurs, » écrit le défenseur de la foi protestante, « que les actes par luy descrits et piéça descriez de « la prétendue conférence de Fontainebleau, et de la « réfutation des neufs passages y traictez, trente fois « changez, biffez, bruslez, pendant ce temps..... (1) »

(1) *Préface à Messieurs de l'Eglise Romaine*, dans la *Responce au sieur évesque d'Evreux*.

Voici en quels termes Eprinchard parle de la publication de l'évêque :

« Vous aurés maintenant veu, écrit-il à Mornay, la souris que ceste montagne a enfantée assés malheureusement ; car on n'en faict pas beaucoup de cas de par deça, pour n'avoir respondeu à l'attente qu'ung cha-

Quant à la *Réfutation du faux Discours,* notre charitable évêque n'y épargne ni le sarcasme, ni les insultes, ni les accusations de fausseté et de mensonge contre son adversaire et les ministres, ses collaborateurs, qui n'étaient que des ignorants et des traîtres. La lecture de la *Réfutation* est aussi laborieuse que peu édifiante. On souffre de voir un homme portant un habit ecclésiastique, un prélat de l'Eglise, s'abaisser à des moyens aussi bas, aussi indignes de son caractère religieux que d'invectiver, d'insulter à chaque page, d'accuser à tout propos de fausseté et de mensonge l'un des plus nobles caractères de la France au XVIe siècle ! M. l'abbé Féret est lui-même obligé de reconnaître que si du Perron « discutait avec la science d'un érudit et la vigueur d'un athlète, il se gardait d'épargner l'*ironie* à son adversaire. » L'euphémisme est charmant, et M. Féret a vraiment des trésors d'indulgence pour son héros, — pour ce héros impeccable, qui n'aurait jamais eu dans le cœur, au dire de ce biographe, que l'amour de Dieu, le bien de l'Eglise et la gloire de la France. « Il n'y a vraiment qu'une inexplicable partialité ou l'es-

cung en avoit. Les doctes s'en moquent ; la pluspart ne le daignent lire, et se contentent d'en voir afficher tous les matins le tiltre, qui est ung très maulvais signe, puisqu'il n'y a ruelle, carrefour, porte d'église, et coins de cabaret, où on n'en voie les affiches. Son libraire nous a assuré qu'il en avoit faict *brusler toute la première impression* (c'est nous qui soulignons), et plus de cinq à six cents feuilles de l'aultre. *Mémoires de Mornay*, tome IX, page 458.

prit de secte, dit le même auteur, qui puisse, comme la *France protestante* et *Sismondi*, l'accuser d'avoir obligé Duplessis-Mornay à prendre sur son sommeil, et de ne lui avoir pas laissé le temps nécessaire pour se préparer(1).» M. Féret aurait pu ranger parmi les sectaires, à côté de Sismondi et des frères Haag, Casaubon que l'on n'accusera pourtant pas d'avoir été un ennemi acharné de la messe, l'Estoile et Mézeray qui n'étaient pas, que nous sachions, davantage de zélés partisans de Genève. Et si « l'histoire, depuis longtemps, a prononcé sur l'acte de Fontainebleau, comme les contemporains impartiaux, » elle a aussi prononcé entre les deux adversaires. En dépit de tous les efforts de M. Féret, elle ne prendra jamais le change sur leur valeur morale respective.

Environ un an après l'impression de l'ouvrage de l'évêque d'Evreux, Mornay publiait une réponse complète et définitive aux accusations de son adversaire. C'était à la fois une justification du *Traité de l'Eucharistie* et du *Discours véritable de la conférence.* Il faut voir avec quelle dignité pleine de force et quelle autorité dédaigneuse il rétablit, dans leur intégrité, les faits et les incidents de la discussion. Il accable son adversaire sous le poids d'une dialectique implacable. Il le prend de haut avec lui, et laisse tomber sur sa tête de ces coups de massue qui renversent et assom-

(1) *Le cardinal du Perron*, pages 213 et 215.

ment. Ou bien l'indignation et le mépris, le sarcasme et l'ironie s'échappent en expressions pittoresques et passionnées, et, comme des flèches acérées, vont frapper doit droit au cœur le présomptueux champion de la messe!..... « Or a eu chacun assez de loisir », dit-il, « de s'informer pendant un si long temps de la « vraie histoire et procédeure de la conférence. Et ceux « qui y furent présens se ressouviendront facilement « lisans *ses Actes* qu'il taist beaucoup de choses qui y « furent dites : en dit beaucoup dont ne fut jamais « parlé, pèche mesme, en beaucoup de sortes, en la « façon, et de les dire et de les taire; et au bout de « tout les enfans luy diront, comme d'une farce rebat- « tue hors de saison, cela fut joué l'année passée..... »

« Quant à la doctrine que je défens en mon livre, « quelle est fondée en la pure et expresse Parolle de « Dieu, et en l'usage de l'ancienne Eglise ; que tout ce « qu'il oppose des Pères, a esté cent fois rebuté et ré- « futé, est désadvoué, et déclaré bastard, par tout le « fil de la doctrine de ces mesmes Pères. Que les lieux « par moi alléguez de leurs livres, sont bien et « deüment emploiez; et plus ils passeront, comme il « s'est déjà veu, par le feu de l'envie, par le fourneau « de la calomnie : plus en sortiront clairs et solides. « Que mesmes les plus plausibles censures de cest « évesque et de ses complices, tournent en notable « approbation, et attestation de mon livre : quand « tant d'Arguz et de Momus de cœurs envieux, et

« d'ieux malins n'ont peu arguer ni blasonner que « choses de néant, une tane, peut estre au visage : qui « n'efface rien ni des traits ni du tinct : et moins de « son air ou de sa grâce; un sein en un corps, qui ne « rabat rien de sa proportion ni de sa taille : moins « de sa stature et de sa force (1). »

Lorsque parut le volume de Mornay, l'émotion causée par l'aventure de Fontainebleau était calmée depuis longtemps. Il ne répondait donc plus tout à fait aux préoccupations du moment (2). Il fut peu lu par les catholiques. La légende était faite sur la conférence, et l'opinion publique fixée désormais. Ce n'est pas le livre de Mornay, quels que fussent, d'ailleurs, le

(1) *Advertissement de l'autheur à Messieurs de l'Eglise romaine*, en tête de la *Response au livre du sieur Evesque d'Evreux*, etc.

(2) Les protestants, cependant, désiraient que Mornay répondît au livre de du Perron. « Comme les jugemens sont divers, » disait Esprinchard, dans la lettre qu'il lui écrivait à la date du 27 août 1601, « les uns estiment qu'ayant tant de prise sur lui, vous y debviés respondre, très désireux de voir baffouer l'orgueil de cest impudent ; les aultres que vous debvés attendre à la seconde impression de vostre livre, où en la déduction de vos passages, vous pourrés réfuter la futilité de tout ce qu'il allègue ; d'aultres encores, que vous vous debvés contenter à respondre à la réfutation qu'il a faicte à vostre discours, sans pour ceste heure toucher à son premier livre, qui ne contient que les procédures de la conférence, de peur que le roy qui se sentirait offensé directement, n'en menât du bruict : quoi que c'en soit, néantmoins, ung chacung s'en remet à la beauté de vostre jugement. L'orgueil du personnage est incroyable, tant en ses paroles comme en ses actions : excepté quelques ungs de ses adorateurs qu'on recognoist marqués de sa livrée, il ne se trouve personne en ce lieu qui en dise du bien : il n'y a pas memes la Sorbonne, qui est des premiers à s'en moquer, et à despriser son livre.»
Mémoires de Mornay, tome IX, p. 458 et 459.

talent et la science que l'auteur y avait déployés, qui pouvaient la changer.

Que les catholiques aient considéré comme incontestable la défaite du *pape des Huguenots*, qui pourrait s'en étonner? Mais que beaucoup de protestants les aient suivis dans cette voie, qu'ils aient accepté leur jugement, sans appel, cela se comprend beaucoup moins (1).

(1) Nous ne devons pas oublier, pourtant, qu'Elie Benoist, et plus récemment la *France Protestante*, ainsi que M. Puaux, se sont efforcés de ramener leurs coreligionnaires à un sentiment plus exact et plus juste à cet égard.

Il y aurait un livre intéressant à faire sur les diverses conférences de polémique religieuse qui ont eu lieu en France, entre catholiques et protestants, aux XVIe et au XVIIe siècles, depuis le colloque de Poissy jusqu'à la fameuse conférence de Claude et de Bossuet. Ces controverses ne pouvaient guère aboutir, le plus souvent, qu'à faciliter à quelques grands seigneurs huguenots leur conversion à l'Eglise romaine, tout en sauvegardant les bienséances et en observant les formes. Mais elles n'en étaient pas moins des événements qui passionnaient vivement les intéressés et les témoins.

CHAPITRE V

DE L'USAGE DES PÈRES DANS LES POLÉMIQUES ENTRE CATHOLIQUES ET PROTESTANTS (1)

Nous n'avons pas le dessein de traiter cette importante question avec tous les développements qu'elle comporte. Elle exigerait une étendue que ne permet pas le cadre de notre travail, et des connaissances spéciales en patristique que nous n'avons pas. Nous nous proposons un but plus modeste; nous désirons présenter quelques réflexions sommaires, qui nous ont été inspirées par les passages mis en discussion au cours de la conférence de Fontainebleau.

La question présente pour nous, il est vrai, beaucoup moins d'intérêt qu'elle n'en avait pour les théologiens du XVIe et du XVIIe siècle. Dans nos polémiques avec l'Eglise romaine, nous n'avons plus guère recours à cet arsenal de preuves, qui réserve trop de mécomptes ou présente trop d'incertitude. Il en était autrement

(1) Ce chapitre ne se relie peut-être pas d'une façon suffisamment logique aux précédents. Pourtant il nous a paru qu'il avait sa raison d'être, et qu'il ne serait pas déplacé ici.

au temps de la Réforme. Le témoignage des Pères de l'Eglise était considéré par tous, catholiques et protestants, comme ayant une valeur considérable.

Nous comprenons donc que Duplessis-Mornay en ait largement fait usage, qu'il ait voulu montrer par une accumulation de passages empruntés aux principaux docteurs de l'antiquité et du moyen-âge, que les erreurs et les abus, introduits peu à peu dans le sein de l'Eglise, ne pouvaient s'autoriser ni de leur enseignement, ni de leur exemple. Mais en soutenant une thèse aussi hardie, Mornay provoquait infailliblement de la part de ses adversaires une violente polémique, d'où il pouvait sortir tout meurtri des coups qu'il aurait reçus. Sans doute il était facile de montrer, s'accomplissant de siècle en siècle, les progrès de ce que les protestants appelaient la corruption de l'Eglise. Cependant ces altérations dans le dogme, dans le culte et la discipline ne pouvaient-elles pas s'appuyer sur d'autres témoignages de ces mêmes Pères invoqués par Mornay, ou sur le témoignage d'écrivains contemporains ? L'argumentation de l'auteur du traité de l'Eucharistie pouvait ainsi être ruinée dans son principe, ou tout au moins considérablement affaiblie. La tâche que Mornay avait assumée, si elle était délicate, n'en avait pas moins sa hardiesse et sa grandeur. Et s'il réussissait à vaincre les catholiques sur le terrain où ils se croyaient inexpugnables, son ouvrage acquérait une singulière

valeur polémique. — Nous estimons qu'il avait atteint son but; car malgré un certain nombre de passages qui, dans le traité de l'Eucharistie, pouvaient fournir matière à contestation, (1) les quatre à cinq mille citations qu'il avait produites constituaient une accumulation de preuves écrasantes pour Rome. Tous ces arguments, s'ajoutant les uns aux autres, présentaient l'irrésistible puissance d'une marée montante qui emporte tout sur son passage.

Cependant Mornay avait eu soin de s'expliquer nettement, dans sa « préface à Messieurs de l'Eglise Romaine », sur la valeur comparative de l'Ecriture et des Pères. A la première, il accordait une autorité absolue; aux seconds, une importance secondaire. « Mes frères, dit-il, n'en croions point les hommes: « les hommes, dit nostre Seigneur mesmes, qui ne « savent de leur propre sens ni d'où il vient, ni ou il « va; les esprits des hommes, dit l'Esprit de Dieu, « qui ne comprennent point ses voies. En une mer « si incognue à l'homme, en ces golfes si périlleux, « nous ne pouvons prendre langue asseurée que de « Dieu mesmes : du Père qui a parlé du ciel, nous « a monstré le Fils; nous a dit, escoutez-le : du Fils, « qui nous crie au milieu du temple, en l'ardeur de « la dispute des pharisiens, de tous ces grands doc-

(1) On a vu par la discussion de Fontainebleau que les passages attaqués par du Perron, et qui étaient naturellement parmi les plus faibles de l'ouvrage de Mornay, résistèrent à la dialectique verbeuse du champion de l'Eglise romaine.

« teurs; enquérez-vous soigneusement des Escritu-
« res : du St Esprit qui nous dit par le prophète; elles
« font que les yeux voient; elles donnent sapience
« aux petits; par l'apostre, elles sont inspirées de
« Dieu; elles rendent l'homme de Dieu, l'évangéliste
« et le docteur mesmes, instruict à toute bonne œuvre,
« sage à salut. . . . . »

« L'Escriture saincte, nous disent-ils, n'est pas suf-
« fisante. Quelle autre suffisance y cerchons-nous, que
« de posséder Dieu, qui se suffist à soi-mesme, non qu'à
« toutes choses? Et quelle autre, en somme, que de par-
« venir à salut?» Et l'auteur cite des exemples emprun-
tés à l'enseignement du Christ, à saint Paul, à Tertul-
lien, etc. « L'Escriture donc », ajoute-t-il « estoit s'
« suffisante alors, et pour les enfants de Dieu, et con-
« tre ses adversaires; où aura elle depuis perdu sa
« suffisance? Et qui n'aura plustost à soupçonner, que
« nous sommes devenus trop suffisans, c'est à dire
« perdeus de présomption? que nous la blasmons
« d'insuffisance, parce que nos prétendues suffisan-
« ces ne s'y trouvent point ? »

Après avoir établi l'autorité absolue des Ecri-
tures et les règles de leur interprétation, Duples-
sis-Mornay discute la valeur relative des Pères.
« Quoi donc, dit-il, les Pères qui ont si bien
« mérité de l'Eglise, qui ont tant et si bien travaillé
« sur les Ecritures, nous servent-ils de rien? Ains
« voici leur propre rang, et autre ne leur peut estre

« donné. Ils ne pouvoient estre appellez plustost : « c'est à Dieu en sa Parolle de nous donner sa loi... Le « plus grand honneur qui puisse estre attribué a « l'homme en l'Eglise, c'est d'en estre interprète. « D'entreprendre d'y faire des loix de soi-mesme, « c'est battre monnoie, c'est attenter sur le Prince ; « il ne se peut sans lèze majesté divine, sans encourir « blasphême. — Nous admettons donc ici les Pères à « l'exposition de la loi, Parolle et Escriture divine. « Nous recevons leurs interprétations avec révérence, « avec admiration de leur piété, de leur doctrine, de « leur zèle. Mais tousjours avec cette exception trop « raisonnable ; qu'ils soient interprètes et non légis- » lateurs, dispensateurs des mystères de piété et non « autheurs ; esquels il faut considérer ce qu'ils ont « dit, non en tant qu'ils l'ont dit, mais en tant qu'ils « l'ont dit, exposans l'Escriture ; non parlant de leur « sens, mais selon leur sens, du sens d'icelle.....

« En cette dispute nous consulterons certes ici les « anciens, nous comparerons leurs interprétations, et « avec le texte (de l'Ecriture) et entre elles ; observe- « rons s'ils ont usé de bonne version ; s'ils traittent le « lieu en passant, ou par exprez, affirmativement, ou « douteusement ; et où ils seront divers, comme or- « dinairement, les pèserons, et selon le siècle ou ils « auront vescu, car il importe infiniment ; et selon « le tesmoignage que l'Eglise aura rendu à leur doc- « trine, car ils ne sont pas tous du mesme poids. »

L'auteur expose, d'ailleurs, tout au long la nature de leur autorité et les règles de leur interprétation, comme il l'a fait pour l'Ecriture, les moyens de résoudre les questions d'authenticité, de crédibilité, etc. C'est une sorte de traité sur la matière, moins ample, moins savant que celui de Daillé, bien qu'on trouve dans l'ouvrage de celui-ci certaines idées peut-être empruntées à Mornay (1). Il conclut en disant que les Pères doivent « estre leus comme grands hommes, « mais néantmoins comme hommes, desquels les « escrits ne peuvent estre esgalez à l'Escriture, aussi « peu que leurs esprits au Saint-Esprit, lesquels au « contraire doivent estre jugez par l'Escriture. »

Au surplus, quand même il serait licite d'attribuer une valeur encore plus considérable aux Pères, et que tous, à commencer par Clément, Ignace et Papias, en passant par les grands docteurs du IIIe et du IVe siècles, jusqu'à St Augustin, seraient favorables à la notion catholique de l'Eucharistie, c'est-à-dire plaideraient en faveur de la Messe, cela ne constituerait qu'une simple présomption, et nullement une preuve absolue. Resterait toujours à savoir s'ils ont dûment interprété l'Ecriture, et s'ils sont restés fidèles à l'esprit

(1) Il ne serait pas impossible, en effet, que Daillé eût puisé dans ses entretiens avec Duplessis-Mornay, pendant qu'il était précepteur de ses deux petits-fils, ou qu'il exerçait les fonctions de chapelain au château de la Forêt-sur-Sèvre, quelques-uns des éléments de son célèbre ouvrage sur les Pères, qu'il composa plus tard, pour raffermir dans la foi réformée le baron de St-Hermine, l'un de ses deux élèves.

aussi bien qu'à la lettre de l'évangile. Question qu'une lecture cursive de leurs ouvrages suffirait peut-être pour résoudre d'une manière négative.

On voit, en effet, dès la fin du Ier siècle, quelques-uns des principaux dogmes chrétiens subir certaines altérations — peu sensibles encore, à la vérité, — qui iront s'accentuant de plus en plus, à mesure que l'on s'éloignera de l'enseignement du Christ et des apôtres. La tradition, avec ses capricieuses et arbitraires inventions, se substituera bientôt à l'autorité de la Bible. Le christianisme, ce fleuve si limpide et si pur à sa source, verra ses ondes se troubler au point de devenir ces eaux stagnantes et bourbeuses, où essaieront de se désaltérer les générations du moyen-âge.

On dirait que les Pères de la 1re époque (ceux du Ier siècle et du commencement du second) n'ont ni assez de vigueur intellectuelle, ni un sentiment assez profond, assez tragique du péché pour embrasser, dans toute son étendue et sa richesse, la théorie paulinienne de la grâce (1). Bien plus, l'apôtre des

(1) Clément de Rome est loin de retenir toute la pureté dogmatique de St Paul. Dans sa lettre aux Corinthiens, il préconise l'aumône comme moyen de salut. Sa doctrine, a dit M. de Pressensé, « manque de nerf; c'est un paulinisme atténué et déjà mélangé de légalisme. »

Chez Ignace l'idée du martyre tend à se substituer à celle de la foi. Le martyre introduit directement dans le ciel ceux qui le subissent. « Laissez-moi », écrivait-il aux Romains, quelques jours avant son supplice, « laissez-moi devenir la proie des bêtes, afin que Dieu devienne ma propriété. Je suis le froment de Dieu, la dent des bêtes féroces me

gentils ne semble pas jouir d'une popularité, ni d'une autorité égales à celles de St-Pierre et de St-Jacques.

Que deux ou trois siècles s'écoulent, et il ne sera pas étonnant que chez plusieurs Pères la notion de l'Eucharistie ait subi de profondes altérations, qu'elle ait dévié, aussi bien dans l'Esprit que dans la forme, de son institution primitive, sous l'empire de la tendance générale de l'Eglise à tout matérialiser, qui produira cette chose étrange, totalement inconnue aux apôtres, aussi barbare que le nom qui la représente : *l'opus operatum*. La Ste-Cène ne devait pas échapper à cette action lente et mystérieuse *de l'esprit païen*, qui fut, sans contredit, l'un des principaux agents de la corruption de l'Eglise. C'est dans l'envahissement de cet esprit de ténèbres, et dans l'éloignement d'un peuple grossier pour la spiritualité de l'évangile, qu'il faut chercher la cause des autres altérations et des abus qui furent mentionnés au cours de la conférence de Fontainebleau, tels que le culte des saints, le

broiera pour me faire devenir le pain purifié de mon Dieu. Flattez plutôt ces bêtes, afin qu'elles soient pour moi un tombeau... Je serai vrai disciple de J.-C. quand le monde ne me verra plus..... » Assurément ce sont là des paroles qui respirent une profonde piété, un saint enthousiasme religieux. Et pourtant nous ne pouvons nous empêcher de les rapprocher de l'enseignement de l'apôtre St. Paul : « Quand même je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. » Comme on se sent ici sur le terrain du véritable zèle chrétien ! et combien cette idée est plus conforme à l'esprit de l'évangile que les paroles d'Ignace ! — Enfin, chez Polycarpe, l'idée du baptême lavant les péchés est déjà exprimée, quoique d'une manière vague. — Nous ne disons rien du chiliasme grossier de Papias.

culte de la vierge et des images, l'adoration de la croix, etc.

Il ne faudrait pas se représenter les Pères comme des pasteurs occupés uniquement à paître leurs troupeaux, dans le calme et la tranquillité, ou comme des hommes de méditation et d'étude, composant dans leur cabinet des ouvrages de dogmatique, de morale ou d'apologétique. Ils furent pour la plupart, et avant tout, des hommes d'action, des soldats presque constamment sur la brêche, mêlés à tous les débats religieux et aux luttes contre le paganisme. Les plus savants d'entre eux ne dédaignaient nullement de rompre une lance avec les représentants des divers systèmes philosophiques. Loin d'être étrangers aux préoccupations de leur siècle, ils furent de leur temps et participèrent plus ou moins aux erreurs et aux superstitions du milieu où ils vécurent.

Ces docteurs, admirables par leur piété et leur dévouement à la cause du Christ, ne firent souvent, au reste, que constater officieusement l'état des questions, et quelquefois ils donnèrent droit de cité, dans l'Eglise, aux altérations que le christianisme avait subies dans son contact avec l'idolâtrie païenne. C'est pourquoi les Pères constituent non une autorité que l'on puisse mettre à côté de l'évangile, mais un vaste et riche témoignage sur l'état spirituel et religieux des Eglises, aussi bien que sur les questions débattues entre elles et leurs principaux

adversaires. Ici, au surplus, nous nous rencontrons en partie avec l'Eglise romaine elle-même, qui a toujours, si nous sommes bien informé, placé au dessus des Pères l'autorité des conciles. Aujourd'hui le pape absorbe tout dans son infaillibilité, Pères et conciles. Si les docteurs de Rome invoquent encore les premiers dans leurs polémiques avec les protestants, c'est, de leur part, une inconséquence ; car ils remettent ainsi indirectement en question l'infaillibilité du souverain pontife.

Les questions traitées dans les écrits des Pères de la première période ont une portée trop spéciale, ou sont tout à fait étrangères à nos préoccupations actuelles, et à la nature de nos polémiques avec Rome. Quant à ceux de la période suivante, plus riches de faits et d'idées, remarquables par les grandes apologies, ils sont quelquefois difficiles à comprendre. Leur style plein des fleurs d'une rhétorique ampoulée, d'une subtilité qui va dans certains cas jusqu'à la puérilité, a peu de précision et de rigueur dialectique. Ils n'ont pas, comme les théologiens modernes, ce soin de l'exactitude dans les détails, cette virilité dans les déductions scientifiques, cette hardiesse dans la recherche de la vérité, et cette logique dans le raisonnement qui permet au lecteur de suivre l'idée de l'auteur à travers les méandres de son argumentation. Ils ne se mettent guère en peine des contradictions dont fourmillent leurs écrits. Chez eux, la pauvreté de l'intelli-

gence n'est pas toujours rachetée par la richesse de l'imagination. La lecture de leurs ouvrages est laborieuse, autant à cause de la différence qu'il y a entre la pensée antique et l'esprit moderne, que par suite de la diffusion de leur style.

L'arbitraire de leur exégèse n'est parfois égalé que par la fantaisie de leur symbolisme. Ils cherchent dans l'Ecriture (École d'Alexandrie) un sens profond, mystérieux et caché, là où un jugement sain, une intelligence droite et honnête suffisent pour interpréter le texte sacré, conformément aux règles ordinaires du langage. L'amour du merveilleux les conduit à des rapprochements étranges entre les faits de l'histoire sainte et les légendes du paganisme. Des digressions à l'infini, et qui n'ont souvent qu'un rapport lointain avec les sujets qu'ils traitent, amènent la confusion dans l'esprit du lecteur. Il est difficile de déterminer exactement quand ils exposent leurs propres opinions, ou celles de leurs adversaires. Ils emploient déjà cette singulière méthode qui sera plus tard si fort en honneur chez les scolastiques, et que du Perron reprochera à Duplessis-Mornay de n'avoir pas su comprendre.

« D'où il suit, » dit Jean Daillé, « qu'il faut débattre « nos différents par autres moyens que par leurs « écrits, et suivre en la religion la méthode que l'on « suit en toutes autres disciplines, nous servant « des choses dont nous sommes d'accord pour es-

« claircir celles dont nous sommes en contestation : « comparant exactement les conclusions de l'une et « de l'autre partie avec ses principes recognus et con- « fessez par toutes les deux, *soit en la raison, soit en la « révélation divine*. Et quant aux Pères, les lire soi- « gneusement et surtout sans préjugé de part ni « d'autre, cerchans en leurs escrits leurs opinions et « non les nostres, argumentant de ce que nous y trou- « verons, négativement plustost qu'affirmativement, « c'est à dire que nous tenions suspects les articles « qui ne paraissent point chez eux, n'estant pas croya- « ble que de si excellens hommes aient ignoré les né- « cessaires et principaux poincts de la foy : mais ne « recevans pas incontinent pour infailliblement véri- « table tout ce qui se rencontre chez eux, parce qu'é- « tans hommes, quoi que saincts, ils peuvent s'être « quelquefois mespris, soit par une simple ignorance, « soit mesmes par quelque passion, n'en ayans pas « esté entièrement exempts, comme il paroist claire « ment par ce qui nous reste de leurs livres (1). »

Les Réformateurs ne rompirent pas assez complètement avec la tradition catholique. S'ils comprirent l'importance des trésors renfermés dans le principe formel du protestantisme, ils ne purent, à cause des circonstances, plus peut-être que par manque de har-

(1) *Traité de l'emploi des saints Pères* (*Dessein de tout l'ouvrage*). Nous renvoyons pour de plus amples développements à ce livre si savant et si vigoureusement écrit.

diesse et de décision intellectuelle, lui faire produire tout son contenu. Leur rupture avec Rome, loin d'être calculée, fut un résultat nécessaire de la situation. Aussi, avec quel empressement ils se hâtent de proclamer leur entente avec leurs adversaires, dès qu'ils le peuvent en toute liberté de conscience! C'est en vertu de ce principe que les Réformés conservèrent le symbole des apôtres, par exemple, vénérable monument de la foi des siècles passés, mais tout à la fois incomplet, et renfermant des articles inutiles ou superflus, qui ne répondent pas aux besoins de la conscience chrétienne (1). Ainsi ces hommes que leurs adversaires ont toujours présentés comme des novateurs enivrés d'orgueil et impatients de secouer le joug de toute autorité religieuse, furent, à notre sens, beaucoup trop conservateurs.

Nous ne saurions faire un crime à Duplessis-Mornay d'avoir partagé sur ce point les idées de ses coreligionnaires. Peut-être allait-il même plus loin que la plupart d'entre eux. Il ne voulut jamais renoncer à l'idée qu'un rapprochement était possible entre les deux communions par le moyen d'un *concile libre*.

(1) Nous disons que le symbole des apôtres est *incomplet*. Il serait difficile de le nier. On chercherait en vain, dans ce document, l'idée du *péché originel* et par conséquent celle de notre *misère morale*. On n'y trouverait pas davantage l'idée de *la justification* par *la foi*, de la *régénération*, de la *sanctification*, de la *vie chrétienne*, du *culte* en *esprit* et en *vérité*.

Ces faits, qui nous avaient frappé de tout temps, sont exposés avec toute l'autorité du talent et de l'expérience dans le savant ouvrage

Cette préoccupation ou cette espérance — illusion d'un esprit loyal et généreux — est, d'ailleurs, dans une contradiction absolue avec la thèse générale du traité de l'Eucharistie.

Mornay fut donc inconséquent. Après avoir posé en principe l'autorité absolue des Ecritures, en matière de foi, il abandonne bientôt après ce terrain ferme, cette position inexpugnable, pour descendre sur le sable mouvant des opinions et des interprétations humaines. Ne nous en plaignons pas, cependant, puisque cette inconséquence nous a valu un beau livre, dans lequel il a victorieusement démontré que le protestantisme a pour lui l'antiquité chrétienne et l'autorité des Ecritures, — étant un retour aux doctrines et à l'enseignement de la primitive Eglise.

Il n'en demeure pas moins vrai que les Pères sont une arme dangereuse, à deux tranchants, qui peut blesser une main inhabile. Dans toute polémique avec les catholiques, on ne doit en faire usage qu'avec une grande réserve. A chaque citation que nous pouvons produire, les défenseurs de Rome ne sont pas toujours embarrassés pour nous opposer une décla-

de Michel Nicoles : le *Symbole des apôtres*, essai historique (Paris 1857). Voir les pages 78 et 79.

(1) Nous pourrions aussi parler de la notion d'Eglise. Les réformateurs identifient l'Eglise et le royaume de Dieu, quand ils prétendent qu'elle est restée debout, même dans les plus mauvais jours d'Achab. C'est ce que leur reproche avec raison Bossuet dans son *Histoire des variations*. — ils ont aussi emprunté au catholicisme la notion de l'Eglise-école.

ration contraire du même auteur, ou d'un auteur contemporain. Quand on en vient à se jeter à la tête des textes de Cyprien, d'Ambroise, de Théodoret, d'Augustin, etc., il n'y a pas de raison pour que la discussion prenne fin. Nous dirons toujours : à la loi et aux prophètes! c'est-à-dire à l'Ecriture. C'est là qu'est la forteresse du protestantisme; c'est ce qui a fait sa puissance dans le passé, qui l'a rendu victorieux du catholicisme au XVIe siècle, et qui sera son triomphe et sa gloire dans l'avenir.

Nous ne prétendons pas cependant qu'on puisse résoudre les questions au moyen de citations bibliques isolées, comme on applique un article du code civil. La Bible est autre chose qu'un recueil de déclarations, autre chose qu'un code. C'est le document qui renferme les Révélations divines. C'est en elle qu'on entend la grande voix de Dieu parlant à l'humanité, par les prophètes, par les apôtres, et surtout par Jésus-Christ. C'est aussi un courant de vie religieuse qui déborde, c'est un spiritualisme tellement élevé et pur qu'il n'y a pas de place pour le formalisme matérialiste. Rien n'a jamais moins ressemblé à la doctrine de l'*opus operatum* que la spiritualité du siècle apostolique, où l'esprit de Dieu agissait librement dans l'individu qu'il inspirait, et qu'il préparait pour la mission que le Seigneur lui donnait à remplir. Ce qui distingue cette époque, comme l'a dit M. de Pressensé, c'est la hardiesse

incomparable de sa spiritualité. Ah! comme en remontant à la source même du christianisme, c'est-à-dire au Christ de l'Evangile, on se sent transporté dans un milieu plus sain que celui de la tradition et des Pères! Comme sur ces hauteurs on respire un air plus vivifiant et plus pur! Comme aux pieds de Jésus-Christ, ce docteur incomparable et divin, on est heureux de suivre l'exemple de Marie, d'écouter sa parole et de recueillir son enseignement, d'être ému par son amour, sauvé par sa miséricorde, et sanctifié par son Esprit! On se sent pressé de rendre grâce à Dieu qui a restauré au milieu de nous, par l'œuvre des Réformateurs, l'évangile de la liberté et du salut!

CONCLUSION

Nous sommes arrivé au terme de notre travail. Peut-être trouvera-t-on que nous avons donné beaucoup de développements à un sujet qui, au premier abord, paraît assez restreint. Encore avons-nous dû cependant laisser de côté certaines questions qui y touchent de très près.

En racontant la conférence de Fontainebleau, nous avons remis en lumière un des épisodes les plus tristes du règne de Henri IV. Cet épisode n'aurait en lui-même qu'une importance médiocre s'il n'accusait l'état des esprits, à cette époque, et ne montrait, mieux que tous nos raisonnements, ce qu'il y avait de précaire dans la situation des protestants vis-à-vis de la cour et de la masse du peuple français. Les rapports étaient tendus de part et d'autre. Il n'y avait plus, il est vrai, de lutte à main armée. La paix matérielle avait été imposée par le roi aux deux partis en présence. Mais l'hostilité n'en était pas moins à l'état presque

aigu dans les esprits. Jamais, peut-être, les controverses religieuses n'avaient atteint ce degré de fréquence et d'âpreté, aussi bien du côté des protestants que chez les catholiques. Il suffit de rappeler l'addition, à la confession de foi des Eglises réformées, de l'article concernant l'antechrist, qui fut voté par le synode national de Gap, en 1603. On comprend que dans cet état des esprits la publication du *Traité de l'Eucharistie* ait été un événement, et que la conférence de Fontainebleau ait eu un retentissement si considérable.

En racontant avec détails les préliminaires de cette célèbre conférence, les intrigues au moyen desquelles on l'avait rendue inévitable, les incidents de la discussion et les résultats qui en furent la suite, nous nous sommes efforcé de rester sur le terrain de la vérité et de la justice. Les jugements que nous avons portés sur du Perron et sur quelques-uns des commissaires ne sauraient être sérieusement contestés. Mais les accusations que nous avons formulées contre Henri IV paraîtront sans doute excessives à ceux qui sont habitués à voir, en ce roi gascon, avant tout, une âme loyale et primesautière; un cœur inconstant peut-être, mais généreux, faible, mais bon et capable du plus grand héroïsme. On n'abandonne pas sans regret des idées ou des souvenirs qui font en quelque sorte partie de notre patrimoine national.

Ce n'est donc pas sans tristesse que nous avons vu

un prince que nous nous étions habitué à placer très haut dans notre admiration, descendre aux basses intrigues qu'il employa, ou qu'il laissa pratiquer, à l'égard de celui auquel il devait tant de reconnaissance. Nous avons senti plus d'une fois le dégoût envahir notre cœur, en présence de l'habileté machiavélique avec laquelle fut ourdie cette misérable comédie de Fontainebleau; de la ruse, de la mauvaise foi et de l'hypocrisie qui y furent déployées; du choix des commissaires que recommandaient moins leurs capacités qu'une aveugle complaisance envers le roi; du manque absolu de temps laissé à Mornay pour se préparer, (ce qui l'obligeait à passer la nuit dans des veilles et à s'épuiser dans un travail des plus ardus); du changement de tactique opéré par les adversaires de l'auteur huguenot avant de commencer la discussion des passages (on ne parle plus de falsifications ni de faussetés énormes); de la partialité évidente des commissaires en faveur de du Perron; de la majorité fatalement acquise, par le nombre, aux catholiques, dans ce triste jury d'honneur; de l'empressement avec lequel on profita de l'indisposition de Mornay pour rompre la conférence, dans la crainte d'en compromettre les résultats, etc., etc.

Quand on se place en face de la réalité, on est forcé de convenir que les adversaires de Duplessis-Mornay se contentèrent de bien peu, et eurent le triomphe facile, surtout après avoir déployé toutes les habiletés

et les intrigues que pouvait leur suggérer une conscience sans scrupules. Le mot de *misérable intrigue de cour* dont la grande *Biographie Michaut* flétrit l'aventure de Fontainebleau restera, car il est juste autant que sévère. C'est une satisfaction tardive donnée à la conscience en même temps qu'un hommage rendu à la justice et à la vérité.

APPENDICE

APPENDICE

A

EXTRAITS DE SCOT

Prima questio est ergo : « Utrum possibile sit corpus Christi sub specie panis, et vini realiter contineri. Videtur quod non, quia sub specie panis non consecrati non continetur realiter corpus Christi, ergo neque post consecrationem. Antecedens est manifestum. Probatio consequentiæ, quia species illa non se habet aliter in se post consecrationem, quam ante. Et si dicas, quod ante est in subjecto, et post non est in subjecto. Accipio tunc, quippe non aliter se habet in habitudine ad corpus Christi post consecrationem, quia suum esse in subjecto, vel non esse in subjecto, nullo modo variat illam habitudinem, impossibile est autem aliquid esse ubi prius non fuit, nisi vel illud mutetur, vel ipsum, in quo est de novo, ergo cum species panis non mutetur in habitudine ad corpus Christi, necesse est corpus Christi mutari in habitudine ad species, ad hoc, quod sit ibi de novo, sed hoc est falsum, quia corpus Christi immutabiliter manet in cœlo, secundum illud Aug. de confe. di. 2. prima haeresis. Donec finiatur sæculum sursum est Dominus.

Secundo sic, aut corpus Christi sub illa specie est quantum, aut non quantum, non potest esse non quantum, quia cum sit

quantum in cœlo sic simul esset quantum, et non quantum. Non potest ibi esse quantum, quia quantitas non potest separari a modo quantitativo, sicut nec subjectum a sua propria passione quia maxime propria passio quanti videtur esse modus quantitativus, ergo esset ibi modo quantitativo, et hoc est falsum, quia hoc modo majus non potest esse in minore.

Tertio sic, quia aut in Eucharistia est pars corporis Christi extra partem, aut non. Si sic, ergo non essent omnes partes simul sub eadem parte hostiæ, et universaliter ejus partes sunt extra se invicem, sicut si quantum est simul cum aliquo quanto, pars videtur esse cum parte, et totum cum toto, si autem non sit ibi pars extra partem, ergo non est ibi quantum.

RÉSOLUTIO I

« De primo dico, quod corpus Christi esse ibi vere realiter est simpliciter de substantia fidei eo modo, quo veritas alicujus sacramenti pertinet ad articulos fidei. Ista enim veritas a principio fuit expresse tradita, ex quo Eucharistia fuit instituta. Fundamentum autem auctoritatis est Math. 26 et Luc 22, ubi in cœna ait Christus : Hoc est corpus meum. Hic est sanguis meus. Et si hæretici vellent ista exponere : quod sint figurative dicta, sicut illud quod ait Jo. 15. Ego sum vitis vera, et illud 1 Corin. 10. Petra autem erat Christus. Istud omnino est intentio salvatoris, quod patet ex Augustino 83, questionum, quæst. 69. Solet circunstancia scripturarum illuminare sententiam. Universaliter enim intellectus verborum Christi an loquatur figurative, an ne, colligi potest ex præcedentibus, vel consequentibus ibidem, vel ex aliis scripturæ locis. Unde cum Christus ait : Ego sum vitis vera, subjunxit, et vos palmites. Constat autem, quod discipuli non erant palmites naturales, sed tantum figurales. Sed cum dixit Luc 22 : Hoc est corpus meum, subdit, quod pro vobis traditur. Cum etiam dixisset : Hic est calix sanguis mei subdit : Qui pro vobis fundetur. Hoc etiam manifeste patet ex alio loco scripturæ, scilicet Jo. 6, ubi est diffusa prædicatio de isto sacramento.....

« Et si dicas, quod Christus videns aliquos abiisse propter praedicationem suam, de Eucharistia postea exposuit se. d. Spiritus est, qui vivificat, caro non prodest quidquam. Verba quae locutus sum vobis spiritus, et vita sunt... Non hoc corpus, quod videtis manducaturi estis, nec sanguinem effundendum, Sacramentum aliquod vobis commendavi spiritualiter intellectum vivificavit vos, ergo ex verbis Christi, et Aug. videtur quod non intellexit de corpore suo nisi figurative.

« Quantum ergo ad istum argumentum non videtur necessarium fugiendum esse ad conversionem panis in corpus Christi præcipue cum a principio ex quo res hujus sacramenti fuit credita, fuit semper creditum, quod Christi corpus non mutatur de loco suo in cœlo, ut sit hic, et tamen non fuit in principio ita manifeste creditum de ista conversione, ud dicetur di. 11. etc., etc. »

In Quartum Librum Sententiarum. Libri quarti, quæstio I, dist X. (Venetiis, 1598, in fol.)

RÉFLEXIONS DE BELLARMIN

CONCERNANT LE POINT DE VUE DE SCOT

Primo, « Potuisse Deum efficere, ut in Sacramento verè adesset corpus Christi cum pane : et si hoc fecisset, mysterium futurum fuisse facilius, et minus miraculorum in se continens. Quod quidem aliqui negant, alii concedunt : sed res ad fidem non pertinet, neque de eo est nobis cum hæreticis controversia.

Secundo, « Dicit, non extare locum ullum scripturæ tam expressum, ut sine Ecclesiæ declaratione evidenter cogat transsubstantiationem admittere. Atque id non est omnimò improbabile. Nam etiamsi Scriptura, quam nos suprà adduximus, videatur nobis tam clara ut possit cogere hominem non proteruum : tamen an ita sit, meritò dubitari potest cùm homines doctissimi et accutissimi, qualis in primis Scotus fuit, contrarium sentiant.....

« Unum tamen addit Scotus, quod minime probandum est : ante Lateranense Concilium non fuisse dogma fidei transsubstantiationem: id enim ille dixit, quia non legerat Concilium Romanum sub Gregorio VII, neque consensum illum Patrum, quem nos suprà adduximus. »

De Sacramento Eucharistiæ. Liber III, Cap. XXIII (page 637 à 638). Tome III des Œuvres de Bellarmin (Cologne 1619, in-fol.)

Voici les réflexions de l'abbé de Longuerue sur la question débattue plus haut : « Bellarmin demeure d'accord que Scot a cru que la Transsubstantiation n'était pas un dogme de foi avant le Concile de Latran sous Innocent III ; mais il ajoute que c'est que Scot avait ignoré le concile sous Grégoire VII et qu'il n'avait pas lu les autorités des Pères que je viens, » dit Bellarmin, « de rapporter. »

Traité d'un auteur de la communion romaine touchant la Transsubstantiation, page 7.

B

EXTRAITS DE DURAND

Quaestio prima

« Utrum corpus Christi sit in Eucharistia per conversionem panis in ipsum, vel utrum cum corpore Christi remaneat substantia panis (post consecrationem).

« Circa quæstionem istam primo quaeritur, utrum corpus Christi sit in hoc sacramento per conversionem substantiæ panis in ipsum, vel utrum post consecrationem remaneat substantia panis et vini. Et arguitur quod substantiae panis et vini remaneant, quia illud, ad quod sequuntur pauciores difficultates, est magis eligendum, sed ponendo quod substantia panis et vini remaneat, sequitur una sola difficultas quæ non est multum magna nec insolubilis, scilicet quod duo corpora sint simul : ponendo autem quod non remaneant sequuntur multæ dificultates, scilicet quomodo talia accidentia possunt nutrire, corrumpi, et quomodo ex eis possit aliquid generari. Cùm hæc omnia fiant ex præsupposita materia, ergo (ut videtur) primum est magis eligendum.....

« Item illud solùm efficitur in hoc sacramento, quod exprimitur per formam verborum, sed per hæc verba, hoc est corpus meum, solum exprimitur existentia, vel præsentia corporis Christi in hoc sacramento, et in nullo penitus fit mentio de desitione substantiæ panis, vel de conversione ejus in corpus Christi, ergo istud non est ponendum.

In contrarium arguitur, quia dua corpora non possunt esse simul, sed si subtantia panis maneret post consecrationem, essent ibi duo corpora simul, scilicet corpus Christi et panis.

Item impossibile est aliquid esse nunc ubi non fuit prius, nisi vel ipsum mutet, vel aliquid in ipsum posset, nec posset etiam per

miraculum aliud fieri. Cum habere se nunc aliter quàm prius sit realiter idem quod mutari, sicut definitio et definitum, ergo cùm corpus Christi sit nunc in isto sacramento et non prius, oportet quod hoc sit per aliquem motum vel mutationem : sed nihil horum ponitur ex parte corporis Christi, quia non movetur de loco suo, nec recipit novam formam vel amittit : ergo oportet quod aliquid aliud in ipsum mutetur : non species panis, qui illic manent, ergo substantia.

« Item si substantia panis remaneret, non salvaretur veritas verborum sacramentalium : quia non esset verum dicere, hoc est corpus meum, sed hic est corpus meum : hoc autem est inconveniens.

Responsio.

« Ad declarandum seu persuadendum aliqualiter illud quod in praecedente distinctione fuit omissum de modo existentiæ corporis Christi in hoc sacramento, utrum sit ibi per conversionem substantiæ panis in ipsum, vel per alium modum. Advertendum est quod cùm inter omnia miracula quæ continet fides nostra istud sit unum de maximis, scilicet quod corpus Christi manens in cœlo localiter et circumscriptivè sit simul in hoc sacramento, non est intentionis nostræ dare modum evidentiæ per quem hoc possit fieri : quia hoc est super omnem humanum intellectum cujuslibet viatoris, sed intendimus solùm dare modum persuasibilem per quem aliqualiter manu ducamur in illud quod tradit fides de hoc sacramento, et in illud quod tenet ecclesia de modo existentiæ corporis Christi in ipso, ne glorietur aliquis si sciat arguere contra modum quem intendimus ponere : quia facillimum est impugnare per humanam rationem et philosophiam ea quæ sunt fidei, et omnes modos declarantes fidem, et difficillimum est, et fortè impossibile est evidenter omnes tales impugnationes solvere : ut ostensum fuit primo lib. super prologum sententiarum : sed cui non placuerit ille modus quem ponere intendimus studeat alium ponere, et sciat quod fortè fatetur tot vel plures calumnias quàm noster.....

Quantum ad tertium dicendum est quod quamvis iste modus sit de facto tenendus, scilicet quod corpus Christi est in hoc sacramento altaris conversa substantia panis in ipsum : non est tamen negandum quin alius modus sit Deo possibilis videlicet quod Deus posset facere quod remanente substantia panis corpus Christi esset in hoc sacramento, quia secundum omnes Deus potest facere quidquid non implicat contradictionem, sed corpus Christi esse in hoc sacramento sine conversione substantiæ panis in ipsum non plus implicat contradictionem quam ipsum esse in sacramento facta conversione, ergo sicut unum est possibile ita et reliquum.

«.....Satis etiam durum est, et derogare videtur immensitati divinæ potentiæ dicere, quod Deus non possit facere corpus suum esse in sacramento per alium modum quàm per conversionem substantiæ panis in ipsum, maximè cùm ponendo conversionem fieri, difficillimum est videre qualiter ipsa faciat aliquid ad hoc quod corpus Christi sit in sacramento. »

In Sententias Theologicas Petri Lombardi commentariorum liber Quatuor. Lugduni 1669. Lib. IV. Distinct. XI. Quaest. 2.

CITATION DE BELLARMIN CONCERNANT DURAND

« Antequam ad probationem secundi pronuntiati veniamus, duo sunt observanda. Primum est, duas opiniones particulares falsas et erroneas excogitatas fuisse in scholis, ob hujus mysterii magnitudinem quae etiam nonnullam occasionem dederunt haeretici hujus temporis argumenta subtiliora contra veritatem fidei objiciendi. Una fuit Durandi in 4. dist. 10 quest. 2, qui probabile esse putavit in Eucharistia substantiam corporis Christi esse absque magnitudine : et argumenta fecit ad hoc probandum, quæ nunc etiam a sacramentariis fiunt, ut quod de essentia magnitudinis sit occupare locum, et alia, quæ posteà adferemus.

Livre III, chap. V, page 575.

« Huc referri possunt duæ aliæ sententiæ isti similes. Nam, ut isti docebant, partem integrantem panis converti, et partem non converti : ita Durandus docuit, partem unam essentiam, id est, formam panis converti, partem alteram, id est, materiam non converti. Existimat enim Durandus (in 4. dist. 11. q. 3.) converti panem in corpus Domini per consecrationem, sed ita, ut forma panis recedente, materia panis maneat informata Christi anima, omninò ad eum modum, quo cibus convertitur in carnem nostram per nutritionem.

Livre III, chap., XI, page 604.

Ce chapitre XI a pour titre : *De modo existentiæ corporis Domini in Eucharistia, sententiæ variæ.*

Ex sententia Durandi, si materia panis manet, manent etiam accidentia omnia in suo subjecto : subjectum enim accidentium materia est, ex sententia meliorum philosophorum. Immo etiam cum Concilio Lateranensi pugnare videtur hæc Durandi sententia. Neque enim Concilium illud transsubstantiari dixisset panem in carnem, nisi totam panis substantiam mutari significare voluisset : illa autem mutatio quam Durandus inducit, non transsubstantiatio, sed transformatio dici potest. Itaque sententia Durandi hæretica est.

« Conversio fieri nequit, nisi manente materia, seu subjecto in utroque termino conversionis. Hoc enim interest inter creationem, annihilationem, et conversionem : quòd in creatione fit, quod non erat : in annihilatione definit esse id, quod erat in conversione transit aliquem de uno esse ad aliud : oportet igitur, ut remaneat id, quod transit. »

De Sacramento Eucharistiae.

Livre III, chap. XIV, page 608.
Tome III des œuvres de
Bellarmin.

C

EXTRAITS DE CHRYSOSTOME (1)

« Nullus rursus hoc cogitans sit piger et segnis, ut qui didicerit quod liceat brevi tempore totum parare : futurum enim est incertum ; et fur est dies Domini, repente invadens nos dormientes ; sed si non dormiamus, non tamquam fur invadet, neque abducet imparatos. Nam si vigilemus, et sobrii simus, non amplius tamquam fur nos invadet, sed tamquam Regis nuncius nos vocans ad bona nobis parata : sin dormiamus, tamquam fur accedit. Nullus ergo dormiat, nullus sit piger ad virtutem : hoc enim est somnus. Nescitis, quando dormimus, quam nostra non sint in tuto, quam facile eis parentur insidiæ ? Quando autem vigilamus, non opus est nobis tanta custodia. Quando dormimus, etiam cum multa custodia sæpe perimus : sunt et ostia et vectes et custodes et vigiles; et tamen fur ingreditur. Cur hæc dico? Quoniam si vigilemus, non egebimus aliorum auxilio : sin autem dormiamus, nihil nobis prodest aliorum auxilium, sed etiam cum illo perimus.

« Bonum est frui sanctorum precibus, sed cum ipsi quoque fuerimus intenti operi. Et quid mihi, inquit, opus est aliorum precibus, cum fuero intentus operi, nec meo redigam, ut opus habeam? Nec ego quidem hoc volo; sed opus semper habemus, si sapiamus. Paulus non dicebat, quid mihi opus est precibus? etiamsi qui precabantur non essent illo digni, imo vero ne pares quidem. Et tu dicis, quid mihi opus est precibus? Petrus non dixit, quid mihi opus est precibus? Oratio enim, inquit, fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo ; et tu dicis, quid mihi opus est preci-

(1) Nous donnons les citations en latin, parce que Mornay et du Perron se sont servis de cette langue, dans leurs ouvrages sur la conférence de Fontainebleau.

bus? Propterea tibi opus est, quoniam existimas te non opus habere. Etiamsi fueris sicut Paulus, opus habes precibus. Ne te extollas, ne reddaris humilis.....

« Quid profuit Jeremias Judaeis? Nonne ter ad Deum accessit, et ter audivit : *Ne preceris, ne roges pro populo isto, quoniam non te exaudiam?* Quid Saüli profuit Samuel? Nonne eum luxit usque ad extremum diem, nec solum pro eo oravit? Quid profuit Israëlistis? nonne dicebat, *absit ut peccem intermittens orare pro vobis?* nonne omnes perierunt? Nihil ergo prosunt, inquies, preces? Imo vero valde prosunt; sed quando nos quoque aliquid agimus : nam simul agunt preces et opem ferunt : simul autem agit quispiam et opem fert ei qui ipse operatur; sin autem maneas piger et otiosus, ex eis non magnam accipies utilitatem. »

1re Homelie sur la 1re Epître aux Thessaloniciens.

Tome XI. Paris 1734, in-fol., pages 429 à 430.

CITATIONS AU SUJET DU 2e PASSAGE EMPRUNTÉ A CHRYSOSTOME

« Hæc porro dicimus, non ut audiatis tantum, sed ut imitemini fortitudinem, dicendi fiduciam, justiciamque omnem; ut nemo de se desperet; etiamsi antehac segnis desidiosusque fuerit; utque nulla in re alia spem habeat, nisi post Dei misericordiam in morum sanctitate. Nam si nihil illis profuit quod ex cognatione, domo et patria Christi essent, donec virtute clarerent : qua venia digni erimus, dum cognatos et fratres justos ostendimus, nisi cum magna æquitate virtuteque vitam ducamus? Illud enim subindicans propheta dicebat : *Frater non redimit, redimet homo*; etiamsi Moyses fuerit, etiamsi Samuel, etiamsi Jeremias. Audi enim quid illi dicat Deus : *Noli precari pro populo hoc, quoniam non exaudiam te.* Et quid miraris si te non audio? Nam si ipse Moyses, inquit, si Samuel adessent, eorum pro istis supplicationem nod admitterem. Ezechiel etiamsi supplicet, hoc audiet : Si

steterint Noe et Job et Daniel, filios filiasque suas non liberabunt.

Etiamsi Abraham patriarcha pro iis qui incurabili morbo laborant, nec resipiscunt, supplicet, Deus abscedet et relinquet eum ; ita ut eorum gratia emissam vocem non audiat. Etiamsi Samuel hoc ipsum fecerit, dicet ipsi : Ne fleveris pro Saüle. Etiamsi pro Sorore quispiam non opportune oraverit, idipsum audiet quod Moyses : Si conspuens conspuisset pater ejus in faciem ejus. Ne itaque aliorum patrocinium hiante ore spectemus. Nam preces quidem Sanctorum vim habent maximam ; sed si poenitentiam agamus et resipiscamus. Quandoquidem Moyses, qui fratrem suum et sexcenta millia hominum ab imminente ira liberavit, sororem non potuit eripere ; etiamsi non par peccatum esset : illa quippe Moysem contumelia affecerat ; hi autem facinus admiserant. Verum hanc ego vobis quaestionem relinquo, sed illa graviorem solvere conabor. Quid enim de sorore dicamus, quando ipse etiam tanti populi dux, id quod pro seipso rogabat impetrare non valuit, sed post tot tantosque labores et aerumnas, postquam per annos quadraginta populo praefuerat, in terram toties promissam intrare prohibitus est? Qua de causâ ? Non utilis haec gratia fuisset, imo damni multum intulisset ; Judaeorumque multos supplantavisset. Si enim ex Aegypto tantum a Moyse liberati, Deo dimisso, Moysen requirebant ipsique totum referebant ; si se vidissent ab illo introductos in terram promissionis, quo non prorupissent impietatis? Ideoque sepulcrum ejus occultum mansit.

« Samuel vero Saülem liberare nequivit a divina ira ; quia tamen Israëlites sæpe servavit. Jeremias Judeos servare non potuit, alteri tamen in prophetia sua patrocinatus est. Daniel Barbaros qui jugulabantur eripuit, nec Judeos ne in captivitatem abducerentur servare potuit.

. . . . . .

« Itaque si segnes et socordes fuerimus, ne per alios quidem servari poterimus ; si autem vigilemus per nosmetipsos id valebimus : imo magis nostra, quam aliorum opera. Mavult quippe Deus gratiam nobis ipsis dare, quam alio pro nobis precante ; ut curantes ipsius iram placare, cum fiducia agamus et resipiscamus. Sic Chananaeam

miseratus est ; sic meretricem salute donavit, sic latronem, nullo interveniente mediatore et patrono.

« Hæc autem dico, non ut sanctis non supplicemus, sed ne simus negligentes, neve in socordiam somnumque delapsi, aliis ipsisque solis res nostras committamus. »

Même édition. Tome VII
page 78-82.
Ve Homélie sur St-Matthieu.

D

EXTRAITS DE SAINT JÉROME

Commentaire sur Ezéchiel, livre IV, chap .XIV.
vers. 12, 13, 14 et suivants.

« Quatuor plagæ inducuntur super terram prævaricatricem, sive ut septuaginta transtulerunt, peccatricem ; fames, bestia, gladius, pestilentia, quarum si singulæ per partes inductæ fuerint singulis regionibus, et tres viri isti Noe et Daniel et Job, quorum justitia scripturarum vocibus prædicatur, pro terra peccatrice fuerint deprecati, non solum illam salvare non poterunt, sed ne filios quidem, et filias suas, si terræ peccatricis opera perpetrarint ; sed seipsos tantummodo poterunt liberare. Quæritur cum et Abraham et Isaac et Jacob, Moyses quoque et cæteri patriarchæ, et prophetæ justi fuerint ; cur horum tantummodo fiat mentio. Quod facile solvitur : Noe enim imminens orbi terrarum diluvium, quia omnis terra polluerat vias Domini, prohibere non potuit ; sed filios qui forsitan ejusdem virtutis erant, ob seminarium humani generis habuit reservatos. Daniel quoque imminentem captivitatem populi Judeorum, nullis fletibus mitigavit. Sed et Job non ob peccata

sed ob probationem, nec domum nec filios liberavit. Alii autem dicunt, quia hi tantum tres viri, et prospera, et adversa, et rursum prospera conspexerunt : idcirco pariter nominatos; et hoc latenter significari, ut quomodo illi et bona et mala, et rursum læta viderunt : sic et populum Israel, qui prius bonis fruitus fuerat, et postea captivitatis sustinuit jugum, si egerit poenitentiam, redire ad pristinam felicitatem. Quod si Noe et Daniel et Job pariter congregati; et in uno loco positi, peccatricem terram, hoc est, eos qui in terra habitant, non possunt irae Dei subtrahere : quid dicendum est de his, qui putant merito parentum atque virtutibus posse filios peccatores de gehennae ignibus liberari? Unde nec peccatorem filium, martyr pater poterit liberare; nec sanctae conversationis mater, impudicae filiae dabit præmia pudicitiæ. Et econtrario, parentum vitia filiis non nocebunt ; sed anima quæ peccaverit, ipsa morietur. Lot in Sodomis habitans, sed et spiritu, et carne peregrinus, uxorem quia post tergum respexerat, non liberavit : sed tantum filias, quæ forsitan non peccaverant. Et Josias vir sanctus, non solum peccatorum populum suis virtutibus non salvavit, sed et ipse in peccatis illius mortuus est. Quod si aliquando propter Abraham et David in posteros eorum misericordiam suam Dominus pollicetur : notandum quod non his parcat, qui in sceleribus perseverant; sed qui agunt pœnitudinem, ut merita patrum, filiorum adjuvet conversatio. Cum, inquit, hæc se :ta habeant, et terram peccatricem a singulis plagis tantorum virorum non solvet deprecatio : sic dicit Dominus Deus, quia Jerusalem nefanda peccavit, quatuor simul plagas inducam super eam : gladium, quo ab hostibus trucidatur; et famem, quam in obsidione sustinet; et bestias, quibus fugientes in desertis, et saltibus devorantur; et pestilentiam, quæ semper famem ac penuriam sequitur, etc.

Saint Jérome. Œuvres complètes. Tome V (Collection Migne).

E

EXTRAITS DE CYRILLE

« Ancille autem de cœlo delapsum, et in colle caput effossum, unde magni Jovis sedes, ut opinor, nomen accepit, utrum inter prima munera numerabimus, an secunda?

« At vos, infelicissimi homines, cùm adorare et colere nolitis ancille quod penes nos servatur aeternæ urbis certissimum pignus cælitus delapsum, et a magno Jove, aut Marte patre demissum, crucis lignum adoratis, ejusque signa in fronte formatis et vestibulis ædium insculpitis. »

Réponse de Cyrille

« Quod autem ait, clypeum ab Jove demissum, et cranium sive caput nescio quo pacto repertum, ridiculum est, puerilesque nugæ sunt ac nœniæ, ac præterea nihil. Verum talia non admodum moramur. Quod autem miseros esse dicit eos, quibus nihil prius aut antiquius est, quam ut frontes ac domos omnino signo prætiosæ crucis informent, ejus orationem nefaria mente conceptam, extremam ignorationem sapere nullo negotio demonstrabimus. Siquidem Servator omnium ac Dominus, tametsi poterat in forma patris eique prorsùs æqualis conspici, et in divinitatis solio majestatem suam exhibere, « non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo, sed seipsum exinanivit, formam servi accipiens. » Quin et crucem perpessus est ignominia contempta, ut corruptionis vim retunderet, unus mortuus pro omnibus et excitatus, ut mortis laqueis genus hominum exsolveret, ut tyrannidem peccati, quod nos opprimebat everteret, ut sævientem in membris carnis legem sedaret, et spirituales faceret adoratores, et sensu carnis in nobis mortificato filios Dei faceret credentes in ipsum, ac per spiritum

sanctificaret ; ut Satanam illum malorum authorem ac pestiferam belluam, de regno quod in omnes arripuerat, et quotquot ei subsunt nefarias potestates expelleret, quas noster calumniator Deos urbium principes, ac gentium tutelares nominat. Horum nobis omnium salutare lignum memoriam excitat, ac in eam præterea cogitationem nos adducit, unum, ut sapientissimus Paulus ait « *Pro omnibus mortuum esse, ut viventes non ultra sibi ipsis vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est, et resurrexit.* » At nemini non manifestum est Deo vivere, hoc est, sanctum et integrum vitæ genus, summam eis felicitatem conciliare, qui se illi tradiderint. Quocirca nos, uti dixi, honorandæ crucis lignum boni omnis ac virtutis admonitionem facimus. Sed quonian res illi videtur ignominia et probro non carere, percontanti mihi rursus respondeat . . . . . .

« . . . . Tunc igitur nos velis, Juliane, repudiato ligno quod nos ad omnis virtutis recordationem adducit, pueris et mulierculis tua proponere ? . . . . . Mortuum, Christum nominat. Nec mirum ; errat enim, nec sanctum incarnationis percipit mysterium. Non enim mortuum dixisset eum qui ut mortem solveret, mortem gustavit secundum carnem. Quomodo enim a morte vinceretur, qui multos alios ad vitam revocavit...

Contra Julianum

Tomus *Sextus*. Lib. V. Lutetiæ. *MDCXXXVIII.*

F

EXTRAITS DE CRINITUS

« Elatum est in veterum annalibus de Leonis Augusti imperio, et ejus moribus, quodque is Theodosio imperatore, defuncto in Bizantio urbe (quæ Constantinopolis dicitur) factus imperator, edicto

cavit, ut omnes quidem sanctorum imagines, quæ in christianorum fanis ac templis forent, abolerantur. Ex quo Romani pontifices, aliarumque ecclesiarum præfecti accerrime restiterunt, necubi, (prœterque in urbe Bizantio) tantum facinus committeretur. Quoniam sævissimis pœnis eos homines imperator afficiebat, qui tale edictum contempissent; itaque omnes tunc imagines atque simulacra, quæ in sacris Bizantii templis spectarentur, concrematæ sunt. Nec enim pertinere ad relligionem putavit adorari cujusquam imaginem. Quod et Firmianus Lactantius, Septimusque, et alii complures nimium quâm audacter affirmant, quasi nefarium sit habere ullas in templis imagines, veluti etiam Thurcæ in sua religione custodiunt. Sed libitum est verba ex libris augustalibus referre, quod id totum melius innotescat, quoniam et Valens, et Theodosius Augustii imperatores, præfecto prætorio ad hunc modum scripserunt : « *Cum sit nobis cura diligens in rebus omnibus superni numinis religionem tueri, signum salvatoris Christi nenimi quidem concedimus, coloribus, lapide, aliâ, re materia fingere, insculpere, aut pingere, sed quocumque reperitur tolli jubemus gravissima pœna eos mulctando, qui contrarium decretis nostris et imperio quicquàm tentarerint... In quo si quis fortè authorem desiderat, is imperatorum decreta et edicta legat, quæ à viris doctissimis Triboniano, Basilide, Théophilo, Dioscoroque, et cæteris per satyram collecta sunt, imperante hoc maximè Augusto Juniano.*

De Honesta Disciplina, Auctore Crinito.
Livre IX. Chapitre IX. Bâle, 1532, un vol. in-4°.

La discussion du passage de Crinitus ne pouvait pas aboutir. C'était donc un abus manifeste de la part des commissaires de déclarer le texte de Tribonien plus exact que celui de l'auteur italien. Leur décision était un acte de complaisance envers le roi et l'évêque, par conséquent entaché de violence et d'iniquité. En prétendant que le décret impérial pouvait avoir été altéré par Tribonien ou accommodé plus tard à la superstition régnante, Mornay était probablement plus près de la vérité que les champions de la doctrine catholique. Car quelle « utilité », dit-il, « revenoit à ce

povre homme d'avoir corrompu ceste loi? Et en un temps qu'on eust faict plus tost brusler mille hommes qu'une image. »

Cujas professait les mêmes opinions que Mornay à l'égard de l'intégrité des décrets impériaux. « De suo nomine vult appellari imperator Julianus, dit-il, « Digesta juris veteris sua auctoritate composito et ad suam aetatem *accommodata commutatis* sæpe contortisque veterum juris auctorum scriptis, quorum tamen nomina ubique prætendit, et ea quidem nonnunquam sola licet ex eorum mente, sermoneve subsequatur nihil ut cum de indebito de probat et aliis plerique locis. » (1)

Quant à la difficulté d'exécuter le décret des empereurs — point sur lequel du Perron avait insisté particulièrement — sous prétexte qu'il aurait fallu briser les statues de Constantin, « despecer la bannière générale, rompre les armes des soldats, billonner les monnoies, la croix y estant partout emprainte, » elle n'était vraiment pas concluante. La loi avait pour but d'empêcher les progrès de la superstition et de remédier, dans la mesure du possible, à ce qui existait. Il y a toujours des tempéraments dans l'application d'une loi.

Enfin, pour ce qui regarde le caractère de Tribonien, il n'y avait rien d'impossible dans la supposition de Mornay. C'était un être vénal et corrompu, qui ne reculait devant aucune falsification des textes si les besoins l'exigeaient. « Patricien vicieux, courtisan flatteur, ministre cupide », dit M. de Ségur, « cet habile jurisconsulte sacrifia souvent sa conscience au pouvoir et la justice à sa fortune. Il tronqua plusieurs lois, en altéra d'autres, en corrompit en quelques points l'esprit, et presque partout le style. » (Dictionnaire de Larousse). Tribonien était donc capable d'avoir interpolé le mot *humi*, comme il avait remplacé le mot *crux* par celui de *furca*, parce que les empereurs chrétiens avaient défendu le supplice de la croix appliqué aux criminels de bas étage.

---

(1) *Paratitla in libros quinquaginta digestorum* seu *pandectarum imperatoris Justiniani.* Opus Jacobi Cujacii. Petit in-18. Lugduni. 1580.

G

EXTRAITS DE LA LETTRE DE SAINT BERNARD, ABBÉ DE CLAIRVAUX

« Miramur satis, quid visum fuerit hoc tempore quibusdam vestrum voluisse mutare colorem optimum, novam inducendo celebritatem, quam ritus Ecclesiæ nescit, non probat ratio, non commendat antiqua traditio. Numquid patribus doctiores, aut devotiores sumus? Periculose præsumimus, quidquid ipsorum in talibus prudentia præterivit. Nec vero id tale est, quod nisi prætereundum fuerit, Patrum quiverit omnino diligentiam præterisse.

« At valde honoranda est, inquis, Mater Domini. Bene admones : sed honor Reginæ judicium diligit, Virgo regia falso non eget honore, veris cumulata honorum titulis, infulis dignitatum. Honora sane integritatem carnis, vitæ sanctitatem : mirare fecunditatem in Virgine, Prolem venerare divinam. Extolle nescientem, vel in concipiendo concupiscentiam, vel in pariendo dolorem. Prædica reverendam Angelis, desideratam gentibus, Patriarchis, Prophetisque præcognitam, electam ex omnibus, prælatam omnibus. Magnifica gratiæ inventricem, mediatricem salutis, restauratricem sæculorum : exalta denique exaltatam super choros Angelorum ad cœlestia regna. Haec mihi de illa cantat Ecclesia, et me eadem docuit decantare. Ego vero quod ab illa accepi, securus et teneo, et trado : quod non, scrupulosius, fateor, admiserim.

« Accepi sane ab ecclesia illum diem cum summa veneratione recolendum, quo assumpta de sæculo nequam, cœlis quoque intulit celeberrimorum festa gaudiorum. Sed et ortum Virginis didici nihilominus in Ecclesia, et ab Ecclesia indubitanter habere festivum atque sanctum; firmissime cum Ecclesia sentiens, in utero eam accepisse ut sancta prodiret.....

« Quid adhuc addendum his putamus honoribus? Ut honoretur, inquiunt, et conceptus, qui honorandum præivit partum : quoniam si ille non præcessisset, nec iste esset qui honoratur. Quid si alius, propter eamdem causam, etiam utrique parenti ejus festos honores asserat deferendos?.....

« Lego denique spiritum sanctum in eam, non cum ea venisse, dicente angelo : *Spiritus sanctus superveniet in te.* Et si licet loqui quod Ecclesia sentit, et verum ipsa sentit : dico gloriosam de Spiritu sancto concepisse, non autem et conceptam fuisse; dico peperisse virginem, non tamen et partam a virgine. Alioquin ubi erit prærogativa Matris Domini, qua singulariter creditur exsultare et munere prolis, et integritate carnis, si tantumdem dederis et matri ipsius? Non est hoc Virginem honorare, sed honori detrahere. Si igitur ante conceptum sui sanctificari minime potuit, quoniam non erat; sed nec in ipso quidem conceptu, propter peccatum quod inerat : restat ut post conceptum in utero jam existens, sanctificationem accepisse credatur, quæ excluso peccato sanctam fecerit nativitatem, non tamen et conceptionem.

« Cum hæc ita se habeant, quænam jam erit festivae ratio conceptionis? Quo pacto, inquam, aut sanctus asseretur conceptus, qui de Spiritu sancto non est, ne dicam de peccato est : aut festus habebitur, qui minime sanctus est? Libenter gloriosa hoc honore carebit, quo vel peccatum honorari, vel falsa induci videtur sanctitas. Alioquin nulla ei ratione placebit contra Ecclesiæ ritum præsumpta novitas, mater temeritatis, soror superstitionis, filia levitatis. Nam si sic videbatur, consulenda erat prius apostolicæ Sedis auctoritas, et non ita præcipitanter atque inconsulte paucorum sequenda simplicitas imperitorum. »

Lettre aux chanoines de Lyon (lettre 174).

H

EXTRAITS DE THÉODORET

V. 12. « Simulacra gentium argentum et aurum, opera manuum hominum. »

Nam tu quidem, quæcunque vis, facis : simulacra vero a gentibus culta, non efficiunt quidquam, sed efficiuntur. Et a materia quidem honorem habent, ex auro enim, et argento, coloribusque finguntur : ab arte vero formam accipiunt. Argentarii namque, et auritices, et pictores haec faciunt. A materia igitur et arte substantiam sibi comparant. Deinde pluribus verbis eorum imbecillitatem decantat, dicens :

V. 13. « Os habent, et non loquentur; oculos habent, et non videbunt. »

V. 14. Aures habent, et non audient ; nares habent, et non odorabuntur.

V. 15. Manus habent, et non palpabunt ; pedes habent, et non ambulabunt.

Simulacra quidem sensuum domiciliis induta sunt, operatione vero destituta. Viliora igitur non modo sunt iis qui ipsa finxerunt, sed etiam minimis animantibus : quandoquidem musca, et culices, et his tenuiores, in sensuum sedibus vim habent (Vident enim, et audiunt, et volant, et ambulant) : hi vero qui tanquam dii coluntur, neque tenuiorum animantium ratione carentium vim habent.

V. 16. « Non clamabunt gutture suo. »

Quoniam enim dæmones, qui per ipsa operabantur, falsisque vaticinationibus utebantur, non per inanimata simulacra has proferebant, sed per homines rationis compotes, vel per nonnulla signa aliquid denuntiabant, merito ait, *non clamabunt gutture suo*, immobilia enim et inanimata penitus sunt idola.

V. 17. « Similes illis fiant qui faciunt ea, et omnes qui confidunt in eis. » Porro illis quidem similes fiant et qui ipsa colunt,

et qui faciunt : quia cum ratione præditi sint, in tantam absurditatem inciderint, justum est omnem eos sensum amittere, instar idolorum quæ ab ipsis coluntur.

Commentaire sur le psaume 113. Tome I.
Des œuvres complètes, édition de Paris, 1642-84.

I

SALLE DE LA CONFÉRENCE

On nous saura peut-être gré si nous essayons de déterminer l'emplacement de la salle où eut lieu la conférence. Cette salle n'existe plus aujourd'hui, il est vrai, du moins dans sa forme primitive. Heureusement nous avons des documents qui nous renseignent assez exactement sur ce point. Nous allons résumer brièvement le résultat des recherches auxquelles nous nous sommes livré sur place, d'après les auteurs qui ont décrit le château de Fontainebleau.

En sortant de l'église de la sainte Trinité (1), dit l'abbé Guilbert, on trouve à gauche, un corps de bâtiment construit sous François Ier comme le prouvent les salamandres sculptées sur les boiseries et les murs. Cet appartement servait aux bains, aux étuves et aux autres commodités du château. Il se composait de cinq pièces à peu près d'égale grandeur, excepté la première qui était beaucoup plus vaste. Celle-ci, comme les autres, était ornée de fresques et de peintures sur toile représentant des sujets mythologiques, selon la mode du temps. C'est là que le conseil du roi se réunissait quand la cour était à Fontainebleau.

Les désignations topographiques qui précèdent sont peut-être un peu vagues. Champollion Figeac dit que la salle de la Conférence (appelée aussi salle des Etuves) « était située au rez-de-chaussée

(1) La principale chapelle du palais.

de la cour ovale, à l'est de la chapelle haute.» Au fond de la cour, dite cour du *Cheval blanc*, est le grand escalier d'honneur, qui conduit aux anciens appartements du château, lesquels forment façade sur cette cour. Derrière ce bâtiment, et en suivant la ligne qui le coupe perpendiculairement, entre la cour des Fontaines et les jardins de l'Orangerie, se trouve un autre corps de logis qui était composé de plusieurs chambres. C'est la dernière de ces chambres qui fut choisie pour la conférence.

Voici ce que dit le père Dan : « L'heure donc assignée, chacun se trouva en la salle des *Etures*, appelée alors salle du Conseil, et qui depuis porte le nom de salle de la conférence » (page 258).

Enfin l'auteur du *Discours véritable* P. M. L. etc. l'appelle « salle basse où se tient toujours le conseil du roy, proche de l'église des Mathurins, ayant vue sur les jardins. » Il lui donne aussi le nom de salle du *Bain*, de même que Mme de Mornay.

Au-dessus de cet appartement, au premier étage, s'étendait dans toute la longueur, la galerie de François Ier, appelée aussi galerie *des Réformés*. Ce nom lui aurait été donné, dit-on, en souvenir d'une réforme opérée par Louis XIV, en 1664, après la paix des Pyrénées, lorsqu'il composa, avec quelques officiers, une garde d'honneur pour le dauphin. — Une autre version, qui n'est guère plus plausible, donnerait pour origine à ce nom une audience que François Ier aurait accordée, dans cette même galerie, à une députation de Réformés, venus lui présenter une requête en faveur de leurs coreligionnaires persécutés. Il y a sans doute ici une confusion avec celle qui fut soumise à Charles IX et à Catherine de Médicis par l'amiral Coligny, lors de la tenue de l'assemblée des notables de Fontainebleau, que l'on peut considérer comme la préface des Etats-Généraux d'Orléans.

Quoi qu'il en soit de ces explications, que nous donnons pour ce qu'elles valent, la galerie de François Ier était une vaste et belle salle, « de 30 toises de long sur 3 toises de large, » soit une superficie totale de 800 mètres carrés environ. L'appartement du rez-de-chaussée avait une surface égale. La salle de la conférence étant la plus grande de toutes les pièces composant ledit appar-

tement, formait peut-être le quart de la superficie générale, ce qui aurait donné de 90 à 100 mètres carrés à peu près. Dans cet espace, 200 personnes pouvaient facilement trouver place, même en en réservant une partie importante pour les tables autour desquelles se tenaient le roi, les deux champions, les commissaires et les secrétaires de la conférence. Cette superficie se rapporte assez exactement aux proportions indiquées par Casaubon. « Locus est non nimis amplus », dit-il, « ut vix ducentos capere queat. » (1)

J

Donnons à titre d'échantillon quelques lignes du libelle de Burgess. On verra quelles aménités on employait à l'égard de Mornay. L'odium ecclesiasticum ne le cède en rien à l'odium theologicum.

« Corax salmuriensis qui egressus arcâ Noe », dit-il spirituellement (!) « pertinaci agnitæ veritatis impugnatione sibi viam ad salutem præcludit, ut quibus semel imposuit, compedibus errorum constrictos semper teneat, impatiens famæ quæ omnium sermone percrebrescebat, ejus libri quem in messam edidit, partem plurimam insimulari falsi cùm a multis aliis, tùm præsertim a doctissimo et reverendissimo episcopo Ebroicensi, temeritate quadam Giganteâ ad certamen illum provocat, spondens omnes fortunas suas caputque præstitura litis eventum.

« Viperæ matris parricidio pollutæ suus vertitur in perniciem sibilus. Nam confestim adest cervus qui è latebris in insidiis excubantem trahat, interficiat, devoret. »

Parlant de l'indisposition qui saisit Mornay le soir même de la

(1) Voir les plans du château dressés par Androuet du Cerceau (1579), par le père Dan (1642), par l'abbé Guilbert (1731), et enfin la planche XXVIII de l'ouvrage de Champollion-Figeac.

conférence, Burges dit : « Statim atque domum se recepit, omnium membrorum tremore corruptus est, et frequentem stomachi dejectionem passus. *Quid hoc est si non Dei scelerum vindicis judicium est* ? (C'est nous qui soulignons.)

K

Sully était animé à l'égard de Mornay de sentiments fort peu charitables. Nous avons cherché avec soin, dans la vie de Mornay, ce qui aurait pu, sinon justifier, du moins expliquer cette opposition sourde et malveillante. Nous ne trouvons que ceci, à savoir que le gouvernement de Saumur fut donné à Mornay comme récompense du rôle qu'il avait joué dans la réconciliation de Henri III et du Béarnais, au château de Plessis-les-Tours. En effet, Sully s'en plaint amèrement dans ses *Economies.* (1) Il prétend que Mornay lui avait volé ce gouvernement, ainsi que la gloire d'avoir aidé puissamment au rapprochement des deux monarques. Comme cela se rapporte bien au caractère de Mornay, qui resta pauvre toute sa vie, tandis que Sully acquit des biens immenses !

Nous ne voulons pas nier, ni même diminuer les immenses services que Sully a rendus à la France. Ces services sont pour lui un titre de gloire que la postérité n'a pas oublié. Il fut assurément un grand ministre, un grand homme d'Etat. Pourtant, qu'il nous soit permis de rappeler qu'il savait mener de front ses propres affaires avec celles du pays, et que s'il enrichissait la caisse publique, il n'oubliait pas de remplir la sienne. Il était homme d'argent, âpre à la curée. Ainsi, il raconte, dans ses *Economies*, avec un air de naïveté qui vous désarme, ses déceptions et ses colères d'avoir manqué de s'emparer du duc de Joyeuse, quand celui-ci traversait les bois de Saint-Maixent, accompagné de quelques cavaliers seulement, et

(1) Tome I, page 302.

d'avoir perdu les *cent mille écus* de rançon que ce favori de Henri III offrit plus tard, sur le champ de bataille de Coutras. Il parle avec une complaisance ridicule de la part qui lui échut dans le pillage de telle ville, dans le sac de telle autre, etc.

Et que dire du rôle qu'il se donne dans ses mémoires? C'est en les compulsant que l'on comprend combien « le moi est haïssable. » La forme en est fastidieuse, et la personnalité de l'auteur occupe aussi bien le fond que le premier plan du récit, et s'avance entourée de ce nuage d'encens que ses secrétaires lui lancent en plein visage, et dont il ne paraît jamais incommodé.

L

AL SIG. CARD. BORGHÉSE

Parigi, 13 maggio 1608.

Il Re mi ha consentito di volersi adoperare efficacemente col clero di Francia con l'occasione della prossima assemblea che si faccia una contributione annua di 10 à 15,000 scudi per aiuto e sostentamento dei ministri eretici che si fanno cattolici, sperando con questo mezzo di tirarne molti, che persistono oggi nell'eresie più errore di volontà che d'intelletto (1). E la verità che la maggior parte di questi ministri sono ignorantissimi, e facendosi cattolici sarebbero inabili con l'esercizio attuale ad acquistarsi il vivere. Lodai grandemente a S. M. il pensiero et argumentando da esso il zelo suo verso la religione cattolica, e comandando quando si presentava l'occasione di recordargliche *la totale distruzion dell'eresia in Francia sarebbe la restituzione delle piazze che tengono gli Ugonotti* (2) e che molti hanno opinione che senza prolungare il termine,

(1) Il y a ici une variante avec le renvoi de la page 209, résultat d'une faute de copiste.

(2) C'est nous qui soulignons.

che finisce ora due anni, potrebbe allora Sua Maestà ricuperarle senza pericolo di guerra.

A che mi rispose Sua Maestà che *quest' è quello che più desiderava di effettuare innanzi la sua morte*, (1) ma che s'ingannano quelli che credono che Sua Maestà possa farlo in un tratto senza implicar di nuovo in un incendio di guerra civile questo regno allegandomene in molta confidenza le ragioni, e mi soggiunse appresso ricercandomi del segreto che tratta ora di farsi restituire cinque o sei piazze, e concederle in cambio un' altra dilazione di due anni a render le altre, e che pensa a poco a poco con questo artificio cavargliele di mani tutte.

In questo non replicai altro a Sua Maestà se non che io pregavo Iddio, che le concedesse tant' anni di vita, che potesse riuscirle questo disegno, accio non resti al Delfino un osso da rodere di questa sorte.

Ragiono poi meco con molto gusto delle spesse conversioni che si fanno in varie parti della Francia alla fede cattolica, e soggiungendo io che questo è cagionato in gran parte dal favore, che da qualche tempo in qua hà mostrato Sua Maestà con più fervore verso i cattolici, e dagli onori, e comodi che dipendono dalla gratificatione regia saranno negati agli eretici moltiplicherà ogni di più il numero di cattolici, e l'allegrezza di Sua Maestà; mi disse che non solamente *cerca di far questo, ma che stimolava di continuo li più principali eretici a convertirsi con promesse e speranze di onori e di utili* (2).

Mi hà poi parlato il sig. di Villeroy, e dettomi che per facilitare la pia intentione di Sua Mæstà di cavare dal clero questo sussidio saria bene esortarlo a questa sant' opera facendo mentione del desiderio che ne hà Il Re, e cosi se parrà a sua santita, mostrando anche di scrivere adesso pregato da Sua Mæstà; io gli promisi di scriverne e di procurarlo quanto prima perchè vengo a tempo dell' assemblea.

(1) C'est nous qui soulignons.
(2) *Id.*

LETTERE DEL SIGNOR CARDINAL ULBALDINE, NELLA SUA NUNTIATURA DI FRANCIA. Tome I, fol, 90 à 92.

Sans doute il ne faudrait pas attacher une importance capitale à la lettre qui précède. Le Béarnais était prodigue de promesses. Cependant le contenu de ce document s'accorde trop bien avec la direction générale de sa politique à l'égard des protestants, pour qu'il ne renferme pas une grande part de vérité.

PROCÈS-VERBAL

DE LA CONFÉRENCE DE FONTAINEBLEAU.

Nous avions vainement cherché ce document dans les bibliothèques de Paris; nous l'avions demandé, également sans succès, à quelques bibliothèques de la Suisse, notamment à celle de Berne, où nous savions que se trouvent quelques pièces manuscrites concernant la conférence de Fontainebleau. Nous devons à l'extrême obligeance de M L. Feer, de la Bibliotèque nationale (département des manuscrits), qui a bien voulu faire des recherches à cet égard, de pouvoir donner ci-dessous le procès-verbal en question.

Malheureusement ce n'est pas le document primitif et officiel, mais une copie qui doit remonter à la fin du siècle dernier. L'écriture en est très nette, serrée, régulière et élégante.

Cependant nous devons faire remarquer que ce document se distingue par une grande modération et une parfaite convenance de style. On a écarté tout ce qui aurait pu froisser les justes susceptibilités de Duplessis-Mornay. Il est vrai que cette modération même fait d'autant mieux saillir l'injustice des décisions du jury. On voit que les rédacteurs ou les secrétaires de la conférence ont, de parti pris, adouci cette rudesse dans les expressions qui était pourtant conforme aux habitudes littéraires de l'époque. Mais justement le style un peu terne et effacé du document peut être considéré comme une preuve d'authenticité. En effet, dans la rédaction de

telles pièces, on cherche ordinairement des formules plus ou moins vagues et anodines. Une autre raison qui nous paraît militer en faveur de l'authenticité, raison à laquelle nous avons fait allusion ailleurs, c'est que du Perron ne cite jamais littéralement le procès-verbal, ce qu'il aurait fait certainement si la rédaction en avait été moins modérée. Nous avons donc tout lieu de croire que nous sommes ici en présence d'une reproduction exacte du procès-verbal officiel de la conférence.

Quoi qu'il en soit, nous reproduisons ce document tel qu'il existe à la Bibliothèque nationale. Peut-être offrira-t-il un certain intérêt à quelques-uns de nos lecteurs. Ajoutons que son contenu ne nous a rien appris de nouveau. Nous regrettons donc moins de ne l'avoir pas eu entre les mains quand nous avons discuté les décisions des commissaires. Il n'a modifié absolument en rien le jugement que nous avons porté sur la conférence.

« Aussy tost après les harangues prononcées tant par M. le chancelier que par les parties, ledict sieur évesque pendant cinq heures que dura ceste action, attaqua neuf passages du livre dudict sieur du Plessis selon l'ordre qui s'ensuit.

« Et premièrement un de Scotus qui se trouve en la page huictième. (*sic*) chapitre vingtneufiesme dudict livre en ces mots : Jehan Duns dit l'Escot près de cent ans après le concile de Lattran ose bien remettre en question si le corps de Christ est réellement compris soubs les espèces, et dit que non et ses fondements sont que la quantité ne le peut souffrir.

« Contre ce passage ledict sieur Evesque d'Evreux a soustenu que l'Escot propose deux questions diverses, l'une si le corps de Christ est réellement présent avec les espèces en la Cène, l'autre si le pain se transsubstantie au corps de Christ, que l'Escot met l'un et l'autre en doubte à la façon des scolastiques, disputant de toutes choses, mesmes des plus certaines, comme s'il y a un Dieu, disant ledict sieur évesque quant à la première question que l'Escot n'en a jamais doubté, et quant à la seconde que c'est celle dont nous sommes aujourd'huy en différend, ny ayant voulu entrer plus avant ny permettre que l'opinion de l'Escot fut examinée quoy que ledict sieur du Plessis l'en pressast.

« A quoy luy feut respondu par le sieur du Plessis que par ces mots

estre réellement conteneu soubs les espèces, il entendoit ceste réallité qui est aujourd'huy soustenue en l'Eglise Romaine par transubstantiation, et que l'Escot a tellement doubté de la transsubstantiation, à cause des raisons apparentes qui la destruisent, lequel se lairroit emporter à ne la croire point n'estoit que l'authorité de l'Eglise Romaine l'assubjetist.

« Là dessus ledict sieur Evesque d'Evreux ne voulust permettre audict sieur du Plessis de lire les parolles de l'Escot qui sont en la distinction suivante, de sçavoir qu'on ne voyoit aucun passage de l'Escriture ni des Pères qui l'obligeast à croire la transsubstantiation; que mesme elle n'est point nécessaire, que seulement ledict sieur du Plessis en ayant allégué ses dernières parolles, ledict sieur Evesque respond que la transsubstantiation voirement n'estoit point nécessaire parce que Dieu pouvoit trouver autre moyen.

« Pour la décision de la controverse sur ce passage ne fut prononcé aucune sentance par M. le Chancellier; ains le Roy dit qu'il seroit remis à une autre fois pour en délibérer.

« En second lieu pour examinr le passage de Durand allégué par Monsieur du Plessis page huit cents septante en ces mots : c'est témérité de dire que le corps de Christ, par la divine vertu ne puisse estre au sacrement en autre manière que par la conversion du pain en iceluy, car cela est dur et semble desroger à la toute puissance divine. (jusques à la fin de la page). Soustenant ledict sieur Evesque que c'estoient les parolles de l'adversaire, que ledict sieur du Plessis avoit prises deffinitifvement (*sic*) comme si c'estoit la résolution de Durand.

« Ledict sieur du Plessis a maintenu au contraire, que combien que ses parolles ne soyent poinct la résolution de Durand, ce ne sont point pourtant simples objections, ains raisons qu'il se propose à soy mesme, auxquelles il adhéroit sous l'authorité de l'Eglise Romaine dont il n'oseroit se départir, et de faict que la coustume des scolastiques est de respondre aux objections par raisons et distinctions, mais qu'à celle-cy ne trouvant point de response, il s'arreste à l'authorité et détermination de l'Eglise.

« A esté jugé pour ledict sieur Evesque d'Evreux.

« Suit en troisième lieu le passage de Crysostome page cinq cents trente sept en ces mots : Il ne se faut point arrester à la prière des saincts, ains plustost acheminer nostre salut avec crainte et tremblement.

« Auquel ledict sieur Evesque accusoit ledict sieur du Plessis d'avoir obmis une sentence peu après en ces termes : Non que nous nions que

debvons prier les saincts. A quoy a esté respondu par le sieur du Plessis qu'elle debvoit estre entendüe des saincts vivants et non des trépassez.

« A aussy esté jugé en faveur dudict sieur Evesque.

« Suit un autre passage du mesme Crysostome qui se lit page cinq cents septante quatre en ces mots : nous sommes bien plus seurs par nostre propre suffrage que par celluy d'autruy, et Dieu ne donne pas si tost nostre salut aux prières d'autruy que aux nostres.

« A maintenu ledict sieur Evesque que à tort ledict sieur du Plessis s'est servy de ce passage contre l'intercession des saincts trespassez veu que sainct Crysostome parle de l'intercession des vivans.

« La response dudict sieur du Plessis a esté que ceste doctrine est généralle et ce mot d'autruy n'exclud personne, que les exemples mesmes que sainct Crysostome amène de la Cananée (*sic*) et du brigand qui allèrent droict à Jésus-Christ sans intercesseur servent à cela, d'aultant que Jésus-Christ n'est pas moins accessible ny moins prompt à examiner nos prières qu'il estoit quand il vivoit en terre.

« A esté jugé en faveur dudict sieur Evesque.

« Vient après St. Hierosme sur Ezéchiel, page cinq cent octante trois, en ces mots : s'il y a confiance en quelqu'un, confions nous en un seul Dieu, car maudit soit l'homme qui se confie en l'homme, bien qu'ils soyent saincts, qu'ils soyent prophètes. Il ne se faut poinct confier aux principaux des Eglises, lesquels quand bien ils seront justes, ne délivreront que leurs âmes et non pas celles de leurs fils.

« Ledict sieur d'Evreux a soustenu que ce passage est tronqué et que après ces dernières parolles sainct Hiérosme adjoute : s'ils sont négligens, par lesquels ils monstre que si les fils sont diligens, ils seront aydez par les prières de leurs pères.

« A quoy ledict sieur du Plessis a respondu en deux façons : premièrement que ces mots n'empeschent poinct que la sentence prononcée au commencement ne soit vraye en général, maudit soit l'homme qui se confie en l'homme bien qu'ils soyent saincts, bien qu'ils soyent prophètes. Secondement que ce passage s'entend aussy bien des vivans que des morts, et que ces mots s'ils sont négligens sont adjoutez seulement pour les vivans desquels son intention n'est pas de parler, qu'il ne nye pas que les enfans soigneux et imitateurs de la vertu de leurs pères ne soyent aydez par la prière de leurs pères, mais que d'abondant pour monstrer qu'il n'en faisoit point accroire à sainct

Hiérosme, il a incontinent après amené un passage du mesme père qui ne parle que de l'intercession des morts; « Tandis dit sainct Hiérosme que nous sommes en ce présent siècle, nous pouvons estre aydés des oraisons et conseils l'un de l'aultre, mais comme nous serons venus devant le tribunal de Christ ny Job, ny Daniel, ny Noël (*sic*) ne peuvent prier pour personne mais chacun portera son fardeau. »

« A esté jugé en faveur dudict sieur Evesque d'Evreux.

« Plus ont examiné ces paroles dudict sieur du Plessis, page deux cents vingt trois ; et que diront-ils de Cyrille patriarche d'Alexandrie qui respond à l'empereur Jullien longtemps après Constantin luy reprochant l'honneur rendu à la croix, que les chrestiens ne rendoient ny adoration ny révérence au signe de la croix ; lequel passage ledict sieur d'Evreux a maintenu estre du tout faux et que les mots de Jullien l'empereur estoient tels : Vous avez quitté les Ancilles et maintenant vous adorez la croix, et que sainct Cyrille respond que quiconque dit cela est ignorant et menteur ; mais que sainct Cyrille eut dit : Nous n'adorons point la croix, il ne se trouvera poinct.

« A quoy a esté respondu par ledict sieur du Plessis qu'encores que ces mots ne se trouvassent point en termes exprès, ils y estoient néantmoins en conséquence, puis que sainct Cyrille ayant dict que celluy qui tient ce langage est ignorant ou menteur; incontinent après rend raison de l'honneur que les chrestiens rendent à la chose signiffiée par la croix assavoir Jésus-Christ, sans parler de l'honneur ny adoration de la croix, que ces mots quiconque dit cela est ignorant ou menteur ne se peuvent rapporter à ce que Jullien disoit : Vous avez quitté les Ancilles ou boucliers des prebstres de Mars, car cela estoit véritable qu'il les avoient quittées, mais bien estoit-il faux qu'ils les eussent quittées pour adorer la croix.

« A esté pareillement jugé en faveur dudict sieur d'Evreux.

« Vient la loi attribuée aux empereurs Théodoze et Vallens citée par ledict sieur du Plessis soubs le nom de Crinitus en la mesme page deux cents vingt trois en ces mots, parce que nous n'avons rien en plus grande recommandation que le service de Dieu nous deffendons à toutes personnes de faire le signe de nostre Sauveur Jésus-Christ ny en coulleur, ny en pierres, ny en autre matière, de le graver, peindre ny tailler, ains voullons en quelque lieu que se trouve qu'il soit osté a peyne aux contrevenans d'estre griefvement punis ; laquelle loy ledict sieur d'Evreux a voullu convaincre de faux par celle qui se trouve au

code par laquelle est deffendu de peindre ou graver le signe de la croix sur (illisible) ou en *terre* de peur que ceste figure ne fust deshonorée en marchant dessus.

« A esté respondu par ledict sieur du Plessis que ladicte loy se trouve en Petrus Crinitus duquel il l'a citée en mesmes termes qu'il l'a alleguée, Petrus Crinitus n'a poinct esté par luy falsifié. Ains il l'a prise comme il le tesmoigne luy mesme des livres impériaux, ayant beaucoup de lois impérialles que Cujas et autres grands jurisconsultes ont recognen n'avoir point esté recueillies au Code par Tribonyen.

« A esté jugé que ledict sieur du Plessis estoit exempt de blasme en cest endroict.

« A esté conséquemment examiné le lieu de Théodoret page deux cents dix-huit : Dieu faict ce qu'il luy plaist mais les images sont faictes telles qu'il plaist aux hommes. Elles ont les domicilles des sens, mais elles n'ont poinct de sens. Contre ceste allégation ledict sieur d'Evreux a objecté que ce mot d'image est mal traduit; itemque que ce que dit Théodoret contre les images des payens il ne le dict contre les images des chrestiens.

« Ledict sieur du Plessis a respondu que image et idolle est tout un comme le mot εἴδωλον en la vulgaire version est toujours tourné simulacrum, c'est à dire ressemblance ou image, et l'étimologie du mot εἴδωλον le monstre, et voullant entrer en preuve de cela par le tesmoignage des docteurs catholiques romains, le sieur d'Evreux l'interrompit (ici manquent quelques mots), à ce que Théodoret en ce lieu là parle des images des payens et non des chrestiens. A respondu ledict sieur du Plessis que Théodoret véritablement parle des images des payens, pour ce que les chrestiens n'avoyent poinct encore d'images, mais que les mesmes raisons par lesquelles Théodoret condemne les images des payens se peuvent accommoder à celles des chrestiens, veu qu'elles ont les domiciles des sens, c'est-à-dire des yeux et des oreilles et cependant n'ont poinct de sens.

« A quoy ledict sieur d'Evreux a répliqué que les images des payens estoient estimées dieux et non les images des chrestiens, ce qui fut desnié par ledict sieur du Plessis, disant que les payens n'estimoyent point une image de bois ou de pierre estre dieu, amenant ledict sieur un canon du concile d'Elibérin par lequel il est ordonné qu'on ne face des portraictures aux temples de peur que ce qui est adoré ne soit représenté es parois.

« A quoy ledict sieur d'Evreux a répliqué que le concile vent dire qu'il ne faut point faire d'images et peintures aux parois, mais qu'il y faut des tableaux qui se puissent transporter et accomoder.

« A esté jugé qu'il avoit raison.

« En fin a esté examiné un passage de sainct Bernard cité par ledict sieur du Plessis en la page six cents quatre en ces mots : Elle n'a point besoin de faux honneurs au comble où elle est des vrays; ce n'est pas l'honorer mais luy oster l'honneur.

« Mais pource que quelques dix ou douze lignes après ces mots sainct Bernard loüe la vierge Marie, et entre autres tiltres luy donne celuy de Médiatrice du salut, ledict sieur d'Evreux l'a accusé d'avoir tronqué ce passage et d'en avoir osté le meilleur.

« A quoy ledict sieur du Plessis a respondu qu'il n'est pas obligé d'alléguer des pages. Item que Médatrice de salut ne signifie point qu'elle est l'office de médiation ou intercession entre Dieu et nous; mais qu'elle a esté le moyen dont Dieu s'est servy pour accomplir les choses nécessaires à nostre salut ayant faict naistre d'elle Jésus-Christ nostre Sauveur.

« A esté jugé que le mot de médiatrice a esté mal obmis !

« Est à noter que de ces neuf passages examinez, deux seullement sçavoir les six et septiesme ont esté impugnez de faux par ledict sieur Evesque et nul condemné de faulceté littérale. Ains lesdicts passages alléguez par ledict sieur du Plessis ont esté vériffiez sur le texte des autheurs, quant à la lettre pour la vérification de laquelle seulement avoit esté establie la conférence comme appert par les escrits respectivement faicts par lesdicts sieurs du Plessis et Evesque d'Evreux. » (1)

(*Fonds français* 20,341, fol. 27-31).

---

(1) On voit que l'ordre suivi dans le procès-verbal diffère sensiblement de celui que nous avons adopté, d'après du Perron et Mornay eux-mêmes.

ERRATA

Page 31, lire : *praestantissimum*, au lieu de praetantissimum.
Page 47, au renvoi, lire : *Histoire universelle*, au lieu de naturelle.
Page 48, ligne 5, lire : *au-dessus* de la moyenne, au lieu de au-dessous.
Page 68, ligne 2, en remontant, lire : *1587* au lieu de 1585.
Page 68, au renvoi, lire : *1833*, au lieu de 1883.
Page 78, ligne 3, lire : *1549*, au lieu de 1544.
Page 81, au renvoi, lire *Vers françois*, au lieu de vers latins.
Page 93, ligne 15, lire : *Masterly Stroke*, au lieu de Masterly Seroke.
Page 127, au renvoi, lire : *Honestâ* disciplina, au lieu de Monestâ.
Page 191, ligne 8 en remontant, lire : *rigueur* dialectique, au lieu de vigueur.
Page 205, lire : *souper*, au lieu de coucher sur le champ de bataille.
Page 207, ligne 6, lire : *milliers* d'exemplaires, au lieu de centaines de milliers.
Page 209, au renvoi, lire d'après le texte donné à l'appendice, lettre *L*.
Page 288, ligne 3 en remontant, lire : *360* mètres carrés.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE V

INTRODUCTION. I

Analyse de l'ouvrage de Duplessis-Mornay : *De l'institution, usage et doctrine du saint sacrement de l'Eucharistie, en l'Eglise ancienne.*

PREMIÈRE PARTIE

Hostilités qui accueillirent la publication du traité de l'Eucharistie. — Circonstances qui provoquèrent la conférence entre Duplessis-Mornay et du Perron. — Préliminaires de la conférence.

—

I. — Attaques dont le traité de l'Eucharistie fut l'objet dès son apparition. Habileté des adversaires de Mornay pour le contraindre à demander la conférence..... 35

II. — Sentiments et dispositions de Henri IV à l'égard de Duplessis-Mornay..... 40

III. — Sainte-Marie-du-Mont, le porte-parole de du Perron, et la princesse d'Orange..... 47

IV. — Défi de Duplessis-Mornay adressé à du Perron, et réponse de celui-ci..... 52

V. — Jacques Davy du Perron..... 65

VI. — Duplessis-Mornay..... 78

VII. — Continuation des préliminaires de la conférence. Nomination des commissaires..... 91

VIII. — Les commissaires manquent de l'indépendance et de la science nécessaires pour être juges impartiaux et éclairés. Protestation de Mornay contre la composition de ce jury..... 108

DEUXIÈME PARTIE

Ouverture de la Conférence

Discussion des passages. — Neuf citations sont examinées. — Les commissaires jugent en faveur de l'évêque d'Evreux contre Duplessis-Mornay, etc.

—

I. — Ouverture de la Conférence. Discours du chancelier, de du Perron et de Duplessis-Mornay..... 133

II. — Premier passage, citation de Scot. Discussion. Jugements des commissaires..... 138

III. — Examen du passage emprunté à Guillaume Durand. 148

IV. — Examen du troisième passage. Ire citation de Chrysostome..... 152

V. — Examen du quatrième passage, 2e citation tirée de Chrysostome..... 154

VI. — Cinquième passage. Même sujet qu'au chapitre IV... 157

VII. — Examen du sixième passage. De l'adoration de la croix..... 167

VIII. — Examen du passage de Crinitus..... 174

IX. — Examen du huitième passage. Des honneurs rendus à la Vierge Marie..... 178

X. — Examen du neuvième passage. Des images et des idoles. 183

XI. — Réflexions générales sur la discussion..... 187

TROISIÈME PARTIE

Résultats de la conférence. — Jugements divers. — Responsabilités. — Sentiments de Duplessis-Mornay devant l'attitude de ses ennemis, etc., etc.

—

I. — Résultats de la conférence. Joie des catholiques. Jugements divers 195

II. — Des responsabilités dans l'affaire de Fontainebleau... 205

III. — Suite de la conférence. Témoignages de sympathie adressés à Duplessis-Mornay 218

IV. — Comment Duplessis-Mornay supporte sa disgrâce.... 227

V. — De l'usage des Pères dans les polémiques entre catholiques et protestants 244

Conclusion 259

Appendice 265

Alençon — Imp F. GUY, 11, rue de la Halle-aux-Toiles.

DATE DUE

SEP 2 0 '72			
GAYLORD			PRINTED IN U.S.A.

Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 01030 8742